

A I M F

XXV^{ème} Assemblée générale

"Villes et microfinance"

ANTANANARIVO

25 au 27 novembre 2005



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET METROPOLES
PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

SOMMAIRE

Liste des participants.....	3
Programme.....	7

ASSEMBLEE GENERALE

SÉANCE INAUGURALE

Séance solennelle d'ouverture

- Discours de M. Marc Ravalomanana, Président de la République malgache....	11
- Discours de M. Bertrand Delanoë, Président de l'AIMF, Maire de Paris.....	13
- Discours de S. Exc. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie	15

SÉANCE PLENIERE

- Mise à jour de la liste des membres de l'AIMF	19
- Approbation du compte rendu de la XXIV ^{ème} Assemblée générale tenue à Ouagadougou.....	21
- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général.....	21
- Rapport financier présenté par le Trésorier.....	25
- Rapport du Commissaire aux comptes	31
- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2004.....	43
- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant pour les exercices 2005 à 2010.....	43
- Adoption du projet de budget pour 2006	44
- Admission des nouveaux membres.....	45
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations.....	46

VILLES ET MICROFINANCE : RISQUES ET OPPORTUNITES

- Présentation du thème des ateliers	49
- Exposé introductif de M. Jacques Attali, Président de PlaNet Finance	53
- Présentation de la microfinance, Agence universitaire de la Francophonie.....	59
- Contributions.....	65
- Conclusions des ateliers	
- Atelier n° 1, Pr Jean-Michel Servet, Institut Universitaire d'Etudes du Développement à Genève, Agence Universitaire de la Francophonie.....	192

- Atelier n° 2, Pr Fulbert Amoussouga Gero, Université d'Abomey-Calawi de Cotonou, Agence Universitaire de la Francophonie.....	194
- Atelier n° 3, Pr Michel Lelart, Directeur de recherche émérite au CNRS, Universitaire au Laboratoire d'Economie d'Orléans, Agence Universitaire de la Francophonie	196
- Conclusion générale de M. Arnaud Ventura, Directeur général de PlaNet Finance.....	198

SEANCE DE CLOTURE

- Discours de M. Adriean Videanu, Maire de Bucarest.....	202
- Discours de M. Patrick Xavier Ramiaramanana, Maire d'Antananarivo.....	204
- Discours de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Président de l'AIMF	206

LISTE DES PARTICIPANTS

MAIRES OU REPRESENTANTS DE MAIRES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Akossi Noël BENDJO, Vice Gouverneur
- M. Vagba Patrice BAYETO, Secrétaire du Conseil
- M. Joël AKE EHOOU, Directeur des Finances

ABOMEY (Bénin)

- M. Onésiphore Blaise GLELE AHANHANZO, Maire
- M. Jean-Claude CODJIA, Président de la commission économique

ANEHO (Togo)

- M. Ayayi Patrice AYIVI, Maire

ANTANANARIVO (Madagascar)

- M. Patrick Xavier RAMIARAMANANA, Maire

ANTSIRABE (Madagascar)

- Mme Olga Vololonirina RAMALASON, Maire
- Mme Renée RAVAOVOLOLONA, Adjoint au Maire

AOSTE (Italie)

- M. Guido GRIMOD, Maire
- M. Alberto FOLLINI, Adjoint au Maire chargé des travaux publics
- Mme Laura RIELLO, Chargée de mission

BANFORA (Burkina Faso)

- M. Yacouba C. SAGNON, Maire

BEAU BASSIN ROSE HILL (Maurice)

- M. Varen ANDEE, Maire
- M. Krishnanan ISRAM, Secrétaire général

BEYROUTH (Liban)

- M. Rachid JALKH, Maire adjoint

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Célestin B. KOUSSOUBE, Maire
- M. Taoufik LAHLOU EL OUTTASSI, Conseiller

BORDEAUX (France)

- M. et Mme Hugues MARTIN, Maire
- Mme Sophie SENGHOR, Chargée de mission aux relations internationales

BRAZZAVILLE (Congo)

- M Wilfrid OGNIKA, Conseiller municipal
- M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des relations extérieures et de la coopération
- M. Barthélémy KIBOUANGA, Directeur des finances municipales
- M. Joseph OKANA, Attaché au Cabinet

BUCAREST (Roumanie)

- M. et Mme Adrieau VIDEANU, Maire général
- M. et Mme Christian IFTIMOAI, Directeur des Relations internationales

- Mme Teodora-Gabriela SANDU, Conseiller en relations internationales

BUJUMBURA (Burundi)

- M. Célestin SEBUTAMA, Maire
- M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet
- M. Alain LE CAVORZIN, Chef de projet

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohammed SAJID, Maire

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire
- M. Mouftaou ALIDOU, Directeur des services économiques et financiers
- M. Germain GLAGO, Assistant

DEDOUGOU (Burkina Faso)

- Mme Hakani Elisabeth KONDE DAYO, Maire de la Commune

DIEGO SUAREZ (Madagascar)

- M. Yves Rolland SYLVAIN, Maire de la Commune urbaine
- M. Héry Frédéric RAKOTOMALALA, Coordonnateur des Projets et des Investissements
- Mme Jeanne Odette RAZAKAMALALA, Directeur financier

DOLISIE (Congo)

- M. Jean-Michel MAVOUNGOU-N'GOT, Président du Conseil municipal, Maire
- M. Elie M'VOUANZI, Secrétaire général

DOUALA (Cameroun)

- M. Jean YANGO, Directeur des Grands Travaux
- M. Richard DIN ELAME, Chef du département du Recouvrement

EREVAN (Arménie)

- M. et Mme Vano VARDANIA, Vice-Maire
- Mme Vardouhie SMBATIAN, Chargée de mission
- M. Zhirayr TER-ZAKARYAN

GAO (Mali)

- M. Aly Alassane TOURE, Maire

GAROUA (Cameroun)

- M. Mohamadou AHIDJO, Président du Conseil municipal
- M. Muller François SALIOU, Secrétaire général

KARA (Togo)

- M. Essodna AMAOU, Maire

KAYES (Mali)

- M. Hamadou KONE, Maire

KINSHASA (RD Congo)

- M. Jean KIMBUNDA MUDIKELA, Gouverneur

LE CAIRE (Egypte)

- G^{al} Zaki ABDEL GHANI, Vice-Gouverneur du Caire
- Mme Mona ZAKARIA, Expert du Gouvernorat

LIEGE (Belgique)

- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur général

LOKOSSA (Bénin)

- M. Akodjigbé Raoul HOUESSO, Maire

LOME (Togo)

- M. Lodé AOUISSI, Maire
- M. Joachim HUNLEDE, Directeur des Affaires financières

LUBUMBASHI (R. D. Congo)

- M. Floribert KASEBA MAKUNKO, Maire
- M. Paul KASENGE UTETA, Consultant

LUXEMBOURG (Luxembourg)

- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
- M. Thierry KUFFER, Directeur des finances

MARADI (Niger)

- M. Idi MALE, Président de la Communauté urbaine

MONTREAL (Canada)

- M. Gérald TREMBLAY, Maire
- M. Marcel PARENT, Président du Conseil municipal, Maire
- M. Stéphane FORGET, Directeur adjoint au Cabinet du Maire
- Mme Colette ROBITAILLE, Conseillère en affaires internationales

MOPTI (Mali)

- M. Oumar BATHILY, Maire

MORONI (Comores)

- M. El-Macelie SAID JAFFAR, Maire
- M. Ibrahim MOHAMED SOULE, Adjoint au maire, chargé du Plan, de l'Economie et des Finances
- M. Saïd Ahmed Chams-Eddine TOURQUI, Conseiller municipal, Directeur Exécutif de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit Comores (MECK Moroni)

MOSSENDJO (Congo)

- M. Maurice MBOBI, Maire
- M. Pascal MOUELE, Conseiller municipal

MUTSAMUDU (Comores)

- M. Said Ali ABOUBACAR, Maire
- M. Youssef ABOULHOUDA, Chargé des relations internationales

N'DJAMENA (Tchad)

- M. Simon Pierre BEASSINGAR, Maire

NANTES (France)

- M. Yvon CHOTARD, Adjoint au Maire

NGAOUNDERE (Cameroun)

- M. Issa Yaya DJIDJI, Maire

NKAYI (Congo)

- M. Daniel MIANTAMA, Maire

NIAMEY (Niger)

- M. Boubacar GANDA SEYDOU, Président du Conseil de la communauté urbaine

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- M. Simon COMPAORE, Maire
- M. Adama ZERBO, Directeur des relations internationales

OUAHIGOUYA (Burkina Faso)

- M. Noraogo Simplicie OUEDRAOGO, Maire

OUESSO (Congo)

- M. Jacques NDOUMBA, Maire
- M. Claver Vianney ANDZI, Chef du service des Unités de Production

PARAKOU (Bénin)

- M. Samou SEIDOU ADAMBI, Premier adjoint au maire

PARIS (France)

- M. Bertrand DELANOE, Président de l'AIMF, Maire de Paris
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des relations internationales et de la Francophonie
- M. Stéphane VISCONTI, Délégué général aux relations internationales

PHNOM PENH (Cambodge)

- Prince Pheanuroth SISOWATH, Vice-Gouverneur
- M. Nak TANAVUTH, Directeur des Relations internationales

POINTE-NOIRE (Congo)

- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Député-Maire
- M. Alphonse MALELA, Conseiller municipal
- Mme Paulette PEMBA, Conseillère municipale
- M. NKOUA, Conseiller municipal

PORT LOUIS (Maurice)

- M. Ahmed Reza Goolam Mamode ISSACK, Lord Maire
- M. Basdeo RAJEE, Secrétaire général

QUEBEC (Canada)

- M. Raymond BENOIT, Directeur de Cabinet

SOKODE (Togo)

- M. Kondohou B. TCHAKPEDEOU, Maire

TAHOUA (Niger)

- M. Abdouhou DODO, Président du Conseil de la Communauté urbaine

TENKODOGO (Burkina Faso)

- M. Adama KOANDA, Président de la commission des Affaires économiques du Conseil municipal

TOAMASINA (Madagascar)

- M. Roland RATSIRAKA, Maire
- M. Louis RAVELOJAONA, Premier adjoint au Maire

TUNIS (Tunisie)

- M. Abbès MOHSEN, Maire

VICTORIA (Seychelles)

- Mme Florence BENSTRONG, Maire
- Mme Miera SAVY, Directrice de la Coopération internationale

YAOUNDE (Cameroun)

- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement
- M. Jean-Marie ETOUNDI, Chargé des relations publiques

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- M. Robert SAGNA, Maire
- M. Yaya MANE, Directeur de Cabinet

ZINDER (Niger)

- M. Mahaman Laminou SOULEYMANE, Président du Conseil de la Communauté urbaine

OBSERVATEURS ET ASSOCIATIONS DE VILLES

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

- M. Roger DEHAYBE, Administrateur général
- M. Hervé CRONEL, Conseiller spécial, Economie et Développement

Organisation internationale de la Francophonie

- M. Abdou DIOUF, Secrétaire général

Délégation permanente d'Haïti auprès de l'OIF et de l'Unesco

- Mme Marie-Denise JEAN, Chargée d'affaires, Déléguée permanente
- Mme Laurence DURAND, Première secrétaire

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

- M. Aloyse-Raymond NDIAYE, Vice-Recteur
- M. Georges MALAMOUD, Directeur de la Prospective et de la Programmation

Ministère français des Affaires étrangères - Service des Affaires francophones

- Mme Martine BAILLY, Adjoint au chef du service des Affaires Francophones

Ministère français des Affaires étrangères

- M. Antoine JOLY, Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales

Agence canadienne de développement international (ACDI)

- Mme Claude LEMIEUX, Directrice des organisations internationales

Ministère canadien des Affaires étrangères

- S. Exc. M. Philippe BEAULNE, Ambassadeur, Directeur des Affaires de la Francophonie

Ambassade du Canada en France

- M. François CARLE, Conseiller et correspondant national (Francophonie)

Union de la Presse Francophone (UPF)

- M. Pierre BERNIMOLIN, Conseiller technique

Université Senghor d'Alexandrie (Egypte)

- M. Fernand TEXIER, Recteur de l'Université

Ville de Montreuil (France)

- M. Jean-Pierre BRARD, Maire, Député de la Seine-Saint-Denis, Secrétaire de la commission des finances de l'Assemblée Nationale

Communauté Urbaine du Grand Nancy

- M. Henri BEGORRE, Vice-Président

Association François Xavier Bagnoud

- Mme Laure DELOUVRIER, Représentante France
- Mme Christine EGGS, Directrice de la communication

Association des maires du Congo (AMC)

- M. Benjamin LOUKAKOU, Secrétaire permanent

Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)

- M. Hervé Magloire KAM, Secrétaire général de l'AMBF, Maire de Diébougou

Association des municipalités du Mali (AMM)

- M. Abdel Kader SIDIBE, Président, Maire de la Commune III du district de Bamako

Association francophone internationale de coopération décentralisée (AFICOD)

- M. Yves TAVERNIER, Président

INVITES

Association FERT

- M. Jean-Hervé FRASLIN, Chargé de mission

Ville de Paris

- Mme Liliane CAPELLE, Conseillère de Paris
- Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère de Paris

EXPERTS

- M. Jacques ATTALI, Président de PlaNet Finance
- M. Arnaud VENTURA, Directeur général de PlaNet Finance
- M. Medhi DUTHEIL, Directeur des Programmes Afrique et Moyen Orient de PlaNet Finance
- Mme Olivia LE GALL, Coordinatrice de PlaNet Finance
- M. Fulbert AMOUSSOUGA GERO, Université d'Abomey-Calawi de Cotonou, Agence universitaire de la Francophonie (Bénin)
- M. Mohamed SADIKOU, PADME Bénin
- M. Michel LELART, Directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire d'Economie d'Orléans, Agence universitaire de la Francophonie
- M. André URANI, Professeur d'économie à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, Directeur de l'Institut des Etudes du Travail et Société
- M. Christian SCHMITZ, Directeur de Sidi
- M. Jean-Michel, SERVET, Institut universitaire d'études du développement, Agence Universitaire de la Francophonie, Genève
- Mme Fayol TALL, Economiste financier, expert en microfinance, Crédit municipal de Dakar

- M. Serge GROUARD, Maire d'Orléans (France)
- M. Roger BIDIMA BIDIMA, Expert en microfinance, Crédit de développement mutuel de Yaoundé (Cameroun)
- Mme Monah ANDRIAMBALO, Secrétaire générale de l'Association professionnelle des Institutions Financières Mutualiste APIFM Madagascar
- M. Alphonse RALISON, Président de la SIPEM Madagascar
- Mme Gisèle RAKOTONDRAMANANA, Directrice central du réseau CECAM Madagascar
- Mme Sahondra HARINAINA, CECAM Madagascar
- Mme Madeleine RAMAHOLIMIHASO, Présidente de l'APEM Madagascar
- M. Randrianirina RAKOTOARIVO, Directeur du réseau OTIV Antananarivo
- M. Francis Blaise RAJOELINA, Coordinateur national de la microfinance, Directeur général du Trésor
- M. Suzelin RATOHARIJANOANOA, Economiste, Directeur de l'Appui à la professionnalisation des producteurs au ministère malgache de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

PRESSE

Madagascar Magazine

- M. Eric ANDRIAMANANTSARA, Directeur général
- M. Jacques RAKOTOMALALA, Journaliste Photographe

PARIS

- M. Lionel BORDEAUX, Attaché de presse

SECRETARIAT PERMANENT DE L'AIMF

- M. Gilles GAUTHIER, Secrétaire permanent
- M. Pierre BAILLET, Chef de Cabinet
- M. Jean-Pierre DAVID, Conseiller
- M. Raymond LEBRET, Conseiller
- M. Bruno LEUVREY, Conseiller
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller

- Mlle Julie GUILLAUME, Chargée de mission
- M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
- Mlle Maguy CAPITOLIN, Secrétaire
- Mme Béatrice COGAN WAGNER, Secrétaire
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Secrétaire

PROGRAMME

Vendredi 25 novembre

18 h 30	Séance solennelle d'ouverture de la XXV ^{ème} Assemblée générale
19 h 30	Présentation du thème du colloque : "Villes et microfinance : risques et opportunités"
21 h 00	Dîner

Samedi 26 novembre

10 h 00	Assemblée générale Première séance plénière
11 h 30	"La microfinance et les collectivités locales : cadres et limites" Présentation de M. Jacques Attali, président de PlaNet Finance
12 h 00	Déjeuner
14 h 00	Panorama des différentes formes d'intervention des maires dans le domaine de la microfinance.
16 h 30	Travaux en commission <ul style="list-style-type: none">▪ Commission n° 1 : "<i>Comment la mairie peut-elle faciliter la création et le développement d'institutions de microfinance ?</i>"▪ Commission n° 2 : "<i>Réussir la mise en œuvre de programmes de microfinance : risques et opportunités</i>"▪ Commission n° 3 : "<i>Une autre forme de financement institutionnel, le crédit municipal</i>"
21 h 00	Dîner

Dimanche 27 novembre

10 h 00	Assemblée générale Deuxième séance plénière
	Restitution des travaux par les présidents des commissions
10 h 45	Synthèse des commissions
11 h 30	Séance solennelle de clôture
12 h 00	Déjeuner
12 h 15	Conférence de presse

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE INAUGURALE

Marc Ravalomanana

Président de la République malgache

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Président de l'Association des maires francophones,
Monsieur l'Administrateur de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes internationaux à Madagascar,
Monsieur le Maire d'Antananarivo,
Mesdames et Messieurs les Maires conseillers,
Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Il y a cinq ans exactement, moi aussi, j'ai porté l'écharpe de Maire, je l'ai portée avec fierté. En tant que premier responsable de la capitale de Madagascar, Antananarivo, je me sentais l'avocat des citoyens, je me sentais proche du peuple. J'ai appris beaucoup de choses en faisant ce métier de Maire : la capacité d'écoute, les projets, l'action. Je sentais que je pouvais avoir un impact direct sur le bien être de mes concitoyens. J'ai bien aimé ce poste.

Je suis sûr que vous aussi, vous êtes fiers d'être maires !

Je me sens très à l'aise parmi vous aujourd'hui. Quand vous m'écoutez, maintenant, vous pouvez sentir que c'est un grand ancien qui vous parle. Je suis très heureux de vous accueillir ici dans ce Palais lavoloha et merci d'être venu. J'espère que vous aurez des échanges fructueux mais j'espère aussi que vous aurez la chance de voir une partie de notre pays qui est d'un côté très pauvre et d'un autre très riche, si on considère ses potentialités. Et je vous assure que dans quelques années, si vous avez l'occasion de revenir ici, vous verrez des villes et des villages florissants.

Vous avez beaucoup de points à discuter, entre autres : comment améliorer la situation de vos communes ? Comment améliorer le bien-être de vos concitoyens ? Je sais que ce n'est pas toujours facile à réaliser car il y a beaucoup de pressions. Beaucoup d'entre vous sont issus d'une administration fortement centralisée. L'administration malgache est aussi centralisée.

97% des dépenses publiques sont faites par l'Etat et seulement 3% par les communes. Cependant il appartient aux communes d'assurer leurs responsabilités et prendre en charge les infrastructures de base telles que les écoles primaires, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, les marchés et les routes que vos concitoyens utilisent dans leurs activités quotidiennes. Qui sait mieux que vous et vos conseillers où et comment les construire ? Qui sait mieux que vous comment engager la communauté à participer au développement pour prendre en mains toutes ces tâches ?

Les communes doivent renforcer leur capacité. Par conséquent, vous, les maires et, vous, les conseillers ainsi que tous les membres de votre administration, vous devez avoir la volonté d'améliorer vos connaissances. Vous devez être bien informés afin de répondre aux attentes légitimes de la population. Mais pour atteindre leurs objectifs, les communes doivent avoir des moyens conséquents. Il est important pour les communes d'avoir leurs propres recettes fiscales, elles doivent avoir le droit de percevoir des droits et taxes. Elles seront responsables de leurs recouvrements.

En outre, je suis convaincu que nous, à Madagascar, avons besoins de fonds locaux, directement alimentés par les bailleurs de fonds. Il appartient, alors, aux maires et aux chefs de régions de décider ensemble de leurs utilisations selon les priorités locales et régionales. Ensemble, la décentralisation et la déconcentration sont des éléments cruciaux de la bonne gouvernance. Elles renforcent l'efficacité de la gestion des dépenses et des services publics.

Par ailleurs, les communes sont les écoles de la démocratie, c'est là où les citoyens sentent directement l'impact de leur scrutin, c'est là où ils peuvent discuter directement avec leurs élus locaux. Les communes sont là pour répondre aux besoins de la population mais elles doivent aussi travailler en étroite collaboration avec les représentants de l'Etat pour assurer un développement économique harmonieux.

J'ai défini une vision pour Madagascar qui s'appelle "Madagascar naturellement". Les objectifs principaux de cette vision consistent à renforcer le monde rural où vit plus de 70 % de la population malgache, augmenter la productivité agricole et assurer les transformations de nos produits naturels en créant de la valeur ajoutée. L'idée est de protéger et valoriser la nature en assurant un développement économique par la base.

Mesdames et Messieurs, étant donné ces objectifs, il est clair que les communes et les régions sont au cœur du développement. Chaque commune, chaque région, doit avoir sa propre vision élaborée et doit la mettre en œuvre en étroite collaboration avec toute la population. C'est au niveau des communes qu'on doit chercher à développer les avantages comparatifs. Les différents pays représentés ici, ce soir, à Iavoloha, ont différentes expériences en matière d'autogestion. Certains sont plus avancés que d'autres comme l'est Paris. Mais vous êtes prêts à échanger et à partager vos expériences.

La Francophonie est un organe de solidarité. La solidarité entre vous peut se manifester dans des partenariats, des programmes d'échanges ou par des transferts de connaissances grâce aux nouvelles technologies de la communication. De tels partenariats existent déjà mais je souhaite qu'ils se multiplient. Je suis sûr que, dans cette salle, ce soir, il y a des communes malgaches qui seraient très heureuses de pouvoir conclure de nouveaux accords de partenariat avec des communes plus expérimentées à la fin de cette conférence.

Dans ce monde, Mesdames et Messieurs, nous apprenons chaque jour les terribles conséquences dues aux inégalités et aux conflits mais nous voyons aussi des bons exemples de soutien mutuel. Je suis convaincu qu'il vous appartient aussi d'établir un monde plus juste avec vos expériences et vos moyens. Vous êtes proches du peuple et vous pouvez expliquer à vos concitoyens que chacun doit contribuer à l'établissement de ce monde plus juste et ils le comprendront. Je vous demande alors de saisir l'opportunité de cette conférence, pas seulement pour penser à améliorer la situation de vos communes mais aussi pour partager votre savoir-faire avec les autres. Je souhaite que cette conférence vous apporte de nouvelles idées et de nouvelles aspirations pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je souhaite que vous retourniez dans vos communes avec la ferme intention de contribuer davantage au développement des communes moins avancées dans l'espoir de créer un monde plus juste, un monde plus équitable et un avenir plus digne.

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la XXV^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des Maires Francophones. Merci.

Bertrand Delanoë

Maire de Paris

Président de l'AIMF

Monsieur le Président de la République de Madagascar,
Monsieur le Président Abou DIOUF,
Monsieur le Ministre Jean Angelin Randrianarison,
Mon Cher Patrick, Maire d'Antananarivo,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mes chers Collègues,
Mes chers Amis membres de l'Association des maires francophones,

Il y a quelques années, Monsieur le Président, je ne sais si c'était à notre réunion de Phnom Penh, de Beyrouth ou de Ouagadougou, nous avons fait un rêve. Ce rêve, porté par nos collègues malgaches, était de nous réunir pour la première fois à Madagascar. Nous connaissons les Malgaches, nous les rencontrons dans notre vie sociale, amicale, par exemple, pour ce qui me concerne, à Paris. Mais nous n'avions pas encore tenu de réunion de cette Association des maires francophones à Madagascar. Ce rêve, nous l'avons ensemble réalisé. Aussi, Monsieur le Président, c'est pour nous un immense honneur, que vous ayez accepté d'ouvrir ces travaux.

Nous voulons vous en exprimer notre gratitude parce que je sais que vous avez tout fait, avec les autorités de votre pays, avec mon ami, le Maire d'Antananarivo, pour que le plus remarquable accueil nous soit réservé. Et je peux vous dire, présent depuis quelques heures seulement dans votre pays, que je sais déjà que cette Assemblée générale sera très réussie, grâce à l'efficacité de vos collaborateurs, grâce à la gentillesse, à la chaleur des relations humaines que vous savez nouer et, vraiment, comme nous avons Madagascar au cœur parce que nous connaissons votre culture, votre histoire, les défis que vous voulez affronter, nous sommes particulièrement heureux, Monsieur le Président, d'être chez vous, d'être vos hôtes pour cette XXV^{ème} édition de notre réunion de maires. Merci beaucoup.

Dans l'entretien que nous avons eu tout à l'heure, j'ai vu que votre expérience de maire vous avait beaucoup influencé. Nous sommes ensemble dans une communauté de valeur. La Francophonie, pour nous, ce n'est pas la domination d'une langue ou d'une culture, c'est partager des valeurs qui, au XXI^{ème} siècle, tentent de rassembler des femmes et des hommes, de couleurs différentes, de religions différentes, d'expériences différentes, mais qui ont en commun, notamment les maires, le fait de s'épauler, de partager pour créer un espace urbain à la dimension des femmes et des hommes qui nous ont confié cette mission de maire.

Nous nous inscrivons totalement dans la grande famille francophone et c'est un honneur aussi pour nous que le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, notre ami Abou DIOUF, ait accepté de prolonger son séjour à Madagascar pour pouvoir s'adresser à nous. Ce soir, Cher Président, sachez que tous les maires francophones vous sont reconnaissants, de votre présence constante à nos côtés.

Je voudrais d'ailleurs vous adresser ce message. 2006 va être l'année Senghor et l'Association des maires francophones va essayer de faire vivre le magnifique message humaniste de Léopold Sedar Senghor. Nous allons dans toutes nos communes et lors colloque de Montréal, donner de l'importance à ce que nous a appris le Président Senghor. Nous allons proclamer notre fidélité à ce que lui, l'homme d'Afrique a su apporter à toute la Francophonie, au-delà de toutes nos différences. En rendant hommage à Senghor, en 2006, la communauté des maires francophones marquera encore une fois son adhésion à la grande famille francophone que vous dirigez.

Nous sommes heureux de nous retrouver mais à chacune de nos réunions, c'est beaucoup de travail et je veux en témoigner pour tous mes collègues, d'où qu'ils viennent parce que nous venons de tous les continents. Nous sommes maires de communes, grandes ou petites et

vous savez, au-delà de toutes nos différences, quand nous échangeons nos soucis, nos défis, les problèmes que nous devons résoudre, nos passions aussi, nous constatons finalement que quelle que soit la taille de nos villes, quelles que soient les ethnies qui y vivent, finalement nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et nous avons beaucoup de points communs. La démocratie est ainsi. Le maire dans n'importe quelle commune du monde est celui à qui on demande des comptes sur la propreté, sur les équipements collectifs, sur le transport, sur l'aménagement urbain, sur le logement.

Nous allons travailler parce que dans chacune de nos réunions nous faisons en sorte que nous apprenions ce que fait un collègue pour importer son savoir-faire dans nos villes. Je peux le dire pour Paris. Beaucoup d'idées qui naissent à Paris actuellement et qui concernent la gestion de la ville, viennent de mes échanges avec mes collègues maires francophones. Grâce aux idées qui réussissent dans leur ville, j'essaie de promouvoir tel ou tel projet à Paris.

Nous allons durant ces journées, comme l'a dit Patrick, il y a un instant, nous intéresser aux microfinancements.

A l'heure de la mondialisation, à l'heure où nos villes ont tant besoin de cohésion sociale, à l'heure où notre jeunesse demande de la formation et de l'emploi, il faut que nous sachions inventer les instruments les plus précis possibles, parfois les plus petits possibles, qui permettront à telle personne, à telle famille, à telle petite entreprise, de vivre et effectivement, de faire de l'économie informelle. Nous allons faire en sorte que les instruments qui existent puissent permettre le développement et le vivre ensemble. Et c'est pourquoi pendant trois jours, nous allons confronter nos expériences, nos difficultés, nos incertitudes. Nous allons rencontrer des experts dont Jacques ATTALI. Nous allons leur demander de nous donner des pistes de travail pour mettre en œuvre dans nos villes ce que nous aurons appris ou élaboré ensemble.

Et puis nous tenons absolument à ce que notre association soit toujours un instrument de solidarité. Si la Francophonie est fraternité, alors elle doit être égalité et si elle est égalité, au-delà des discours, elle doit, dans les actes concrets montrer que nous sommes solidaires pour entreprendre. Je proposerai demain à l'Assemblée générale de voter encore bien des projets de solidarité au service de la santé, de l'éducation, de l'économie, de la préservation du patrimoine, et nous penserons à nos collègues de Madagascar, d'Antananarivo ou de Diégo-Suarez. Car nous voulons que, dans toutes les parties du monde, la Francophonie soit synonyme de solidarité dans nos communes, dans nos quartiers, pour les plus pauvres.

Monsieur le Président, Chers Amis,

Je veux encore une fois vous dire que je crois dans l'échange de nos idées, de nos expériences, je crois dans notre capacité à offrir aux populations de nos villes un avenir plus juste, un avenir plus digne. Nous regardons avec sympathie, souvent avec admiration ce peuple malgache qui rencontre des difficultés et qui, sous votre autorité veut le développement, l'éducation, la culture, la création, veut le vivre ensemble au-delà des différences.

Et c'est pourquoi, Monsieur le Président, au nom de tous les maires francophones ici présents, je veux vous dire que si cette XXV^{ème} Assemblée générale va travailler et permettre que des sentiments d'amitié se propagent entre nous, elle sera inspirée par l'âme malgache.

Je suis sûr que, comme dans les autres villes où nous nous sommes réunis, nous allons repartir influencés, façonnés par votre culture, votre histoire, vos ambitions et pour cela aussi, je veux vous en remercier, au nom de tous les maires francophones. Chaque fois que nous connaissons mieux nos collègues et les peuples qu'ils représentent, chaque fois que nous découvrons leur culture, leur beauté, leur capacité à aimer, à partager, nous sommes plus forts, plus digne, en un mot nous sommes plus civilisés. Merci de ce que vous nous apportez.

Après deux assemblées consécutives en Afrique de l'Ouest, à Dakar, puis à Ouagadougou, l'Association internationale des Maires francophones tient ses 25^{èmes} assises à Antananarivo au coeur de cette zone vigoureusement francophone, dépositaire de vieilles traditions municipales, qu'est l'océan Indien.

Monsieur le Président de la République,

Quand nous nous étions rencontrés, il y a quelques mois, vous m'aviez affirmé avec conviction votre engagement et celui du peuple malgache vis-à-vis de la Francophonie. A l'occasion de la Conférence ministérielle, cette semaine, vous nous en avez donné la preuve avec éclat, en mettant votre dynamisme, votre créativité et votre vision novatrice au service de notre cause commune.

Aujourd'hui, par cette Assemblée générale des Maires francophones, vous nous donnez de nouveau un signe fort de cet engagement. Vous avez été vous-même, avant d'être élu Président de la République, un maire dynamique et novateur de la capitale malgache. Vous êtes donc bien placé pour mesurer l'importance pour la Francophonie de cette coopération des villes, concrète, proche du terrain et des populations.

C'est au Président de la République française, Jacques Chirac, que nous devons la création de l'AIMF. Comme vous, il a été Maire de la capitale de son pays avant de devenir Président. Comme vous, il a été marqué par cette expérience qui l'a conduit à stimuler et à enrichir l'action de l'AIMF, à laquelle il a toujours montré une fidélité sans faille. Je tiens aujourd'hui à lui rendre un vibrant hommage.

Monsieur le Maire de Paris, Vous présidez aux destinées de l'AIMF et vous y mettez tout votre coeur et votre talent. Vous savez combien sont grandes les attentes des villes francophones, et je tiens à vous remercier pour toutes les initiatives que vous avez su prendre pour élargir et développer, avec efficacité, l'action de l'AIMF. Sachez que vous pouvez, en permanence, compter sur mon appui et mon soutien.

Cette Assemblée générale que vous accueillez dans votre ville, Monsieur le Maire d'Antananarivo, avec ce sens de l'amitié et de l'hospitalité qui nous touche, est l'aboutissement d'un parcours remarquable qui dure depuis 25 ans. 25 ans, c'est l'âge de la maturité pour une organisation qui a pour vocation la coopération décentralisée, un domaine offrant tant de possibilités d'action au plus près des besoins des populations. Vos initiatives renforcent, de manière très concrète, des liens de solidarité et de partage que l'évolution accélérée de notre monde rendent chaque jour plus nécessaires.

Opérateur direct de la Francophonie, votre Association apporte à nos approches politiques globales une dimension de proximité, essentielle à la prise en compte de l'ensemble des aspirations des citoyens de nos pays.

Au fil de ces 25 années le périmètre de votre action s'est, il est vrai, considérablement élargi. 20 nouvelles villes, représentant plus de deux millions d'habitants, vous ont rejoint depuis votre dernière assemblée. Les Associations de villes de chaque Etat peuvent désormais adhérer à votre Association, ouvrant celle-ci aux apports des collectivités de toutes tailles.

Face aux besoins concrets que font naître une croissance urbaine difficilement contrôlable, un développement technologique consommateur de ressources et les exigences d'une vie démocratique moderne et transparente, vous avez accompli un travail exemplaire dans des secteurs capitaux tels que l'informatisation des états civils ou la gestion des collectivités.

Les résultats de ces travaux se devaient d'être capitalisés et diffusés. C'est pourquoi, quinze ans après les premiers projets de coopération initiés par l'AIMF, une centaine d'experts du Sud et du Nord, à l'origine de près de quatre cents projets dans les villes membres de l'Association viennent, les 6 et 7 octobre derniers, de mener à Paris une réflexion sur les pratiques de suivi et d'évaluation et de dégager des principes d'action communs pour le pilotage des projets. Il en est résulté un projet de Charte de l'expertise territoriale francophone, qui est proposé à l'adoption des 137 villes membres de l'AIMF, lors de la présente Assemblée générale d'Antananarivo.

Je note par ailleurs que les travaux de votre Association s'inscrivent dans le cadre des préoccupations les plus actuelles de notre époque : la société de l'information, ou bien encore le financement du développement. En 2003, dans le contexte du premier volet du Sommet Mondial sur la Société de l'Information tenu à Genève, les autorités locales, réunies à Lyon, avaient mis en place un fonds mondial de solidarité numérique. Se retrouvant à Bilbao du 9 au 11 novembre 2005, pour le Sommet mondial des Villes et Autorités locales sur la Société de l'Information, ces mêmes acteurs ont élaboré une Déclaration commune et un Plan d'action. Ces documents expriment les engagements pris par les pouvoirs locaux et leurs partenaires de toutes origines pour participer, dans un délai de dix ans, entre 2005 et 2015, à la mise en place d'une société mondiale de l'information plus juste et plus respectueuse de la diversité des cultures, et pour favoriser dans leurs territoires le développement effectif de la société de l'information. Les expériences et réflexions des villes de Bizerte, de Bordeaux, de Lyon, de Sfax, de Sousse et de Tunis ont permis d'enrichir les débats sur la base de réalisations concrètes.

La Déclaration et le Programme d'Action de Bilbao ont été présentés au Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui vient de se tenir à Tunis (16 - 18 novembre), afin d'être intégrés à l'ensemble des contributions et propositions des acteurs de la société de l'information. Il a été demandé au Secrétaire général des Nations Unies de prendre acte de ces engagements.

Les tensions dont témoignent les événements les plus récents, en Europe comme en Afrique, ne seront certes pas résolues par les seuls progrès de la société de l'information, ni par la seule réduction de la fracture numérique. Mais elles seront certainement mieux gérables si s'instaure un meilleur dialogue entre les peuples, entre les communautés, entre les générations. Les énergies qui s'épuisent dans des confrontations stériles ou des parcours désespérés pourraient, au contraire, aboutir à des projets communs et à la création de richesses nouvelles, nées du partage des savoirs et des expériences.

Faut-il le rappeler ? L'AIMF consacre pour sa part 40% de ses budgets d'aide à des actions en faveur de la société de l'information, ce qui, à côté des moyens du Fonds mondial institué en 2003, constitue un apport conséquent. Une autre grande question a fait l'objet d'une mobilisation de la communauté internationale. Il s'agit du financement du développement. A côté des débats sur la Facilité internationale de Financement ou la taxation des billets d'avion, la microfinance a été au coeur des réflexions sur les outils capables d'aboutir à une véritable réduction de la pauvreté. Les Nations Unies ont décrété l'année 2005, Année internationale de la Microfinance. Votre Assemblée a pris pour thème « Villes et microfinance ».

La plupart de nos populations, au Nord comme au Sud, ont des traditions variées, souvent anciennes, en matière de microfinance. Ces traditions sont remarquables du triple point de vue de la solidarité, de la diversité culturelle et du développement durable.

Tontines, caisses de solidarité et crédit municipal fonctionnent même quand l'environnement institutionnel est faible ou que les circonstances désorganisent les réseaux bancaires institutionnels. Les mutuelles d'artisans, de maraîchers périurbains, permettent le déroulement ou la reprise d'une activité économique cohérente, instaurent les solidarités indispensables au bon voisinage, aux relations entre générations et entre citoyens et dégagent une épargne utile pour des investissements en matière d'éducation ou de santé.

L'expérience accumulée en matière de microfinance tend d'autre part à prouver le lien très fort qui existe entre le contexte culturel, les structures sociales et l'implantation de programmes de microfinance pérennes. Il n'y a pas une recette propre à assurer le succès

d'une opération de microfinance ; il faut d'abord de la modestie et un profond respect pour les principes qui fondent la culture de chaque partenaire. Dans les milieux urbains, où s'affrontent la tradition comme principe d'identification et le changement comme résultat de la contrainte économique, les institutions de microfinance peuvent être le creuset dans lequel s'inventent les outils d'une évolution maîtrisée.

Enfin, du fait des sommes en jeu, la microfinance permet d'envisager un développement régulé, évoluant en fonction aussi bien de la demande que des capacités disponibles et de la tolérance au changement des milieux en cause. Là où l'intervention massive de capitaux liés à des conditionnalités techniques et à des procédures automatisées ne laisse subsister que des consommateurs mis aux normes et des exclus sans espoir, la microfinance permet d'organiser une appropriation progressive des améliorations et des situations nouvelles et une évolution respectueuse des spécificités de chaque communauté.

C'est ainsi que la microfinance constitue un outil participant à l'élaboration d'une politique de la ville et peut permettre de donner à tous, notamment aux femmes et aux jeunes déscolarisés, les moyens de leur émancipation. Nos villes, notamment celles qui ont une expérience en matière de crédits municipaux, doivent s'impliquer dans l'étude des voies et moyens propres à insérer toutes les populations dans le développement global de nos pays.

Ces questions, que vous allez examiner ici à Antananarivo, s'inscrivent dans la réflexion générale que conduit votre association sur les défis auxquels notre civilisation mondialisée est confrontée. Demain, en avril 2006, à Montréal, vous avez prévu de vous pencher sur le thème de « Ville, Savoirs et développement local ». Plus tard, lors de notre Sommet de Bucarest, en septembre 2006, vous devez traiter du sujet de « Ville et éducation citoyenne ». Puissent les résultats de vos travaux de ces deux prochains jours s'ajouter à l'ensemble des connaissances et des pratiques déjà acquises et contribuer à la construction, toujours en chantier, d'une Francophonie citoyenne.

SEANCE PLENIERE

mise à jour de la liste des membres de l'aimf

- . A Abéché, M. Mahamat Seid Haggar, Maire, a remplacé M. Abdelhadi Mahamat Ourada ;
- . à Bamako, M. Moussa Badoulaye Traoré, Maire a remplacé M. Mamadou Issa Tapo, Président de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Ibrahima N'Diaye ;
- . à Beau Bassin-Rose Hill, M. Varen Andee, Lord-Maire, a remplacé M. Robert Hungley ;
- . à Bucarest, M. Adrian Vidéanu, Maire général, a remplacé M. Razvan Murgeanu, qui assurait l'intérim ;
- . à Bujumbura, M. Célestin Sebutama, Maire, a remplacé M. Pontien Niyongabo ;
- . à Diégo-Suarez, M. Rolland Yves Sylvain, Maire, a remplacé M. Noëlon Rakotoarison ;
- . à Fomboni, M. Ahamada Said Abdou, Maire, a remplacé M. Amir Baco Mohamed ;
- . à Gao, M. Aly Alassane Touré, Maire, a remplacé M. Oumar Touré ;
- . à Gatineau, M. Marc Bureau, Maire, a remplacé M. Yves Ducharme ;
- . à Genève, M. Manuel Tornare, Maire, a remplacé M. Pierre Muller ;
- . à Hanoi, M. Nguyen Quoc Trieu, Président du Comité populaire, a remplacé M. Hoang Van Nghien ;
- . à Hué, M. Nguyen Van Cao, Président du Comité populaire, a remplacé M. Nguyen Viet Tien ;
- . à Iasi, M. Gheorghe Nichita, Maire, a remplacé M. Constantin Simirad ;
- . à Kaolack, M. Ahmed Khalifa Niasse, Maire, a remplacé M. Daouda Faye ;
- . à Kayes, M. Hamadou Koné, Maire, a remplacé Mme Diabat Camara, Présidente de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Adama Guindo ;
- . à Maradi, M. Idi Malé, Président du Conseil de la Communauté urbaine, a remplacé M. Souley Kouato, Sous-Préfet, avait succédé à M. Abdou Limam ;
- . à Monastir, M. Mohamed Besbes, Président de la municipalité, a remplacé M. Mohamed Gorsane ;
- . à Mopti, M. Oumar Bathily, Maire, a remplacé M. Abdramane Tangara, Président de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Ahmadou Kisso Cissé ;
- . à Moroni, M. El Macelie Saïd Jaffar, Maire, a remplacé M. Ibrahim Ahmada ;
- . à Mutsamudu, M. Aboubacar Said Ali, Maire, a remplacé M. Sidi Abdillah ;
- . à Niamey, M. Boubacar Ganda Seydou, Président du Conseil de la Communauté urbaine, a remplacé M. Jules Ouguet, Préfet-Président, qui avait succédé à Mme Bibata Bary Ghandou ;

- . à Ngozi, Claude Nahayo, Administrateur communal, a remplacé M. Jean-Berchmans Hakizimana, qui avait succédé à M. Louis Minani ;
- . à Ouahigouya, M. Noraogo Simplicie Ouédraogo, Maire, a remplacé M. Joseph Issa Diallo ;
- . à Port-au-Prince, Mme Paulna Brutus, Maire, a remplacé Mme Carline Simon, qui avait succédé à M. Joseph Yves Médard ;
- . à Port-Louis, M. Ahmed Réza Goolam Mamode, Lord-Maire, a remplacé M. Abdullah Hafeez Hossen, qui avait succédé à M. Michel Gérard Nina ;
- . à Québec, Mme Andrée Boucher, Mairesse, a remplacé M. Jean-Paul L'Allier ;
- . à Sikasso, M. Mama Sylla, Maire, a remplacé Mme Koné Batémin Keïta, Présidente de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Mamadou Tangara ;
- . à Skopje, M. Trifun Kostovski, Maire, a remplacé M. Risto Penov ;
- . à Sofia M. Boïko Borissov, Maire, a remplacé M. Stéfan Sofianski ;
- . à Tahoua, M. Addra Ouhou Dodo, Président de la Communauté urbaine, a remplacé M. Mamadou Ladan qui avait succédé à M. Abdouraoufou Sidi ;
- . à Tbilissi, M. Zourab Tchiabérachvili, Maire, a remplacé M.Vano Zodélava ;
- . à Tillabéri, M. Morou Kaboyé, Maire, a remplacé M. Mayaki Yacouba ;
- . à Toamasina, M. Roland Ratsiraka, Maire, a remplacé M. Barnest Andriamiarantsoa ;
- . à Yaoundé, M Gilbert Tsimi Evouna, qui assurait l'intérim a été nommé Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine en remplacement de M. Nicolas Amougou Noma, décédé ;
- . à Zinder, M. Laminou Souleymane, Président du Conseil de la Communauté urbaine, a remplacé M. Yaou Dan Barno.

Admission de M. Jean-Paul L'Allier
en qualité de membre d'Honneur de l'AIMF

1) **Extrait des statuts de l'AIMF**

Article 4 :

.../...

Les anciens maires ou responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones ayant rendu des services éminents à l'Association, auront vocation à être admis au sein de l' Association en qualité de membre d'honneur, sur proposition du Bureau, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

2) **Personnalités membres d'Honneur**

- . Président de la République française depuis juillet 1995.
- . M. M'Hamed Ali Bouleymon, ancien Maire de Tunis, depuis mars 2000.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU
DE LA XXIV^{EME} ASSEMBLEE GENERALE TENUE A OUAGADOUGOU**

Le document est adopté.

RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Au cours de l'année 2004, l'AIMF a donné corps aux grandes orientations prises depuis 3 ans.

Elles sont au nombre de 4 :

- renforcement de la collégialité et du suivi de notre organisation,
- plus de réactivité face aux situations de crise,
- appui aux projets concernant la jeunesse et la santé,
- mise en œuvre de nouveaux partenariats.

Pour l'avenir et pour renforcer notre position vis-à-vis de nos bailleurs, il conviendra :

- d'imposer des procédures de suivi des projets,
- d'affirmer l'AIMF comme l'opérateur de la coopération décentralisée,
- de faire évoluer notre réseau afin que nos villes soient des villes "éducatrices".

1. Renforcer la collégialité et le suivi de notre organisation

Cet objectif qui consiste à améliorer le suivi de notre développement en y associant les villes et le bureau de l'AIMF s'est traduit par :

- ***la mise en œuvre d'un comité de projet*** en charge de donner un avis sur l'ensemble des requêtes en financement adressées au secrétariat permanent,
- ***la rédaction d'un manuel de procédures*** précisant les différentes étapes du financement d'un projet depuis le dépôt de la requête jusqu'à la fin des travaux et au suivi de l'opération en activité,
- ***le recours au site internet interactif*** de l'association avec espace confidentiel réservé aux maires membres de l'AIMF,
- ***l'appropriation de nos manifestations par la ville organisatrice***, ce qui est le cas de Cotonou en septembre pour l'Observatoire de l'Etat civil et de Ouagadougou pour l'Assemblée générale,
- ***la représentation du Bureau*** de l'association dans les Conférences internationales,
- ***le suivi des décisions*** prises lors des colloques :
 - *Suivi de Dakar sur la médiation* qui s'est traduit par une réunion de travail réunissant des fonctionnaires des trois îles des Comores à Port Louis, avec des représentants de la ville de Victoria. Le Président Abdou Diouf s'est félicité de cette initiative comme en fait foi copie de sa lettre ci-jointe.

- *Suivi de Paris sur les NTIC* avec la mise en œuvre de projets de SIG avec Porto-Novo, avec Victoria et début d'un partenariat avec La Poste internationale et avec la communauté des villes du Nouveau Brunswick, avec la préparation du Sommet sur les NTIC en partenariat avec Genève, Brazzaville et Tunis.

2. Se donner les moyens d'être réactif face aux situations de crise

Le Fonds d'urgence de l'AIMF a été adopté en 2002 et depuis le Bureau de Bamako en mars 2002, 342.000 € lui ont été attribués.

Une commission permanente a été créée afin de suivre son action. Elle est présidée par le maire de Genève.

Antananarivo, Toamasina, Sikasso, Bujumbura, Mutsamudu ont ainsi bénéficié de notre appui en matière de santé ou d'équipements publics. Port au Prince a elle aussi fait appel à nous.

3. Appui aux projets concernant la jeunesse et la santé

L'AIMF a contribué à la construction d'établissements scolaires ou de centres d'écoute à Ouagadougou, Praia, Sikasso, Vientiane, Porto Novo, Ziguinchor, Port Louis, Victoria.

En matière de santé, elle est intervenue à Ouagadougou, Libreville, Phnom-Penh, Kinshasa, Mopti, Antananarivo, Bamako, Sikasso, Brazzaville, Porto Novo.

4. Mettre en oeuvre de nouveaux partenariats

Cette nouvelle dimension donnée à l'AIMF, qui est à rapprocher de sa volonté d'aller vers plus de collégialité, s'articule sur :

- l'ouverture de l'AIMF aux réseaux de villes de tous les pays francophones.
- L'ouverture de l'AIMF à un plus grand nombre de villes de chaque pays.
- La mise en œuvre de projets avec des ONG locales à Tananarive, à Bangui et à Antsirabé.
- L'élaboration de partenariats avec des institutions en mesure de nous apporter leurs compétences techniques :
 - Le réseau de visio conférences de la Banque mondiale,
 - L'UNITAR,
 - La Poste internationale,
 - La société Total Energie,
 - EDF,
 - L'université de Paris V,
 - Arte.
- Le suivi de projets avec des villes membres : Gatineau pour la préparation des jeux de la Francophonie de 2005 à Niamey ; Liège pour la modernisation de l'état civil en République démocratique du Congo ; Québec pour la formation des cadres en charge de l'adressage de Niamey et ceux du centre de santé de Ouagadougou ; Victoria et Port Louis pour appuyer le processus de sortie de crise aux Comores ; Bordeaux pour renforcer les équipes en charge de la propreté de Saint Louis et de Kaolack.
- Le renforcement du dialogue avec les autorités centrales. Depuis sa création, l'AIMF a privilégié l'échange d'expériences entre municipalités. C'est là le but principal de notre association. En devenant opérateur de la Francophonie, l'AIMF s'est engagée dans la mise en œuvre de projets voulus par les chefs d'Etat et de gouvernement francophones.

Ces projets, bien que financés par les Etats du Nord, contribuent à renforcer la coopération décentralisée de quartier et la modernisation des services municipaux (état civil, comptabilité, santé).

Dix ans après la mise en œuvre de cette politique voulue par la Francophonie, il ressort que l'AIMF a acquis prestige et compétence dans des domaines qui, bien sûr, concernent directement les villes mais qui intéressent les autorités centrales : la justice, l'intérieur, l'éducation.

Certaines des opérations, initialement destinées à renforcer les capacités des villes, deviennent des projets d'Etat : état civil de Yaoundé, démocratisation de l'accès aux NTIC.

Les ministères des pays francophones souhaitent donc que la coopération décentralisée initiée directement par les villes du Nord dans des villes du Sud, entre en cohérence avec les projets d'Etat puisque, par exemple, l'état civil relève de l'administration de l'Etat. Il appartiendra à l'AIMF de veiller à la cohérence nationale de ces programmes tout en stimulant la coopération décentralisée.

5. Renforcer le suivi des projets : l'élément essentiel du dialogue avec les bailleurs

Des comités de projets associant l'AIMF et d'autres bailleurs internationaux seront mis en œuvre en associant les experts fonctionnels, les représentants des villes et ceux des Etats.

La même démarche a été engagée avec la CONFEMEN, Conférence des ministres francophones de l'Education nationale, afin de développer des classes multimédias dans les écoles, les lycées et les collèges de nos villes membres.

L'AIMF a pris l'initiative cette année, à Cotonou, de mettre en place un observatoire de l'état civil afin de favoriser le dialogue, comme l'an dernier à Dakar, entre les responsables municipaux, ceux des ministères de la Justice ou de l'Intérieur, des différents pays d'où sont issues les villes de l'AIMF.

Cette démarche doit être aussi mise en œuvre lors d'opérations d'urbanisme concernant les quartiers et leur assainissement, afin d'obtenir plus de soutien des Etats. A cet égard, une mission s'est rendue au Niger pour dresser un bilan de nos opérations dans les villes de ce pays. Elle a jeté les bases d'un nouveau partenariat avec les villes du Niger en suscitant la mise en œuvre de comités de suivi et de comités de programme, en mettant en avant *le principe de subsidiarité* : l'AIMF se réservant la réalisation d'opération suscitant un transfert de savoir faire et laissant aux ONG locales le soin de suivre des opérations à haute intensité de main d'œuvre, mais financées par l'AIMF.

Avec Québec, suivi de la formation des personnels de Niamey pour la mise en œuvre de l'adressage de la ville. De même avec l'appui apporté au personnel de santé municipal de Ouagadougou.

6. Faire des villes de l'AIMF un exemple de réseau de "villes éducatrices"

L'AIMF a réuni l'ensemble de ses membres les 30 avril et 1^{er} mai 2004, à Paris, pour traiter du rapport entre les villes et les nouvelles technologies de communication. Il ressort de ces débats que celles et ceux qui annonçaient la fin de la ville avec l'ère de la communication planétaire, se sont trompés. En effet, les villes, espace territorial où les structures administratives et politiques sont proches des citoyens, offrent un assortiment idéal de ressources, d'institutions, de valeurs cosmopolites pour s'inscrire comme autant de berceaux pour les sociétés fondées sur le savoir, sociétés qui vont caractériser le XXI^{ème} siècle.

Dans ce cadre, les maires ont souhaité que leurs villes soient des "villes apprenantes", c'est-à-dire des villes qui ont en commun la volonté clairement affichée de placer l'innovation et l'apprentissage au cœur de leur stratégie de développement.

Ensemble, les maires de l'AIMF ont affirmé leur volonté de stimuler l'activité économique en combinant l'apprentissage à vie, l'innovation, l'utilisation créative des NTIC.

Ils ont convenu que pour servir cet objectif, il était primordial de constituer des réseaux et des partenariats, l'apprentissage reposant sur l'échange continue d'informations, sur les processus et les méthodes d'organisation des services.

L'action que souhaite conduire l'AIMF, en plein accord avec ses maires réunis en avril-mai 2004 à Paris, est destinée à montrer que l'espace territorial urbain représente un lieu essentiel pour l'apprentissage et l'innovation. Le dynamisme est souvent l'expression de cette proximité géographique de partenaires, de cette interdépendance non négociée.

Pour atteindre cet objectif, l'AIMF s'appuiera sur l'outil internet, mais aussi sur les missions de transfert de savoir faire dans le cadre des comités de projets.

Les comités de projets doivent être des structures où se retrouvent les bénéficiaires de nos opérations et les équipes qui ont contribué à mettre en œuvre l'opération.

La méthode AIMF d'évaluation et de qualité doit s'appuyer sur des comités de projets réunissant les élus, les experts fonctionnels, l'AIMF, les utilisateurs. Ce sont ces comités qui valident les différentes étapes d'une opération et qui assurent le suivi du projet. Ces comités pourraient s'ouvrir chaque fois que cela est nécessaire, à la société civile, aux représentants de l'Etat dont dépend la ville où se réalise le projet, ce qui est déjà le cas pour les projets d'état civil, et aux représentants locaux des bailleurs, quand cela est possible.

Le comité ne doit pas être perçu comme un outil de contrôle mais, comme un outil pour progresser.

Pour cela, le comité s'appuiera sur l'expertise des missions de suivi. Le rapport de ces missions devra être remis dans des délais très brefs, afin que leurs conclusions soient rapidement utilisables. L'objectif doit être : évaluer pour évoluer. La méthode AIMF doit donc s'éloigner des principes "évaluation-contrôle". Elle doit être associée à l'action et à la formation des cadres.

Dans les faits, cela signifie que les missions d'évaluation devront se faire en temps réel, en parfaite synergie avec les comités de projets, les uns et les autres étant réunis en séminaire, lequel devient une structure d'apprentissage et de recherche-action. Au cours de ces séminaires, les évaluateurs présenteront la situation qui prévaut sur d'autres projets dans d'autres villes. Ce débat doit être un moment d'oxygénation des équipes locales. La restitution devra se faire à chaud au secrétariat permanent.

Les associations de villes de chaque Etat francophone ont aussi un rôle à jouer dans la diffusion de bonnes pratiques. L'AIMF pourra les soutenir afin de les aider à :

- représenter les intérêts des communes au plan politique et économique et établir un dialogue permanent avec l'Etat et les partenaires en développement, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local,
- établir des rapports de coopération et de communication avec les acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile pour les impliquer dans les actions de développement local,
- renforcer la capacité de ses membres en matière de gestion communale et promouvoir la communication et les échanges d'expériences,
- soutenir l'émergence d'une administration moderne et efficace orientée vers les besoins des populations,

- participer aux échanges et à la coopération entre les associations de communes au plan régional et international,
- promouvoir la coopération décentralisée entre les communes du pays considéré et celles des autres pays,
- promouvoir une culture de bonne gouvernance au niveau local, notamment à travers la comparaison des performances entre communes.

7. Etre un acteur dynamique de la coopération décentralisée francophone

Ouagadougou est exemplaire de ce que peut faire la coopération décentralisée.

Ouagadougou coopère avec l'AIMF mais aussi, directement avec des villes du réseau AIMF : Lyon, Bordeaux, Québec et avec d'autres villes comme Grenoble et Loudun. Il serait peut-être judicieux en s'appuyant sur cet exemple, en accord avec les services techniques des villes de donner plus d'ampleur, mais dans la cohérence, à cette coopération. Il appartient à l'AIMF, forte de son expérience, de ses domaines d'excellence, d'avoir un effet de levier et de rechercher des appuis complémentaires pour ses propres domaines d'intervention (assainissement, état civil, comptabilité). A cet égard, elle est en relation avec l'association des Villes en lutte contre la pauvreté, présidée par le maire de Genève.

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER
--

I - Ressources

1) Cotisations

Le total des cotisations de l'année 2004 est de 236.893 €, y compris les droits d'entrée des 6 nouvelles villes admises.

L'arriéré de cotisations au 1^{er} janvier 2004 s'élevait à 48.393€ et depuis cette date, il a été réduit à 23.675 €. Le tableau joint liste les villes en retard de paiement.

2) Subvention de la Ville de Paris pour le fonctionnement de l'AIMF

Nous avons reçu en juin 2004, 1.733.040 €. Cette subvention a été en partie utilisée pour le fonctionnement de l'AIMF. Un montant de 933.040 € a été reversé au Fonds de Coopération.

Nous avons aussi reçu 18.000 € de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour appuyer nos deux réunions internationales de Paris et de Ouagadougou.

3) Fonds de Coopération

Au transfert d'un montant de 933.040 € de la ville de Paris, s'ajoutent une subvention de l'ACDI (279.179 €), de Lausanne (16.992 €) de Liège (15.245 €), et de Luxembourg (24.785 €). Nous avons aussi reçu 16.086 € du SIAAP.

En 2005, nous avons reçu le complément de l'ACDI, soit 30.864 € et celui du SIAAP, soit 92.460 €

4) Compte Opérateur de la Francophonie

En sa qualité d'opérateur de la Francophonie, l'AIMF reçoit des subventions du gouvernement français et de celui du Québec.

a) Soutien de la France

- Le ministère français des Affaires étrangères nous a attribué et versé 1.929.182 €.
- Le ministère français de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie nous a attribué et versé 457.347 €.

Ces subventions ont permis de financer d'une part le programme de l'AIMF, d'autre part, et le fonctionnement de l'association grâce à la rémunération mandataire.

En 2004, le montant de la rémunération mandataire affectée au fonctionnement s'élève à 534.731 € dont 489.737 € du ministère français des Affaires étrangères et 44.994 € de celui de l'Education nationale.

b) Autre subvention

Ont été reçus du Canada-Québec, 21.745 €.

5) Produits financiers

Le total des produits financiers 2004 est de 109.445 € dont à 106.047 € proviennent des subventions d'investissement et 3.398 € des subventions de fonctionnement.

II – Dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2004 ont été globalement maintenues au niveau de 2003 (l'augmentation n'ayant été que de 4 %).

L'équilibre entre produits et charges a pu être respecté grâce à l'augmentation de la rémunération mandataire, à l'affectation au fonctionnement des produits financiers 2004 et ce à titre exceptionnel et à la baisse des frais de colloque.

L'augmentation des frais de personnels et des charges exceptionnelles est liée au paiement des indemnités légales dues à l'ancien Secrétaire permanent.

La baisse des charges, d'animation de nos instances tient, quant à elle, à la prise en charge d'une partie du colloque de Paris sur les NTIC par la ville de Paris.

Les dépenses d'investissement concernent, tous financements confondus, 97 projets : 31 du Fonds de Coopération, 2 du Plan de Coopération Informatique, 59 réalisés au titre d'Opérateur de la Francophonie et 5 du Fonds d'urgence. Le tableau joint au dossier donne une analyse de ces dépenses par programme et par ville.

Compte tenu de l'intensité de nos activités, le montant des fonds dédiés aux projets est passé de 6.933.436 € au 1^{er} janvier 2004, à 5.793.181 € au 1^{er} janvier 2005. Cette baisse de 1.140.254 € est un indicateur très favorable de notre activité.

1) Fonds de Coopération

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, il a été dépensé : 1.798.693 €, soit plus de 43 % qu'en 2003, année qui avait déjà augmenté de 30 % par rapport à 2001.

2) Le Compte opérateur et le compte FMU

En 2004, 2.583.863 € ont été investis, en augmentation de plus de 41 % par rapport à 2003, année déjà en augmentation de 30 % par rapport à 2002.

3) Le Fonds d'urgence

En 2004, nous avons dépensé 104.105 € au titre de l'aide à Bangui, Parakou, Bujumbura, Brazzaville et Sikasso. En 2003, nous n'avions dépensé que 3.167 €

Tableau des subventions d'investissement reçues
ou à recevoir par l'AIMF en 2004

Fonds de Coopération

	Subventions reçues							Subventions à recevoir	
	Paris	ACDI	Lausanne	Liège	Luxembourg	Bordeaux	SIAAP	SIAAP	
2002	640 500 €	346 673 €	16 977 €	15 245 €	--	--	99 091 €	2004	454 €
2003	933 040 €	317 863 €	17 000 €	15 242 €	24 800 €	23 000 €	9 200 €		
2004	933 040 € ¹	310 043 €	16 992 €	15 245 €	24 785 €	--	108 546 €		

Opérateur de la Francophonie

	Subventions reçues		
	MAE (1)	MEN (2)	GQ (3)
2002	1 424 547 €	457 347 €	21 888 €
2003	1 029 183 €	457 347 €	(Subvention 2003 attribuée au fonctionnement)
2004	1 929 183 € ²	457 347 € ³	21 745 €

¹ Paris contribue aussi, pour 800 000 € au fonctionnement de l'AIMF.

Au total, Paris apporte 1 733 040 € au budget global de l'AIMF et met à sa disposition trois chargés de projets et une secrétaire

² et ³ Dans le cadre de la mutualisation des charges de fonctionnement de l'AIMF, en sa qualité d'opérateur

de la Francophonie, le MAE et le MEN autorisaient l'AIMF à prélever un montant forfaitaire sur les

subventions attribuées : 20 % pour le MAE, 10% pour le MEN

(1) MAE : Ministère français des Affaires étrangères

(2) MEN : Ministère français de l'Education nationale

(3) GQ : Gouvernement du Québec

Note sur les investissements effectués par l'AIMF en 2004

	Dépenses	Nombre de projets	Nombre de missions d'experts	Investissements les plus importants
Fonds de Coopération				
☒ Projets d'équipement urbain	1 419 603 €	18		Brazzaville (assainissement et centre de santé), Bujumbura (mairie), Dakar (centre d'état civil), Djibouti (bibliothèque), Kinshasa (centre social), Lubumbashi (marché), Ouagadougou (centre sida), Zahlé (théâtre de verdure), Lomé (assainissement), Marrakech (jardins), N'Djaména (marché), Tunis (théâtre), Parakou (école), Hué (canal royal)
☒ Projets de santé	259 844 €	4		
☒ Modernisation des services municipaux	3 718 €	1		
☒ Projets culturels	9 386 €	1		
☒ Formation des cadres	41 090 €	2		
☒ Transport de matériel	23 041 €	5		
☒ Missions	42 011 €		23	
TOTAL	1 798 693 €	31	23	
Plan de Coopération Informatique				
	25 451 €			Dakar (état civil), Brazzaville (centre multimédia)
TOTAL	25 451 €	2		
Opérateur de la Francophonie				
☒ Etat civil	876 536 €	26		Dakar, Marrakech, Lubumbashi, Antananarivo, Yaoundé, Maradi
☒ Comptabilité	251 696 €	12		
☒ Centres multimédias	245 783 €	4		Brazzaville, Niamey
☒ Equipements urbains	600 134 €	5		Beyrouth (signalisation), Ouagadougou (lycée)
☒ Adressage	138 226 €	3		Ouagadougou, Niamey
☒ Formation	471 488 €	9		
☒ Formation			53	Les missions ont concerné 24 villes
TOTAL	2 583 863 €	59	53	
Fonds d'urgence				
	104 105 €	5		Bangui, Parakou, Bujumbura, Brazzaville, Sikasso
TOTAL	104 105 €	5		

Cotisations

Arriérés dus

Ville	Année d'adhésion	2000	2001	2002	2003	sous-totaux
Abéché	1991		548,82	550,00	550,00	1 648,82
Alexandrie	2000		3 597,80	3 600,00	3 600,00	10 797,80
Bouaké	1986				795,00	795,00
Djibouti	1983			710,00	710,00	1 420,00
Kiffa	1993				548,82	548,82
Moroni	1981				550,00	550,00
Port-au-Prince	1980			705,00	705,00	1 410,00
Port-Vila	1984			550,00	550,00	1 100,00
Skopje	2000	1 112,88	807,98	810,00		2 730,86
Tbilissi	2001			1 190,00	885,00	2 075,00
	1998		48,82	550,00		598,82
		1 112,88	5 003,42	8 665,00	8 893,82	23 675,12

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A.I.M.F.
Association Internationale des
Maires Francophones

Siège social : 9, rue des Halles
75001 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2004

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris
63, bd Malesherbes - 75008 PARIS
i, rue de Marignan - 94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE - France

A.I.M.F.
Exercice clos le 31.12.2004

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'A.I.M.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il m'appartient, sur la base de l'audit effectué, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué l'audit selon les normes professionnelles applicables en France, adaptées aux spécificités du secteur associatif dans lequel intervient l'A.I.M.F. ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Les contrôles et vérifications auxquels j'ai procédé ont porté sur les comptes généraux de fonctionnement, ainsi que sur les opérations spécifiques concernant le fonds de coopération, le F.M.U., OPERATEUR et PCI.

J'estime que lesdits contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Malgré mes demandes réitérées concernant l'amélioration globale du contrôle interne, impliquant ainsi une meilleure efficacité d'ensemble des services tant en France qu'à l'étranger, je n'ai toujours pas obtenu satisfaction et particulièrement dans :

- ✓ l'absence de formalisation des procédures administratives concernant les systèmes de rémunérations, les délégations de pouvoirs, les engagements auprès des fournisseurs, frais de déplacement, missions etc... ;
- ✓ le renforcement du rôle des dirigeants sur le Secrétariat Permanent, avec prise de conscience des responsabilités ;
- ✓ le contrôle des engagements de dépenses liés aux opérations de coopération. En effet l'absence de réponse aux circularisations du Commissaire aux Comptes constitue des incertitudes significatives.

Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les autres éléments suivants :

- Les fonds dédiés qui s'élèvent à 5 793 K€ à la clôture de l'exercice et inscrits au passif du bilan, sont la contrepartie des engagements restant à réaliser sur les exercices futurs et ce en conformité aux conventions signées avec les tiers financeurs ou aux décisions du Bureau. Je me suis assuré du respect des dispositions réglementaires en la matière pour ce qui concerne l'exercice sous revue.
- La contrepartie de ces engagements restant à financer à la clôture de l'exercice se trouve à l'actif du bilan, dans les placements de trésorerie en attente d'emploi pour 5 930 K€.
- Les subventions de fonctionnement attribuées à votre association l'ont été sur la base d'un budget. La comptabilisation de ces subventions appelle les précisions suivantes :
 - versement Ville de PARIS 800 K€
 - diverses subventions ponctuelles 18 K€
 - rémunération mandataire attribuée par les ministères français
soit 535 K€
dont 104 K€ de reliquat sur exercices antérieurs.

- Les subventions d'investissement sont accordées le plus souvent par les Ministères des Affaires Etrangères, de l'Education Nationale et de certaines villes dont PARIS pour 933 K€ au titre du présent exercice, et ce en vue de réaliser un programme prédéterminé par la convention ou par décision du Bureau.
- La charge exceptionnelle de 150 K€ représente l'indemnité de départ en retraite du Secrétaire Permanent, résultant d'une décision de Bureau du 14 juin 2000.
- Je relève le défaut d'information dans l'annexe aux comptes annuels du coût de l'indemnité contractuelle liée aux contrats de travail du personnel, qui s'élève à 63 048 € au 31.12.2004.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sous les réserves exprimées dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, je vous signale qu'il a été fait un usage ponctuel et irrégulier de février à juin 2005, des fonds dédiés et affectés au fond de coopération, pour assurer le financement du Secrétariat Permanent dans l'attente du versement de la subvention Ville de Paris et ce à hauteur de 205 K€.

- Je ne peux me prononcer sur le rapport de gestion de votre Trésorier dans la mesure où celui-ci ne m'a pas été communiqué pour vérification, pas plus que sur les documents adressés aux adhérents à l'occasion de l'assemblée générale afin d'en vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels.
- Par ailleurs, il serait opportun d'avancer la date de vos assemblées annuelles avant le 30 juin de chaque année ou de modifier la date de clôture de votre exercice comptable, afin d'être en conformité avec la loi.

Fait à Paris

Le 16 septembre 2005



Jean-Claude BACHER
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'appel de Paris

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2004

- * BILAN
- * COMPTE DE RESULTAT
- * ANNEXE

BILAN EXERCICE 2004

ACTIF	2004			2003	PASSIF	2004	2003
	Brut	Amort.& Provisions	Net	Net			
Immobilisations					Fonds propres		
Incorporelles	40 973,59	22 171,31	18 802,28	23 055,52	Reports à nouveau	89 296,09	153 286,93
Corporelles	120 113,02	85 634,58	34 478,44	49 585,37	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	12 563,80	-63 990,84
Dépôts et cautionnements versés	22 353,41		22 353,41	22 353,41			
<i>Total I</i>	<i>183 440,02</i>	<i>107 805,89</i>	<i>75 634,13</i>	<i>94 994,30</i>	<i>Total I</i>	<i>101 859,89</i>	<i>89 296,09</i>
Actif circulant					Provisions pour risques et charges		
Avances et acomptes sur commandes			0,00	0,00	Fonds dédiés		
Créances :					sur subventions attribuées (*2)	5 793 181,88	6 933 436,55
- Subventions à recevoir (*1)	392 842,19		392 842,19	980 112,49			
- Cotisations à recevoir	52 481,78	6 116,30	46 365,48	40 680,00			
- Autres créances	277,03		277,03	4 684,84	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	5 929 843,01		5 929 843,01	6 338 703,46	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (*3)	651 226,31	398 485,92
Banques	265 980,55		265 980,55	149 271,52	Dettes fiscales et sociales	180 407,33	174 996,49
Caisse	838,69		838,69	2 025,12	Autres dettes	3 869,86	24 185,39
<i>Total II</i>	<i>6 642 263,25</i>	<i>6 116,30</i>	<i>6 636 146,95</i>	<i>7 515 477,43</i>	Produits constatés d'avance	769,08	3 148,49
Charges constatées d'avance	<i>Total III</i>		19 533,27	13 077,20	<i>Total III</i>	<i>6 629 454,46</i>	<i>7 534 252,84</i>
TOTAL GENERAL	6 845 236,54	113 922,19	6 731 314,35	7 623 548,93	TOTAL GENERAL	6 731 314,35	7 623 548,93

Détail de certains comptes du bilan - au 31/12/04

	ACTIF		PASSIF	
	Trésorerie	Subventions ou rémunération mandataire à recevoir (*1)	Fonds dédiés sur subventions attribuées (*2)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (*3)
Fonctionnement	143 327,38 €			79 311,48 €
Fonds de Coopération	3 030 765,72 €	123 778,20 €	2 674 598,20 €	270 639,91 €
Fonds Multilatéral Unique	2 131 942,84 €	44 659,04 €	1 953 497,27 €	165 832,45 €
Opérateur	890 626,31 €	224 404,95 €	998 948,89 €	94 642,66 €
Fonds d'Urgence			166 137,52 €	40 799,81 €
<i>Totaux</i>	<i>6 196 662,25 €</i>	<i>392 842,19 €</i>	<i>5 793 181,88 €</i>	<i>651 226,31 €</i>

**COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2004**

CHARGES	2004	2003	PRODUITS	2004	2003
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	3 342 028,82	2 195 392,91	Subventions d'exploitation	4 635 385,08	3 655 815,03
Autres charges externes	1 774 787,64	1 701 175,56	Cotisations et droits d'entrée	239 930,00	229 970,00
Impôts, taxes et versements assimilés	62 251,04	56 245,76	Autres produits		
Rémunération du personnel	496 006,57	455 010,96			
Charges sociales	251 486,29	225 524,97			
Dotations aux amortissements	28 743,13	24 663,95			
Dotations aux provisions (cotisations)					
Autres charges	120,03	2 227,59			
Charges financières	7 459,55	7 506,85	Produits financiers	107 401,54	116 335,18
<i>Total I</i>	5 962 883,07	4 667 748,55	<i>Total I</i>	4 982 716,62	4 002 120,21
Charges exceptionnelles	<i>Total II</i>	150 662,56	Produits exceptionnels et transferts de charges	<i>Total II</i>	1 540,50
Engagements à réaliser sur ressources affectées		178 917,36	Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	1 140 254,67	747 703,49
			Reprise sur provisions (cotisations)	1 597,64	
<i>Total III</i>	0,00	178 917,36	<i>Total III</i>	1 141 852,31	747 703,49
Solde créditeur : excédent	12 563,80		Solde débiteur : déficit		63 990,84
TOTAL GENERAL	6 126 109,43	4 846 665,91	TOTAL GENERAL	6 126 109,43	4 846 665,91
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Mise à disposition gratuite de personnel	219 571,75	148 295,82	Prestations en nature	219 571,75	148 295,82
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	219 571,75	148 295,82	TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	219 571,75	148 295,82

Fonctionnement de L'A I M F - année 2004

PRODUITS	2004	2003
<i>Produits de fonctionnement</i>	<i>1 703 705,70</i>	<i>1 556 073,38</i>
. Subvention de l'exercice - Ville de Paris	800 000,00	800 000,00
. Rémunérations mandataire	534 731,49	467 243,58
. Cotisations et droits d'entrée	239 930,00	229 970,00
. Participations d'autres organismes aux frais de manifestations	18 000,00	16 000,00
. Produits financiers	3 398,95	10 008,43
. Produits financiers sur investissements	106 047,62	6 341,87
. Reprise de provisions sur risques et charges d'exploitation	1 597,64	26 509,50
CHARGES	2004	2003
<i>Charges de fonctionnement et d'animation des instances</i>	<i>1 691 141,90</i>	<i>1 620 064,22</i>
<u>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</u>	<u>1 360 602,00</u>	<u>1 118 090,02</u>
<u>Achats et services extérieurs</u>	<u>372 335,83</u>	<u>355 174,96</u>
. Achats consommables	26 526,23	23 453,78
. Loyer et charges locatives	97 705,43	97 347,92
. Locations diverses	18 289,83	21 705,07
. Honoraires	116 175,40	94 965,60
. Déplacements, missions, relations publiques	20 337,76	19 290,06
. Frais d'expédition et de télécommunications	62 120,31	57 374,26
. Divers (assurances, maintenance, documentation, cotisations...)	31 180,87	41 038,27
<u>Frais de personnel - Impôts et taxes</u>	<u>806 953,46</u>	<u>735 702,13</u>
. Frais de personnel	745 439,42	680 308,77
. Impôts et taxes	61 514,04	55 393,36
<u>Autres dépenses</u>	<u>181 312,71</u>	<u>27 212,93</u>
. Dotations aux amortissements et provisions	28 743,13	24 663,95
. Frais financiers	1 907,02	2 548,98
. Charges exceptionnelles	150 662,56	
<u>2) Charges d'animation des instances</u>	<u>330 539,90</u>	<u>501 974,20</u>
. Frais d'assemblée générale	241 054,95	205 896,93
. Frais de colloque	69 744,66	260 816,34
. Frais de réunion de bureau	10 212,26	10 810,77
. Instances francophones	8 547,43	13 646,32
. Déplacements, missions, relations publiques	980,60	10 803,84
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>12 563,80</i>	<i>-63 990,84</i>

	Fonds de Coop.	P C I	F M U	Opérateur	Fonds d'urgence	Totaux
PRODUITS						
Subventions reçues ou à recevoir (1)	1 409 106,20		1 950 928,88	457 350,00		3 817 385,08
Solde PCI viré au Fonds de Coopération	3 232,33					3 232,33
Affectat° prod. financ. antérieurs		2 341,22			106 077,67	108 418,89
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	386 354,68	28 682,07	568 183,38	50 587,92	104 105,40	1 137 913,45
Produits financiers 04	52 790,48	191,46	36 078,62	14 942,03		104 002,59
<i>Totaux</i>	1 851 483,69	31 214,75	2 555 190,88	522 879,95	210 183,07	5 170 952,34

CHARGES						
Charges sur projets	1 798 693,21	25 449,74	2 056 668,48	435 650,21	104 105,40	4 420 567,04
Rémunération Mandataire			462 443,78	72 287,71		534 731,49
Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 232,33			106 077,67	109 310,00
Frais financiers non affectés sur projets	210,90	25,31	56,33	3,65		296,19
Produits financiers affecter au Fonctionnement an.04	52 579,58	2 507,37	36 022,29	14 938,38		106 047,62
<i>Totaux</i>	1 851 483,69	31 214,75	2 555 190,88	522 879,95	210 183,07	5 170 952,34

FMU = 2 169 354,88 + 385 836 (RM 04)

OPE = 477 885,95 + 44 994 (RM 04)

AIMF

Exercice clos le : 31 Décembre 2004

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Détail des charges à payer

Autres dettes

Détail des produits constatés d'avance

Détail des charges constatés d'avance

Contributions volontaires en nature

Charges exceptionnelles

Fonds dédiés

Immobilisations

Amortissements

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983) - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2004 dont le total est de 6.731.314 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 12.563,80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/2004 au 31/12/2004.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 14 Mars 2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes

Conformément au plan comptable des associations applicable au 1er Janvier 2000:

- le compte : "Fonds dédiés" figurant au passif du bilan, représente le montant cumulé des subventions attribuées restant à réaliser,
- le compte : "Engagements à réaliser sur subventions attribuées" figurant en charges au compte de résultat, représente le montant des subventions 2004 reçues ou à recevoir non utilisées,
- le compte : "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" figurant en produits au compte de résultat, représente le montant des subventions des exercices antérieurs utilisées au cours de l'année 2004.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

-Logiciels	1 an
-Agencements et installations	10 ans
-Matériel de bureau	3 ans
-Mobilier de bureau	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Détail des charges à payer:

1°) incluses dans le poste "dettes fournisseurs et comptes rattachés" d'un montant de 651.226,31€:

29.277,57 €

- Honoraires à payer 28.226,40 €
 - Location voiture TAM 1.051,17 €

2°) incluses dans le poste "dettes fiscales et sociales" d'un montant de 180.407,33 €:

72.072 €

- Congés payés 38.049,00 €
 - Charges sur congés payés 18.264,00 €
 - Taxe sur les salaires de décembre 12.961,00 €
 - Formation 798,00 €

Autres dettes:

3.869,86 €

- EDF 2.250,00 €
 - Téléphone, SFR et Wanadoo 1.109,45 €
 - Assurance 46,71 €
 - Agios 167,19 €
 - Divers 296,51 €

Détail des produits constatés d'avance:

769,08 €

Frais de missions "Haiti".

Détail des charges constatées d'avance:

10.166,30 €

- Maintenance et assistance 7.145,76 €
 - Assurance 2.552,51 €
 - Location photocopieur 405,76 €
 - Divers 62,27 €

Contributions volontaires en nature:

219.571 €

Il s'agit de la mise à disposition gratuite de fonctionnaires.

Charges exceptionnelles:

150.662,56 €

Indemnité de départ du Secrétaire permanent

Fonds dédiés:

5.793.181,88 €

au 1.01.2004 6.933.436,55 €

à déduire: report des ressources - 1.140.254,67 €

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	34 628,80	6 344,79
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		43 275,60	715,37
Matériel de transport		1 457,96	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		72 341,29	2 322,80
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	117 074,85	3 038,17
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		151 703,65	9 382,96

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Révaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			46 973,59	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			43 990,97	
Matériel de transport			1 457,96	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			74 664,09	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III		120 113,02	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			161 086,61	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche développ.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	11 573,28	10 598,03		22 171,31
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		17 327,05	3 740,20		21 067,25
Matériel de transport		1 457,96			1 457,96
Matériel de bureau et informatique, mobilier		48 704,47	14 404,90		63 109,37
Emballages récupérables et divers					
	Total III	67 489,48	18 145,10		85 634,58
TOTAL GENERAL (I + II + III)		79 062,76	28 743,13		107 805,89

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	10 598,03				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outill. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	3 740,20				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier	14 404,90				
Emballages récupérables et divers					
	Total III	18 145,10			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		28 743,13			

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations				

A.I.M.F.
Association Internationale des
Maires Francophones

Siège social : 9, rue des Halles
75001 PARIS

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2004

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris
63, bd Malesherbes - 75008 PARIS
5, rue de Marignan - 94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE - France

A.I.M.F.
Exercice clos le 31.12.2004

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe que votre Président ne m'a donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Je précise cependant que le remboursement de frais de déplacement des dirigeants est une convention visée, ainsi que la subvention de fonctionnement Ville de Paris.

Fait à Paris
Le 16 septembre 2005



Jean-Claude BACHER
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'appel de Paris

APPROBATION DES COMPTES ET DES RAPPORTS DE L'EXERCICE 2004

Les rapports d'activité et les comptes annuels sont approuvés.

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE
ET DE SON SUPPLEANT POUR LES EXERCICES 2005 A 2010**

M. Jean-Claude Bacher a accompli un premier mandat de commissaire aux comptes, de 1993 à 1999. Il a été renouvelé par l'Assemblée générale de 1999 et ce second mandat s'achève à Antananarivo avec la présentation de son rapport sur 2004.

Il a paru souhaitable, dans un souci de transparence, de procéder à un appel à concurrence qui a fait apparaître que le Cabinet le moins disant était KPMG.

Le Cabinet KPMG est membre d'un réseau international présent dans 153 pays. Il offre les meilleures références puisqu'il compte aujourd'hui plus de 6.000 clients dans le secteur non marchand, notamment la fondation Abbé Pierre, l'Unicef ou la Fédération des œuvres laïques. Il dispose d'une équipe spécialisée dans le secteur occupé par l'AIMF.

L'Assemblée générale adopte la proposition de nommer le Cabinet KPMG, commissaire aux comptes de l'AIMF pour les exercices 2005 à 2010.

ADOPTION DU PROJET DE BUDET POUR 2006

Budget prévisionnel 2006

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 526 000 €	<i>Produits de fonctionnement</i>	1 526 000 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 121 000 €		
Achats et services extérieurs	311 500 €	. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
. Achats consommables	21 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	295 000 €
. Loyer et charges locatives	105 000 €	. Rémunération mandataire	430 000 €
. Locations diverses	20 500 €	. Produits financiers	1 000 €
. Honoraires	55 000 €		
. Déplacements, missions, relations publiques	15 000 €		
. Frais d'expédition et de télécommunications	55 000 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat°, cotisat°)	40 000 €		
Frais de personnel - Impôts et taxes	736 000 €		
. Frais de personnel	680 000 €		
. Impôts et taxes	56 000 €		
Autres charges	73 500 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	29 000 €		
. Provis° pour risques et charges	42 000 €		
. Frais bancaires	2 500 €		
2) Frais d'animation du réseau	405 000 €		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et Colloque	330 000 €		
. Déplac., missions, relat° publiques, Inst. Francoph.	75 000 €		
Charges directes affectées aux actions de coopération	3 857 550 €	Produits des actions de coopération	3 857 550 €
. Expertise et études	460 000 €	. Fonds de Coopération (Villes + ACDI)	1 349 500 €
. Travaux	1 060 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff.Etrang.+Québec)	1 950 700 €
. Matériels et logiciels	780 000 €	. Opérateur (Educat° Nale)	457 350 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	40 000 €	. Fonds d'urgence (Prod.Financiers/investissements)	100 000 €
. Formation et assistance	1 071 000 €		
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	430 000 €		
. Assurances	11 000 €		
. Documentation	1 450 €		
. Commissions bancaires	3 100 €		
. Droits de timbres et divers	1 000 €		
Total des charges	5 383 550 €	Total des produits	5 383 550 €

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Sur proposition du Bureau, 19 nouvelles villes sont admises à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Covè (Bénin),
- Limbé (Cameroun),
- Ebolowa (Cameroun),
- Dschang (Cameroun),
- Bandundu (RD Congo),
- Port-Said (Egypte),
- C^turbaine du Grand Nancy (France),
- Montreuil (France),
- Labé (Guinée),
- Téliélé (Guinée),
- Carrefour (Haïti),
- Pétionville (Haïti),
- Fianarantsoa (Madagascar),
- Mahajanga (Majunga) (Madagascar),
- Toliara (Tuléar) (Madagascar),
- Tombouctou (Mali),
- Agadez (Niger),
- Dosso (Niger),
- Diffa (Niger).

<p style="text-align: center;">FIXATION DE LA DATE, DU LIEU ET DU THEME DES PROCHAINES MANIFESTATIONS</p>
--

1) 2006

- Le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui doit se tenir en novembre 2006 à Bucarest, aura pour thème l'éducation.
- Afin que l'AIMF s'intègre à cette réflexion, le Bureau de Bruxelles avait retenu l'idée que le colloque et l'Assemblée générale de 2006 aient un thème commun : "Villes et éducation", qui serait ensuite décliné pour chacune de nos deux manifestations.

Colloque

- Montréal – 24 et 25 avril.
Thème proposé par Montréal : "Villes, savoirs et développement local"

Assemblée générale

- Thème proposé : "Villes et éducation citoyenne"
L'Assemblée générale se tiendra à Bucarest en même temps que le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones.

Le Sommet devant se réunir les 28 et 29 septembre. L'Assemblée générale pourrait avoir lieu les 26 et 27 septembre ou les 30 septembre et 1^{er} octobre, afin de pouvoir accueillir, soit en séance de clôture, soit en séance solennelle d'ouverture, le Président de la République française.

2) 2007

- La ville de Hué accepte d'accueillir l'AIMF. Il reste à déterminer la nature de la réunion : assemblée générale ou colloque, et la période choisie.

VILLES ET MICROFINANCE : RISQUES ET OPPORTUNITES

PRESENTATION DU THEME DE LA XXV^{EME} ASSEMBLEE GENERALE

Session plénière

« *La microfinance et les maires : comment les maires peuvent-ils soutenir le développement de la microfinance à l'échelle locale ?* »

Cette session dressera un cadre d'intervention approprié pour guider les Villes dans leur programme de soutien à la microfinance, et ce en étudiant trois axes principaux :

1. L'appui aux Institutions de microfinance existantes ou à la création de nouvelles structures indépendantes, au sein des communes.
2. L'implication directe dans des projets de microfinance par l'intermédiaire de la mise en place d'un guichet ou d'une IMF gérés par les collectivités locales.
3. Le développement d'un Crédit Municipal, c'est-à-dire d'un financement institutionnel par les Mairies.

- ✓ Le *président de séance*, **M. Hugues MARTIN**, Maire de Bordeaux, ouvrira la session plénière.
- ✓ Le *modérateur*, **M. Arnaud VENTURA**, Directeur Général de PlaNet Finance, présentera en une dizaine de minutes le cadre et les limites de l'intervention des Collectivités Locales dans les projets de Microfinance, ainsi que les meilleures pratiques à suivre et à respecter pour garantir et assurer le bon fonctionnement de telles initiatives sur le long terme. Parallèlement, il assurera la bonne gestion du temps et donnera la parole à chacun.
- ✓ Les *panélistes* auront chacun 15 minutes de temps de parole pour exposer leurs expériences devant l'auditoire.
 - **M. Célestin B. KOUSSOUBE**, le Maire de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso,
 - **M. Serge GROUARD**, maire d'Orléans, France
nous feront part des expériences de leurs communes respectives et de leur implication actuelle ou passée dans des programmes de microfinance.
 - **M. Francis Blaise RAJOELINA**, Coordinateur national de la microfinance, Madagascar
 - **Mme Monah ANDRIAMBALO**, Secrétaire Générale de l'APIFM -structure de représentation professionnelle et de défense des intérêts collectifs des Institutions Financières Mutualistes, Coopératives et Associations Mutualistes d'Epargne et de Crédit- nous fera part de son expérience sur le terrain en tant que professionnelle dans la consolidation de la microfinance au sein des villes.
 - **M. André URANI**, Professeur d'Economie à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro et actuellement Directeur de l'Institut des Etudes du Travail et Société au Brésil, partagera son expérience dans la mise en place d'un projet de soutien aux Institutions de microfinance par la Mairie de Rio de Janeiro.
- ✓ L'*expert associé*, **M. Christian SCHMITZ**, Président du Directoire de Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) précisera le rôle que peuvent jouer les Maires dans le domaine de la microfinance. Il évoquera donc les objectifs qu'ils peuvent se fixer, et ce en s'appuyant sur l'expérience de la SIDI, qui prend en compte une mission de promotion de la citoyenneté.

Une plage de 30 minutes de débat avec l'auditoire, selon un système de questions/réponses, est prévue à la fin de cette séance.

Commission n° 1

« Comment la mairie peut-elle faciliter la création et le développement d'Institutions de microfinance ? »

Le but de cette commission est d'explicitier les mesures à mettre en place au sein d'une commune pour faciliter la création de nouvelles Institutions de microfinance (IMF) et pour soutenir le plus efficacement possible les institutions déjà implantées dans les villes. Y seront abordées des questions telles que :

- Les sources de financement : lesquelles sont les mieux appropriées ? Quels financements sont déjà disponibles ?
- Les démarches administratives : comment les alléger pour faciliter la création d'une IMF ou le fonctionnement d'une IMF existante ?
- Formation et accompagnement : comment mettre en place des programmes de formation et d'accompagnement aux IMF et à leurs clients ? Quels programmes implanter dans ce sens ?

✓ Le *président de séance*, **M. Ahmed Reza Goolam Mamode ISSACK**, Lord Maire de Port-Louis en République de Maurice, ouvrira la session plénière.

✓ Le *modérateur*, **M. Mehdi DUTHEIL**, Directeur des Programmes Afrique et Moyen-Orient au sein de PlaNet Finance, présentera en une dizaine de minutes le cadre d'intervention des collectivités locales dans leur programme d'appui à la création ou au développement d'une Institution de microfinance. Il précisera les meilleures pratiques à suivre par les Mairies pour soutenir efficacement et durablement les IMF dans leur ville. Parallèlement, il assurera la bonne gestion du temps et donnera la parole à chacun.

✓ Les *panélistes* auront chacun 15 minutes de temps de parole pour exposer leurs expériences devant l'auditoire.

- Le Maire de Kindia en Guinée, **M. Mamadou DRAME**,
- Le **Prince Sisowath PHEANUROTH**, Vice Gouverneur de Phnom Penh, Cambodge nous feront part des expériences de leurs communes respectives et de leur implication actuelle ou passée dans des programmes de microfinance.
- Des professionnels issus d'IMF
M. Rakotoarivao RANDRIANIRINA, Directeur du réseau OTIV, Madagascar
M. Alphonse RALISON, Président de la SIPEM (Société d'Investissement pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar) et **Mme Madeleine RAMAHOLIMIHASO**, Présidente de l'APEM (Association Pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar)

contribueront à cet atelier en partageant leurs expériences du terrain et illustreront comment à partir de deux expériences malgaches, la SIPEM et l'APEM, les collectivités locales peuvent soutenir les IMF.

✓ L'*expert associé*, **M. Christian SCHMITZ**, Président du Directoire de la Sidi, partagera sa solide connaissance du terrain et mettra en exergue les différents axes de développement des programmes d'appui aux Institutions de microfinances mis en place par les Mairies.

Une plage de 30 minutes de débat avec l'auditoire selon un système de questions/réponses est prévue à la fin de cette séance.

✓ Le *rapporteur*, **M. Jean-Michel SERVET**, universitaire à l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement à Genève et à l'Agence Universitaire de la Francophonie, prendra des notes tout au long de la séance et préparera une synthèse de ce qui a été échangé. Sa conclusion sera présentée le dimanche 27 novembre.

Commission n° 2

« Réussir la mise en place de programmes de microfinance par les Collectivités Locales : risques et opportunités »

Les mairies sont de plus en plus tentées par le fait de piloter et de gérer elles-mêmes des programmes de microfinance dans leur commune. L'ouverture d'un guichet ou la création d'une Institution de microfinance par les Collectivités Locales implique une étude préalable sérieuse sur les enjeux en cours à la fois pour les administrés et pour les Mairies. Cette commission s'intéressera aux programmes de microfinance directement gérés par les mairies. Cela permettra de comprendre :

- Les possibilités offertes par la mise en place de ces projets
- Les limites sous-jacentes à de telles initiatives

✓ Le *président de séance*, **M. Célestin B. KOUSSOUBE**, Maire de Bobo-Dioulasso au Burkina-Faso, ouvrira la session plénière.

✓ Le *modérateur*, **M. André URANI**, présentera en une dizaine de minutes le cadre de la mise en place de programmes de microfinance gérés par les mairies. Il insistera sur les éléments à prendre en compte pour étudier la faisabilité et la pertinence de ces projets, ainsi que les conditions d'une gestion réussie des programmes de microfinance directement pilotés par les mairies et les précautions à prendre pour garantir leur succès. Parallèlement, il assurera la bonne gestion du temps et donnera la parole à chacun.

✓ Les *panélistes* auront chacun 15 minutes de temps de parole pour exposer leurs expériences devant l'auditoire.

- **M. Edouard ETONDE EKOTO**, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, Cameroun
- **M. Idi MALE**, Président de la communauté urbaine de Maradi, Niger
- **M. Aly Alassane TOURE**, Maire de Gao, Mali
nous feront part des expériences de leurs communes respectives et de leur implication actuelle ou passée dans des programmes de microfinance.
- **M. Mohamed SADIKOU**, Directeur recherche et développement du PADME,
- **Mme Sahondra HARINAINA**, Secrétaire générale du réseau CECAM, donnera un avis objectif sur la réalisation de tels projets et partagera son expérience sur ce sujet.

✓ Une plage de 30 minutes de débat avec l'auditoire selon un système de questions/réponses est prévue à la fin de cette séance.

✓ Le *rapporteur*, **M. Fulbert AMOUSSOUGA GERO**, universitaire à l'Université d'Abomey-Calawi de Cotonou et à l'Agence Universitaire de la Francophonie, prendra des notes tout au long de la séance et préparera une synthèse de ce qui a été échangé. Sa conclusion sera présentée le dimanche 27 novembre.

Commission n° 3

« De l'institution de microfinance au Crédit Municipal : une autre forme de financement institutionnel »

Les mairies peuvent choisir entre plusieurs possibilités pour soutenir leurs administrés les plus pauvres. De l'appui d'un programme de microfinance à la gestion directe d'une Institution de microfinance, en passant par le développement d'un Crédit Municipal, ces options comportent toutes des atouts mais également des limites. Le but de cette commission est de donner des éléments clés aux Maires afin de leur faire comprendre quelles opportunités sont offertes mais également quels risques sont encourus dans la mise en place d'un projet de microfinance au sein de leur commune. L'objectif est donc de guider les Maires dans leur décision et leurs démarches. Ainsi seront explicitement exposés :

- Les similitudes et les différences entre chaque option
- Les atouts et les faiblesses de chacune

✓ La *présidente de séance*, **Mme Florence BENSTRONG**, Maire de Victoria en République des Seychelles, ouvrira la session plénière.

✓ La *modératrice*, **Mme Fayol TALL**, économiste et experte en microfinance, présentera les différentes options possibles pour les Mairies de développer un programme dans leur commune. Il explicitera plus en détail l'option consistant à mettre en place un Crédit Municipal. Parallèlement, il assurera la bonne gestion du temps et donnera la parole à chacun.

✓ Les *panélistes* auront chacun 15 minutes de temps de parole pour exposer leurs expériences devant l'auditoire.

- **M. Oumar BATHILY**, Maire de Mopti au Mali
- **M. Adama ZERBO**, Directeur des relations internationales de Ouagadougou au Burkina Faso, nous feront part des expériences de leur commune et de leur implication dans des programmes de microfinance.
- **M. Roger BIDIMA BIDIMA**, Président du Crédit de Développement Mutuel à Yaoundé nous fera part de son expérience en matière de mise en place d'une institution de microfinance en lien avec une municipalité.

Une plage de 30 minutes de débat avec l'auditoire, selon un système de questions/réponses, est prévue à la fin de cette séance.

Le *rapporteur*, **M. Michel LELART**, Directeur de recherche émérite au CNRS, universitaire au Laboratoire d'Economie d'Orléans et à l'Agence Universitaire de la Francophonie, prendra des notes tout au long de la séance et préparera une synthèse de ce qui a été échangé. Sa conclusion sera présentée le dimanche 27 novembre.

C'est toujours un plaisir d'accepter une invitation d'un ami pour qui j'ai à la fois beaucoup d'amitié et d'admiration pour le travail qu'il mène en tant que Maire de notre capitale et dans la fonction qu'il occupe ici. Venir à Madagascar est un plaisir et parler de microfinance encore plus. D'autant plus que, comme Bertrand vient de le dire, c'est aujourd'hui une part très importante de mon activité et je suis très heureux que vous ayez décidé d'en faire un axe de réflexion pour les années qui viennent. La microfinance est un outil très important pour les missions politiques qui vous sont confiées, un outil d'autant plus important que s'il est mal utilisé, il peut être catastrophique. Surtout un outil aussi puissant, à la mode, peut être extraordinairement contre productif s'il n'est pas mis en œuvre de façon professionnelle. Et c'est peut-être le mot principal que je voudrais que vous reteniez ce matin, le mot professionnel.

Je ne vais pas être très long sur le fait que l'enjeu de la pauvreté est aujourd'hui un enjeu majeur sur la planète, vous le connaissez, vous le vivez comme chacun de nous et dans vos responsabilités, vous l'affrontez.

Je voudrais juste signaler au passage qu'il y a un discours dominant aujourd'hui un peu gênant qui consiste à dire que la pauvreté se réduit sur la planète. Ce discours est faux. Le nombre de gens qui survivent sur notre planète avec moins d'un dollar par jour est, en effet, à peu près stable, autour de 1,1 milliard de personnes. Mais deux phénomènes montrent que ce chiffre n'est pas une bonne mesure de la pauvreté. D'abord parce que ce niveau de la pauvreté a été retenu comme seuil, il y a trente ans. Et aujourd'hui, tant à cause de l'inflation que de l'évolution du mode de vie, le vrai seuil de la pauvreté reconnu par la communauté internationale, c'est plutôt le double, deux dollars par jour. Dans ce cas, on est à 2,5 milliards d'habitants et on sait que, d'ici à quarante ans, quand on sera passé de six à neuf milliards d'habitants, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté sera autour de quatre milliards. Ce sont les chiffres de la Banque Mondiale. C'est-à-dire qu'on va passer d'un tiers d'habitants de la planète en dessous du seuil de pauvreté à la moitié, si rien n'est fait.

Deuxième facteur très important qu'il faut signaler et qui vous concerne tout particulièrement, c'est qu'aujourd'hui, un peu plus de la moitié de la pauvreté mondiale est rurale alors que dans trente ans la pauvreté mondiale sera aux trois quarts urbaine. C'est ce gigantesque mouvement qui fait que la pauvreté, non seulement va augmenter, mais va augmenter encore plus vite dans les villes. La population de cette planète va augmenter de 50 %, et celle des villes encore plus. Il y a un doublement de la population des villes et plus qu'un quadruplement de la population pauvre des villes.

La microfinance, en elle-même, n'est pas la solution et, sans faire un cours général, je rappellerai simplement qu'il y a d'autres éléments qui sont très importants. Pour faire court, je dirais que les cinq clés du développement sont :

- 1) la démocratie, c'est-à-dire le système de participation des citoyens à la vie politique, la mise en place d'un cadre légal, le fonctionnement d'une vie démocratique aux niveaux municipal, national mais aussi mondial.
- 2) Le financement des grandes infrastructures. Le basculement d'une pauvreté rurale à une pauvreté urbaine exige la construction de nouvelles infrastructures, tant dans le secteur de la voirie que de l'éducation, de la santé, qui ne peuvent être financées que par des apports extérieurs importants. Ce qui se passe, cette semaine, dans une ville de Chine où se trouve une équipe de Planet Finance montre que la microfinance – nous sommes là pour y développer la microfinance mais aussi pour résoudre un problème de pollution majeure – crée des besoins en termes d'infrastructures prioritaires.
- 3) Mise en place d'une économie de marché, avec les règles de l'économie de marché, avec le fonctionnement de l'économie de marché tant locale que nationale et internationale. La prochaine réunion de l'OMC, qui s'annonce d'avance si décevante pour les pays du Sud, est certainement un

enjeu majeur qui déterminera les conditions dans lesquelles la lutte contre la pauvreté pourra être menée.

- 4) L'importance des transferts de technologie. L'accès aux nouvelles technologies peut être un formidable moyen de lutte contre la pauvreté, en même temps que d'aggravation de celle-ci si les politiques dans ce domaine ne sont pas menées de façon cohérente.

A ces quatre moyens là, s'ajoute la microfinance qui à la fois les complète et s'inscrit dans ce contexte.

Il n'y a pas de microfinance sans démocratie, tout simplement parce que la microfinance suppose l'existence d'une vie associative, donc, d'une capacité dans la ville, dans le pays, de la part des autorités de ne pas avoir une méfiance excessive à l'égard des initiatives prises par les citoyens.

Il faut aussi que le pays admette qu'il y a de la pauvreté, ce qui est souvent une décision difficile. A Planet Finance, nous avons certains pays au sein desquels nous avons eu du mal à nous implanter et dans lesquels nous travaillons. Il a fallu des années à des gouvernements pour admettre : premièrement qu'il y ait de la pauvreté, deuxièmement que quelqu'un venu de l'extérieur s'en occupe et troisièmement que la vie associative puisse faire quelque chose.

Il y a dans ces cinq dimensions une interdépendance qui fait que je ne voudrais pas que la suite de notre réunion, donne l'impression que la microfinance est le Zorro qui va sauver la planète. C'est un des cinq piliers du développement qui renforce les quatre autres et qui est nécessaire au succès des quatre autres.

J'ai présenté, tout à l'heure, les chiffres de la pauvreté. On peut dire que, sur les deux milliards de personnes en dessous du seuil de pauvreté, six à sept cent millions pourraient être des entrepreneurs s'ils avaient accès aux moyens nécessaires pour l'être. Or aujourd'hui, il faut retenir un chiffre : 80 % des habitants de la planète sont privés de tout, ils sont privés d'eau, ils sont privés d'éducation et en particulier ils sont privés du crédit, non pas du crédit à la consommation mais du crédit qui leur permet de créer leur emploi, de créer leur petite activité, qu'il s'agisse d'une activité agricole, artisanale, industrielle, commerçante.

Sans crédit, pourquoi ? Parce qu'évidemment, le système bancaire exige des garanties, des cautions que par nature les personnes les plus pauvres de la planète ne peuvent pas fournir.

L'idée centrale du microcrédit qui s'est développée de mille et une façons en Amérique Latine, en Afrique, en Asie du Sud-Est est de dire : on peut faire confiance aux plus pauvres et leur demander comme garantie simplement leur confiance. Et en leur faisant confiance et en leur prêtant avec un taux d'intérêt qui n'est pas nul mais qui n'est pas celui de l'usure, de quoi créer leur travail, le moyen d'acheter et de se fournir des outils de travail, ils vont se développer.

Quand la microfinance a commencé de façon professionnelle en Asie du Sud-Est, pas du tout dans une région francophone, on a commencé à voir quelques balbutiements. Ce qui est étonnant et significatif, c'est l'extraordinaire croissance de cette activité. Il y a sept ans, quand nous avons commencé Planet Finance, il y avait à peu près deux mille institutions de microfinance dans le monde avec à peu près huit millions de bénéficiaires.

La première d'entre elles, la Grameen Bank, avait été fondée par un jeune professeur d'économie d'une ville du Bangladesh, Mohamed YOUNOUS, considéré comme le pape de ce métier. Aujourd'hui il y a dix mille institutions de microfinance dans le monde qui ont à peu près quatre vingt millions de bénéficiaires, avec des encours qui tournent autour de vingt milliards de dollars et avec un taux de croissance qu'on peut estimer de l'ordre de 20 à 25 % par an en nombre de bénéficiaires. Il n'y a pas de statistiques globales, mais on peut retenir les chiffres suivants : les taux de remboursement de ces crédits sont de 98 % et dans les délais. Et nous constatons que c'est vrai partout dans le monde, simplement parce que les gens ont le désir de rembourser parce que le remboursement est la clé du prêt suivant et donc, du développement.

Deuxième règle globale, on constate que 5 % des bénéficiaires de la microfinance sortent chaque année du statut de micro entrepreneur pour passer à la classe moyenne ou ce sont leurs enfants qui accèdent à des métiers comme enseignants, médecins. 5 % ça veut dire vingt ans, ça veut dire une génération. La génération d'après a basculé dans la classe moyenne. Le gros succès de la microfinance est essentiellement en Asie du Sud-Est ; les dix plus grandes institutions se situent dans cette région.

La plus grosse institution est en Indonésie et compte six millions de bénéficiaires. La Grameen, dont je parlais tout à l'heure, a cinq millions de bénéficiaires. En Afrique il n'y a aucune institution qui dépasse les

200 000 bénéficiaires. En Amérique latine, il y a de très nombreux succès même dans des pays incertains ou plus difficiles pour des raisons réglementaires.

Aujourd'hui la microfinance est reconnue comme un acteur très important du développement au point que l'année 2005 a été décrétée par les Nations Unies comme l'année de la microfinance avec l'objectif de passer de cent millions de bénéficiaires pour cette année à trois cent millions dans cinq ans. Pour ma part, je suis convaincu que c'est un chiffre qui sera dépassé. A la fois parce qu'il y a une forte croissance de la microfinance en tant que telle, mais aussi parce que le secteur bancaire traditionnel s'est rendu compte qu'il y a dans 80 % de ses bénéficiaires des clients ultérieurs. Ainsi, on voit apparaître des institutions de microfinance liées aux banques commerciales un peu partout à travers le monde, des municipalités qui commencent à s'intéresser au développement de la microfinance, soit par des banques municipales ou des banques locales, soit par elles-mêmes, je vais y revenir.

La microfinance en ville est un cas très spécifique. En gros il y a des pays qui réussissent mieux la microfinance urbaine, d'autres mieux la microfinance rurale, sachant que les deux ont des caractéristiques différentes. La microfinance rurale est plus facile au sens où le caractère collectif de la caution réciproque et de la garantie peut facilement être mis en jeu dans un village et qu'il est plus facile d'organiser les crédits liés aux métiers agricoles par ce genre de structure. C'est le cas de la Grameen qui dans la langue du Bangladesh veut dire « banque rurale », et c'est le cas aussi d'un très grand nombre de pays dans lesquels la microfinance est surtout rurale.

La microfinance en milieu urbain est plus difficile parce que les gens sont plus isolés, plus solitaires, et qu'il est plus difficile de créer des conditions de vie de groupe. Mais en même temps, elle a un avantage par rapport à la vie rurale, c'est que les coûts de transaction pour atteindre les bénéficiaires possibles sont moins élevés que pour atteindre les agences dans les villages. Il y a des pays, par exemple le Maroc, où la microfinance est principalement urbaine et aujourd'hui nous sommes d'ailleurs engagés dans un gros effort pour rééquilibrer en milieu rural.

Aujourd'hui, on voit par exemple :

- 1) A Casablanca, une tentative très intéressante de développer une microfinance spécifique pour les transporteurs de poissons depuis les bateaux jusqu'au marché en faisant des mobylettes avec un caisson congélation, extrêmement précis. Nous sommes en train de nous en occuper et c'est très efficace.
- 2) Dans les banlieues françaises, je n'ai pas besoin de vous dire qu'on est en train de développer des projets spécifiquement pour aider les jeunes à sortir de difficultés.
- 3) Un autre exemple intéressant au Bangladesh, parce qu'il illustre la discussion de savoir si la microfinance peut toucher les populations vraiment très pauvres. Il consiste à s'adresser aux mendiants dans les rues. La Grameen va voir depuis un peu moins d'un an, plusieurs dizaines de milliers de mendiants pour leur dire : on vous donne un badge écrit Grameen avec votre photo et on vous donne un panier dans lequel il y a des fruits, des légumes, des bonbons et si vous voulez continuer à mendier, c'est votre problème et si vous vendez tout c'est très bien. Et si vous êtes content ce soir, vous revenez au siège et on vous donnera votre part du profit et on vous donnera autre chose à vendre. La moitié des vingt mille mendiants concernés, m'a dit Mohamed YOUNOUS, ont cessé d'être mendiants parce qu'ils sont entrés dans une situation de commerce et aussi parce qu'ils ont acquis la dignité d'être considérés comme appartenant à quelque chose.

Les initiatives sont infinies et peuvent être citées de façon innombrable. Mais les risques d'échecs sont grands. Les institutions de microfinance croissent vite, mais souvent elles échouent. Non pas pour des raisons malhonnêtes, c'est très rare, les sommes sont trop petites. Elles échouent en général pour trois raisons :

- 1) D'abord parce qu'il n'y a pas de cadre réglementaire ou le cadre réglementaire n'est pas suffisamment adapté pour faire des crédits avec des taux d'intérêts suffisants, ou ne permet pas de réglementer les taux pour concurrencer de façon efficace les usuriers ou ne permet pas au micro entrepreneur de travailler de façon décente.

- 2) Lorsque la situation de microfinance devient un instrument de clientélisme politique. Que la microfinance soit un outil politique, c'est normal, mais qu'elle devienne un outil de clientélisme politique au sens où on achète les voix des électeurs en leur faisant des prêts et où on place ses copains dans la gestion de l'institution de microfinance, c'est catastrophique.
- 3) L'absence de professionnalisme des cadres. Je disais tout à l'heure que le professionnalisme est la clé des institutions de microfinance qui sont des institutions bancaires et qui doivent être gérées de façon ultra professionnelle. Non pas comme des banques commerciales parce que ce sont des institutions très spécifiques mais de façon professionnelle, et si on y met des copains sans s'assurer de leurs compétences, on court à la catastrophe.

Je suis très sensible de voir votre Association, Monsieur le Président, s'intéresser à cela, parce que je crois que là, vous avez un rôle majeur à jouer. D'abord, parce que comme je le disais tout à l'heure, la microfinance est trop tragiquement anglophone et hispanophone. Ensuite parce que l'AIMF peut jouer un rôle considérable de plaque tournante pour faire en sorte que les institutions, les projets dans les municipalités, puissent bénéficier d'un appui technique ou d'une connaissance des meilleures pratiques. Il n'y a rien de plus important que cette base de données dans un monde où la microfinance ne fait que commencer, elle n'a que vingt ans d'existence. Les expériences sont très liées à la culture et la culture francophone va développer certainement une microfinance spécifique.

Donc je pense que le rôle de plaque tournante de l'AIMF est très important.

Alors, qu'est-ce que Planet Finance et que peut-elle faire pour vous ? Planet Finance est une organisation que nous avons créée il y a sept ans maintenant et dont la vocation est d'aider toutes les institutions de microfinance et tous les acteurs de la microfinance à se développer à travers le monde. Nous avons le privilège d'avoir deux Présidents de notre Conseil de surveillance qui sont très symboliques de ce que nous sommes. Il s'agit de Mohamed YOUNOUS que j'ai présenté tout à l'heure comme étant un des fondateurs de ce métier et l'autre, le Président DIOUF que je n'ai pas besoin de présenter ici et qui nous fait l'honneur de présider le Conseil de surveillance de Planet Finance depuis notre fondation. Il a d'ailleurs pris la présidence de ce Conseil de surveillance alors qu'il était encore Président de son pays.

Planet Finance est aujourd'hui une organisation présente dans vingt deux pays et qui travaille dans soixante pays. Nous avons un peu plus de deux cents collaborateurs dans le monde qui ont comme fonction d'aider dans trois dimensions le développement de la microfinance.

Notre objectif, c'est d'aider les dix mille institutions à passer de cent à trois cent millions de bénéficiaires, peut-être avec plus d'institutions, mais pas nécessairement. Nous avons des bureaux dans les pays du Nord, nous avons des bureaux dans les pays du Sud et nous avons peu à peu mis au point trois activités qui nous paraissent fondamentales pour que la microfinance se développe :

- 1) L'activité de conseil. Nous aidons les institutions de microfinance à se professionnaliser en formant leurs cadres, et en formant aussi les cadres des gouvernements, des municipalités qui veulent créer l'environnement institutionnel nécessaire à la microfinance. Nous le faisons un peu partout, soit depuis Paris, soit des bureaux que nous avons. Nous avons un bureau au Brésil, en Argentine, au Maroc, au Bénin, au Sénégal, en Inde, au Mexique. Cette première activité va de la formation à l'assistance technique aux institutions, aux municipalités, aux gouvernements mais aussi aux banques commerciales qui veulent développer des institutions de microfinance.
- 2) Nous avons une agence de notation et nous notons les institutions de microfinance afin qu'elles puissent vérifier elles-mêmes leurs progrès et que les bailleurs de fonds publics ou privés soient en confiance avec ces institutions. Il est très important quand vous êtes bailleurs de fonds, municipalité ou Etat, d'avoir le sentiment qu'un acteur extérieur contrôle et note les institutions de microfinance.
- 3) Le financement. Nous finançons les institutions de microfinance. Nous ne finançons pas directement les micro-entrepreneurs. Nous les finançons en leur faisant des lignes de crédit. Nous en avons fait une quarantaine dans une trentaine de pays, une très large majorité en pays francophones. Nous avons estimé que c'était là où il y avait la plus grande lacune de financement. Nous avons maintenant deux autres instruments de financement. Nous avons une ligne de crédit plus importante que nous avons mise en place avec une grande banque française, la BNP, et puis nous avons un nouvel instrument qui nous permet de prendre des participations au capital des institutions de microfinance existantes ou de créer des institutions de microfinance là où elles seraient nécessaires

et nous avons commencé. Nous venons de décider la création d'une institution de microfinance au Mexique mais nous aimerions beaucoup en créer ailleurs. Et cela, nous le faisons avec un financement qui vient tant de partenaires privés que de la Banque Mondiale. En général, nous sommes financés moitié par des financements publics (Banque Mondiale, Union Européenne, Coopération, Francophonie) et moitié par le secteur privé.

A mon avis, il y a plusieurs choses qui devraient être faites par vous. La première, c'est d'aider les villes du Nord qui sont intéressées à voir comment elles peuvent aider au développement de la microfinance dans les villes du Sud. Je cite un exemple : nous avons aidé une ville française, Orléans, à développer un programme de microfinance dans une ville avec laquelle elle est jumelée, Parakou, en mettant au point un programme qui consiste à faire naître à Parakou un forum de la microfinance régulier qui va faire surgir et permettre de former des micro-entrepreneurs, donc former des gens qui pourraient vouloir des projets.

Deuxièmement, nous aidons la ville de Parakou à sélectionner les meilleures institutions de microfinance locales pour qu'elle finance ces institutions et les micro-entrepreneurs qui auront ainsi été sélectionnés. Troisièmement, nous finançons ces institutions de microfinance pour qu'elles fassent des prêts. Faire émerger les micro-entrepreneurs, choisir les institutions de microfinance et les financer. C'est un projet que nous co-finançons avec la ville d'Orléans et qui peut se répliquer de façon globale.

Deuxième forme d'assistance, nous aidons des villes à créer des institutions de microfinance, soit qu'elles en créent directement, soit qu'elles en créent sous forme de microfinance rattachée à une institution locale. Je citais, tout à l'heure l'exemple d'une ville en Chine, mais on peut citer ce que nous faisons avec Yaounde IV, dont le Maire nous a demandé de l'aider à créer une institution de microfinance rattachée à la ville et nous avons déjà envoyé nos collaborateurs former des cadres de cette institution qui s'autonomise par rapport à la ville.

J'ai dit tout à l'heure combien je suis réticent aux institutions de microfinance appartenant aux villes pour des raisons de dépendance politique et un exemple ici présent dans la salle sera très intéressant avec la ville de Rio. Je laisserai M. URANI expliquer comment une institution de microfinance créée par une ville peut ensuite s'autonomiser et devenir une institution pérenne en quittant le cadre municipal.

Il y a aussi une troisième fonction qu'on peut accomplir, c'est l'assistance technique aux institutions qui sont dans la ville ou qui tournent autour de la ville et qui sans dépendre d'elle ont besoin de soutien pour se développer.

Il y a aussi l'assistance technique aux micro-entrepreneurs pour les aider dans leur projet. Il y a beaucoup de projets qui vont commencer, je pense à un projet en Bolivie, un projet au Mexique où nous aidons à faire émerger les projets de microfinance des micro-entreprises et nous aidons les institutions de microfinance à former leurs futurs clients.

Et puis enfin nous serons ravis d'aider l'AIMF elle-même à mettre au point brochures, documents, base de données, bibliothèques et expériences, lieux d'échange, colloques, forums qui pourraient se révéler utiles pour que la microfinance prenne tout son essor et sa spécificité dans le monde francophone.

Alors, je suis à votre disposition toute la journée pour rencontrer les gens qui auraient des questions. Merci.

M. Michel Lelart,

Directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire d'Economie d'Orléans, Agence Universitaire de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, en commençant, vous présenter l'Agence universitaire de la Francophonie que nous représentons ici. Il y a une quinzaine d'année, cette Agence a lancé un programme des réseaux thématiques de recherche qui consistait à faire travailler ensemble des chercheurs du Nord et du Sud, sur certains sujets. Parmi ces sujets, il y a eu le réseau entreprenariat. Il traite des problèmes des entreprises, et en particulier, des entreprises dans les pays du Sud, soit, essentiellement les petites et moyennes entreprises, celles qui caractérisent le secteur informel.

Pendant quinze ans nous avons travaillé ensemble sur ce thème et en particulier sur les aspects financiers : le financement de la petite entreprise et du secteur informel. Nous avons travaillé sur ce que l'on appelait alors la finance informelle et peu à peu, la finance informelle a laissé la place à la microfinance que nous connaissons aujourd'hui. C'est pourquoi l'Agence universitaire de la Francophonie est ici représentée et nous a demandé d'apporter notre contribution à cette journée sur les villes et la microfinance.

Pourquoi parle-t-on autant maintenant de microfinance, alors qu'il y a vingt ans, le concept lui-même, n'existait pas ? Je crois qu'il y a plusieurs raisons :

1°) La première, c'est les limites de l'endettement extérieur. Les Etats ont très longtemps emprunté à l'étranger et cela a conduit à la crise de la dette en 1983 et cela n'est pas fini. Tout récemment, le Fonds Monétaire International a lancé une initiative en faveur des pays pauvres très endettés grâce à laquelle la réduction de leurs dettes atteint quelques fois 90 %. Le recours à l'endettement extérieur a donc montré ses limites. Les Etats ne peuvent pas toujours emprunter à l'étranger. L'idéal reste quand même le financement par l'épargne domestique.

2°) Deuxièmement, les limites du secteur public. Le mur de Berlin est tombé en 1989, l'URSS a explosé quelques années après et tous ces pays là, ceux d'Europe centrale en particulier, ont souhaité mettre en place l'économie de marché et ont adopté une transition rapide. La transition ne peut se faire que par les entreprises et on a compris que, aussi bien dans les pays de l'Est pour leur transition, que dans les pays du Sud pour leur développement, le secteur privé est le principal acteur et que tout passe par les petites entreprises.

3°) Le troisième facteur a été la mobilisation de l'épargne. En Afrique, on a l'habitude de dire que ce n'est pas tant l'épargne qui manque que le fait qu'elle soit mal utilisée. C'est le crédit qui pose problème, ce n'est pas l'épargne. D'ailleurs c'est aussi vrai dans le secteur officiel : de nombreuses banques dans bien des pays du Sud, en Afrique en particulier, sont « surliquides » : c'est-à-dire qu'elles ont davantage de dépôts qu'elles ne peuvent accorder de crédit. Une innovation va arriver en 1976, lorsqu'un professeur au Bangladesh, Mohamed YOUNOUS va avoir l'idée de prêter un peu d'argent (et au début ça a été le sien) pour aider des femmes pauvres à lancer une petite activité. Son idée va être de prêter, non pas à une personne, mais à un groupe de cinq personnes, les cinq étant solidairement responsables. C'est le système de la Grameen Bank qui a bien marché puisque maintenant elle est présente dans 38 000 villages du Bangladesh et qu'elle a deux millions de clients. Le modèle a mis un certain temps à être connu. Il est maintenant utilisé avec des aménagements dans de nombreux pays étrangers y compris au Nord.

4°) Et enfin, une dernière raison qui explique l'émergence aussi rapide de la microfinance, c'est la lutte contre la pauvreté.

La communauté internationale a compris que c'était là un problème essentiel et c'est devenu pour elle une préoccupation majeure. Le Fonds Monétaire International met ainsi en place une facilité pour réduire la pauvreté et favoriser la croissance. L'ONU, dans les Objectifs de Développement du Millénaire, inscrit en priorité la lutte contre la pauvreté.

Alors, on se demande si un moyen de réduire la pauvreté ne serait pas de distribuer du petit crédit à ceux qui n'ont rien ou presque rien. Ainsi, en l'espace de dix ou quinze ans, l'idée a pris et maintenant la microfinance s'étend un peu partout. Il y a eu le Sommet du Microcrédit à Washington en 1997, il y a eu le Sommet du G8, où les Chefs d'Etat se sont préoccupés l'an dernier et encore cette année de la microfinance. L'ONU a déclaré cette année, l'année de la microfinance. Par conséquent, il s'agit là d'un phénomène récent dont l'émergence remonte à une quinzaine d'années.

Qu'est- que la microfinance ? Je crois que c'est deux choses, notamment par rapport à la finance informelle. C'est d'abord du crédit alors que la finance informelle, c'était d'abord de l'épargne. Deuxièmement, la microfinance, ce sont des institutions, c'est de la finance indirecte : il y a une institution entre celui qui prête et celui qui emprunte.

C'est d'abord du crédit de petit montant accordé à des personnes qui ont un revenu très faible, très limité et qui surtout n'ont pas de garantie à offrir. La garantie qu'ils peuvent offrir, c'est leur relation sociale, c'est le fait de pouvoir facilement se constituer en groupe au sein duquel les uns et les autres sont responsables chacun de ses partenaires. Naturellement le montant du crédit est assez difficile à chiffrer, ce n'est pas un concept très précis. La Banque Mondiale le chiffre à 30 % du Produit National Brut par habitant. Cela voudrait dire, ici, à Madagascar un peu plus de cent euros, au Maroc trois cents, au Chili mille euros.

La microfinance, c'est également d'autres services financiers qui accompagnent généralement le crédit. C'est d'abord l'épargne, c'est normal le crédit et l'épargne vont ensemble. Un autre service que la microfinance offre aujourd'hui, c'est l'assurance : l'assurance pour ceux qui n'ont rien ou presque rien et qui par conséquent sont beaucoup plus fragilisés et qui doivent se prémunir contre des événements comme la santé, etc.

Enfin le transfert d'argent. Il y a de plus en plus de déplacements à l'intérieur même du pays et avec l'immigration il y a de plus en plus de transferts des pays du Nord vers les pays du Sud. Alors vous savez tous qu'il y a un peu partout Western Union, on voit la publicité partout dans les grandes villes ; mais pourquoi est-ce qu'une institution de microfinance n'offrirait pas aussi ce service qui est un service bancaire, le service de transfert d'argent ?

La microfinance, c'est donc un peu tout ça, c'est l'ensemble de ces services financiers. On pourrait ainsi définir la microfinance comme l'ensemble des services financiers offerts aux populations qui sont exclues du système bancaire.

Il y a aussi des services qui ne sont pas financiers mais qui accompagnent assez souvent la microfinance. Dans la mesure où il s'agit d'une finance de proximité où les gens se connaissent, il est normal de les aider davantage en dehors même du crédit qu'on leur accorde. Ce sont des conseils donnés à l'emprunteur pour mieux gérer son activité, pour mieux calculer un prix de revient, pour faire ces choix, etc.

La microfinance, c'est aussi des institutions. Dans la finance informelle, il n'y a pas d'intermédiaire : les gens se prêtent et s'empruntent mutuellement, c'est de la finance directe. En revanche la microfinance, c'est de la finance indirecte : il y a une institution. Et ça ne facilite pas les choses parce qu'il y a beaucoup de sortes d'institutions. On distingue habituellement trois grandes sortes d'institutions :

1) Les mutuelles : c'est le modèle ancien. Il y a les mutuelles canadiennes : le modèle Desjardins, le modèle français ou allemand : le Crédit Mutuel et puis il y a ensuite des caisses autonomes, autogérées, les fameuses caisses villageoises qui sont encore un système différent.

2) Les ONG : elles ont un rôle de plus en plus important, et sont souvent liées à des programmes d'appui. Ces programmes d'appui sont soit des projets de crédits directs où le projet consiste à mettre en place un système de crédit pour les personnes qui en ont besoin ou bien des projets « à volet crédit » qui sont des projets dans le domaine de la santé, de l'alimentation où la mise en place d'un système de crédit est accessoirement prévue.

3) Les banques. Il y a d'abord les banques qui se sont adaptées à la microfinance et qui en font maintenant en même temps qu'elles font leurs opérations traditionnelles. C'est ce que l'on rencontre surtout en Asie, la banque la plus connue c'est la BRI, la Banque Rakyat Indonesia ainsi que la banque

pour l'agriculture et les coopératives agricoles en Thaïlande. Ce sont des banques qui font des microcrédits et qui en font beaucoup.

Il y a aussi l'exemple des institutions de microfinance qui se sont modernisées, qui se sont développées, qui ont grandi, qui ont réussi et qui sont devenues des banques. C'est le modèle que l'on trouve en Amérique Latine avec Corposol en Colombie, ou Bancosol en Bolivie.

Enfin on trouve des institutions, des banques qui sont directement créées comme les institutions de microfinance. Cet exemple là se retrouve plutôt en Europe notamment parce que l'Union Européenne facilite la mise en place dans des pays qui sortent de conflits, de banques pour les micro-entreprises. Elle le fait au Kosovo, en Albanie, en Serbie, au Monténégro. D'autres pays le pratiquent aussi : en Pologne, la Banque d'initiatives socio-économique, en Bulgarie la Banque d'encouragement, etc.

Par conséquent, la situation est complexe. On rencontre tous les types de situation dans la microfinance : des ONG qui deviennent des banques, des banques qui s'allient aux ONG, etc. C'est un panorama qu'il est difficile de bien recenser. Je voudrais dire deux choses sur la situation actuelle.

1) Tout d'abord la microfinance est un phénomène qui est devenu général dans tous les pays, qui progresse rapidement et qui, dans le même temps, s'organise. Je sais que dans chaque pays il y a des associations d'institutions de microfinance. Les institutions se constituent en réseau, c'est-à-dire une institution de deuxième degré qui fournit certains services tels que la formation ou bien la gestion des liquidités. Il existe des services de formation comme le « Capat » à Dakar, une agence qui forme des formateurs en microfinance, des institutions qui généralisent l'usage de l'outil informatique, etc. Se créent également des centrales de notation qui permettent de juger la performance de telle ou telle institution, et surtout de faire le point sur sa rentabilité et sa solvabilité.

Même si la microfinance est un phénomène devenu très général, c'est un secteur qui reste très hétérogène, très différent d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. Elle est très présente au Bénin et beaucoup moins au Niger. Au Bénin, la Fésecam fait 78 % de la clientèle des institutions de microfinance. Dans certains pays, les institutions ont un taux de pénétration qui est très élevé, dans d'autres beaucoup moins. On trouve vraiment de tout, ajouté à cela que les statuts sont différents parce que les lois ne sont pas les mêmes partout, que les relations aux banques ne sont pas les mêmes partout, que certaines institutions se financent par de l'épargne, d'autres par le marché, etc.

Je termine en vous disant qu'on trouve de tout dans la microfinance, mais deux choses : d'abord tout compte fait c'est tout à fait normal parce que les banques elles sont partout les mêmes. Une banque française, une banque italienne, une banque canadienne, une banque béninoise, une banque japonaise, c'est partout la même chose. Il y a des grandes et des petites, elles ont plus ou moins de clients, elles ont plus ou moins de guichets mais on sait ce qu'elles sont. Elles n'ont pas toutes la même taille, mais c'est toujours la même structure.

La microfinance est complètement différente : c'est une finance de proximité. Elle est née de la base de ceux qui l'ont faite, qui en seront les clients. C'est un système qui n'est pas importé mais inventé sur place. Cela ne peut donc pas être la même chose partout. Il est normal que le secteur de la microfinance ou l'industrie de la microfinance, comme on dit encore aujourd'hui, soit à ce point hétérogène. C'est une industrie jeune qui a beaucoup progressé mais certaines institutions ont très bien réussi et continuent à se développer et à réussir, d'autres institutions ne réussissent pas, certaines ont disparu ; il faut faire très attention et ne pas faire n'importe quoi. Je vous remercie.

Fulbert AMOUSSOUGA GERO,

Université d'Abomey-Calawi de Cotonou, République du Bénin, Agence Universitaire de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais faire ici un plaidoyer pour une microfinance qui fasse modifier l'architecture financière de nos Etats. Et pour y parvenir, j'ai axé mon intervention sur deux centres d'intérêts.

Dans le premier, je parlerai de la spécificité des institutions de microfinance dans le processus d'intermédiation financière et dans le deuxième je mettrai l'accent sur les défis et les enjeux.

La spécificité des institutions de microfinance dans le processus d'intermédiation financière. Dans ce centre d'intérêt, je me pose deux questions : pourquoi la microfinance ? Ensuite qu'est-ce qui fait du fonctionnement de l'intermédiation financière une différence avec la microfinance ?

Ces questions nous les avons posées il y a environ vingt ans en ce qui concerne les banques. Il y a vingt ans on s'est posé la question de savoir pourquoi les banques fonctionnent alors qu'il existe des marchés financiers, d'autant plus que les deux institutions sont censées remplir les mêmes fonctions à savoir les fonctions de financement. Et la réponse a conduit à trouver que chacune des institutions avait un avantage comparatif dans la conclusion des contrats financiers. Alors, en posant la question aujourd'hui : pourquoi la microfinance ? Nous posons cette question parce que la microfinance vient maintenant en parallèle aux banques.

Nous devons chercher, loin de l'approche anthropologique et sociologique, à trouver une réponse du point de vue de la finance. Lorsqu'on pose cette question aujourd'hui, le réflexe légitime de l'observateur a toujours été de souligner le caractère d'exclusion financière des pauvres ou des acteurs de l'économie informelle dont seraient responsables les banques. Mais la question ici est de savoir : est-ce que en l'état actuel des technologies de l'information dont disposent les banques et des technologies contractuelles à leur disposition, peuvent-elles faire autrement ?

Une banque, dans la conclusion d'un contrat financier, a comme vocation, d'abord d'étudier la demande de crédit. Donc elle va analyser la qualité du projet de manière à discriminer les bons projets des mauvais projets.

Ensuite, elle va faire un monitoring, donc un suivi, pour pouvoir s'assurer que celui à qui elle vient de prêter de l'argent n'aura pas un comportement qui reviendrait à mettre le projet en péril. Alors, la question c'est de savoir : est-ce que ces outils que les banques ont pour étudier les projets, les outils contractuels, sont adaptés au traitement des projets de l'informel ? La réponse à cette question montre que les banques n'ont pas fait de l'exclusion financière, mais qu'il s'agit d'un comportement rationnel.

En l'état actuel des technologies d'analyse des dossiers et des technologies contractuelles je veux dire par là l'état du Droit, les banques sont amenées inévitablement à exclure, à discriminer les pauvres. Pourquoi ?

1) D'abord la banque est une institution spécialisée dans le commerce de l'argent : en prêtant des sommes qui ne lui appartiennent pas, elle a intérêt à minimiser le risque de non remboursement en se fixant des conditions minimales de dépôt, de prêt et de garantie qui dépassent les possibilités matérielles et financières du pauvre.

2) Deuxième raison, le crédit aux pauvres est coûteux et très risqué à cause des activités des pauvres, jugées très incertaines et du fait de l'absence d'information comptable nécessaire à l'estimation du risque de ces activités par la banque. Même si ces informations existent, elles sont généralement fournies au banquier avec des biais ce qui renforce davantage la prudence voire la réticence des banques. Ensuite, les banques africaines ont essentiellement des ressources courtes et de ce point de vue lorsqu'elles sont appelées à allouer ces ressources, elles sont amenées à les allouer prioritairement à ceux qui présentent moins de risques.

3) Enfin nous dirons que du point de vue de la technologie contractuelle, dans nos Etats, nous avons hérité d'une tradition légale qui est une copie historique du droit français mais qui est en conflit avec le droit coutumier. Les populations qui opèrent dans le milieu informel ne s'identifient pas à ces pratiques, alors que, par exemple, les institutions de microfinance acceptent simplement le permis d'habiter comme garantie à la différence des banques.

Au regard de tous ces éléments, nous pouvons donc admettre que la microfinance est née du fait que les banques sont limitées dans la collecte et l'analyse de l'information sur les plus pauvres. C'est pourquoi le besoin de structures susceptibles d'avoir un avantage comparatif pour le faire est apparu ; c'est ce que la microfinance fait de nos jours.

Jean-Michel SERVET,

Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Genève, Agence Universitaire de la Francophonie

Il existe un fort enthousiasme pour la microfinance et particulièrement pour le microcrédit, ce qui peut laisser penser que ces aspects sont nécessairement très positifs. Il existe effectivement des réussites notoires tant parmi les clients que parmi les institutions. Il suffit de savoir qu'un certain nombre de fondamentalistes s'attaquent, au Bangladesh, aux représentants de la Grameen Bank, qu'un certain nombre de chefs de clan, en Afghanistan, s'attaquent à la microfinance dans ce pays pour montrer qu'elle produit un certain nombre d'effets et que ces effets ne plaisent pas à tout le monde. Il y a des réussites, il y a des échecs, il y a des améliorations de condition de vie, il y a des surendettements. Mais que peut-on dire des impacts de la microfinance aujourd'hui ?

Les impacts ne doivent pas seulement être examinés à micro échelle, mais aussi à méso échelle et à macro échelle. A ce niveau là, il y a beaucoup plus d'incertitudes, de doutes qu'il n'y a de certitudes. Ces incertitudes ne rassureront pas les élus que vous êtes, mais cela signifie qu'il faut prendre l'instrument avec du recul. Deux documents présentent ces incertitudes : *Techniques financières de développement* a fait un numéro spécial au printemps sur la microfinance et, Jonathan MURDOCH a rédigé un ouvrage consacré à l'économie de la microfinance où il affirme très nettement que nous sommes dans l'incertitude.

Une des raisons pour lesquelles il est difficile de mesurer les impacts et les effets, c'est la concentration de la microfinance. Une quinzaine d'organisations rassembleraient aujourd'hui plus de la moitié ou à peu près la moitié des clients selon les statistiques qui viennent du Sommet des microcrédits. Huit institutions qui ont, chacune, plus d'un million de membres ou de clients, regrouperaient 19 millions de pauvres soit 34,7 % de l'ensemble des clients pauvres de la microfinance. Trois réseaux asiatiques regroupent, à eux seuls, 17 millions de personnes pauvres.

Au cours de l'année 2003 pour laquelle nous avons des statistiques des Sommets du microcrédit, le nombre de clients pauvres s'est accru pour les organisations de microfinance de 16%. 97% de cet accroissement est dû à 4 structures seulement : la Nabarde en Inde qui fait plus de la moitié de ces 16 %, Native Family Plannig Coordinating Board en Indonésie pour le quart et le quart restant se répartit entre la Brak du Bangladesh et la Bank of the Poor du Vietnam.

Donc, cela signifie que les résultats sont très différents selon les structures et que, lorsqu'il y a une pareille concentration, c'est comme sur les statistiques sur la pauvreté : en enlevant l'Inde et la Chine cela modifie complètement les résultats globaux. Alors ça veut dire aussi que, s'il y a diversité, il faut se méfier des illusions. C'est important pour vous, en matière de duplication, car les bons exemples qu'on va dire « bonnes pratiques » sont aussi très largement dépendantes de milieux différents.

- L'impact sur la condition des femmes :

Nous avons une incertitude très forte sur les pourcentages. Si on regarde la masse des grandes organisations en nombre global de clients sur la planète, les femmes sont minoritaires : 45 % de la clientèle. C'est différent si on regarde par organisation.

Concernant les effets sur leurs conditions : est-ce la microfinance qui entraîne une amélioration du statut des femmes ou est-ce parce que dans les sociétés, il y a des changements concernant les femmes que celles-ci peuvent adhérer aux organisations de microfinance ? Il y a une dialectique entre les deux et on ne peut pas en faire une causalité unique.

- L'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté :

Alors là aussi, nous sommes dans une incertitude très forte parce qu'il y a une divergence entre la Banque Mondiale et le CGAP d'un côté, et les Sommets du microcrédit sur la question précisément de la mesure de la pauvreté, mettant en doute la qualité des mesures qui en sont faites par le Sommet du microcrédit.

Il y a une insuffisance très forte. On ne peut pas par exemple se contenter de dire comme on le fait souvent : « l'organisation est implantée dans une région pauvre » comme si en quelque sorte, par définition, il n'y avait pas d'inégalités au sein même de la pauvreté.

Pour terminer, voici un exemple positif : le Fonds International de Garantie de Genève qui a été fondé par le mouvement coopératif. Cette structure mélange des pratiques différentes : coopérative, Fondation Soros, municipalités et des organisations qui sont soutenues par ce Fonds sont adhérentes. On en trouve en Inde, en Amérique latine et en Afrique.

Il y a des fonds, des capacités financières mais le problème c'est de faire le lien, et un fonds de garantie est quelque chose qui peut l'établir. Et là, on a des leçons qui viennent du Sud, qui viennent du Nord et je crois que c'est une dynamique de collaborations qu'illustre un Fonds de ce type. Il y en a d'autres, ce colloque d'ailleurs, par l'intérêt des municipalités sur la question en est aussi l'illustration. La microfinance, c'est l'hybridation des ressources, c'est l'hybridation des idées et donc c'est, je crois, un des impacts les plus positifs que l'on puisse trouver dans ce dialogue entre des structures et des cultures qui sont radicalement différentes.

CONTRIBUTIONS

BORDEAUX (France)

Intervention de M. Hugues Martin, Député-Maire de Bordeaux sur la Caisse Sociale de Développement Local : un pacte pour l'emploi, contre l'exclusion

- En France, l'exclusion financière a suivi la progression du chômage de masse, elle concerne 5 millions de personnes : chômeurs en fin de droit, travailleurs précaires ou âgés, personnes isolées par un accident de la vie, immigrés. Elle touche 7 entreprises sur 10 en création ainsi qu'une majorité d'associations qui n'ont pas accès au crédit. **Cette "France des oubliés" représente pourtant un potentiel économique et social important, il faut lui tendre la main dans une démarche de responsabilité et non d'assistanat.**
- **C'est pour favoriser cet impératif de bonne gouvernance** que la Ville de Bordeaux a créé, en 1998, une structure dénommée « **Caisse Sociale de Développement Local** » pour financer exclusivement les personnes en difficulté dans notre ville et sa région : ceux qui n'ont pas accès au crédit, soit parce qu'ils n'ont pas de travail, soit parce qu'ils ne peuvent offrir les garanties suffisantes.

Cette Caisse Sociale de Développement Local fonctionne autour de deux objectifs principaux :

- le premier : **soutenir la création d'emplois en accompagnant les créateurs** qui frappent à sa porte en les aidant à concrétiser leur projet, mais aussi à le **faire grandir** de façon à stabiliser le ou les **emplois créés**. Elle finance sur l'agglomération bordelaise des très petites entreprises en proposant des prêts pouvant aller jusqu'à 12.000 € (80.000 F), sur 5 ans, sans condition a priori, à des taux très avantageux.
- le deuxième : **être un véritable service public local** destiné à offrir une chance aux exclus de la banque. La Caisse Sociale ne fait pas de profit. Son mode de fonctionnement est aussi rigoureux que celui d'une banque, mais son premier souci au moment de l'attribution d'un crédit concerne la personne qui porte le projet. C'est la raison pour laquelle elle est, à Bordeaux, **une association loi 1901 composée de collectivités locales et de banques**.
- Il est vrai que la forme juridique d'une telle structure d'utilité publique n'est pas neutre. la structure bancaire présente l'avantage apparent d'une architecture "réglementée" et sûre, mais elle stérilise des fonds propres importants et se doit, à cet effet, de respecter des règles très strictes en matière de classement de créances, **ce qui représente un handicap majeur pour des clients très fragiles**. La forme associative autorisée sous certaines conditions par la loi bancaire et empruntée à Bordeaux, s'affranchit par contre de ces contraintes : plus légère et plus souple elle répond à la logique d'un guichet hors marché adapté à des populations hors marché, ce qui **en fait à ce jour un outil unique en son genre**.
- **Dans cet esprit, la Caisse Sociale de Développement Local** fonctionne avec une subvention annuelle de la Ville de Bordeaux de 150.000 €. Les prêts qui sont octroyés pour l'emploi proviennent de fonds mis à disposition par la Caisse d'épargne, la Caisse des dépôts et la CUB en priorité, les apports extérieurs (Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts, CUB essentiellement) permettant de constituer les provisions pour risque et de financer les projets des créateurs ou repreneurs d'entreprise. **Dans cet esprit, elle**

propose 2 produits à très forte valeur ajoutée, sans demande de garantie, et qui s'adressent aux personnes exclues du secteur bancaire :

- **le prêt emploi** réservé aux personnes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise. Son montant s'échelonne entre 3.000 € et 12.000 €. Sa durée court d'un an à cinq ans maximum auxquels peut s'ajouter de trois à six mois de franchise. Le taux, inversement proportionnel à la difficulté économique du projet, par différence avec le secteur bancaire, varie entre 0 % et 5 %. Il est utilisé par des chômeurs essentiellement.
- **le prêt dépannage** aux personnes qui ont connu un accident de la vie que leurs ressources ne leur permettent pas de supporter (accident de santé par exemple) ou à celles qui n'ont pas les moyens de faire face à des engagements essentiels (caution d'un logement par exemple, réparation du véhicule avec lequel on va au travail). Son montant part de 100 € pour atteindre 2.000 € maximum. Sa durée va de quelques mois à deux ans. Son taux s'élève à 5 % environ. Le prêt est concrètement mis en place par le Crédit municipal de Bordeaux et garanti par la Caisse sociale.

Les modalités d'études des dossiers

- L'examen du dossier par le comité de crédit insiste sur l'équilibre entre les aspects économiques (viabilité) et sociaux (aide à la personne) du projet. Il tâche de déceler aussi finement que possible l'adéquation entre le porteur du projet (son parcours et sa personnalité) et le projet.
- 65 % (247) des projets proviennent **de personnes issues du chômage et/ou bénéficiaires de minima sociaux**. Tous sont exclus du système bancaire. Tous les secteurs d'activité sont représentés : commerce et artisanat, mais aussi petite industrie, services, hôtellerie et restauration.

Les modalités de suivi des dossiers et prêts :

- Après l'accord de prêt et pour permettre un suivi efficace des entreprises clientes, un réseau d'interlocuteurs privilégiés dans chacun des organismes en relation avec le monde de l'entreprise est mis en place: URSSAF, CAF, CPAM, organismes de retraite, prescripteurs divers... que l'on peut d'ailleurs consulter sur le site Internet. En cas de difficulté, tout demandeur peut ainsi appeler la personne compétente et trouver une réponse personnalisée, adaptée à la situation de l'entreprise en cause.

Les résultats 1998/2004

- Entre sa création en avril 1998 et le 31 décembre 2004, la Caisse sociale de développement local a contribué à la création (241), la reprise (64) ou le développement (74) **de 379 entreprises représentant 570 emplois** répartis sur le territoire de la Communauté urbaine à hauteur de 63 % (240) sur Bordeaux et 37 % (139) sur le reste de l'agglomération.
- Le nombre de prêts distribués annuellement dépasse désormais la centaine. En plus d'un rapport coût efficacité très performant, il est difficile de comptabiliser ce qui concerne parfois l'essentiel, à savoir l'écoute proposée, l'identité ainsi que la dignité retrouvées grâce à ce type de médiation.

- Le bilan 2004 s'élève à 1 288 000 € environ (+ 25,8 %), porté à l'actif par l'augmentation des prêts accordés (1.000.000 € d'encours à fin 2004 contre 753.000 € à fin 2003, soit + 32,8 %).
- 82% des projets se poursuivent à ce jour, ce qui représente une réussite par rapport au secteur économique traditionnel. Le taux d'échec après cinq ans est de 38 % contre 50 % dans le secteur marchand traditionnel.
- Les frais représentatifs du fonctionnement de la Caisse et les pertes encourues du fait du non remboursement des emprunts contractés font ressortir le coût de l'emploi créé à 3.000 € environ, soit une somme notablement inférieure aux montants habituellement consentis par les structures publiques pour le même objet.
- L'accélération du nombre de prêts accordés (32 en 2001, 55 en 2002, 88 en 2003 et 108 en 2004), alors que les critères de sélection n'ont pas fléchi, démontre l'utilité sociale de l'action de la caisse. On considère d'ordinaire que le nombre de créateurs d'entreprise parmi la population exclue s'élève à 10 % environ du nombre de chômeurs. D'autres associations interviennent, chacune à leur façon, dans le domaine de la création d'entreprise. Mais, au regard des réalisations totales de l'ensemble des intervenants, on pourrait mesurer le chemin qui reste à accomplir pour venir en aide à tous ceux que le salariat rejette et qui n'ont pas les moyens de recourir au secteur bancaire traditionnel.
- Le montant moyen des prêts s'élève à 6.385 € pour une durée moyenne de 45 mois (dont une période de franchise de 3 mois le plus souvent).
- Les taux moyens des prêts accordés, grâce aux financements croisés de la CDC, de la Caisse d'épargne et de la CUB, s'élèvent selon les cas de 0 % à 5 %. Plus le projet est risqué et plus le taux diminue, à rebours du secteur bancaire. Le site de la Caisse sociale, directement, ou par le portail de la ville de Bordeaux, grâce à un lien, vous fournit tous les éléments complémentaires nécessaires: <http://www.csd1.free.fr> **La conclusion**
- En France, comme vous le savez, plusieurs voies sont possibles en termes de politiques publiques. La voie organique, c'est-à-dire la création de banques régionales spécialisées adossées à des fonds d'épargne éthique. **Le chemin proposé ici est différent, il s'inspire de l'expérience réussie à Bordeaux et vise avant tout l'efficacité, c'est-à-dire l'utilité sociale.**
- Mais il ne saurait masquer la difficulté à trouver le discours correspondant. Il ne s'agit plus de dons mais de prêts. Il ne s'agit pas non plus de critères sociaux prédéterminés auxquels il convient de répondre mais de la souplesse que permet l'appréciation d'une situation de blocage. Il faut enfin accepter de ne pas donner, à fonds perdus, mais de prêter et de responsabiliser le demandeur.
- Le développement des prêts nécessite donc de faire œuvre de pédagogie avec les prescripteurs éventuels : CCAS et associations caritatives au contact des demandeurs essentiellement. Les contacts noués démontrent, à Bordeaux, l'intérêt d'un tel produit et la novation qu'il apporte dans les relations entre les professionnels et ce public.
- Un pacte pour l'emploi, contre l'exclusion financière, pour être efficace doit être simple et peu coûteux. Son caractère novateur et le fait que la France soit le premier pays européen à s'engager publiquement dans cette direction, nécessitent par contre une volonté affirmée et une voix forte pour la porter. Celle

du Président de la République garant de la cohésion nationale semble s'imposer pour fixer ce nouveau cap.

- **A Bordeaux, nous sommes fortement engagés dans cette voie et après sept années d'expérience dans ce domaine, notre démarche nous a démontré, qu'avec de l'imagination, du professionnalisme et de la volonté, il y a toujours un chemin pour s'en sortir.**

SIDI

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR
LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

CONFERENCE INTERNATIONALE MAIRIES ET MICROFINANCE

Antananarivo 26 novembre 2005

Contribution au débat
(Christian Schmitz)



12, rue Guy de la Brosse
75005 Paris - FRANCE
www.sidi.fr

1

SIDI

FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS



LA SIDI: c'est quoi?

- Une société anonyme créée en France depuis 20 ans par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) pour intervenir dans le champs du développement économique et solidaire dans les pays du Sud et de l'Est
- Elle a pour mission de contribuer techniquement et financièrement à l'émergence et à la consolidation d'organisations locales, spécialisées, ou souhaitant se spécialiser, dans l'offre de services financiers de proximité à des populations n'ayant pas accès au secteur bancaire classique



3

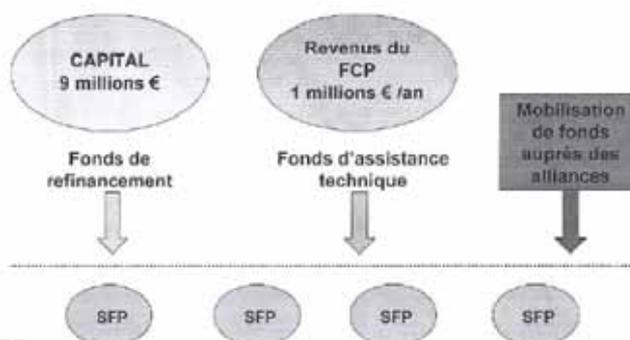
LE PRINCIPE D'UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ POUR LE FINANCEMENT

- Au Nord, des institutions et des particuliers mettent des ressources à la disposition de la SIDI:
 - ✓ des actionnaires privés (6% publics)
 - ✓ des épargnants privés qui acceptent de partager le revenu de leur épargne déposée sur un Fonds Commun de Placement « Faim et Développement » du CCFD (géré par le Crédit Coopératif).
- Au Sud, l'utilisation de ces ressources par des organisations locales (structures de financement de proximité - SFP) engagées dans l'offre de services financiers aux microentrepreneurs



4

Un montage qui fonctionne:



5

LES PARTENAIRES SIDI AU SUD

- Des organisations locales partenaires très diverses
 - ✓ ONG, associations de microcrédit, organisations paysannes
 - ✓ coopératives d'épargne et de crédit, réseaux mutualistes
 - ✓ banques solidaires, sociétés financières...
- qui partagent une vision du développement
- qui démarrent ou qui sont en phase de consolidation de leurs activités de fourniture de services financiers
- Plus de 50 SFP partenaires dans une trentaine de pays



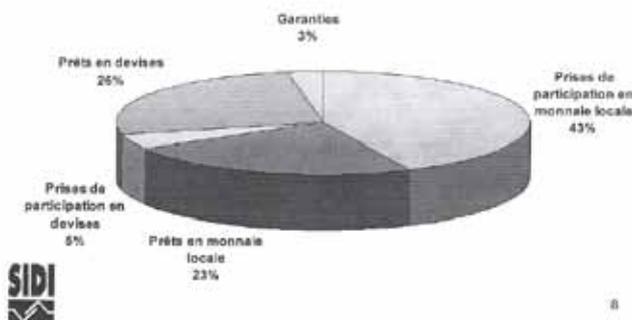
6

Réseau des partenaires en 2004



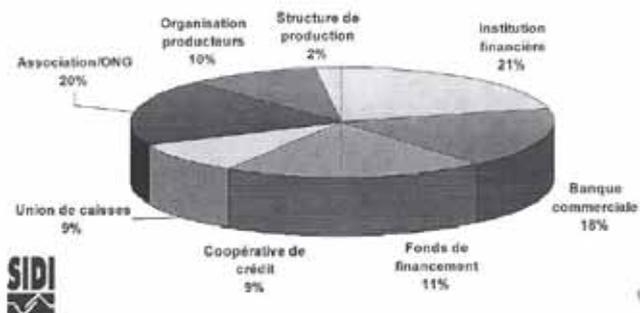
REPARTITION PAR TYPE DE FINANCEMENT

Portefeuille au 31/12/2005 : 5.605 millions €



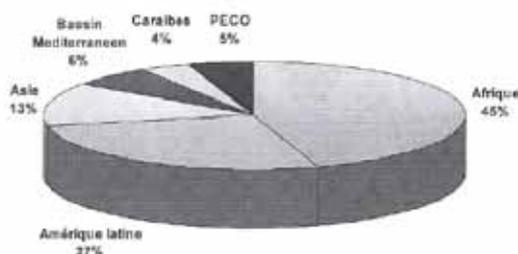
REPARTITION PAR TYPE DE PARTENAIRES

Portefeuille au 31/12/2005 : 5.605 millions €



REPARTITION PAR REGIONS

Portefeuille au 31/12/2005 : 5.605 millions €



10

Villes et microfinance: risques, opportunités et limites?

Comment les mairies peuvent-elles contribuer au renforcement et au développement de l'accès aux services financiers d'une population défavorisée?

- Garder comme principe de faciliter l'accès des populations aux services de base: comme pour la santé, l'éducation,l'accès aux services financiers est également essentiel. Mais, il ne faut pas nécessairement faire soi-même.
- Veiller à maintenir toujours une priorité quant à la pérennité des 3 piliers liés à ce service: pérennité du client, de l'institution qui le sert et de son environnement?



11

Villes et microfinance: risques, opportunités et limites?

Comment les mairies peuvent-elles contribuer au renforcement et au développement de l'accès aux services financiers d'une population défavorisée?

- En veillant à la pérennité des organismes de microfinance présent sur leur commune: institutionnalisation de projets, vigilance quant à la « bonne gouvernance », transparence des activités et des résultats.
- En renforçant la synergie et les partenariats entre acteurs publics et privés au niveau local (commission d'information paritaire, échanges sur les pratiques, sur les difficultés rencontrées, etc... ?



12

Villes et microfinance: risques, opportunités et limites?

Comment les mairies peuvent-elles contribuer au renforcement et au développement de l'accès aux services financiers d'une population défavorisée?

- En améliorant l'environnement: faciliter les formalités juridiques et administratives nécessaires au niveau local (dossiers clients, agrément divers, ...), ...
- Dans le cadre de la décentralisation, en mobilisant des fonds complémentaires sur le long terme (budget propre, coopération décentralisée, ...) tant pour le renforcement de fonds de refinancement, pour la mise en place de fonds de garantie pour toucher des clientèles plus risquées (jeunes créateurs, jeunes diplômés, etc...), pour la formation.



13

Villes et microfinance: risques, opportunités et limites?

Comment les mairies peuvent-elles contribuer au renforcement et au développement de l'accès aux services financiers d'une population défavorisée?

- ...nos travaux vont nous permettre d'aller plus loin sur ces questions et sur d'autres réponses appropriées comme par exemple les expériences du crédit municipal au Sénégal, les partenariats tri-partite à Bobo-Dioulasso, etc...,

Les commissions 2 et 3 vont nous éclairer à ce propos.



14

QUELS SONT LES BESOINS DES IMF ?

- Des ressources stables (prêts à moyen et long-terme, prêts subordonnés, capital...)
- Des ressources à un coût et avec un risque limité (ressources en monnaie locale, taux adaptés)



15

QUELS SONT LES BESOINS DES IMF ?

- Des moyens pour l'innovation, le développement et le suivi des performances (assistance technique, échange d'expériences, recherche-action, matériel ...)
- Des moyens pour le renforcement de capacités et notamment pour la formation, tant de son personnel que des clients.



16

QUELS SONT LES BESOINS DES IMF ?

- Des mécanismes de garantie qui permettent d'atteindre des populations plus fragiles
- Des facilités pour l'identification et la légalisation des documents y afférents pour ses clients



17

QUELS SONT LES BESOINS DES IMF ?

- Un environnement favorable pour une meilleure communication des services proposés aux clients



18

EXPERIENCE DES MAIRIES:

- A BOBO DIOULASSO:
 - ✓
 - ✓

- A PARAKOU:
 - ✓
 - ✓

- A MADAGASCAR:
 - ✓
 - ✓



19

Quelques recommandations à partir de l'expérience de la SIDI:

- Le soutien à des initiatives locales avec pour principe
 - ✓ un engagement sur le long terme
 - ✓ le partage du risque

- Un appui financier
 - ✓ sous forme de prise de participation, de prêt, ou de garanties
 - ✓ des financements complémentaires négociés auprès des alliances publiques et privées

- Un appui institutionnel
 - ✓ accompagnement au niveau institutionnel (appui au niveau de la gouvernance et de l'équipe de direction),
 - ✓ assistance technique,
 - ✓ formation



20

LA PRISE DE PARTICIPATION

- Depuis sa création l'outil d'appui financier privilégié par la SIDI a été la prise de participation
 - ✓ 2,7 millions d'€ d'encours sous forme de prises de participation au 31/12/05 soit 50% du portefeuille total de la SIDI
 - ✓ La SIDI participe toujours en tant qu'actionnaire minoritaire
 - ✓ La SIDI demande systématiquement un siège au CA et y participe activement (directement au moins pendant les 5 premières années).

Cet outils reste très adapté aux besoins des IMF



21

LE PRÊT ET LA GARANTIE

- Lorsque le statut juridique du partenaire ne permet pas à la SIDI de faire la prise de participation elle intervient sous la forme d'un prêt :
 - ✓ 2,7 millions d'€ d'encours de prêts au 31/12/05
 - ✓ Des taux d'intérêt adaptés
 - ✓ De plus en plus de prêts en monnaie locale
 - ✓ Une durée qui s'allonge (entre 3 et 7 ans)
- Mise en place de garanties auprès de banques locales pour obtenir des effets de leviers et répondre aux besoins de financement croissants des partenaires.



Des prêts relais, des facilités de trésorerie et des lignes de crédit.

22

UN ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

L'offre de financement SIDI est systématiquement complétée par un appui institutionnel :

- en tant qu'administrateur
 - ✓ Maintien de la vision
 - ✓ Appui à l'orientation stratégique
 - ✓ Arbitrage entre divers options
 - ✓ Équilibre des pouvoirs



23

UN ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

- ou comme partenaire
 - ✓ Appui ponctuel sur des thématiques précises (MIS, gestion, comptabilité, ressources humaines, outils de reporting, diversification des produits financiers ...)
 - ✓ Élaboration du plan d'affaires
 - ✓ Réalisation de diagnostic, d'analyses de l'environnement, d'évaluations



24

ATTENTES ET SUGGESTIONS DE LA MUNICIPALITE DE PARAKOU

La promotion des systèmes de micro finance s'explique par la nécessité de combler les insuffisances du système bancaire classique. Les Institutions de micro finance apparaissent comme l'instrument le plus approprié pour le financement des besoins des populations à faible revenu. En effet, inspiré par l'esprit associatif et par le succès connu par les systèmes de financement informels comme les tontines en raison surtout de la proximité géographique et de leur flexibilité, les Institutions de micro finance ont bénéficié d'un certain engouement auprès des populations en général et des femmes en particulier. Ils ont mis en place des outils plus adaptés aux besoins de financement des activités des femmes.

L'intérêt de ces institutions pour les femmes est lié au fait qu'elles offrent des conditions d'accès aux crédits plus souples, étant donné qu'elles ne sont pas soumises aux formalités administratives protocolaires.

Cherchant à promouvoir les programmes de micro crédit et de micro finance en tant que moyens permettant d'améliorer la vie des populations pauvres du monde entier, l'Organisation des Nations Unies a déclaré 2005, l'Année internationale du micro crédit. Un thème qui prend tout son sens sachant que, dans les pays en développement, une large proportion de la population n'a toujours pas accès au crédit.

A Parakou, plusieurs institutions de micro financement se sont installées : PAPME, PADME, Vital Finance, FINADEV, CLCAM, etc. Cela traduit le fort potentiel qui existe en matière de développement de la finance. Cependant, le niveau très élevé des taux d'emprunts et le délai de remboursement très court ne favorisant pas l'accès du plus grand nombre de la population aux crédits. Selon le rapport sur le développement humain au Bénin, les taux d'intérêt effectivement pratiqués par les Institutions de micro finance sont très élevés et atteignent parfois 40 % dans certaines structures.

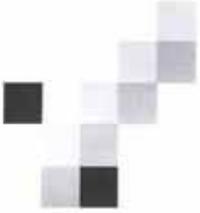
Face à cette situation, sur proposition du maire, le Conseil municipal de Parakou, en sa session du 17 décembre 2004, a adopté une délibération portant création du **Crédit municipal de Parakou** au profit des femmes.

Cette structure va diriger toute l'action économique et sociale de la municipalité en permettant d'une part, de mobiliser l'épargne intérieure au profit du développement local et d'autre part, d'attirer les fonds des partenaires au développement.

Les ressources du Crédit municipal sont constituées d'une subvention de la Mairie de Parakou, des lignes de crédits provenant de l'aide extérieure ainsi que des dépôts des bénéficiaires.

Pour favoriser le développement rapide de cet outil indispensable à la lutte contre la pauvreté au niveau local, je souhaite que les axes suivants soient analysés au cours du colloque :

- Mise en place d'un Fonds d'Investissement pour le Développement qui aura pour rôle d'investir dans le capital du Crédit municipal sous formes d'actions ou de prêts.
- Mise en place d'un Fonds de Partenariat et de garantie qui aura pour objectif de fournir un levier financier au Crédit municipal en vue d'obtenir des financements internationaux.
- Plaidoyer auprès des gouvernements pour faciliter les conditions de créations et d'exercice des crédits municipaux.



Comment les mairies peuvent-elles soutenir le développement de la microfinance?

André Urani (IETS)

Présentation préparée pour la Conférence Internationale "Villes et microfinance: risques, opportunités et limites"
Antananarivo (Madagascar), 26/11/2005



Expérience personnelle

- Depuis mi-années 90
- Grande ville (Rio de Janeiro)
 - - riche que Paris
 - = riche que la plupart des grandes villes africaines
 - Forte participation des PME (informel) dans l'occupation totale
- Stabilisation/réformes années 90
 - Conscience de que l'informel ne peut plus être considéré un résidu
 - Expansion du marché du crédit
 - Stabilisation elle-même
 - Concurrence (ouverture financière)
- Foi répandue dans le microcrédit comme "instrument miraculeux contre la pauvreté" (World Microcredit Summit - 1997)



Trois types de questions

- Est-ce que le microcrédit, par lui-même, suffit-il pour améliorer la situation des PME (et, donc, pour combattre l'inégalité et la pauvreté)?
- Est-il envisageable de développer le marché du microcrédit sans miser, simultanément, sur des autres services:
 - Productifs
 - Financiers
 - Non-financiers
 - Sociaux
- Quel est le meilleur schéma institutionnel pour favoriser le développement des microfinances?
 - Étatique
 - Société civile
 - Secteur privé

Solutions

- Pas d' *à-priorismes*
- Certain *darwinisme*: mettre plusieurs modèles en concurrence – et que le meilleur gagne
- Ceci dit, il n'y a pas de raison, tout au moins dans un pays comme le Brésil (et une ville comme Rio de Janeiro) pour que le secteur public soit plus efficace que le privé

Incitations/secteur privé et société civile) à partir des gouvernements locaux

- Financement
 - Trésorerie
 - Développement institutionnel
- Assistance technique
- Informations
 - Production
 - Diffusion
- Externalités dans des secteurs proches (collatéraux alternatifs)
 - Formation
 - Assistance technique, comptable et juridique
 - Appui à la commercialization
 - Infra-structure
 - ...
- Animation du secteur (Forum)
- Concertation politique

Résultats

- 8 initiatives privées
 - 4 / société civile (sans buts de profit)
 - 4 / secteur privé
 - 3 *up-scaling*
 - 1 *down-scaling* / banque commerciale privée
- RioCred
 - ONG / *joint-venture* Mairie – Unibanco (1998)
 - Transformation en société privée autonome (re-baptisée comme Microinvest) avec des buts de profils appartenant au groupe Unibanco en 2001
 - Plus grande initiative privée au Brésil aujourd'hui
 - Près sente sur tout le territoire nationale
 - 1 50 points de vente
 - 1 0.000 clients actifs



*Pour tout dans la vie,
il faut de la science,
de la conscience et de
la patience*

Dit populaire de Maurity
(ville de 15.000 habitants de l'état
du Ceará – Nordeste du Brésil)

UN BREF APERCU DE LA MICROFINANCE A MADAGASCAR

LA MICROFINANCE, « UN LEVIER POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE »

Le Gouvernement actuel, avec l'appui des partenaires au développement, ne ménage aucun effort pour rétablir la situation économique et pour prendre des mesures vigoureuses visant un redressement rapide et durable, avec comme objectif la réduction de moitié du niveau de pauvreté d'ici à 2013. Cette relance économique repose sur le principe "Partenariat Public Privé" et considère la microfinance comme un des outils privilégiés pour atteindre ledit objectif.

La nouvelle loi (Référence n° 2005-016 du 29 septembre 2005) qui a été promulguée le 29 septembre 2005 définit la microfinance comme l'offre à titre habituel de services financiers de proximité à des personnes physiques ou morales n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessaires pour promouvoir ou soutenir des activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer son niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable.

L'impact de la microfinance reste encore très limité alors qu'elle constitue un outil important de lutte contre la pauvreté et doit être considérée comme une des stratégies permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. La microfinance, par le biais des **services financiers durables** qu'elle fournit aux pauvres, contribue à l'atteinte de ces objectifs. En effet, l'accès aux services financiers constitue une base à partir de laquelle d'autres besoins essentiels peuvent être satisfaits : santé, éducation, conseils de nutrition, autonomisation des femmes...

STRUCTURE ET ACTEURS

A Madagascar, le secteur de la microfinance a connu un développement considérable grâce à l'intervention des principaux groupes d'acteurs suivants.

- Le Gouvernement, par l'entremise de sa politique en faveur de la promotion d'un secteur financier au service du développement agricole,
- Les Bailleurs de Fonds qui ont mis en œuvre plusieurs programmes de crédit à partir de 1990,
- Les opérateurs techniques spécialisés (ACEP, CIDR, DID, WOCCU, IRAM, FERT, ICAR) qui ont apporté à la Grande Ile leur savoir-faire et les expériences issues de leurs interventions en Afrique et sur d'autres continents.
- Les deux Associations professionnelles APIFM et AIM,
- Les institutions de microfinance
- Les institutions bancaires.

La tutelle et la coordination du secteur

La Coordination Nationale de la Microfinance

Emanation de l'Etat, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB) assure à travers la Coordination Nationale de la Microfinance, cellule rattachée à la Direction Générale du Trésor, la tutelle et la coordination des interventions dans le secteur de la microfinance. **A ce titre, la CNMF s'assure à tout moment que les mesures prises et les interventions des pouvoirs publics vont dans le sens du renforcement du secteur et sont en cohérence et en harmonie avec la Stratégie Nationale de la Microfinance.**

Le Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de la Microfinance

Institué à partir du mois d'octobre 2004, le Comité de Pilotage (CP) est l'organe regroupant les représentants des principaux acteurs, notamment l'Etat, les Associations Professionnelles des IMF et les bailleurs de fonds. En général, le comité de pilotage veille à la mise en œuvre effective des activités prévues dans le plan d'actions défini dans le document cadre de la stratégie nationale de la microfinance. La présidence du CP/SNMF est tournante tandis que son secrétariat permanent est assuré par la CNMF.

Les principaux axes de la stratégie nationale.

Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre économique, légal et réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur

Axe stratégique 2 : Offre viable et pérenne de produits et services adaptés, diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes par des IMF professionnelles

Axe stratégique 3 : Organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration du secteur, une coordination efficace du secteur et une conduite efficiente de la SNMF

Supervision et le contrôle

La Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)

Dans le cadre de son mandat, la CSBF assure le bon fonctionnement des établissements de crédit. A cet effet, elle est l'autorité habilitée à délivrer l'agrément, à surveiller le respect de la réglementation existante ou à prendre des sanctions en cas de besoin. Elle édicte les règles de prudence. Elle propose au Ministre chargé des Finances les modifications qu'elle estime devoir être apportées à la réglementation applicable aux établissements de crédit sur les questions ne relevant pas de ses attributions.

Associations professionnelles (AP) -Représentation des réseaux d'IMF

Structures privées corporatistes, les Associations professionnelles assure la défense des intérêts de leurs membres par des actions de lobbying et de plaidoyer auprès des autorités, du secteur financier et des bailleurs de fonds. Ces Associations veillent également à la diffusion des meilleures pratiques en microfinance et au renforcement des capacités. Elles contribuent aussi à la collecte et communication de données de base sur le secteur.

Financement des investissements pour la création, le développement et la consolidation des IMF

Les bailleurs de fonds traditionnels, bilatéraux et multilatéraux, contribuent de façon conséquente au financement des besoins nécessaires pour la création et la consolidation des réseaux d'IMF. A Madagascar, les bailleurs de fonds ont appuyé l'émergence et la croissance des IMF malgaches. Leurs contributions revêtent différentes formes : financement de l'acquisition d'équipements et de matériels, financement de l'assistance technique et renforcement de capacité, apport en ligne de crédit pour renforcer la capacité d'octroi de crédit des IMF. Il est remarquer que l'appui des bailleurs s'exerce à travers différents projets et programmes d'appui.

Refinancement des opérations des IMF par les banques

Les banques commerciales affichent de plus en plus leur intérêt envers le secteur de la microfinance. Cependant, leurs interventions restent encore limitées à deux dimensions : le refinancement des IMF c'est-à-dire l'octroi de ligne de crédit permettant aux IMF d'accompagner leur plan de développement aux IMF, et la prise de participation dans la structure du capital de certaines IMF. Il est à noter toutefois que la Banque BOA qui est dotée d'un département dédié à la microfinance effectuent des opérations de micro-financement à une clientèle qui lui est propre.

Opérations de microfinance

L'offre de services financiers dans le périmètre de la microfinance est assurée par trois types d'organisations :

- les institutions à "base de membres" et/ou autogérées majoritairement mutualistes.
- les institutions à "base de clients" qui sont des organisations ayant comme activité principale la distribution de crédit et qui ne lient pas le bénéfice de leur prêt à la constitution d'une épargne préalable. Ces institutions sont affiliées au sein de l'AIM ou Association des Institutions de Microfinance non mutualistes.
- les projets à "volet crédit" et les ONG ou associations qui ne font pas du crédit leur activité principale, le crédit étant souvent considéré comme une composante parmi d'autres.

Services d'appui aux IMF

A Madagascar, les prestations de services aux réseaux d'IMF sont assurées essentiellement par des organismes privés notamment des cabinets d'étude et de consultance quoique leurs nombres et l'éventail de leurs prestations restent encore limités. Il est souligner aussi que les organismes techniques spécialisés internationaux (DID, IRAM, CIDR, FERT, ICAR) ont contribué de façon conséquente à l'émergence et le développement du secteur de la microfinance. Leurs interventions se rapportent globalement à l'assistance technique sous toutes ses formes et selon les spécificités de chaque IMF : renforcement de capacité, élaboration de plan d'affaires, mise en place de système d'information et de gestion, gestion et bonne gouvernance. . .

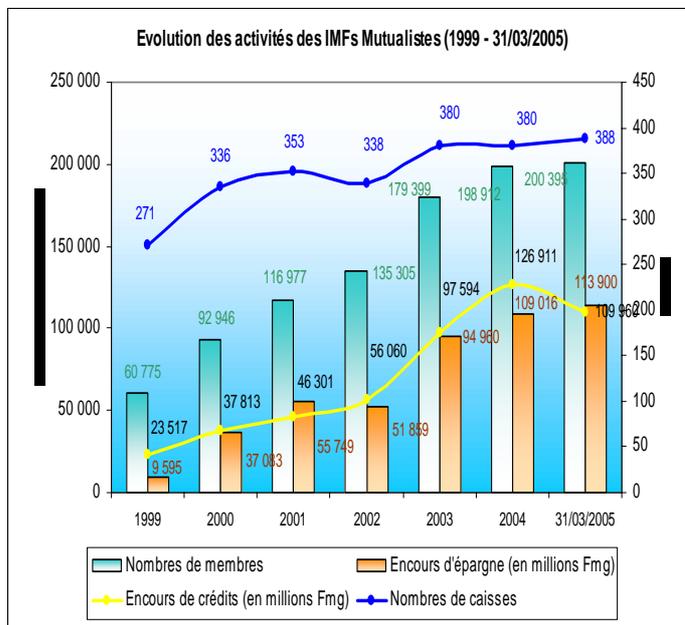
EVOLUTION DES ACTIVITES DES RESEAUX DE MICROFINANCE DE 1999 - 2005

Une croissance remarquable et soutenue au cours des dernières années. . .

Au cours des cinq (5) dernières années, les activités des IMFs ont connu une évolution notable tant au niveau de la collecte de l'épargne que de l'octroi de crédit. En effet, les encours de dépôts se sont accrus de 10 milliards FMG en 1999 à 109 milliards FMG à fin 2004 soit une multiplication par 11. Parallèlement, on observe que les crédits ont haussé de 23 à 138 milliards FMG soit aussi une multiplication par 5, 4.

Le nombre des membres a plus que triplé au cours de cette période. En fin décembre 2004, on a recensé plus de 200 000 membres contre 61 000 en 1999 rien que pour le secteur mutualiste.

Les Institutions Financières du type mutualiste ont appris progressivement à se conformer aux règles de la profession en corollaire de l'obtention de l'agrément délivré par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF). Cependant, à bien d'égards, ces règles paraissent non adaptées aux réalités des IMF. En exemple, le ratio de division des risques fixé à 30% semble trop élevé eu égard au profil des risques gérés par les IMF.



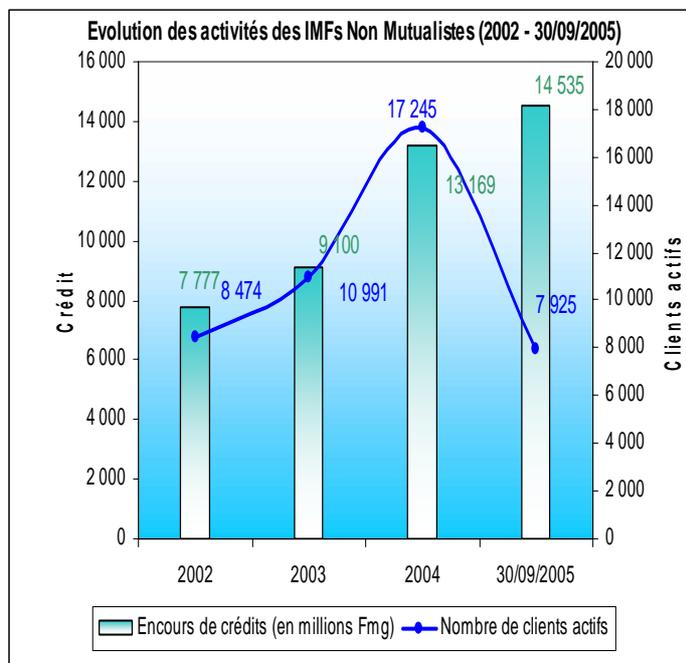
L'intervention de l'Etat, des bailleurs de fonds et des partenaires au développement s'est intensifiée pour appuyer soit l'extension des réseaux existants soit la mise à disposition d'instruments financiers.

Par rapport au secteur bancaire, les relations d'affaires entre les banques et les IMFs se sont renforcées. . . . mais encore des difficultés à atteindre les objectifs d'efficacité et de performances financières.

Les IMF dont les activités sont orientées essentiellement vers le financement du monde rural subissent les aléas climatiques covariants. Cette situation a eu un impact négatif sur la capacité de remboursement leurs clients/membres. En effet, une évolution inquiétante du portefeuille à risque était constatée au niveau des IMF. De 14% en 1999, la qualité du portefeuille s'est toutefois améliorée puisque le taux de portefeuille à risque a régressé à 9% de l'encours de crédit en fin 2004. Toutefois, ce pourcentage est à nuancer selon les IMFs dont pour certaines le portefeuille reste d'excellent qualité.

Par ailleurs, il faudrait améliorer la gouvernance de ces IMF afin de maîtriser les impayés.

Les institutions non mutualistes (Vola Mahasoia, SIPEM, APEM, . . . ;) pour leur part représentent un plus faible volume mais obtiennent des résultats financiers intéressants. En outre, les IMFs dans cette catégorie ont contribué à juste titre au financement du développement des micros et petites entreprises, notamment en milieu urbain et périurbain.



Le taux de pénétration demeure faible à 5% des ménages malgaches. Ce taux est toutefois à nuancer en raison des disparités dans la couverture du territoire national par les IMF.

Beaucoup ont été fait, mais le développement de la microfinance à Madagascar est un travail de longue haleine, car le développement ne se réalise pas à court terme. De ce fait, le temps nécessaire pour atteindre des performances techniques et financières satisfaisantes et avoir une portée sociale élargie est plus long.

Annexes

EVOLUTION DES ACTIVITES DES IMFs MUTUALISTES (1999 - 31/03/2005)
Source : Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	31/03/2005
Nombres de caisses	271	336	353	338	380	380	388
Nombres de membres	60 775	92 946	116 977	135 305	179 399	198 912	200 395
Encours d'épargne (en millions Fmg)	9 595	37 083	55 749	51 859	94 960	109 016	113 900
Encours de crédits (en millions Fmg)	23 517	37 813	46 301	56 060	97 594	126 911	109 960
Encours d'épargne (en millions Ariary)	1 919	7 417	11 150	10 372	18 992	21 803	22 780
Encours de crédits (en millions Ariary)	4 703	7 563	9 260	11 212	19 519	25 382	21 992

EVOLUTION DES ACTIVITES DES IMFs NON MUTUALISTES (2002 - 30/09/2005)
Source : Association des Institutions de MicroFinance Non Mutualistes (AIM)

	2002	2003	2004	30/09/2005
Nombre de clients actifs	8 474	10 991	17 245	7 925
Encours de crédits (en millions Fmg)	7 777	9 100	13 169	14 535
Encours de crédits (en millions Ariary)	1 555	1 820	2 634	2 907

Points de repères pour l'année 2005

Fin décembre 2003	Mise en place de la cellule de Coordination Nationale de la Microfinance au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB)
Avril 2004	Atelier de validation de la Stratégie Nationale de MicroFinance
Juin 2004	Approbation du document de la Stratégie Nationale par le Gouvernement
Octobre 2004	Mise en place du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de la Microfinance
Novembre 2004	Atelier de réflexions sur la nouvelle loi régissant le secteur de la microfinance
Février 2005	Cérémonie officielle de lancement de la célébration de l'Année Internationale de Micro Crédit 2005 par le Premier Ministre à Mahitsy.
Mars 2005	Tenue de la table ronde des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Microfinance ;

Mars 2005	Journées portes ouvertes sur la microfinance dans le cadre de la célébration de la Semaine de la Francophonie.
Avril 2005	Lancement des activités dans le cadre du concours du meilleur micro entrepreneur (Global Microentrepreneurship Award - GMA)
Juillet 2005	Ratification de la nouvelle loi sur la microfinance par le Parlement.
Septembre 2005	Promulgation de la nouvelle loi relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance – Loi n° 2005-016 du 29/09/05.
Octobre 2005	Participation de membres du comité de pilotage au Forum International pour un Secteur Financier Inclusif.
Novembre 2005	XXV ^e assise Internationale des Maires Francophones – Villes et microfinance.
Novembre 2005	Sensibilisation du milieu universitaire sur la microfinance dans le cadre du GMA.
Décembre 2005	5 ^{ème} Conférence Internationale du Réseau Africain de Microfinance (AFMIN).
Décembre 2005	Proclamation des résultats et remise de trophées au meilleur micro entrepreneur.



PLANET FINANCE

www.planetfinance.org
The Microfinance Platform

Villes et Microfinance: Risques et Opportunités

Comment les Villes peuvent-elles soutenir le
développement de la Microfinance ?

Arnaud Ventura

PLANET FINANCE



TABLE DES MATIERES

- I. PlanNet Finance
- II. Villes et Microfinance
- III. Développer la Microfinance au sein des villes:
 - III.1 Gestion directe de programmes de Microfinance
 - III.2 Programme de soutien aux projets de Microfinance
- VI. Les Meilleures Pratiques en Microfinance
- V. PlanNet Finance et les Villes

PLANET FINANCE

PLANET FINANCE



PlanNet Finance est une **Organisation de Solidarité Internationale**, dont la mission est de **réduire la pauvreté dans le monde par le développement du secteur de la microfinance**. Les principaux services de PlanNet Finance sont les suivants :

1. **Assistance technique, Formation et Service de Conseil** fournis :
 - Aux **collectivités locales**
 - Aux **Institutions de Microfinance** (ONG, Cooperatives, Institutions financières).
 - Au **Réseau national de Microfinance**
 - Aux **Gouvernements** (définir des stratégies, mettre en place des réglementations)
 - Aux **Banques** intéressées par le downscaling ou le soutien au secteur.

2. **Service de notation des MFs** à travers une filiale indépendante : **PlanNet Rating**

3. **Financement des Institutions de Microfinance** à travers :

Dette : PlanNet MicroFund, pour les jeunes Institutions de Microfinance
PlanNet BNP Paribas / Responsibility, pour les MF plus matures
Equity : MicroCred

PLANET FINANCE



Basée à Paris, PlaNet Finance est à la fois plateforme de la microfinance, fédérant plus de 300 institutions de microfinance tout en développant un réseau d'affilié dans 18 pays avec des programmes dans près de 60 pays en 2005.

Quelques partenaires :

- Banque Mondiale
- Commission Européenne
- AFD, Coopération Suisse
- EFD (DFI Française etc.)
- CAF (Coopération Arabe...)
- IFC (Banque Inter-Américaine...)
- Ernst & Young
- World Avenir
- Orange
- Microsoft
- Akiba
- Palumbo
- Société Générale
- ZDFP Puritas
- SACE
- UNISANCO
- Etc...



MICROFINANCE ET VILLES



La MICROFINANCE est un INSTRUMENT EFFICACE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La microfinance est un des piliers du développement, aux côtés de la Démocratie, l'Education, les Infrastructures.

La microfinance est l'instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre l'exclusion.

Les MUNICIPALITES peuvent AIDER LES PROJETS DE MICROFINANCE

Les Municipalités peuvent encourager la Microfinance dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les Municipalités peuvent appuyer la Microfinance dans le cadre de leur mission de développement local et d'amélioration du cadre de vie de ses administrés.

Les Municipalités peuvent soutenir la Microfinance dans le cadre de leurs programmes sociaux.



DEVELOPPER LA MICROFINANCE AU SEIN DES MUNICIPALITES : DEUX GRANDES OPTIONS



III.1. GESTION DIRECTE

Les formes que peuvent prendre ces programmes

- Création d'un guichet
- Création d'une Institution de Microfinance gérée par la Municipalité
- Création d'un **Crédit Municipal**

La gestion directe par les Villes comporte des risques en terme d'image de la Municipalité

Ce qu'il faut faire au préalable

- Recensement et formation d'une **équipe spéciale dédiée à la Microfinance** au sein de la Municipalité → compétences, coûts, etc.
- Mise en place de **partenariats avec des établissements financiers et des bailleurs de fonds**: banques centrales, banques privées.
- A terme **autonomisation totale du programme de microfinance** en une institution indépendante.





III.2 SOUTENIR LES PROJETS DE MICROFINANCE

Différentes possibilités pour appuyer les projets de Microfinance au sein d'une commune

- Simplification des démarches administratives
- Soutien financier direct ou indirect: subventions, gratuité des locaux, aide en nature (gratuité de l'électricité, dons d'ordinateurs, etc.), accès à de la documentation.
- Proposer des services d'accompagnement: conseil juridique fiscal, formation en marketing, comptabilité, coaching
- Aide à la communication et la mise en relation entre les acteurs locaux: maison des associations, internet/ téléphone à disposition, réunion avec potentiels partenaires financiers, etc.
- Mise en place de Fonds de Garanties, ou de Fonds de refinancement

PLANET FINANCE

LES MEILLEURES PRATIQUES A SUIVRE DANS LE DOMAINE DE LA MICROFINANCE



- Création d'un environnement favorable au développement de micro-entreprises
- Accompagnement du secteur informel et lutte contre les usuriers peu scrupuleux
- Encourager la transparence des opérations de microfinance

PLANET FINANCE

PLANET FINANCE ET LES VILLES



PlaNet Finance apporte son expertise :

1. A des villes du SUD pour les aider à développer le secteur de la microfinance dans leur commune en apportant Conseil et Assistance Technique aux Mairies du Sud.
2. A des villes du NORD, désireuses de soutenir dans le cadre de partenariat et de parrainage le développement de la microfinance dans des villes du sud par exemple en soutenant l'échange universitaire ou appuyant des programmes de microfinance au Sud.

PLANET FINANCE



PlanNet Finance

13, rue Dieumegard
93 400 Saint-Ouen Paris
France
Tel : + 33 (0)1 49 21 26 26
Fax: + 33 (0)1 49 21 26 27

Site Web: <http://www.planetfinance.org>
E-mail: contact@planetfinance.org

PLANETFINANCE

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'INTERIEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
COMMUNAUTE URBAINE DE NOUAKCHOTT



**Communication de Monsieur le Président de la Communauté
Urbaine de Nouakchott relative à l'expérience
Mauritanienne en matière de Micro - Crédit**

La présente communication vise à rendre compte, à l'auguste assemblée de l'AIMF, de l'expérience mauritanienne, en matière de lutte contre la pauvreté, par le biais du micro crédit, en tant que méthode de financement des micros-projets, bénéficiant à l'ensemble du secteur exclu du système bancaire national.

Elle concerne trois grands axes qui dans leur globalité rendent compte fidèlement de l'effort national entrepris d'une part par les pouvoirs publics pour faire reculer la sphère de la pauvreté dans le pays, et d'autre part l'accompagnement des partenaires au développement, et de la contribution positive de la société civile.

En effet, c'est à partir du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté que des stratégies sectorielles ont été mises en place, et des projets, ont vu le jour pour répondre à l'attente des besoins mis à nu par le centre stratégique de lutte contre la pauvreté : CSLP.

La Mauritanie ayant été élue à l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en 1999, depuis lors, le pays a entamé le processus de préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté qui a associé à côté de l'Administration, les collectivités locales, les représentants des organisations socio-professionnelles (patronats et syndicats), les organisations de la société civile (ONG), des universitaires, des personnes ressources et les partenaires au développement du pays.

Cette large concertation a permis aux différents acteurs, de produire un document cadre appelé : Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté, adopté par le gouvernement Mauritanien en janvier 2001. Ce CSLP a déterminé des objectifs et des domaines prioritaires d'action, en même temps qu'il a déterminé le coût global du plan d'action, issu de cette large concertation, sans précédent à l'échelle nationale, voire même régionale.

Les objectifs concernent les perspectives de croissance économique, de budget, de balance des paiements et les priorités des programmes sectoriels de développement. Au terme du plan d'action 2001 - 2004, les principaux objectifs sont :

- assurer un taux annuel moyen supérieur à 6 % sur la période,
- ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 39 % et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22 %, alors qu'au départ elles étaient respectivement de 56 % et de 78 %.

Tandis que les domaines prioritaires au nombre de cinq sont :

- le développement rural,

- le développement urbain,
- l'éducation,
- la santé,
- et l'hydraulique.

Tandis que le coût global du financement, y compris l'appui à la balance des paiements est estimé à 475 millions de dollars, alors que le coût des ressources prioritaires est quand à lui estimé à 282 millions de dollars, dont 107 millions seront couverts par les ressources PPTTE et 54 millions de dollars par l'épargne budgétaire.

Ainsi le Gouvernement mauritanien a chargé les trois institutions suivantes, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de l'un des volets du programme, concocté et approuvé et qui constitue le CSLP, à savoir :

- 1) La Banque Centrale de Mauritanie (BCM)
- 2) Le Commissariat aux Droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI)
- 3) L'Association des professionnels et opérateurs de la micro-finance et du crédit : (APROMI)

Cette vision stratégique concerne la période allant de 2001 à 2015, avec des segments intermédiaires, permettant la réalisation, d'objectifs intermédiaires de réduction de la pauvreté et d'insertion de certaines couches défavorisées, dans le tissu économique, afin d'améliorer la croissance économique du pays.

A°/ LA BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Le Gouvernement mauritanien en votant la loi n° 98-008, portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de crédit, a confié à cette institution l'instrumentation et la réglementation des institutions de micro-crédits et micro- financements.

C'est ainsi que la Banque Centrale est chargée de :

- l'agrément des institutions de micro - crédits,
- éditer les instructions et la réglementation des institutions mutualistes,
- la réforme du cadre réglementaire,
- la surveillance des normes jurisprudentielles et techniques,
- la sanction aux manquements des lois et règlements,
- la tutelle technique.

En plus de cette mission régaliennne, la Banque Centrale a crée et développé un vaste réseau de caisses populaires d'épargne et de crédit, dénommées les CAPEC. Aujourd'hui sous la tutelle de la Banque Centrale ce réseau de caisses d'épargne et de crédit compte une cinquantaine de nombres couvrant la quasi-totalité du pays. Les CAPEC drainent l'épargne populaire et accordent des petits prêts à de faibles taux, aux personnes sociétaires de ces caisses. L'épargne drainée est évaluée à des milliards d'ouguiya et les prêts consentis ont permis le développement de la micro et petite entreprise (MPE) et le développement et l'encadrement du secteur informel.

Ces CAPEC dépendant de l'agence PROCAPEC, agence directionnelle, chargée de la création, du développement et de la coordination des CAPEC, le tout sous la tutelle technique de la Banque centrale, qui à travers la direction du contrôle des Banques, connaît un essor sans précédent dans le pays Il est à préciser que ces CAPEC profitent éventuellement aux personnes qui travaillent dans le secteur informel, ou organisées en coopérative.

L'épargne drainée par ces CAPEC, a été évalué par la BCM en 2004, à la somme de deux milliards et demi d'ouguiya (2,5 milliards d'UM), tandis que les crédits consentis ont avoisiné les deux milliards d'ouguiya (2 milliards d'UM), ceci traduit le dynamisme de ces structures de micro - crédit et surtout l'activisme de leurs sociétaires adhérents.

La couverture des remboursements a quant à elle atteint, le taux record de 80 %, ce qui a permis le maintien et le développement de ces caisses. Les 20 % restant, à l'époque n'ont pas été collectés pour des raisons d'échéance technique

La Banque Centrale de Mauritanie a travers la loi n° 98.008 du 28 janvier 1998 et l'instruction n° 001/GR/99 du 21 janvier 1999, gère, régule et surveille le développement et la croissance des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit à travers toute l'étendue du territoire mauritanien.

Cette tutelle technique et les mesures régaliennes dont elle dispose, permettent à la Banque Centrale de Mauritanie de jouer pleinement le rôle qui lui est confié par le gouvernement mauritanien, dans le cadre du CSLP, et contribue ainsi pleinement à faire reculer la sphère et le spectre de la pauvreté, qui s'est installée dans le pays à la fin des années 80.

B°/ LE COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET A L'INSERTION (CDHLPI)

De par son appellation, il s'agit d'une institution publique mauritanienne, destinée à la promotion des Droits de l'Homme, à la lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion des diplômés chômeurs et autres exclus du système bancaire.

Elle compte une direction générale chargée de la promotion des Droits de l'Homme, qui initie et exécute des programmes nationaux et participe à l'élaboration et à l'exécution des programmes internationaux, régionaux et sous-régionaux, visant la promotion de l'Homme. Elle représente la Mauritanie dans les forums et instances internationales et régionales en charge de la promotion des Droits de l'Homme.

En matière de lutte contre la Pauvreté, la direction de la lutte contre la pauvreté initie, finance, et surveille les programmes exécutés par les populations cibles et rentrant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que de par son action d'encadrement beaucoup d'AGR ont été réalisées à travers le pays. Cette direction est chargée d'appuyer les secteurs prioritaires ciblés dans le CSLP en matière d'eau et d'AGR.

Enfin la direction de l'insertion est en charge de l'aspect développement de la promotion du secteur micro-finance et insertion des diplômés et exclus du système bancaire dans la vie économique active. C'est ainsi qu'elle s'occupe de :

- renforcement des capacités des institutions de micro-finance,
- mobilisation des ressources au profit de ces institutions pour exécuter des programmes au profit des démunis,
- participation à la définition des stratégies de promotion du secteur.

C'est ainsi qu'à travers deux stratégies relatives l'une à la promotion de la micro et petite entreprise en Mauritanie et l'autre au programme des micro-financements du fonds pour l'environnement mondial en Mauritanie, que la direction de l'insertion essaye de créer et de pérenniser les activités visant à créer et développer la micro et petite entreprise d'une part, et d'autre part, sortir du cadre informel vers un secteur plus formel, mieux organisé et mieux encadré les professionnels du secteur de l'informel, en les orientant vers des activités génératrices de revenus et de profit.

En Mauritanie et grâce à la stratégie nationale de promotion de la micro et petite entreprise, adoptée par le gouvernement en conseil des Ministres, lors de sa séance du 19 novembre 2003, les pouvoirs publics ont choisi de développer la micro et petite entreprise, au détriment de la PME. Ce choix a été guidé par la nature et le développement du secteur informel et peut être par la nature des professionnels du secteur informel lui-même. C'est ainsi qu'à travers une stratégie partagée pour un secteur MPE structuré ; organisé et évolutif et mis en place, que va se développer la MPE, ancrée et orientée sur le développement et la promotion des activités économiques rentables et viables à long et moyen terme, être créateur d'emplois décents et de revenus pérennes. Ainsi pour ce faire le secteur doit valoriser la formation et le développement des compétences humaines et professionnelles des hommes et des femmes, et c'est ainsi seulement que le secteur de la MPE contribuera activement à la lutte contre la pauvreté et à son allègement durable.

Les orientations stratégiques de cette politique nationale, comportent quatre axes à savoir :

1°/ Développement des services d'appui aux MPE, tels que :

- l'information élément de base de création et de développement de la MPE,

- la formation, chaînon essentiel pour la création et le développement de la MPE
- l'appui conseil de proximité, pour la professionnalisation

2° / Un système de financement adapté au secteur de la MPE

- Des produits financiers adaptés au développement du secteur MPE
- Renforcement des capacités des institutions financières partenaires.

3° / Valorisation des Technologies appropriées au secteur MPE

- Ancrage de l'approche HIMO de développement de la MPE
- Développement de l'innovation technologique et promotion de la qualité,

4° / Amélioration de l'Environnement global du secteur MPE

- structuration du marché des MPE
- Faire de la MPE, un levier de professionnalisation
- Cadre de coordination des activités.

Cette stratégie nationale est soutenue par un programme d'actions pour sa mise en œuvre, avec une phase pilote destinée à rectifier et corriger les erreurs en plein parcours. Les objectifs globaux de ce programme sont de favoriser la création et l'émergence d'un tissu de MPE rentables et performantes, et de participer à l'amélioration et au renforcement des services d'appui aux entreprises.

Les objectifs spécifiques sont alors de :

- Faciliter l'accès des MPE aux différents types et sources d'information (technique, technologique, juridiques, administratives, et de documentation, etc)
- Développer une culture de formation adéquate et de qualité
- Développer un marché d'appui/conseil pour la professionnalisation
- Améliorer l'environnement global de la MEP

A terme cela se traduira en matière d'actions par :

- créer et animer un réseau de partenaires chargés de l'appui aux MPE un cadre de concertation entre secteurs, qui constituera un laboratoire d'échanges et d'innovation,
- appuyer les démarches du secteur de l'artisanat, visant la modernisation des MPE (enregistrement, système interne d'informations comptables et financières),
- l'allègement et la réduction des coûts des procédures administratives,
- mettre sur pied un espace de formation des échanges commerciaux et appuyer la création de réseaux d'affaires MPE,
- initiation aux règles de l'OMC.

Quant à la stratégie nationale du programme des micro-financements du fond pour l'Environnement Mondial en Mauritanie, il y a lieu de retenir ceci : le FEM est un mécanisme financier international dont la mission, la gestion ainsi que les procédures internes constituent des réponses innovatrices à l'esprit et au mandat du sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Son but est d'assurer des avantages mondiaux par le financement de programmes et projets dans les domaines locaux décidés par son conseil d'administration.

Le SGP, est une approche programme, un partenariat stratégique entre le FEM et le PNUD, où ce dernier est mandaté pour gérer le programme à travers un coordinateur national et un comité national de pilotage, tandis que le PNUD conserve le rôle de supervision et de contrôle des fonds. La gestion relève de la seule autorité des organes nationaux.

Le programme de micro-financement du FEM ou SGP (Small grants programme) repose sur deux idées-forces à savoir : que les problèmes environnementaux ne peuvent résolument être éliminés que si les communautés à la base sont impliquées et que les avantages générés et l'appropriation directs sont assurés par elles. Aujourd'hui son champ d'action s'est élargi pour englober la lutte contre la dégradation des sols, la désertification et la déforestation d'une part et les polluants organiques persistants d'autre part.

C'est en quelque sorte un programme de micro-financement à la fois rural et urbain, car le développement exige la recherche de l'équilibre entre le rural et l'urbain pour ne pas créer un déséquilibre. La Mauritanie est devenue éligible à ce programme au mois d'avril 2001.

Afin d'assurer le durabilité du programme SGP ; il importe de :

- renforcer les capacités des ONGS/OCBS nationales, afin qu'elles puissent exécuter les programmes SGP de façon adéquate,
- encourager les actions d'éducation et de sensibilisation environnementale pour une meilleure utilisation des ressources naturelles,
- faire une bonne articulation entre les besoins prioritaires des populations et les domaines focaux du SGP,
- procéder à une analyse minutieuse des facteurs de pérennité des projets dans tout le processus de sélection et de suivi des projets,
- renforcer les capacités du comité national de sélection des projets SGP notamment dans les domaines sociaux de programme SGP,
- considérer et valoriser les connaissances locales,
- instituer un système de suivi / évaluation opérationnel un plan d'action pour soutenir ses objectifs, est réalisé par point focal, il concernera les écosystèmes arides et semi-arides, les écosystèmes côtiers, maritimes et d'eau douce, les écosystèmes de forêts, pour aboutir à une gestion intégrée des écosystèmes. Il préconisera la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, pour économiser et rationaliser les énergies nationales non renouvelables. Toutes ces actions rentrant dans le cadre de la réalisation d'objectifs environnementaux mondiaux sont éligibles aux fonds du FEM et contribuent à améliorer l'environnement mondial en passant par l'amélioration de l'environnement national.

C° / L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS ET OPERATEURS DE MICRO-FINANCE - APROMI

Cette association a été en 1997, dans le cadre des préparatifs du programme national de lutte contre la pauvreté (PNLCP), ancêtre du CSLP. Elle a été fortement encouragée par les pouvoirs publics, à l'époque désireux d'avoir des interlocuteurs valables, dans une optique de réforme du secteur bancaire et dans le souci du désengagement de l'Etat et de la libéralisation du secteur des banques. C'est ainsi que la loi bancaire de 1995 concernera cette libéralisation.

L'organisation faîtière, APROMI, dont la création a été soutenue par les pouvoirs publics, en raison du fait que ceux-ci avaient compris et décidé que le micro-crédit était la meilleure solution à adopter pour lutter efficacement et durablement contre les effets pervers de la pauvreté qui s'était installée dans le pays, sans qu'on y prenne garde.

Le rôle assigné à l'APROMI est :

- la formation,
- la professionnalisation,
- la dissémination sur le territoire national,
- l'appui au cadre légal.

Avant 1997, il n'y avait en Mauritanie que trois institutions reconnues : UNCACEM ou union des coopératives agricoles et d'élevage, dont la mission est d'assurer le crédit agricole

- L'ACNPE et l'UDM. Aujourd'hui il y a plus de soixante huit institutions de micro-crédit agréées. L'APROMI, compte 29 membres dont des réseaux tels que :
- PROCAPEC
- LE CECA : groupement spécifique aux artisans
- LE GAFIF : groupement d'aide féminine et initiative
- LE GFEC : groupement féminin d'épargne et de crédit

L'APROMI, distribue du crédit à plus de deux cent mille individus et opérateurs. Le volume des prêts consentis en 1997 était de cinq cent millions d'ouguiya, alors que les montants annulés en 2005 sont supérieurs à quatre milliards d'ouguiya.

Chers amis et chers collègues, voici de façon succincte les moments forts de l'expérience mauritanienne en matière de micro-crédit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Son originalité réside dans le fait qu'elle a initié deux programmes parallèles, dont l'un de par ses caractéristiques urbaines ne peut profiter qu'aux villes, tandis que l'autre de par ses objectifs, ses mécanismes, ne peut profiter qu'au monde rural, et quand l'effort de développement est porté simultanément sur ses deux pôles, le développement ne peut se faire que de façon harmonieuse et globale. Si d'aventure certains d'entre vous étaient particulièrement intéressés, ils sont les bienvenus à Nouakchott, où ils pourront approfondir les aspects qui auraient retenu leur attention.

Je vous remercie

Didi Ould Bounaama

Président de la Communauté Urbaine

Commission n° 1

« Comment la mairie peut-elle faciliter la création et le développement d'Institutions de microfinance ? »

DOLISIE (Congo)

Introduction

Quoique de définition plurimorphe, la Microfinance peut se résumer comme un système alternatif de financement dont les transactions sont de faible montant.

En Afrique ces institutions datent des années **1950**. Les plus jeunes n'ont que 5 ans d'existence (**A.B.E.G.A. M** in la microfinance en Afrique, Marches Tropicaux, juillet **1999** P. 5)

Si la microfinance peut être entendue comme un ensemble des mécanismes financiers mis sur pied pour fournir des services d'épargne et de crédit aux petites et micro entreprises, elle comprend également les institutions exerçant une activité financière informelle comme les tontines mutuelles et banquiers ambulants.

En effet, les institutions impliquées dans le micro-crédit ont des formes juridiques variées: Projet, **O.N.G**, institutions Mutualistes d'épargne et de crédit...

En Afrique centrale, les institutions de microfinance sont soumises à une réglementation communautaire.

Le Congo connaît l'explosion des coopératives d'épargne et de crédit autonomes dans les zones urbaines sous l'impulsion de l'Etat. En **1983**, en effet, est créé grâce à l'assistance du Centre International du Crédit Mutuelle (**C.I.C.M.**) et à partir d'un financement de la Coopération Française, le réseau des **M.U.C.O.D.E.C.** (Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit)

Cette dénomination date de **1987** et répond à la faillite des autres mouvements coopératifs régis par les **C.O.O.P.E.C.** (ordonnance **017 /89** de **1989** et les décrets **94-264** et **90-265**. L'on peut également, au compte de financements extérieurs citer les cas des caisses féminines d'Epargne et de crédit mutuel créées en **1993** sur financement du **P.N.U.D.**

Sigle	Date de création	Type	Nbre de caisse	Sociétaires
MUCODEC	1983	Epargne /Crédit	49	100.000
A S F	1996	Epargne /Crédit	5	5400
CF		Epargne /Crédit	9	617

Il sied de résumer que certains retards dans la réglementation de la microfinance au Congo sont le résultat de sa gestion par le ministère de l'agriculture au départ.

Vraisemblablement, l'essor de la microfinance en République du Congo tient à la phase de post-conflit. Ce contexte de situation conflictuelle réduite, de niveau de sécurité raisonnable pour les clients et les prestataires de microfinance, des bailleurs de fonds solides, de ré-émergence des marchés, de la présence d'O.N.G. désireuses de tenter l'expérience de l'intermédiation financière a été de beaucoup dans l'explosion de la micro finance dans le pays en général et dans les centres urbains en particulier.

Aussi, indépendamment des conditions mésoéconomique (institution d'appui raisonnablement efficace: réglementation **C.E.M.A.C.**) ; macroéconomique, (gouvernement en état de fonctionner et fonds apportés par les bailleurs ayant des objectifs à long terme) et microéconomique (population stabilisée demande latente de service financier, rétablissement des formes du capital social) , la situation post -conflit a favorisé l'émergence des Etablissements de microfinance par le fait de la compréhension des causes du conflit, des limites de la microfinance et de l'efficacité de l'intervention des bailleurs de fonds via la microfinance .

1/ COMMENT LA MAIRIE PEUT-ELLE FACILITER LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE ?

Il est communément admis que la micro finance consiste à offrir des services Financiers aux populations à faible revenu, pauvres et très pauvres en situation d'auto emploi. A ce titre, elle répond aux deux axes stratégiques suivants :

- ❖ L'amélioration au delà d'un seuil minimum des conditions de vie des personnes non plus définies en terme de satisfaction ou de plaisir individuel "monétarisé" mais par des critères tels que le sentiment d'appartenance à une collectivité, une enfance heureuse, une durée de vie minimum, une bonne santé physique, la capacité de réfléchir sur le monde dans lequel on vit ;
- ❖ La création d'une dynamique de négociation et de régulation entre l'Etat et les groupes d'acteurs pour la création de nouvelles normes de vie sociale.

Comme institution des pouvoirs publics croisant la 3^{ème} catégorie de la société civile, la mairie a donc la charge de veiller à la création et au développement de **E.M.F.** afin de faire que ces institutions :

- touchent les pauvres,
- soient des institutions des pauvres,
- et renforcent la diversification du système financier.

Ainsi, l'action de la mairie se situe à la fois en amont et en aval.

a) Actions en amont

Il faut pour toute activité des conditions minimales, dites de deuxième niveau pour stabiliser les marchés financiers dans le contexte de l'après conflit. Les conditions suffisantes sont en effet similaires à celles existant dans les pays "**normaux**" disposant de marchés financiers efficaces, à savoir un secteur compétitif, actif commercialement et composé d'institution bénéficiant d'une bonne gouvernance, des politiques financières sectorielles non répressives, et l'arrivée d'investisseurs privés.

Les conditions de deuxième niveau nécessaires pour développer et nourrir les organisations de microfinance dans notre ville se résument pour l'essentiel :

1. Facteurs macro économiques

- Le gouvernement en état de fonctionner
- Fonds apportés par les bailleurs de fonds ayant les objectifs à long, terme
- Actions de développement coordonnées
- Absence d'hyper-inflation ou autres facteurs catastrophiques
- Absence de troc en faveur d'un retour à l'usage de la monnaie.

2. Facteurs mésoéconomiques

- Existence d'une banque centrale et des banques commerciales
- Institutions d'appuis raisonnablement efficaces en matière de législation, contrôle et surveillance, droits de la propriété et information
- Droits de la propriété et informations
- Présence des compétences en microfinance

3. Facteurs microéconomiques

- Une population stabilisée
- Une demande latente des services financiers
- Un rétablissement des formes du capital social
- La réapparition des contrats tous informels que formels
- Présence d'une main d'œuvre de qualité et / ou éduquée.

Mais ces facteurs minimaux peuvent se révéler insuffisants pour stabiliser le marché financier.

b) Actions en aval

Afin d'assurer l'adéquation Microfinance / Développement, la mairie doit, veiller aux défaillances de gestion des **E.M.F.** et à la bonne gouvernance des **E.M.F.**, de sorte que la lutte contre la pauvreté soit suivie.

En effet, le but poursuivi dans la promotion de la microfinance est d'accroître de services financiers aux pauvres en permettant à des intervenants autres que les établissements de crédits traditionnels d'effectuer en toute légalité certaines opérations jusqu'alors réservées aux banques, d'une part,

de l'autre, les clients des E.M.F sont souvent des urbains habitants des bidonvilles ou des squats et vivant dans des conditions de promiscuité épouvantables, sans accès aux services de base tels que les soins médicaux, l'eau potable, l'électricité, le transport, etc. Au point de vue théorique la microfinance traite donc une des contraintes auxquelles les pauvres doivent faire face: l'absence des biens d'équipement, le capital nécessaire pour générer des revenus.

Afin de préserver l'ordre public, la Mairie devrait donc veiller à ce que :

- La microfinance crée les conditions d'accès au capital productif, qui, avec les deux autres formes de capital (humain : développé par l'éducation et la formation et social: provenant de la création d'organisation locale représentative) offre la possibilité de sortie de la pauvreté.
- La microfinance permette aux personnes pauvres en situation d'auto emploi de créer du capital productif, de le protéger d'affronter les risques et d'éviter l'érosion de leur capital .Pour les très pauvres, la microfinance devient un instrument de liquidité qui les aide à harmoniser leurs sources de consommation et à réduire leur niveau de vulnérabilité.

L'essor de la microfinance après la situation post-conflit à Dolisie a été des plus manifeste. Cet essor tient à la fois à la vielle expérience des tontines mutuelles qu'au canevas édicté dans ce domaine par le règlement **C.E.M.A.C.** relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la micro finance.

A ce sujet, la commune de Dolisie s'est investie dans :

- La coordination des actions des **O.N.G.** internationales I.P.H.D, la croix rouge, le **C.I.C.R.** **C.A.R.I.T.A.S**, **P.N.U.D**, **P.M.R.U...**
- La gestion de la fracture sociale, notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à placer les populations fonctionnaires à l'abri des usuriers.

Pareille entreprise requiert, en raison des difficultés rencontrées, que le règlement **C.E.M.A.C.** s'adapte aux spécificités de chaque pays en général et de chaque ville en particulier.

En effet, les différentes contraintes et limites qui y figurent nécessitent un type particulier de gestionnaire et de contrôleur des **E.M.F.** Aussi, est-il fort à craindre que dans un proche avenir ces **E.M.F.** manquent de vitalité et de viabilité et se mettent les uns après les autres à s'écrouler comme des châteaux de cartes.

L'équilibre financier étant difficilement atteint dans la plupart des cas, le secteur souffre d'un manque de professionnalisme.

Bien plus, les bénéficiaires de ces structures ne sont pas suffisamment protégés des malversations en dépit de l'existence d'un cadre juridique.

2/ PERSPECTIVES

En terme d'état des lieux, la diversité du système financier dans la commune de Dolisie peut se résumer en terme d'existence de trois secteurs majeurs: Le secteur informel, le secteur intermédiaire et le secteur formel ou officiel.

Le secteur informel comprend un ensemble d'activités non réglementées qui échappent au système financier officiel. Autonome il se caractérise par sa diversité, sa souplesse et sa capacité d'adaptation; et se matérialise sous la forme des tontines, gardes monnaies, caisse de solidarité, usuriers etc...

Quant au secteur intermédiaire, il bénéficie des structures réglementées dans le cadre de leur intervention et se consacre aux projets à volet crédit, aux coopératives d'épargne et de crédit...

Le troisième secteur, officiel, il est l'expression de l'existence de la banque centrale et des banques commerciales.

Afin de s'assurer le développement de petites activités rurales ou urbaines, de contribuer à la réduction de l'exode rural, d'accroître les conditions de vie des personnes défavorisées, de collecter l'épargne afin de sécuriser et d'augmenter l'autonomie de ses citoyens, de donner accès au financement démocratisé aux fins de l'émancipation de la société civile et de renforcer la dignité des plus démunis, la commune de Dolisie, si le principe du crédit municipal est acquis, s'investira à favoriser :

a) La tendance développementariste

- à faire que le crédit soit un levier qui permette d'atteindre d'autres objectifs,
- à servir un maximum de bénéficiaires en peu de temps,
- à lutter pour que les taux des intérêts soient les plus bas possibles,
- à faire que la récupération du crédit ne soit pas une priorité.

b) La reconnaissance juridique

- à l'expiration du délai de grâce (avril **2005**) la mairie doit soutenir les demandes d'agrément auprès de l'autorité monétaire,
- favoriser l'adhésion des **E .M. F.** communaux à l'association professionnelle des **E.M.F.**

c) La formation

- à identifier les besoins de formation du personnel et planifier l'organisations de ces formation,
- à encourager les voyages d'étude tout en veillant à ce que les cadres ne soient pas toujours privilégiés (échange d'expérience)

d) Le partenariat

- avec l'extérieur, pour la rechercher des financements (financiers, matériels, appui pédagogique),
- avec l'intérieur pour la dévolution des missions d'intérêts communaux.

LEGENDE :

C.I.C.M.	: Centre International du Crédit Mutuel
M.U.C.O.D.E.C.	: Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
C.F.	: Caisse féminine
P.N.U.D	: Programme des Nations Unies pour le Développement
O.N.G.	: Organisation Non Gouvernementale
C.E.M.A.C.	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
E.M.F.	: Etablissement des Microfinance
P.M.R.U.	: Programme de Micro-réalisation Urbain
C.I.C.R.	: Comité International de la Croix Rouge



LE CAMBODGE ET LA MICROFINANCE

(SOMMAIRE)

- 1 Introduction
- 2 Le Cambodge en chiffres
- 3 La politique de développement en milieu rural du Gouvernement Royal du Cambodge (GRC)
- 4 La structure du système de la Microfinance au Cambodge
- 5 Evolution de la Microfinance au Cambodge
- 6 Analyse du secteur de la Microfinance au Cambodge
- 7 Conclusions / Recommandations



La Municipalité
de
Phnom Penh

1 - INTRODUCTION

- 1.1 Après les accords de paix conclus à Paris en 1991, les fonds pour la reconstruction du Cambodge commencent à affluer afin de relever le défi post-conflituel du pays.
- 1.2 La microfinance est, aujourd'hui, l'un des domaines les plus accomplis de l'aide internationale avec une implication étroite du secteur privé.

Elle constitue un modèle de gouvernance et de transparence institutionnelle ainsi qu'un modèle de réglementation de la part du secteur public destiné aux opérateurs privés.

2 - LE CAMBODGE EN CHIFFRES

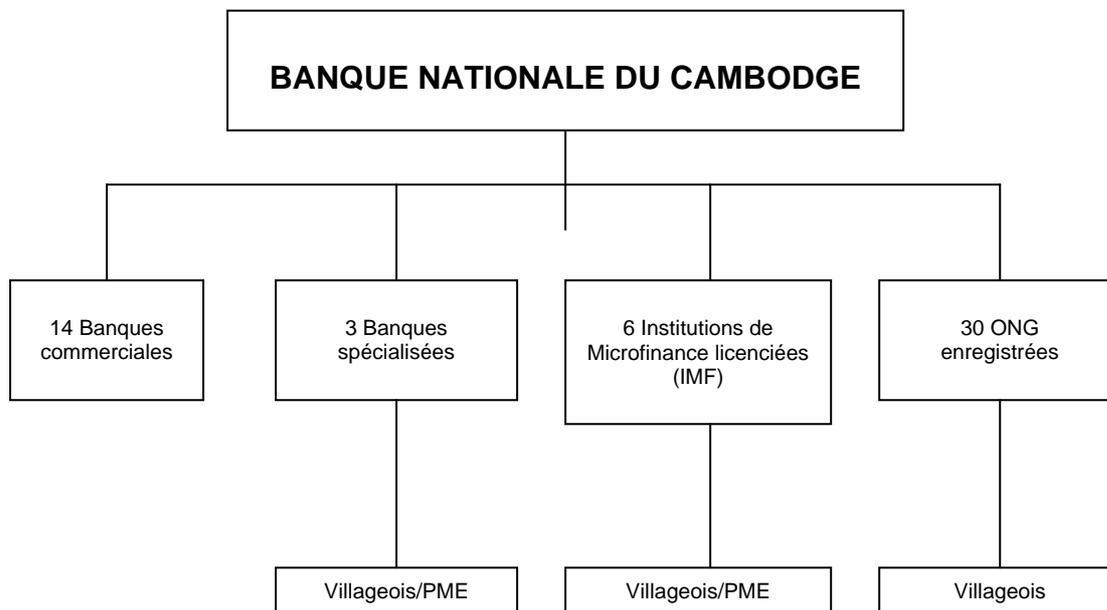
- 2.1 Les chiffres clés
 - Superficie : 181,035 km²
 - Population : 13,1 million (2,2 million de foyers)
 - Taille moyenne d'une famille : 5,3 personnes
 - Emploi : 80% dans le secteur agricole
20% autres secteurs
 - PIB : 280 USD par habitant
 - dont 37% générés par le secteur agricole
 - 42% générés par le secteur du service
 - 20% générés par le secteur industriel

3- LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL DU GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE (GRC)

Accordant une très grande importance au développement de l'économie en milieu rural, le GRC a mis en oeuvre deux principaux programmes avec l'appui des aides internationales :

- Le Programme d'Investissement Public (PIP) qui s'appuie sur les Ministères du Développement Rural ; de la Santé ; de l'Agriculture ; des Ressources en Eau ; de la Condition Féminine et du Fonds Social pour renforcer les infrastructures et développer socialement les milieux ruraux.
- Le soutien aux opérateurs privés de Microfinance à travers la Banque de Développement Rural (BDR) dont la principale mission consiste à soutenir les Institutions de Microfinances (IMF) émergentes.

4- LA STRUCTURE DU SYSTEME DE LA MICROFINANCE AU CAMBODGE



5- EVOLUTION DE LA MICROFINANCE AU CAMBODGE

□ 5.1 1990-1995 : Phase de démarrage

- Une phase qui a commencé dans les années 90 sur les premières initiatives des donateurs et ONG internationaux parmi lesquels figurent le GRET, l'UNICEF, le PNUD, le CRS, l'AFD, le BIT et l'USAID.
- Durant cette période, la plupart des projets de développement étaient financés avec une composante Microcrédit. Cette dernière s'opérait selon diverses méthodes allant des "prêts individuels" aux "Groupes de solidarités" constituant les "Caisses Villageoises".
- Très tôt, les acteurs de Microcrédit avaient ressenti le besoin d'offrir aux pauvres de véritables services financiers.

□ 5.2 1995-1999 : Phase d'institutionnalisation

- Cette phase était caractérisée par la volonté de "séparation" de la composante "Crédit" des programmes de développement.
- Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), le Gouvernement a créé, en 1995, le Comité pour le Crédit Rural Décentralisé (CCRD) dont la mission était d'étudier la transformation des opérateurs privés de microcrédit de la 1^{ère} phase en futures Institutions de Microfinance (IMF).
- En 1999, Le Gouvernement, avec l'appui de l'AFD, a mis fin au CCRD en plaçant la Microfinance sous la responsabilité de la Banque Nationale du Cambodge (BNC) qui a dû créer à cet effet le Bureau de Régulation et de Supervision de la Microfinance.

□ 5.3 1999-2004 : Phase de commercialisation

- En 1999, la loi bancaire a été adoptée par l'Assemblée Nationale et début 2000, un décret royal d'application de cette loi a été promulguée reconnaissant ainsi trois catégories d'Institutions Bancaires :
 - Les Banques commerciales nécessitant 13 millions de USD de capitaux.
 - Les Banques spécialisées (ex. BDR) nécessitant 2,5 millions de USD de capitaux.
 - Les Institutions de Microfinance (IMF) ayant un minimum de 62.500 USD de capitaux enregistrés.

Le Décret B7.02-49 portant sur l'enregistrement des IMF définit la Microfinance comme étant : "Des services financiers tels que des opérations de prêts ou de dépôts, à offrir aux personnes pauvres, à celles aux revenus bas ou aux petites entreprises".

- L'idée d'intégrer la microfinance dans le système financier normal commençait à émerger suite à des échanges constructifs et permanents entre le GRC, la BNC et les principales IMF opérant au Cambodge.
 - Le passage de l'ACLEDA (Association of Cambodian Local Economic Development Agencies), leader en microcrédit, du statut de projet à celui d'une véritable banque, a marqué profondément les autres opérateurs de microcrédit et encourage ces derniers à acquérir, avec l'appui de leurs financeurs respectifs, le statut d'IMF.
- Il est à noter que l'ACLEDA fut une des émanations du Bureau International du Travail (BIT).
- Neuf autres IMF ont ainsi vu le jour mais dont les activités financières restent encore loin de celles de l'ACLEDA Bank.
 - Récemment une banque commerciale, la Canadia Bank, s'est également lancé dans la microfinance en prêtant aux IMF ainsi qu'aux petites entreprises.

□ 5.4 Après 2004 : Phase de mise en place du système financier intégré

- Tous les partenaires de la microfinance ont semble-t-il une approche volontariste d'offrir des services financiers aux populations pauvres de manière plus élargie au Cambodge.
- Aujourd'hui, il faudra s'assurer que les populations pauvres continuent à rester le point de focalisation du système financier cambodgien qui commence à atteindre sa maturité.

□ 5.5 Etat des opérations de microfinance au 31 décembre 2004

Opérations classées par Opérateurs

Organization	En-cours de prêts	Dépôts
	Montant (en Million Usd)	Montant (en Million Usd)
ACLEDA Bank	66.427	31.805
PRASAC	8.498	0.000
AMRET	7.811	0.181
CEB	3.731	0.183
TPC	3.557	0.407
Hathakasekar	2.372	0.094
CREDIT	1.596	0.189
VISION FUND	1.575	0.006
AMK	1.213	0.004
Seilanithih	1.113	0.198
MAXIMA	0.214	0.025
CREDO	0.116	0.020
Total	98.22	33.11

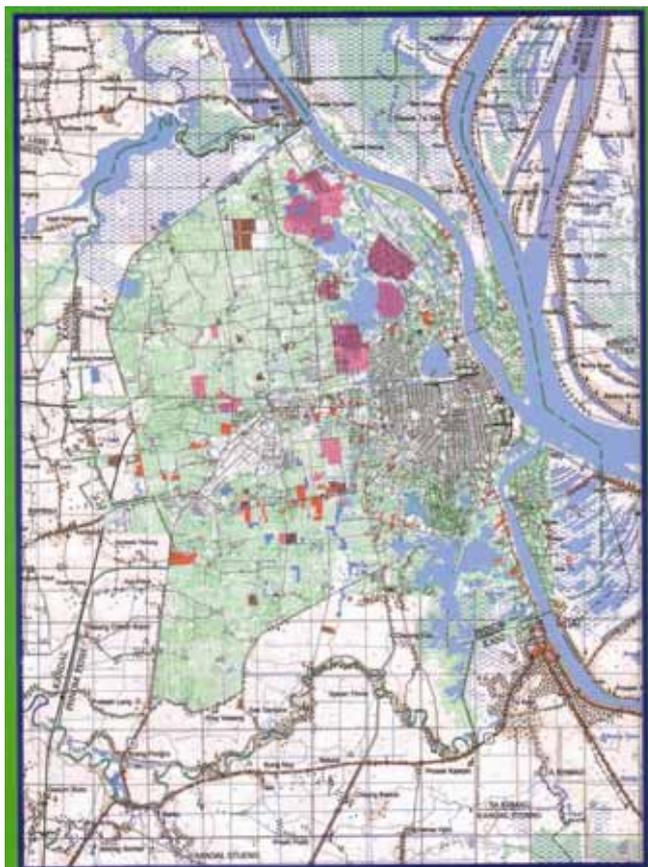
(ACLEDA opère à elle seule, à hauteur de 68% de l'ensemble des prêts et 93% des dépôts)

Opérations classées par Provinces

PROVINCES	En-cours de prêts	Dépôts
	MONTANT (en Million Usd)	MONTANT (en Million Usd)
Banteay Mean Chey	6.33	4.96
Bat Dambang	3.71	1.13
Kampong Cham	7.05	2.59
Kampong Chhnang	3.61	0.59
Kampong Spueu	3.90	0.36
Kampong Thum	3.96	0.85
Kampot	5.17	1.13
Kandal	20.54	2.17
Kaoh Kong	0.38	0.00
Kratie	0.22	0.00
Krong Kep	0.20	0.00
Krong Pailin	0.21	0.00
Mondol Kiri	0.00	0.00
Otdar Mean Chey	0.25	0.00
Phnom Penh	2.16	13.86
Preah Vihear	0.26	0.00
Prey Veaeang	5.64	0.81
Pousat	3.96	0.97
Rotanak Kiri	0.00	0.00
Sihanouk vill	6.57	0.81
Siemreap	12.79	1.56
Stueng Traeng	0.00	0.00
Svay Rieng	3.84	0.72
Takeo	7.47	0.59
TOTAL	98.22	33.11

Il est intéressant de noter que les opérations de prêts et d'épargnes de PP sont inversement proportionnelles à celles de Siemreap. Cela provient certainement de la différence de niveau vie entre PP et les autres provinces. Le produit municipal brut est de l'ordre de 1.000 USD par habitant contre un PIB de 280 USD/hab.

□ 5.6 La politique de microfinance de la Municipalité de Phnom Penh



Phnom Penh :

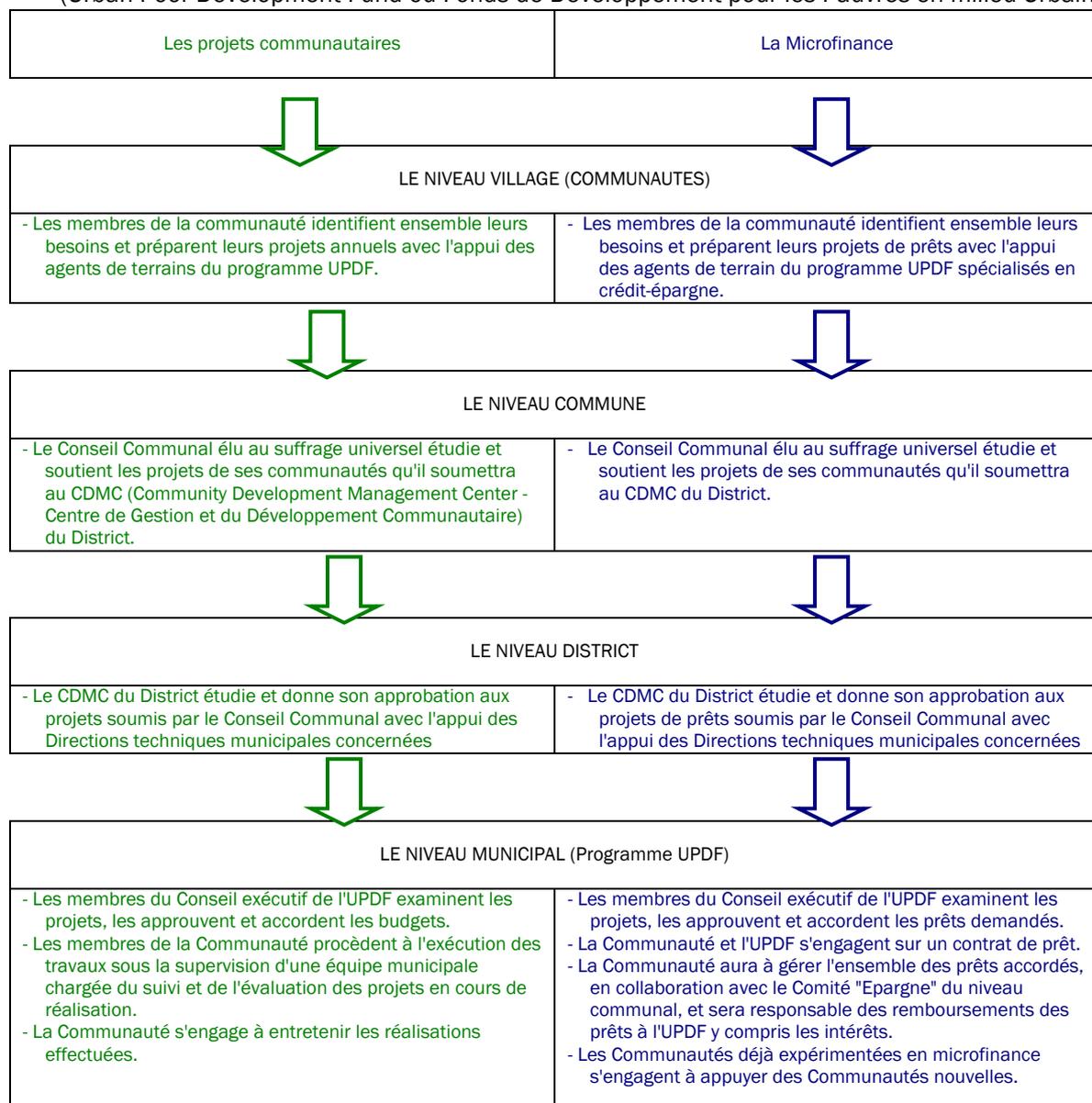
- 7 Districts
- 76 Communes
- 637 Villages ; 4.320 Groupes (Krom)
- 1,3 millions d'habitants dont 25% de pauvres parmi lesquels 10% vivent en dessous du seuil de pauvreté (c-à-d moins de 1 Usd / J)
- 392 Communautés de base organisées à ce jour

Dans le souci d'accompagner efficacement la politique de lutte contre la pauvreté du Gouvernement Royal du Cambodge, la Municipalité de Phnom Penh a, dès 1998, créé l'UPDF (Urban Poor Development Fund - le Fonds de Développement pour les Pauvres en milieu Urbain). Ce programme consiste à recueillir l'expression des besoins communautaires du bas vers le haut planifiés annuellement. Il vise également la mise en place de 100 communautés de base par an. Le programme UPDF s'appuie sur deux composantes principales : 1) L'aide directe sous forme de subvention aux projets communautaires d'infrastructures ; 2) La microfinance destinée aux membres des Communautés ainsi constituées.

□ 5.6.1 Les mécanismes de décision

L'UPDF

(Urban Poor Development Fund ou Fonds de Développement pour les Pauvres en milieu Urbain)



□ 5.6.2 Les réalisations à ce jours

Information sur les Communautés de base à Phnom Penh

No.	Districts	Communautés existantes	Communautés organisées	Observations
1	Chamkamon	68	53	
2	Daun Penh	81	65	
3	7 Makara	58	24	
4	Toul Kork	48	47	
5	Meanchey	94	85	
6	Russey Keo	79	78	
7	Dangkor	141	40	
	Total	569	392	

Information sur le Microcrédit à travers les programmes de la MPP

En US\$

No.	Programmes	Décaissé en 2004	Décaissé en 2005	Total	Observations
1	JFPR	16,250.00	80,435.00	96,685.00	Petits commerces
2	PUPR	0	29,340.00	29,340	Petits commerces
3	UPDF	284,958.00	510,575.00	795,533	Petits commerces, Habitation, Agriculture, Pêche, Terrains
	Total	301,208.00	620,350.00	921,558.00	

Notes: JFPR/ADB- Japan Fund for Poverty Reduction/Asian Development Bank
 PUPR/UN-Habitat – Partnership for Urban Poverty Reduction Project
 UPDF – Urban Poor Development Fund

6- ANALYSE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU CAMBODGE

□ 6.1 Les Besoins

Différentes études ont conduit à évaluer les besoins de Cambodge en matière de crédit entre 45 et 125 Million USD.

□ 6.2 L'Analyse par niveau

Intégrer la microfinance dans le système financier formel requiert un travail à trois niveau interdépendant : Micro, Méso et Macro.

□ 6.2.1 L'analyse du niveau Micro

Ce niveau concerne les opérateurs financiers détaillants (ex. ONG, Banques, IMF, Coopératives) et d'autres fournisseurs de services financiers (ex. prêteurs d'argent, commerçants agricoles, etc.)

Le manque d'institutions financières pour servir les pauvres pose généralement un sérieux problème dans beaucoup de pays en voie de développement. Le Cambodge est un cas exceptionnel ayant atteint une masse critique du nombre de ces Institutions capables de faire face au futur défi dans ce domaine. Mais le secteur pourrait rencontrer un échec au plan institutionnel faute d'une réelle capacité de consolidation et de contrôle d'une croissance trop rapide. Le succès ou l'échec dépendra de l'habileté de tous les acteurs, notamment les bailleurs de fonds, à relever les défis suivants.

- Comme le montrent les tableaux des opérations au 31 décembre 2004 ci-dessus, l'épargne représente moins de 5% des prêts accordés par l'ensemble des IMF à l'exception de la Banque ACLEDA. Cette dernière propose des services financiers attractifs et utilise l'épargne pour financer 43% de son portefeuille de prêts.

En général, les populations rurales n'ont toujours pas accès aux services d'épargne. Or une politique de mobilisation générale de l'épargne, en milieu rural comme dans les villes, serait aussi importante que la distribution de crédit car elle permettrait de développer les ressources financières locales (qui font défaut aujourd'hui) capables de financer l'expansion des institutions financières.

- L'autre aspect concerne le manque de ressources humaines chez les opérateurs de microfinance y compris chez les leaders comme ACLEDA qui ont cependant des dirigeants talentueux.

Il y aura lieu de qualifier le personnel, outre au système financier, dans divers domaines tels que le système d'information, l'informatique, l'organisation, etc.

- Veiller à ce que le système financier cambodgien soit toujours imprégné d'une bonne gouvernance.

□ 6.2.2 L'analyse du niveau Méso

Ce niveau concerne les fournisseurs de services et les infrastructures financières (ex. des réseaux de formateurs, des auditeurs, des fournisseurs des systèmes d'information, des structures de financements et des bureaux de crédit).

A ce niveau, l'état des infrastructures reste encore critique. Elles ne sont pas capables de soutenir la consolidation et l'expansion des opérateurs du niveau micro et de promouvoir la transparence dans l'industrie de la microfinance. Malgré de solides interventions de la part des agences internationales de développement, le niveau Méso du système financier cambodgien demeure peu développé.

Il faudra donc s'attacher à mettre en place toutes ces infrastructures pour que le système financier cambodgien puisse faire face aux exigences d'un marché de plus en plus sophistiqué et en plein développement.

□ 6.2.3 L'analyse du niveau Macro

Ce niveau concerne la politique du Gouvernement dans ce domaine, les lois et réglementations et un cadre de supervision de cette activité (ex. les réglementations bancaires, la politique des taux d'intérêts).

L'effort de structuration du secteur financier déployé par le Gouvernement cambodgien avec l'appui de la Banque Asiatique de Développement a permis d'avoir une vision claire du secteur.

Le cadre de réglementation et de supervision de la microfinance au Cambodge est l'un des plus favorables de la région et offre une structure viable à une industrie de microfinance émergente.

L'Agence Française de Développement et le Fonds Monétaire International ont également joué un rôle important dans la création de cet environnement.

Mais beaucoup reste encore à faire en particulier en ce qui concerne le manque de cadre légal pour les ONG ou encore le manque de cadres réglementaires pour réduire les risques structurels qui dérivent d'une mauvaise organisation de la plupart des IMF elles mêmes.

7- CONCLUSIONS / RECOMMANDATIONS

Conclusions

Il est indéniable que dans un pays comme le Cambodge où 89% de la population sont ruraux et 90% des pauvres vivent en milieu rural, l'importance consiste à créer des opportunités économiques dans les zones rurales.

Force est de souligner que l'accès aux services financiers (plus concrètement au crédit) ne crée pas d'opportunités économiques mais cela permet aux populations de prendre avantage sur les opportunités économiques existantes.

Trois points importants seront à prendre en compte pour le futur de la microfinance au Cambodge :

- Changer le paradigme de la "Conduite du Crédit" vers une offre élargie de services en Microfinance.
- Encourager et maintenir un environnement favorable pour les opérateurs de la microfinance, les microentrepreneurs et le secteur privé. Réduire les coûts des opérations et essayer de mieux comprendre les mécanismes de décision de l'emploi des sources de revenus dans les foyers ruraux.
- Augmenter la transparence et le professionnalisme dans les opérations de microfinance, en particulier chez les petits opérateurs de crédit non supervisés ni par la BNC, ni par les bailleurs de fonds qui les ont lancés.

Recommandations

Dans le futur, les bailleurs de fonds devraient assister le GRC en apportant plus d'expertises techniques accompagnant les injections de capitaux supplémentaires dont a besoin le secteur de la microfinance cambodgienne.

En même temps que l'on développera les compétences chez les opérateurs, il faudra veiller au maintien de la volonté de servir les pauvres.

Les recommandations des donateurs se résument comme suit :

Niveau	Recommandations	Les actions à entreprendre
MICRO	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des IMF promet-teuses existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement stratégique pour le développement des systèmes financiers ■ Personnel avec une expérience en microfinance ■ Capacité à travailler avec des consultants spécialisés et des par-tenaires ■ Des instruments de soutien au secteur privé (ex. subventions, prêts, équité) ■ Attentif aux praticiens locaux
MESO	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir le marché des emprunts au niveau institutionnel ■ Faciliter le développement des services locaux pour les IMF ■ Soutenir le développement de l'Association de la Microfinance Cambodgienne (AMC) ■ Financer toute initiative d'échange d'information sur les débiteurs entre IMF. ■ Promouvoir l'acquisition du Sys-tème de Management de l'Infor-mation (SMI) par les IMF 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement stratégique pour le développement des systèmes financiers ■ Posséder en interne suffisamment d'experts pour gérer technique-ment les projets sophistiqués ■ Des subventions qui soutiennent directement le secteur privé ■ Souplesse dans le co-finance-ment des programmes par plusieurs bailleurs de fonds ■ De la patience dans une perspective long terme.
MACRO	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir une assistance technique durable au Département de la Supervision bancaire de la BNC ■ Coordonner le travail sur le cadre de la réglementation et de supervision ■ Soutien au développement des in-frastructures du système de paiement ■ Renforcement des capacités légales et judiciaires vis-à-vis des prêts en collatéral. ■ Révision du système de taxation ■ Donner un statut légal aux ONG capables de réaliser des bénéfices 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement stratégique pour le développement des systèmes financiers ■ Personnel local possédant une expertise dans le secteur financier et de solides qualifications en commu-nication et en négociation ■ Subventionner des assistances techniques ■ Expérience dans le soutien à la politique de réforme dans les domaines financier, économique et légal ■ Volonté de coopérer avec les donateurs sur les initiatives sec-torielles

ANNEE INTERNATIONALE DU MICROCREDIT

Un système qui stimule l'esprit d'initiative et la création d'emplois

L'année 2005 est décrétée année internationale du microcrédit. Elle est instituée par l'ONU pour contribuer à concrétiser, en partie, les objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du cadre de vie. Elle est également placée sous ce signe pour sensibiliser les gouvernements à l'importance des microcrédits en tant que l'un des systèmes de financements viables et efficaces.

A cette occasion, il importe de souligner l'expérience nationale en matière d'octroi de microcrédits, un système de financement des petits projets dont la mise en place a été décidée par le Président Ben Ali, le 20 mars 1999

Cette initiative avant-gardiste, prise il y a cinq ans, traduit la sollicitude toute particulière dont le chef de l'Etat entoure les catégories sociales vulnérables et son intérêt permanent aux régions les plus défavorisées.

Après cinq ans d'activité, ce système continue à marquer des points tant au niveau de la création de projets que dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie. Ainsi, le plafond du microcrédit a doublé, passant de deux mille dinars en 2003 à quatre mille dinars actuellement.

Parallèlement, 138 associations de développement pourvoyeuses de microcrédit ont été déjà créées, jusqu'à fin mars dernier. D'ici à 2009, ce nombre devrait atteindre 262, soit une couverture totale de toutes les Délégations du pays. Ce bond qualitatif et quantitatif a permis de réaliser un bilan positif: création de 60.000 emplois permanents et embauche de plus de 276 diplômés du supérieur.

En ce qui concerne la répartition géographique de toutes ces réalisations estimées, en termes de fonds alloués, à près de 119.000 crédits octroyés au total. Les régions de l'Ouest ont bénéficié de la moitié, alors que les zones prioritaires ont accaparé, à elles seules, 66 % de ces crédits. La part des femmes bénéficiaires de ce système est estimée à 37,5 %

Les microcrédits accordés sont destinés à financer soit des extensions de projets (60 %) soit des créations (40 Cfa). L'agriculture vient en tête des secteurs bénéficiaires de ce système (40 %) suivie du commerce avec (24,3 %), ainsi que des petits métiers avec (15,8 %).

En définitive, le système des microcrédits constitue l'un des mécanismes qui stimule l'esprit d'initiative et encourage la création d'emplois. Le renforcement et l'assouplissement de son processus permettent, certainement, de donner au développement régional un coup d'accélérateur.



PLANET FINANCE

www.planetfinance.org

The Microfinance Platform

COMMENT LES MAIRIES PEUVENT-ELLES FACILITER LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ?

Conférence internationale de Tananarive :
Villes et Microfinance : Risques et Opportunités

Samedi 26 novembre 2005

PLANETFINANCE



Introduction : rôle des Mairies et développement de la microfinance

I. Actions pour le développement des microentreprises

II. Actions pour le développement des IMF existantes

III. Actions pour la création d'IMF au sein de la circonscription

IV. Actions de solidarité pour le développement de la microfinance dans
d'autres circonscriptions

Conclusion

PLANETFINANCE



INTRODUCTION

Les Mairies, au Nord comme au Sud, ont un rôle déterminant à jouer au sein des politiques de développement, et plus spécifiquement dans l'appui aux secteurs de la micro-entreprise et de la microfinance.

PlaNet Finance est convaincu qu'il existe dans le domaine un potentiel fort encore partiellement inexploité qui doit être compris à deux niveaux :

- Au Sud, les Mairies constituent un cadre d'action pertinent dans le développement économique et social, notamment à travers l'amélioration de l'accès des administrés aux services financiers

- Au Nord, ces interventions sont à inscrire dans le cadre d'un approfondissement des politiques de coopération décentralisée.

PLANETFINANCE



INTRODUCTION

Au Sud, les mairies constituent un acteur crucial pour le développement économique et social et l'amélioration de l'accès aux services financiers

1. Par leur proximité avec le terrain et leur connaissance des besoins de leur circonscription,
2. Par leur rôle de relais local des politiques de développement national.
3. Par leur vision transversale des problèmes à résoudre : cette vision leur permet de jouer un rôle fondamental de **coordinateur** et d'**architecte** au sein de **programmes de développement intégrés**.

Ce rôle inclut un statut d'interface entre les différents acteurs, et la possibilité de définir les grandes orientations de l'IMF et d'assurer une supervision sans pour autant prendre en charge la gestion de l'IMF.

PLANETFINANCE



INTRODUCTION

Au Nord, l'action des Mairies en faveur de la microfinance est à inscrire dans le cadre d'un approfondissement des politiques de coopération décentralisées

Principes de la coopération décentralisée	Caractéristiques des politiques de microfinance
Proximité	→ soutien aux micro-acteurs avec regard concret sur l'environnement local → IMF sont des structures fortement implantées dans le tissu économique et social local
Transversalité	→ particulièrement propices à l'intégration dans des programmes sectoriels : microfinance-santé, eau, logement...
Lung terme	→ garantir l'autonomie des micro-entrepreneurs → garantir la pérennité des IMF
Partenariat	→ réflexion conjointe lors de la conception du projet → complémentarité dans la mise en œuvre
Renforcement des initiatives locales	→ finance et appuie les initiatives locales

PLANETFINANCE



I. Les Mairies peuvent favoriser le développement du microentrepreneuriat en général au sein leur circonscription

1. En contribuant à l'instauration d'un environnement propice à la micro-entreprise

Cette contribution peut se faire de diverses façons :

- En améliorant l'accès à l'information pour les microentrepreneurs via des bibliothèques, des cybercafés, etc.
- En contribuant à créer des offres de formation adaptées au contexte (gestion, utilisation des technologies de l'information, etc.)
- En organisant des campagnes de sensibilisation pour le développement d'une culture de la formation et de l'entrepreneuriat.
- En développant des infrastructures adaptées à la microentreprise : réhabilitation de marchés, création de galeries commerciales et de bureaux, etc.
- En adaptant la politique fiscale de la municipalité aux besoins des micro-entrepreneurs.
- En facilitant les démarches administratives des micro-entrepreneurs

PLANETFINANCE



I. Les Mairies peuvent favoriser le développement des microentreprises dans leur circonscription

2. En favorisant l'accompagnement des micro-entrepreneurs

- Les Mairies peuvent mettre à profit leur légitimité, leur crédibilité et leur réseau pour attirer des experts en matière de formation et de conseil.
- Les Mairies peuvent stimuler la création de pépinières ou d'incubateurs municipaux proposant aux microentrepreneurs une large palette de services.



PLANETFINANCE



II. Les Mairies peuvent jouer un rôle de facilitateur pour le développement des IMF existantes dans leur circonscription

1. La Mairie peut contribuer aux besoins de financement des IMF

Cette contribution peut prendre les formes suivantes :

- La création d'un **fonds de soutien** spécifique pour les IMF géré par la Mairie et destiné à financer de l'assistance technique et des formations pour les IMF de la circonscription
- Une recherche de financement public ou privé additionnel : région, Etat, bailleurs publics internationaux
- Une recherche de financement privé additionnel : banques, entreprises locales, nationales ou internationales
- La mise en place d'une politique fiscale favorable aux IMF
- Un soutien financier indirect : fourniture de locaux, hébergement d'experts invités, etc.

PLANETFINANCE



II. Les Mairies peuvent jouer un rôle de facilitateur pour le développement des IMF existantes dans leur circonscription

2. Les Mairies peuvent intervenir bien au-delà du financement

- Elles peuvent valoriser leur rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les populations en élaborant un **plan de développement communal** qui soit en phase à la fois avec les besoins locaux et la stratégie nationale, et qui intègre un volet de soutien à la microfinance
- Elles peuvent contribuer à la **mise en relation des IMF** avec des experts et des opérateurs techniques, dans des domaines variés tels que la comptabilité, le marketing, l'informatique
- Elles peuvent **sensibiliser** les différents acteurs (microentrepreneurs, instances gouvernementales, partenaires du Nord...) au potentiel de la microfinance dans la circonscription : organisation de rencontres d'échanges et d'informations, organisation de journées de sensibilisation, interventions radiophoniques, confection de tracts et de brochures...

PLANETFINANCE



III. Les Mairies peuvent avoir l'initiative du lancement de nouvelles IMF au sein de leur circonscription

1. Pendant la phase de conception du projet

Si besoin est, les Maires du Sud peuvent être à l'initiative de la création d'une IMF.

- Elles peuvent faire un plaidoyer auprès de **institutions de microfinance** existants dans le pays pour les convaincre de s'implanter dans la circonscription.
- Les municipalités peuvent s'impliquer comme des **interlocuteurs locaux de l'Etat et des bailleurs** dans la conception du projet : identification des besoins, validation des objectifs et de la faisabilité du projet, etc.
- Elles peuvent **li-encore bien sûr** contribuer à la recherche de financements, auprès des bailleurs réputés (organismes multilatéraux et agences bilatérales), comme d'autres moins connus (autres Mairies, entreprises...)

PLANETFINANCE



III. Les Mairies peuvent avoir l'initiative du lancement de nouvelles IMF au sein de leur circonscription

2. Pendant la phase de lancement du projet

- Les Mairies peuvent simplifier les conditions et les démarches administratives nécessaires à la création d'une IMF.
- Elles peuvent s'impliquer au sein du comité de pilotage de l'IMF. Ce comité doit avoir plusieurs tâches, notamment:
 - L'élaboration d'une stratégie pertinente et cohérente
 - L'élaboration du plan d'action
 - La définition du mode d'organisation et de gestion des ressources humaines
 - La définition des procédures d'évaluation

PLANETFINANCE



III. Les Mairies peuvent avoir l'initiative du lancement de nouvelles IMF au sein de leur circonscription

3. Après la phase de lancement

- Les Mairies peuvent en apporter un appui une fois l'IMF crée, en jouant un rôle actif au sein d'un comité de supervision doté du mandat suivant:
 - Validation des adaptations de la stratégie et du plan d'action
 - Suivi de la conformité des activités avec ceux-ci
 - Suivi des comptes
 - Fonction d'intermédiation pour la résolution d'éventuels blocages
- Elles doivent également donner l'exemple en matière de transparence de gestion (recrutements, etc.) afin d'instaurer une culture de transparence indispensable à la pérennité de l'institution.

PLANETFINANCE



IV. Les Mairies peuvent aussi mener des actions de solidarité pour favoriser la microfinance dans d'autres circonscriptions

1. Les domaines de coopération possibles en matière de microfinance entre Mairies du Nord et du Sud sont nombreux

- Sensibilisation au potentiel de la microfinance et aux possibilités d'action des Mairies
- Soutien à la réalisation d'une étude d'évaluation des besoins
- Appui à la mise en place d'un plan de développement communal, incluant un volet destiné à favoriser la microentreprise
- Transfert d'expertise dans le domaine de la gouvernance, du suivi et de l'évaluation de projets
- Identification et mise en relation avec des experts de la microfinance et des opérateurs spécialisés à l'international
- Coopération à la conception et au financement de projets d'appui à la microentreprise et à la microfinance, incluant formation des microentrepreneurs et sensibilisation à la microfinance, assistance technique aux IMF pour leur permettre de développer de nouveaux produits mieux adaptés aux besoins des administrés.

PLANETFINANCE



IV. Les Mairies peuvent aussi mener des actions de solidarité pour favoriser la microfinance dans d'autres circonscriptions

2. Quelles sources de cofinancement avec les Mairies ?

- Pour les Mairies françaises, possibilités de cofinancement avec le Ministère des Affaires Étrangères
 1. Crédits décausés du MAE (avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, SGAR)
 2. Pour pays en Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP): Eligible au Fonds de Solidarité Prioritaire
 3. Si plusieurs collectivités locales sont impliquées: éligible au Fonds de soutien aux initiatives Concrètes de Coopération Décentralisée (FICOD)
- Co-financement par des partenaires internationaux, notamment :
 - des bailleurs de fonds multilatéraux : Commission Européenne, Banque Mondiale,
 - des agences spécialisées en fonction des volets du projet : OMS, ONU-Habitat, Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), etc.
 - Des institutions telles que la Caisse des Dépôts et Consignations en France
 - Des entreprises privées et des Fondations
 - Des fonds spécialisés en microfinance, comme ceux gérés par Planet Finance

Des financements même limités de la part des Mairies peuvent générer un effet levier et attirer les financements d'autres bailleurs

PLANETFINANCE



CONCLUSION

Niveau d'intervention	Modalités : quelques exemples
Appui à la microentreprise	Infrastructure, accès à l'information, cadre administratif
Appui à la microfinance	Identification des besoins des administrés, sensibilisation des administrés, implication des IMF dans les politiques communales, montage de financements, recherche de partenaires
Gouvernance d'IMF	Implication dans le pilotage du lancement d'une IMF Suivi et évaluation post lancement

- Pour être un succès, un projet de microfinance nécessite un fort niveau de professionnalisme. La mise en œuvre des projets nécessite une importante phase de préparation. Les Mairies peuvent ainsi collaborer avec des opérateurs spécialisés pour être accompagnés dans la réalisation de projets de microfinance.
- L'accroissement du rôle des Mairies dans le développement et la microfinance doit se faire de façon progressive en fonction des capacités spécifiques de chacune.

PLANETFINANCE

M. Alphonse RALISON
Président de la SIPEM

MADAGASCAR

IMF : Institution de Microfinance

SIPEM : Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar

24, rue Naka Rabemanantsoa (Immeuble SANTA – Lot V – 2^{ème} Etage) Antanimena

101-Antananarivo MADAGASCAR

Tél. (261) 20 22 300 98 Fax : (261) 20 22 355 34 E-mail : sipem@wanadoo.mg

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

I – Définition

II – Champ d'Actions

III – Contexte et Enjeux

CHAPITRE II : COMMENT LA MAIRIE PEUT-ELLE S'INSPIRER ET INTERVENIR ?

I – Corrélations entre le Statut Juridique de l'Organisme et les Diverses Sources de Financement

II – Etude de cas SIPEM "Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar"

II – Enjeux de la Mairie

IV – Comment faire ?

CONCLUSION

CHAPITRE I
PROBLEMATIQUE

I – DEFINITION

- **La Microfinance est l'offre de services financiers durables pour des populations défavorisées (CGAP : Consultative Group to Assist the Poor).**
- Le Microcrédit est l'inverse d'une aide parachutée d'en haut. Il aboutit à former des citoyens responsables (François CAME, ancien journaliste, Cabinet de Conseil Etik Presse – France).
- Appelée indifféremment services financiers de proximité (SFP) ou services financiers décentralisés (SFD), la Microfinance concerne la même famille cible et poursuit les mêmes objectifs.

II – CHAMP D'ACTION

- la Microfinance s'adresse à une clientèle diversifiée et complexe.
- Public-cible : population
 - vivant dans la précarité dont beaucoup en-dessous du seuil de pauvreté monétaire (moins de 1 USD de revenu journalier) ou alimentaire (moins de 2 300 calories par jour),
 - ou exerçant des activités économiques souterraines ou informelles ou petits métiers dont le financement est non-éligible auprès des secteurs bancaire et financier classiques, principaux pourvoyeurs de crédits à l'économie nationale
- Cette catégorie socio-économique constitue la majorité de nos populations respectives (cité, région, pays). Or, dans la pratique c'est un VIVIER D'ENTREPRENEURS et de BATISSEURS, dans leur sens noble. Des hommes et femmes, partis de très peu de moyens, parviennent à produire d'excellents résultats en raison de leur esprit d'entreprise, leur goût du risque, leur pugnacité et créativité. Elles/Ils vivent au sein de la communauté de base, dans les communes, les quartiers.

Par conséquent, elles/ils méritent un appui pour mieux avancer dans le bon sens.

- Leurs faiblesses résident dans l'inexistence ou l'insuffisance de moyens financiers adéquats, d'équipements ou de compétences techniques, l'inexpérience dans le domaine managérial.
- La Mairie peut-elle rester indifférente face à un tel terrain fertile qui lui offre de nombreuses opportunités :
 - Constitue le socle d'un tissu socio-économique pour asseoir le développement durable de la circonscription,
 - Et procure des NICHES FISCALES (activités génératrices de revenus et d'impôts) et un gisement énorme pour la fiscalité de proximité (élargissement de l'assiette fiscale)
- Comment procéder ? Avant de récolter, il faut d'abord amorcer la pompe et semer les grains.

III – CONTEXTE et ENJEUX

- Le phénomène d'urbanisation accélérée et l'ampleur des flux migratoires, entraînent tout un cortège de précarité et de paupérisation avec des conséquences catastrophiques (explosion sociale, insécurité...), si des mesures ne sont pas mises en œuvre à l'avance. **Gouverner n'est-il pas prévoir ?**
- La Microfinance est considérée comme un OUTIL,
 - d'intégration sociale (pays émergents)
 - d'insertion sociale (pays du Nord)
 - de réduction de la pauvreté (pays du Sud)
- Dans tous les cas de figure, la Microfinance, n'est qu'un outil pour extirper la population de la situation de précarité et de vulnérabilité afin,
 - Qu'elle se prenne, d'abord, en charge d'une manière volontaire.
 - S'intégrer dans une économie plus formelle par rapport à la situation ex ante et présente.
 - Et lui offrir des appuis dans l'exercice d'activités génératrices de revenus pérennes, pour réduire la pauvreté ambiante et permettre d'évoluer dans un cadre décent et durable.

Donc, le développement n'est pas une affaire de charité.

Par ailleurs, la Microfinance n'est ni une affaire de coup de cœur ni un phénomène de mode

- Elle est devenue au fil du temps, un METIER, une PROFESSION :
 - ⇒ Création d'Institution Spécialisée, requiert apprentissage, formation continue,
 - ⇒ Bonne gouvernance, renforcement des capacités des acteurs,
 - ⇒ Mobilisation de ressources financières (conditions nécessaires mais non suffisantes),
 - ⇒ Equipements adéquats,
 - ⇒ Environnement juridique et fiscal approprié.
- La Microfinance n'est pas Stéréotypée ou monolithique. Elle aime la DIVERSITE :
 1. Généralement la Population-cible est répartie en 2 catégories :
 - Les couches sociales les plus vulnérables et défavorisées faisant l'objet d'actions sociales caritatives,
 - les catégories supérieures lesquelles exercent des activités génératrices de revenu (business).
 2. L'initiative peut être d'origine :
 - Nationale : de l'Etat Central ou au niveau local (province, région, Commune),
 - Ou Extérieure : projet,
 - Ou une Mixture des deux.
 3. Au niveau d'un pays, l'initiative peut provenir de deux sources :
 - décrétée d'en haut (TOP-DOWN) par les gouvernants,
 - ou à partir d'initiatives de base (BOTTOM-UP) : quartier, association locale ou nationale.
 4. L'Institution ou l'Organisme peut revêtir plusieurs formes juridiques : Coopérative, ONG, Mutuelle, Association, Projet, un service de l'Administration, Société, Banque

I - Corrélations entre le Statut Juridique de l'Organisme et les Diverses Sources de Financement

- *Projet ou ONG* : dotations non remboursables des Bailleurs de fonds ; initiateurs du projet ou de l'ONG (Bailleur étranger ou l'Etat ou la commune à travers un programme spécifique financé sur ressources internes ou extérieures telles que les aides bilatérales).

Exemple : PAIQ (Madagascar) : projet d'Appui aux Initiatives de Quartier.

Problème : durée de vie limitée.

- *Mutuelle, Coopérative* : dépôts des membres ou sociétaires, collecte de l'épargne. Dans les cas des Mutuelles, deux catégories sont opérationnelles :
 - la Mutuelle de Solidaire (MUSO) : à objectif essentiellement social
 - la Mutuelle classique où deux écoles se côtoient pour un même objectif. Pour la première, l'épargne obligatoire est un préalable au crédit. Pour la seconde, par contre, le crédit va amorcer la pompe et générera l'épargne.
- *Autres* : Associations, Sociétés Anonymes, Banques, etc... : Souscription des actionnaires au Capital Social, cotisations et dotations des membres-associés, avances en comptes courants des actionnaires/associés.
- Autres Sources de financement :
 - Affectation dans les Fonds Propres des résultats Bénéficiaires dégagés par exercice,
 - Emprunts auprès des banques locales : crédits "court, moyen, long termes", aux conditions bancaires de la place.

Problèmes : impacts sur la viabilité financière de l'IMF.

- Lignes de Financement spécifiques allouées par des Institutions Internationales, mais logées dans les Banques Locales (Ex. : FENU ou Fonds d'Equipement des Nations Unies),
 - Appel à dépôts rémunérés auprès du public,
 - Dotations des Bailleurs Etrangers, accompagnant un plan de développement de l'IMF,
 - Emprunts à long terme auprès d'Institutions Financières Internationales
- ⇒ Trois contraintes majeures :
- Risque de change (emprunts libellés en devises)
 - Risque pays
 - Garantie de l'emprunt
- Refinancement local : Banque Centrale, Institution Financière Spécialisée, Caisse d'Epargne...
- Dans tous les cas de figure, les ressources financières constituent des conditions nécessaires mais non suffisantes. Pour assurer la réussite et la pérennité de l'IMF, cette dernière aura besoin de renforcer sa capacité de gouvernance, son organisation, ses compétences techniques et disposer d'équipements adéquats.

II - ETUDE DE CAS : SIPEM

(Voir en Annexe : Fiche de présentation)

III - ENJEUX DE LA MAIRIE

- La Mairie compte-t-elle intervenir directement ou en partenariat avec d'autres acteurs ?

- La Microfinance est un Métier, une profession. Les actions doivent s'inscrire dans la durée (pérennité).
- Autres contraintes : durée déterminée du mandat du Maire. Risque de discontinuité des actions en cas de non réélection. Or, la population cible est en même temps son électorat. Dans un pays démocratique où la liberté d'expression est la règle, l'électorat peut exprimer différentes opinions politiques.

⇒ Par conséquent, **la voie pragmatique et efficiente recommandée s'avère le PARTENARIAT avec d'autres acteurs.**

IV – COMMENT FAIRE ?

1. **Rôles de la Mairie** : Animateur, Facilitateur, Appui (logistique et financier) d'une manière directe ou indirecte.

- Animateur :

- communication interne à travers les services et bureaux d'arrondissement et de quartier,
- communication externe à travers les médias de proximité (radios, TV, journaux),
- la Mairie peut imprimer ses directives dans l'orientation de la politique générale de l'Institution (groupes cibles, mettre d'accent sur la création et/ou l'extension d'activités, types de produits (5) à offrir, secteurs prioritaires, etc ...

- Facilitateur :

- lors de l'accomplissement des formalités administratives par le bénéficiaire de crédit : faire preuve de célérité dans le traitement du dossier ; accorder l'exemption de droits et taxes relevant de la fiscalité locale.
- lors de la reallocation de terrains communaux.

- Appui logistique

- la Mairie peut offrir des bâtiments ou locaux pour héberger les Bureaux de l'IMF.
- la Mairie met à la disposition des artisans bénéficiaires de crédit des hangars aménagés pour leur servir de lieu de travail de production (Ex. : clusters), viabiliser des locaux pour servir de lieu d'exposition-vente de produits finis (marchés couverts...).

- Appui financier

- la Mairie peut être majoritaire ou minoritaire dans la mise de fonds dans l'Institution,
- dans son Budget Annuel, la Mairie prévoit une dotation financière à l'Institution,
- la Commune est habilitée également à lever des fonds auprès du public pour constituer une dotation en faveur de l'Institution,
- si l'Institution est habilitée à collecter de l'épargne, le milieu urbain constitue un terroir fertile par rapport au milieu rural. La communication (interne et externe) de la Mairie s'avère être un vecteur efficace pour atteindre la population dans son ensemble.

5 Types de produits à offrir : crédits sociaux (frais de scolarité, dépenses exceptionnelles), crédits à la consommation, crédits à la production (location ventes de matériels, outils de production)

2. Formes de l'institution et Mode Opérateur

- **l'erreur fondamentale à éviter est de confier la gestion directe et opérationnelle de l'Institution aux services classiques et aux fonctionnaires de la Mairie.**
- **L'IMF n'est ni une vache à lait ni une caisse électorale au service de la Mairie.**

- l'Institution est à doter d'une personnalité juridique distincte et claire (Société, Association) au sein de laquelle la Mairie siège en partenariat avec d'autres entités (personnes morales et/ou physiques).
- la gouvernance de l'Institution doit répondre aux critères classiques de management (séparation des pouvoirs, feuille de route). Elle aura à rendre compte de ses activités auprès de ses Bailleurs. Sa notoriété et sa pérennité sont en jeu. Ce n'est ni une vache à lait ni une caisse électorale au service de la Mairie.

Par ailleurs, sur le plan légal, les Autorités Monétaires et du crédit veillent à la défense des intérêts des épargnants et des souscripteurs au capital de l'Institution.

- Formes juridiques envisageables :
 - FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITE : Consentir des prêts directs (création et /ou extension d'affaires).
 - FONDS DE GARANTIE : Il s'agit de garantir des prêts octroyés par les IMF existantes dans la ville, selon des conditions déterminées d'un commun accord entre les deux entités (telles que catégories de bénéficiaires (femmes, jeunes), secteurs (habitat, transport, école...), s'agit-il de création ou d'extension, etc ...
 - FONDS DE REFINANCEMENT des IMF, opérant dans la circonscription, selon des conditions déterminées. Il appert, en effet, que l'insuffisance de ressources financières constitue un handicap majeur pour la majorité des IMF. Un tel Fonds de Refinancement joue le rôle de ballon d'oxygène pour ces IMF.

CONCLUSION

- ◆ Il est généralement reconnu, le CERCLE VERTUEUX de la Microfinance :
 - toucher le maximum de clients.
 - les actions s'inscrivent dans la durée : assurer la double pérennité des actions et de l'IMF.
 - impacts sur la réduction de la pauvreté.
- ◆ La Microfinance est non seulement un outil de réduction de la pauvreté et de lutte contre la précarité mais surtout un des leviers du développement durable des économies locales.
- ◆ Car le développement n'est pas une affaire de charité. C'est du PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT.
- ◆ La Microfinance n'est ni une affaire de coup de cœur ni un phénomène de mode. C'est un METIER.
- ◆ La Microfinance n'est ni monolithique ni stéréotypée. Elle aime la diversité.

Si les actions s'inscrivent dans la durée, les maîtres mots sont : **efficacité, productivité, efficience et pérennité**. En outre, chaque action observe un arbitrage permanent entre rentabilité financière et viabilité sociale. Un jeu d'équilibre qui n'est pas facile à trouver.



Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar

Tél. : 261(20) 22 300 98
MADAGASCAR

Fax : 261(20) 22 355 34

E-Mail : sipem@wanadoo.mg

B.P. 8616

101-ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENTATION

IDENTITE

- **Création** : 1990
- **Statut** : Etablissement Financier (Agrément N° 004/2004 – CSBF)
- **Capital Social au 31/12/2004** : 1 700 000 000 Ar (8 500 000 000 Fmg) ou 670 000 €
- **Actionnaires** : 82 dont : APEM¹ : 18,63 %,
SIDI ²France : 25,41 %,
Banques locales, Assurances et
Autres actionnaires⁴ : 55,96 %

Zones d'intervention (30/06/2005) 8 bureaux :

- Antananarivo et ses environs (Siège Social et Cinq bureaux de quartier)
- Mahajanga (ville sur la Côte Ouest)
- Antsiranana (ville sur la pointe Nord)
- Moramanga (ville sur la Côte Est)

HISTORIQUE

La SIPEM a été créée le 17 juillet 1990 à l'initiative de l'Association pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (APEM) issue du principal Groupement Professionnel du Secteur privé à Madagascar (GEM³) en partenariat avec la SIDI, des Banques et Assurances de la place ainsi que par divers opérateurs économiques locaux.

1. L'objectif premier de la SIPEM était l'aide à la création d'un tissu de petites et micro-entreprises exclues du système bancaire traditionnel.

Jusqu'à fin 1996, la SIPEM a surtout travaillé autour de trois produits de financement : les prises de participation jumelées avec des prêts en compte courant, le fonds de garantie SIDI et les petits prêts directs sur fonds APEM et au nom de cette dernière.

Malheureusement, l'environnement économique et financier de l'époque était défavorable. Le secteur bancaire était en pleine restructuration. Aussi, une nouvelle orientation s'imposait pour la SIPEM.

2. En 1997 le Conseil d'Administration décidait de transformer la SIPEM en établissement financier régi par la Loi bancaire n° 95 030 du 22 février 1996.

La réorientation consistait à faire du crédit direct à partir de ses propres ressources financières. La législation en vigueur lui interdit de collecter les dépôts du public.

Cette nouvelle politique a nécessité en 1998 une première augmentation de capital pour anticiper les montants minima exigés par l'application de la Loi Bancaire et répondre aux attentes de la clientèle, avec l'ouverture de trois bureaux de quartier à Antananarivo, la capitale.

Compte tenu des besoins du marché et de l'ouverture d'un quatrième bureau en Avril 1999, une seconde augmentation de capital a été réalisée au cours du Troisième trimestre de l'année 1999. Un cinquième bureau de quartier sis dans la périphérie d'Antananarivo a été ouvert en Mars 2001. Le Bureau de Mahajanga a été opérationnel en 2003 ; celui d'Antsiranana en Septembre 2004 et Moramanga en Novembre 2004. L'objectif en 2007 est d'arriver à 12 Bureaux repartis dans 4 provinces du pays.

¹ Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar

² Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

³ Groupement des Entreprises de Madagascar

⁴ Banques Locales dont BNI-CL (15%), Assurances ARO (10%), Ny Havana, Actionnaires Résidents et Non Résidents

OBJECTIFS

- Soutenir des micros et petites entreprises à fort potentiel de croissance qui ne peuvent pas accéder au crédit bancaire, sous réserve expresse que les projets financés préservent l'environnement et sont rentables.
- Fournir tous services financiers de proximité destinés à faciliter la création et/ou appuyer/accompagner leur développement.
- Participer activement à l'émergence et au soutien d'un secteur privé dynamique de micro et petits entrepreneurs créateur d'emplois.

MODES D'INTERVENTION

- Prêts à court terme d'une durée de douze mois maximum, dans la limite d'un plafond de 10.000Euros. Plafond du premier crédit : 1.500 euros.
- Zones : urbaine et périurbaine.

SECTEURS FINANCES

Tous les secteurs de l'économie, tous les besoins solvables : Petit élevage, agriculture, artisanat, services (garage, ateliers métalliques, menuiserie, restauration, école, cabinet médical, ...), transport (taxi ville, taxi collectif, taxi-brousse), commerce (épicerie, poissonnerie, produits agro alimentaires, ...)

IMPACTS ECONOMIQUES

- PERSONNEL : 29 (Opérationnels : 19 ; Administratif : 10)
- 4322 Promoteurs financés au 30 Juin 2005 pour un montant de 6,2 millions d'euros depuis 1998 Bénéficiaires (Genre) : 47 % de Femmes, 53 % Hommes
- Autres Statistiques :

RUBRIQUES	2004	Au 30 Juin 2005
Clients bénéficiaires	869	439
Montant décaissé (Euros)	1 291 000	767 000
Taux de recouvrement	98,98 %	98,89 %
Encours portefeuille (Euros)	785 000	868 000

PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société a un fort potentiel de développement car d'après les chiffres officiels, seuls 3 % du marché potentiel sont couverts par les institutions de microfinance à Madagascar. L'objectif du Programme National est d'arriver à 10 % en 2010.

Sa principale préoccupation demeure la mobilisation de ressources financières pour accompagner la croissance du portefeuille et le développement de l'Institution. Ce qui expliqua l'augmentation du capital entreprise en 2004 (4^e opération depuis 1998) et les recherches de financement long.

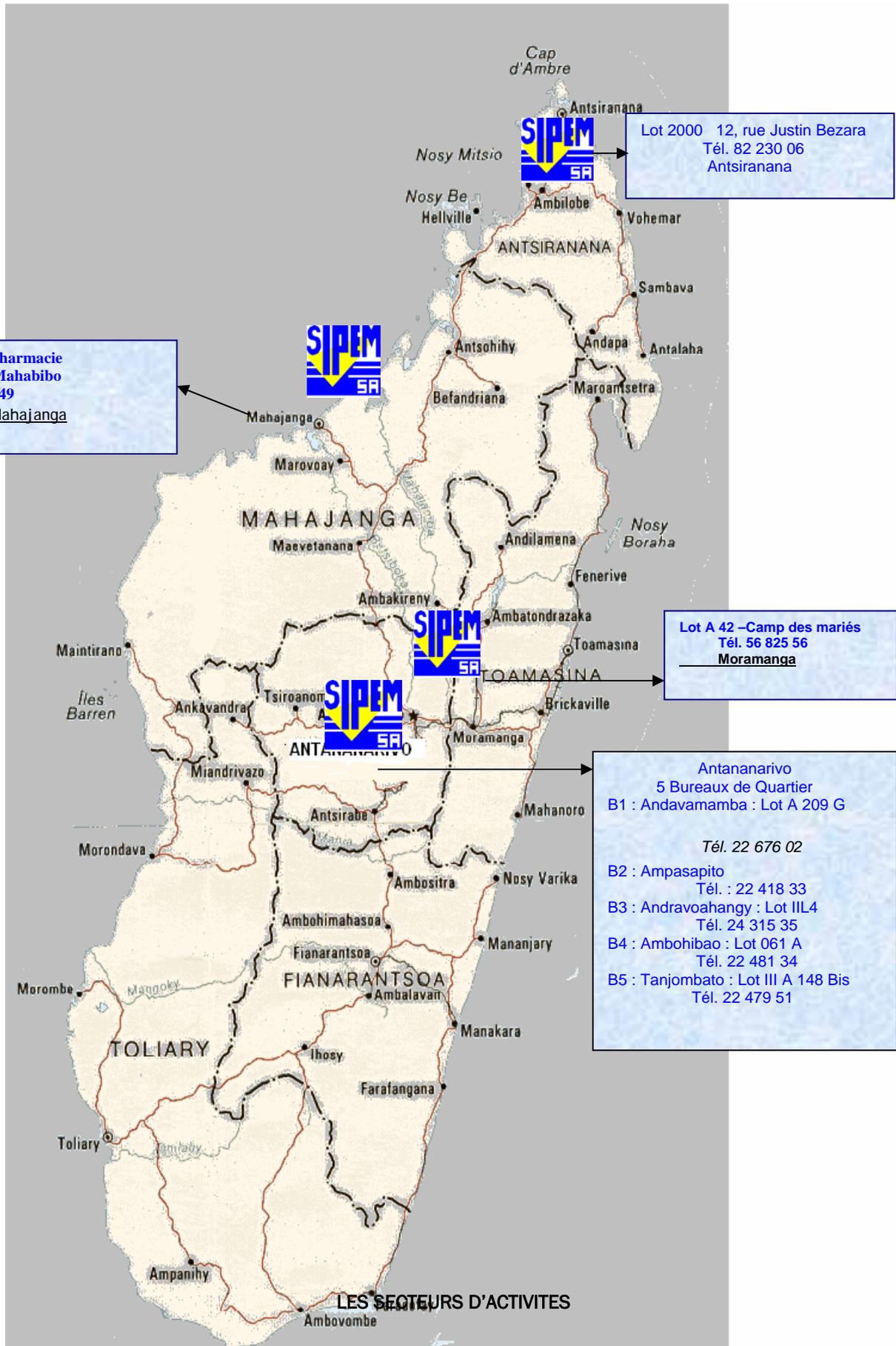
Pour les prochaines années, la Feuille de route et le développement des activités sont définis dans le Business Plan 2004-2007⁵ (3^e édition depuis 1997).

L'ambition de la SIPEM pour cette période est de devenir une Institution de Microfinance de référence à Madagascar. C'est ainsi qu'elle s'est fixée quatre DEFIS, à savoir :

1. *Etre un établissement de référence dans les services financiers de proximité en milieu urbain et périurbain,*
2. *Une entreprise mobilisant des ressources financières appropriées à la mesure de la demande croissante et variée de la clientèle,*
3. *Un modèle de management motivant une équipe productive dotée d'un sens aigu de la clientèle,*
4. *Une référence nationale en matière de gestion moderne recourant aux TIC et à la formation continue.*

⁵ Le présent Business Plan 2004-2007 a été élaboré selon un processus participatif : team building CA, Direction, Personnel ; réflexion stratégique ; dégager une vision commune (métier, SWOT, futur).

CHAMPS D'INTERVENTION



- Commerce : Epicerie, poissonneries, produits agro-alimentaires, etc...
- Transport : Taxi ville, taxi collectif, taxi brousse, etc...
- Services : Garage, ateliers métalliques, restauration, pharmacies, écoles, cabinet médical, etc...
- Artisanat
- Petit élevage et Agriculture



COMMUNE URBAINE DE KINDIA

La Commune urbaine de Kindia en République de Guinée Conakry, est située à 135 km de notre capitale. Elle est à vocation essentiellement agropastorale et compte une population de 120.000 habitants repartis en 31 quartiers et 14 districts ruraux.

Le commerce, l'artisanat, les PME également occupent une place de choix dans son économie locale.

A ce titre, avec l'avènement de la deuxième République en 1984, notre ville est appuyée par 2 structures de micro-crédit ainsi dénommées :

1. CREDIT RURAL DE GUINEE S.A. :

Créé en 1989 sur convention AFD (Agence française de développement) - Gouvernement guinéen, le Crédit rural de Guinée a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de financement des ruraux les moins riches exclus du système bancaire ;
- d'amener ces ruraux à être partie prenante dans le fonctionnement des caisses locales par le biais de la gestion en commun ;
- d'atteindre l'autonomie financière dans les caisses et à l'échelle du réseau.

A ce jour, des communes urbaines à l'image des communes rurales appelées chez nous, communautés rurales de développement (CRD), bénéficient de cette structure de micro crédit.

C'est dans ce contexte que la ville de Kindia est couverte.

Le Crédit Rural de Guinée, à sa première phase de 1989 à 1990, a octroyé un crédit total de 900.000.000 francs guinéens, soit 300.000 dollars sur toute l'étendue du territoire nationale.

De 1991 à 1994, 300.000.000 francs guinéens, soit 3.000.000 de dollars.

Le Public touché jusqu'en 2001 a été de 110.857 associés dont 50 % de femmes pour un crédit total de 28,6 milliards de francs Guinéens soit 10.000.000 de dollars environ.

Ces résultats positifs ont été enregistrés grâce à la stratégie suivante :

- l'harmonisation des expériences de crédit dans les projets de développement ;
- l'expérimentation d'un système de crédit inspiré de la Gramen Bank au Bengladesh ;
- l'élaboration avec les paysans des protocoles de crédit ;
- le démarrage de l'épargne volontaire en 1990 ;

C'est ce qui a permis de mettre en place deux types de crédits.

- . Les Crédits à Court Terme qui octroient : le crédit rural solidaire, le crédit agricole solidaire, le crédit dépannage fonctionnaires épargnants et les crédits commerciaux ;
- . Les Crédits à moyen terme: ce type quant à lui octroie les crédits d'investissement et d'équipement tels que les décortiqueuses, les moulins à l'habitat, les moteurs hors-bord, les congélateurs, les machines à coudre, les chaînes vidéo...

Le crédit rural de Guinée a eu des impacts non négligeables sur le terrain à savoir :

- la création d'emplois permanents ;
- le financement des activités agricoles, artisanales et commerciales rentables ;
- la lutte contre la thésaurisation par la mobilisation de l'épargne locale ;
- la lutte contre les usuriers qui poussent les paysans à vendre leur récolte en herbe ;
- la lutte contre l'exode rural en favorisant le financement de la main d'œuvre locale ;
- la contribution au maintien de la paix et de la stabilité sociale avec des crédits de dépannage pour les fonctionnaires.

La Commune urbaine de Kindia pour la seule année 2004, a bénéficié d'un crédit de 337.500.000 francs guinéens soit 112.500 dollars pour 2.002 sociétaires.

393 épargnants en cours en 2005 pour un montant de 128.709.225 francs guinéens soit 42.903 dollars.

2. PRIDE FINANCE :

Pride finance est une ONG financière créée en septembre 1998 pour assurer la pérennité des activités financières du projet **PRIDEMTA**, initiée par l'USAID en 1991. Elle est spécialisée dans la micro-finance.

Elle offre des services financiers et non financiers de proximité aux micros, Petites et Moyennes Entreprises du secteur informel, à travers l'octroi de crédit et la formation.

Elle compte 14 (quatorze) Agences appelées branches et sous branches dans le Pays.
La branche de Kindia est créée le 10 Février 1994.

Les produits de Pride sont exclusivement constitués de deux types de prêts consentis à une clientèle exerçant des activités génératrices de revenus. Ce sont :

a) Le crédit de caution solidaire octroyé aux groupes de solidarité de 3,4 ou 5 membres par groupe avec des paquets de 100.000 à 500.000 francs guinéens par membre pour une période de 6 à 12 mois.

b) Le crédit individuel ou PMT (Prêts à Moyen Terme) destinés aux individus avec des paquets de 600.000 francs guinéens à 5.000.000 francs guinéens pour une période de 6 à 24 mois.

Pour garantir les remboursements crédit, elle met l'accent surtout sur la moralité de l'entrepreneur, la rentabilité et la viabilité de l'activité pour laquelle le financement est demandé.

Ainsi au cours de ces dernières années, la branche de Kindia a montré sa capacité d'adaptation aux réalités de notre ville. Le développement et le niveau actuel de ses activités en fait aujourd'hui la fierté de cette institution.

Comme impacts de Pride finance à Kindia, il faut retenir qu'elle a permis :

- d'accroître les capitaux des femmes, ce qui a contribué largement à l'augmentation du taux de scolarisation des enfants ;
- l'amélioration de 1 'habitat ;
- l'extension des entreprises des clients ;
- le financement des études des enfants à l'extérieur ;
- une amélioration du cadre de vie des personnes touchées.

Pour l'année 2004, cette institution a octroyé un crédit de 321.546.890 (trois cent vingt un million cinq cent quarante six mille huit cent quatre vingt dix) francs guinéens soit 107.182,30 dollars pour 1.149 clients.

Voici résumée essentiellement l'expérience de la commune urbaine de Kindia en matière de micro-finance comme outil de développement et d'appui à l'action de notre municipalité dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie pour votre attention.
Dr Mamadou DRAME, Maire de Kindia.

La République de Maurice est un état providence avec des services de santé et d'éducation gratuits et aussi divers autres services sociaux à la disponibilité de ses citoyens.

Toutefois, des poches de pauvreté subsistent à travers le pays avec un certain nombre de personnes qui n'ont pas su prendre avantage des services précités.

Un plan d'action national a été institué en 2001 pour l'allègement de la pauvreté à Maurice. Ce plan souligne l'importance et l'urgence pour les collectivités locales d'être des partenaires actifs dans la lutte contre la pauvreté.

Le plan fait état de la responsabilité des collectivités locales d'établir et de renforcer, où cela s'avère nécessaire, le mécanisme approprié pour assurer une participation efficace des populations des villes dans des projets de développement intégrés.

D'autre part, la nouvelle loi cadre, votée en 2003, pour les collectivités locales à Maurice fait mention, en accord avec le plan d'action national sus-mentionné, de la formulation et l'implémentation de projets visant à réduire la pauvreté et l'exclusion dans les quartiers dits défavorisés des régions tombant sous leur juridiction. Selon cette nouvelle loi, cet exercice figure parmi les responsabilités premières des collectivités locales. Il est prévu que de tels projets aideraient à améliorer la qualité de vie des citoyens et par conséquent à promouvoir le bien-être social et le progrès économique.

Une des actions préconisées dans le plan national de lutte contre la pauvreté est la mise sur pied d'un plan d'emprunt - le micro-crédit - pour des gens à faibles revenus en vue de faciliter l'accès à un emprunt accompagné d'un soutien psychologique et technique. Les collectivités locales à Maurice ne disposent toutefois pas de revenus suffisants et de l'encadrement nécessaire pour soutenir financièrement de tels projets.

Cependant le gouvernement a initié des plans d'emprunt, en ligne avec les mesures envisagées pour réduire, autant que possible, la pauvreté et l'exclusion. La Banque de Développement de Maurice est l'agence habilitée à appliquer ces plans. Quelques informations sur les plans établis à ce jour :

Programme Grameen (projet pilote)

Ce programme était destiné surtout aux femmes entrepreneurs et aussi à des micro-entrepreneurs des couches sociales défavorisées afin que ceux-ci puissent accéder aux facilités de crédit et développer des activités générant suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins.

Les femmes entrepreneurs étaient regroupées en nombre de cinq au maximum. L'octroi d'un emprunt subséquent à un membre : de ce groupe dépendait du remboursement du premier emprunt qui a été accordé à quelqu'un de ce groupe. L'emphase était mise sur la discipline et la responsabilité collective et aussi sur la nécessité d'économiser pour minimiser les risques de non remboursement. Quelques 120 femmes entrepreneurs ont pu ainsi bénéficier de ce type d'assistance financière.

Ce programme était géré par le ministère des Droits de la Femme, du Développement de l'Enfant et du Bien-être de la Famille et avait été soutenu par un comité d'organisation comprenant la Banque de Développement et d'autres secteurs du développement.

"International Fund for Agricultural Développement (IFAD)"

Cette organisation internationale a mis à la disposition du gouvernement mauricien une ligne de crédit pour financer un programme global de diversification rurale avec une provision de quelques 25 millions de roupies.

Le ministère des Droits de la Femme, du Développement de l'Enfant et du Bien-être de la Famille et la Banque de Développement sont responsables de l'implémentation de ce projet d'emprunt. Les demandes pour des facilités de micro-crédit sont approuvées par la Banque de Développement suivant une recommandation de ce ministère ; la banque a déboursé les fonds nécessaires et recouvre les paiements pour les emprunts contractés.

Les critères pour accéder à un emprunt sous cette ligne de crédit sont les suivants :

- des personnes sans emploi mais avec l'expérience/les qualifications nécessaires dans un domaine en rapport avec cette ligne de crédit ;
- des petits planteurs autres que les planteurs de Canne à sucre, propriétaires ou occupant (à bail) un terrain d'une superficie d'un arpent au maximum ;
- des laboureurs sans terrain ou formation ;
- des pêcheurs (achat d'équipements de pêche et accessoires) ;
- des familles avec des revenus ne dépassant pas six mille roupies par mois ;
- des individus ou groupes (cinq personnes au maximum par groupe) engagés dans une même activité.

Les catégories qui sont ciblées surtout pour cette ligne de crédit sont des femmes et des familles à faibles revenus. Les fonds, alloués sous cette ligne de crédit pour une période de cinq ans, ont été épuisés en deux ans et demi vu un nombre conséquent de demandes.

Deux séries de critères additionnels ont été établies pour s'assurer que ces facilités de micro-crédit bénéficient uniquement aux catégories ciblées. Ces critères concernent les entreprises bénéficiaires et la flexibilité des conditions d'emprunt.

Entreprises bénéficiaires avec :

- au maximum cinq employés à temps complet ou à temps partiel, ou cinq associés ;
- un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 250.000 roupies ;
- un investissement en équipements de production et accessoires ne dépassant pas 100.000 roupies.

Les demandes peuvent être sujettes à d'autres critères déterminés par un comité d'évaluation présidé par le ministère de tutelle.

Flexibilité des emprunts :

• Montant maximum de l'emprunt :	50.000 roupies
• Taux d'intérêt :	8 % p.a.
• Remboursement échelonné sur :	4 années
• Période moratoire :	6 mois
• Sécurité :	une garantie "flottante"

Plans additionnels pour le micro-crédit

Les demandes d'assistance financière étant très nombreuses, les facilités de crédit déjà évoquées n'auraient pas pu satisfaire ces demandes si le gouvernement n'était pas venu de l'avant avec deux plans additionnels gérés par deux associations opérant sous la tutelle du ministère des Finances et du ministère du Plan et du Développement économique.

Les objectifs de ces deux plans additionnels :

- alléger la pauvreté,
- créer des emplois,

- améliorer la situation des familles à faibles revenus,
- prévoir des fonds pour soutenir le développement d'entrepreneuriat,
- responsabiliser la masse à se prendre en charge elle-même, en particulier les femmes entrepreneurs.

Réalisations

Les fonds octroyés par le gouvernement ces quatre dernières années sous trois lignes de crédit s'élèvent à 55 millions de roupies comme indiqué ci-dessous :

• " IFAD Line of Credit"	25 millions de roupies
• " Trust Fund for Social Integration of Vulnerable Groups"	20 millions de roupies
• "A Nou Diboute Ensam"	10 millions de roupies

Ces facilités de crédit ont permis à des micro-entrepreneurs des couches les plus pauvres de la population de mettre sur pied leurs propres entreprises.

D'autre part, des emprunts s'élevant à 49,4 millions de roupies ont été accordés à 1.565 personnes, venant pour la plupart, des régions dites défavorisées et sujettes à l'exclusion sociale. Ces personnes ont pu bénéficier des facilités de formations spécifiques à leurs besoins. Ces bénéficiaires de facilités de crédit et de formation pourront sans aucun doute se prendre en charge eux-mêmes et améliorer leurs conditions de vie.

L'action des municipalités

Des poches de pauvreté dans une ville sont aptes à engendrer divers problèmes sociaux tels l'alcoolisme, la drogue, la prostitution, des emplois précaires, la délinquance. Ces problèmes sont les causes de l'exclusion sociale. Les gestionnaires des villes sont plus que jamais concernés par une telle situation et doivent prendre des actions qui s'imposent telles :

- campagnes de sensibilisation sur les problèmes de société causés par la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- provision de services sociaux adéquats tels des crèches et des écoles maternelles permettant ainsi aux mères de famille de travailler pendant certaines heures de la journée pour subvenir aux besoins de leurs familles ;
- utilisation optimale des infrastructures sociales, par exemple les centres sociaux, par l'organisation de diverses activités : information, formation, loisirs, sports.

Cependant, quelques soient les actions initiées par les collectivités locales, elles doivent impérativement être soutenues par des projets concrets du gouvernement des organismes para-étatiques et du secteur privé. L'assistance financière pour des micro-entreprises devient alors l'étape essentielle qui doit suivre les actions municipales pour assurer un développement soutenu qui profite à l'ensemble des populations des villes qui sont au bas de l'échelle.

Suggestion

Les statuts de L' AIMF précisent que cette association a "*pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités et les associations des villes*". Selon ces mêmes statuts, il existe deux fonds de financement permettant à L' AIMF de mener à bien sa mission : *Le Fonds de coopération* et le *Fonds d'urgence*. Cette mission peut être renforcée par la création d'un troisième fonds de financement ou par l'élargissement de la marge de manœuvre du *Fonds de coopération* qui autorise L'AIMF à contribuer à des plans de financement de micro-projets identifiés par les autorités des villes dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Commission n° 2
*« Réussir la mise en place de programmes de microfinance
par les Collectivités Locales : risques et opportunités »*

DOLISIE Congo

Introduction

Il y a quelques années, le phénomène des mutuelles d'épargne et crédit a fait son incursion au Congo avec l'expérience des **C.O.O.P.E.C.** Mais, bien avant cette expérience formelle, quelques pratiques de micro finance existaient .Elles n'étaient pas considérées comme des **variables économiques** et étaient reléguées au rang de structures de survivance.

Leur reconnaissance aujourd'hui s'explique par **l'échec du financement du développement** fondé essentiellement sur l'endettement extérieur et par la capacité qu'ont ces institutions à **mobiliser les ressources locales** à **moindre coût** pour financer et atteindre cet objectif.

Si jadis, l'on a estimé que le développement pouvait être atteint uniquement en injectant des capitaux dans des grands investissements capitalistes, la nouvelle conception du développement suppose aussi créer des institutions privées offrant des services financiers aux pauvres.

Etant un domaine en construction et se trouvant à un stade primaire, son implantation pose encore d'énormes problèmes.

Certaines micro finances étaient nées pour lutter contre la pauvreté ou atteindre l'objectif de développement, d'autres par contre sont le résultat d'une incapacité à épargner de petits revenus .C'est ainsi que chaque acteur de la Microfinance apprécie à sa manière le rôle de la microfinance (instrument de survivance, ou instrument de lutte contre la thésaurisation).

Au Congo, la microfinance a été après les événements socio-politiques qu'il a connus le principal refuge de toutes les couches sociales .En effet, la suspension ou la distribution des crédits par le système bancaire classique vis à vis de la clientèle a conduit tout le monde à se tourner vers les structures informelles pour trouver la solution au problème de financement auquel il était confronté.

A la lumière de deux hommes de talent, **Herman SCHUIZE**, maire de la ville de **DELITZSCH**; et Frédéric **William RAIFFEISEN**, maire du petit village de **Flammersfeld** (tous deux s'efforcèrent d'aider les populations autour d'elles à trouver un moyen d'obtenir le crédit pour leur propre subsistance, et celle de leur famille) la mairie de Dolisie ne ménage aucun effort pour faciliter l'accès aux services que la micro finance offre aux catégories de population à faible revenu.

I/ ENJEUX DES PROGRAMMES DE MICROFINANCE POUR LA MAIRIE

Très souvent, les mairies n'ont guère d'expérience pour la réalisation des programmes de Microfinance mais elles encouragent la pérennité financière à long terme.

Un programme de microfinance, pour la mairie de Dolisie est supposé comme une aide publique.

L'engagement de la commune de Dolisie se situe au niveau de la création d'un environnement favorable tant pour les micro-entreprises (P .M.E) que pour les O.N.G de microfinance

A-/ Relations associatives

Dans la perspective de l'année 2005 de micro-crédit, la Commune de Dolisie initie une table ronde microfinance qui va réunir en 2006 **O.N.G.** et établissements de Microfinance (**E.M.F.**) pour un échange d'expérience.

A côté de ses relations associatives, la Commune va renforcer ses contacts avec les agences de développement pour les questions d'appui au développement de micro-entreprise.

B-/ Démarche prospective

Face à l'avenir, la mairie n'échappe pas à l'incertitude .L'activité économique est toujours risquée. L'efficacité d'un programme de gestion de Microfinance va consister à examiner:

Du point de vue de l'offre de crédit :

L'efficacité des marchés financiers urbains
Les formes des services formels et informels de crédit

L'objectif est de permettre à la mairie de voir si à l'encontre des personnes défavorisées, les marchés ne manifestent pas de forts préjugés pouvant affaiblir l'offre de crédit.

Du point de vue de la demande :

Il faut développer l'étape de l'éducation.

Près de 50 % de ménages ne se sont jamais adressés au secteur financier formel pour un crédit. L'action informelle de la Microfinance échappe aussi à ces agents économiques.

Pour la femme urbaine pauvre, l'éducation est l'instrument qui peut être utilisé pour l'aider et la motiver à découvrir le crédit, à le contracter, à le rentabiliser, à épargner les bénéfices et à les rembourser.

Le rôle de la municipalité de Dolisie sera de créer les opportunités d'un jeu de rôle au niveau des partenaires:

- Pouvoirs publics (pour l'imprégnation de la réglementation)
- Institutions internationales d'appui au développement
 - . ressourcement des capacités
 - . formation
 - . Assistance technique
- Microfinance
 - . institution de proximité
 - . Intermédiaire
- Population (participation)

Le jeu de rôle contribuerait à organiser les populations urbaines en communauté de production.

Un programme à moyen terme à élaborer va consister à mettre en place d'abord une institution qui peut collaborer avec la Communauté Economique Européenne dans le cadre de la relation financière Extérieure et faire la promotion de la Microfinance, ensuite, des services d'alphabétisation ou d'apprentissage qui mettent les gens sur le chemin de la Microfinance .

L'institution pourrait aussi faire comprendre aux différents acteurs que la rentabilité du secteur est possible et que les E.M.F (Etablissement Microfinance) doivent :

- Avoir une bonne connaissance de leur marché cible
- Offrir des produits financiers simples comme des dépôts à court terme et à solde minimum peu élevé
- Fonctionner avec un personnel réduit
- Accorder leur crédit en se fondant sur le profil individuel et la réputation du demandeur
- Disposer des mécanismes de contrôle interne crédibles

II/ INDICATEURS DE REUSSITE

Les collectivités locales peuvent développer des établissements d'épargne crédit pour atteindre l'équilibre financier mais sans prendre trop de risques si le jeu de rôle est bien respecté.

Les effets de la micro finance au niveau de la municipalité peuvent être ressentis à trois niveaux :

- Economique;
- Sociopolitique ou culturel
- Personnel ou psychologique

A-/ Au niveau de l'économie urbaine

La Microfinance, à partir de l'offre de micro-crédit et de la mobilisation de l'épargne, donne satisfaction à l'entreprise en terme de croissance. Elle relève le secteur informel en terme de revenus. Elle oeuvre pour la réduction de la pauvreté par le nivellement de la consommation.

B-/ Au niveau sociopolitique ou culturel

La Microfinance privée par quelques programmes ciblant les mères œuvre pour améliorer l'alimentation ou l'éducation des enfants (**exemple I.P.H.D.**).

Une fiscalité adaptée aide à la promotion de Microfinance .

C-/ Au niveau personnel

L'épargne mobilisée permet de réduire l'insécurité économique des populations pauvres en protégeant le peu de revenus qu'elles possèdent.

Le micro-crédit suscite l'esprit de créativité d'entreprises génératrices d'emplois avec pour impact l'amélioration des indicateurs de croissance économique, le renforcement de la position sociale des populations cibles.

Structures de financement aux micros entreprises

I. Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)

Présentation

Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) est une structure de financement créé par l'Etat sous l'égide du Ministère des Finances et du Budget pour lutter contre la pauvreté des femmes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Fonds intervient dans toutes les activités rémunératrices sensées améliorer les conditions de vie des femmes.

Organes de gestion

Le FAARF est placé sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Trois organes administrent le FAARF :

- l'Assemblée Générale
- le Conseil d'Administration
- l'équipe technique

Sources de financement

Les sources du fonds proviennent essentiellement des dotations du budget national de l'Etat et dans une moindre mesure, des recettes générées par les propres activités du FAARF.

Les limites d'intervention du FAPE

L'objectif étant d'allouer de micros crédits aux femmes, elles mêmes décident du montant minimum. En ce qui concerne le montant maximum deux situations se présentent :

- pour un premier prêt, un individu reçoit 50 000 FCFA et une organisation, 1 000 000 CFA ;
- pour un second prêt, une personne peut recevoir 100 000 FCFA et collectivement, 2 000 000 FCFA.

Les prêts sont accordés pour une durée maximale d'une année.

Condition d'octroi de prêt

Les conditions d'accès aux financements du FAARF sont les suivantes :

- être membre d'une organisation reconnue officiellement ;
- dépôt d'un projet de création ou d'extension d'entreprise ;
- accepter que le Fonds assure un suivi de l'activité de l'entreprise ;
- participer aux actions de formation et d'encadrement proposés par le Fonds ;
- le taux d'intérêt est fixé à 10 % ;
- le fonds de garantie est de 10 %.

II. Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)

Historique

Le Fonds d'Appui à la promotion de l'Emploi (FAPE) est une structure publique créée sous la forme d'un projet par décret n° 98-533/PRES/PM/METSS du 31 décembre 1998.

Il se justifie par la volonté des autorités politiques du Burkina Faso, d'agir dans un domaine de l'emploi et la lutte contre le chômage.

Le FAPE participe à la réalisation du schéma global de financement de l'emploi au Burkina Faso, (financement des projets à un niveau intermédiaire, plus précisément ceux de la petite entreprise).

Attributions du FAPE

Le FAPE a pour attributions principales :

- appui à la création d'emplois, à la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;
- suivi et encadrement des promoteurs ayant bénéficié d'un financement Recherche des financements et leur gestion.

Organes de gestion du FAPE

Le FAPE est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Placé sous la tutelle technique du Ministère des Finances et du Budget, le FAPE est administré par les trois organes suivants :

- le Conseil de gestion,
- le Comité de crédit,
- la Direction du fonds.

Sources de financement du FAPE

Les ressources du fonds d'une part, des dotations du budget national de l'Etat et d'autre part, des recettes générées par ses propres activités.

Domaines d'intervention du FAPE

Le FAPE intervient prioritairement dans les secteurs suivants :

- production agricole,
- animale et sylvicole,
- bâtiment et travaux publics,
- transformation,
- prestation de service,
- commerce,
- artisanat.

Les formes d'intervention du FAPE

Les interventions du Fonds peuvent revêtir les formes suivantes :

- financement par prêts directs,
- préfinancement des marchés,
- co-financement,

- octroi de garantie.

Les limites d'intervention du FAPE

Les crédits attribués par le FAPE ont un montant minimum de 1 500 000 FCFA et un maximum de 10 000 000 de FCFA.

Ils sont accordés pour une durée maximale de 5 ans. Les échéances sont mensuelles, trimestrielles ou semestrielles. Un différé peut être accordé.

Condition d'octroi de prêt

Les financements du FAPE sont accessibles aux conditions suivantes :

- déposer un projet de création ou d'extension d'entreprise, élaboré conformément au canevas du FAPE et relevant de ses secteurs d'activités ;
- être en mesure, si le Fonds l'exige, d'apporter une garantie physique ou financière (caution solitaire, hypothèque, nantissement, assurance (vie, etc.) ;
- accepter que le Fonds assure un suivi de l'activité de l'entreprise (investissements réalisés, comptabilité), et cela jusqu'au remboursement intégral du prêt ;
- participer aux actions de formation et d'encadrement proposés par le Fonds ;
- le recours au fonds de garantie du F APE ne couvre que 50 % du montant du prêt sollicité pour des dossiers préalablement acceptés par une autre institution de financement ;
- le taux d'intérêt est fonction des secteurs ainsi qu'il suit.

III. Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME)

Missions du PAPME

Le **PAPME** a pour objectif spécifique l'appui à l'émergence et/ou au développement des petites et moyennes entreprises (PME) burkinabé viables, et par voie de conséquence la création d'emplois. Pour atteindre cet objectif, les missions suivantes ont été assignées au Programme :

1. l'appui des promoteurs dans le montage de leurs dossiers de demande de financement ;
2. la mise à disposition de financements adaptés aux besoins d'investissements et d'exploitation des projets retenus ;
3. l'accompagnement par un suivi régulier et l'organisation de programmes de formation adaptés.

Organisation du PAPME

Le réseau du PAPME comporte une Direction Générale et deux Antennes à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Le PAPME intervient dans les secteurs suivants :

- **Primaire** : Secteur agro-pastoral et agro-alimentaire ;
- **Secondaire** : Exportation de produits finis ou semi-finis y compris ceux de l'artisanat d'art ou utilitaires, production minière ou industrielle ;
- **Tertiaire** : Prestations diverses de services (non compris le commerce général sous forme d'achat-vente).

Types et montants des prêts

Les prêts accordés doivent servir à financer des investissements c'est-à-dire les biens nécessaires à l'activité de l'entreprise et les besoins en fonds de roulement.

Les crédits octroyés par le PAPME sont d'un montant minimum de cinq millions de FCFA et d'un maximum de trente millions de FCFA. Le plafond peut être porté à cinquante millions de FCFA en cas de financement conjoint avec une autre institution financière.

Durée et taux d'intérêt des prêts

Les prêts sont accordés pour une durée maximale de cinq ans. Des différés de remboursement de un à douze mois sont accordés suivant la nature de l'activité financée.

Qui peut bénéficier d'un financement du PAPME

Toute personne physique ou morale (société), de nationalité burkinabé, qui a un projet de création, de développement ou de diversification d'entreprise au Burkina Faso, peut solliciter un financement du PAPME.

Décision de financement

La décision de financement dépendra notamment des critères suivants :

- qualité du dossier soumis au financement, sur les plans technique, commercial et financier,
- apport par le Promoteur d'au moins 10% du coût total du projet pour les demandes de financement inférieures ou égales à 10 millions de FCFA, et d'au moins 15% pour les demandes de crédits supérieures à 10 millions
- Présentation de garanties financières (caution solidaire, hypothèque, nantissement, gage, assurance des biens financés etc.)

Déblocage des fonds

Les financements sont mis à disposition par tranches successives, après vérification de l'utilisation des tranches précédentes. Les fonds sont versés directement aux fournisseurs pour la réalisation des investissements.

Recouvrement des prêts

Les Antennes assurent le recouvrement des intérêts et des capitaux prêts. l'emprunteur effectue ses remboursements par prélèvement sur son compte bancaire, au profit du compte ouvert par le PAPME dans une banque de la place, par remise de chèque ou d'espèces aux comptables des antennes.

IV. le Chrétien Relief and Development Organisation (CREDO)

Notre statut

CREDO (Chrétien Relief and Development Organisation) est une organisation chrétienne de secours et de développement à but non lucratif.

Notre mission

CREDO s'est donné pour mission de travailler aux côtés des églises évangéliques et des communautés de base pour aider les personnes les plus défavorisées et/ou démunies à recouvrer leur dignité d'homme fait à l'image de Dieu, libre et responsable.

Nos partenaires

- groupements villageois, groupement féminins et Associations de développement ;
- toute organisation ou institution qui partage nos objectifs et notre idéal dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Nos structures

- une Assemblée Générale formée de membres individuels, institutionnels et de membres d'honneurs ;
- un conseil d'administration formé de 12 membres ;
- un secrétariat permanent ;
- des programmes.

Nos programmes

Les différents programmes de CREDO sont classés en trois grands groupes:

- Le PDIS - Programmes de Développement Intégré dans la Sissili ;
- Le PS - Programmes sociaux ;
- Le PAF - Programmes d'Appui Financier.

Le programme d'appui financier

Il s'agit là de banques communautaires de lutte contre la pauvreté financière.

C'est un projet de crédit et d'épargne qui permet aux personnes démunies mais entreprenantes de créer ou de renforcer une activité génératrice de revenus afin de subvenir à ses besoins.

V. Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)

Organes de gestion

Le FASI, structure de financement auprès du secteur informel est placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi. Il jouit d'une autonomie de gestion. Trois organes administrent le FASI:

- le Conseil d'Administration ;
- le Comité de crédit ;
- l'équipe technique.

Sources de financement

Les financements proviennent essentiellement de la Chine (Taïwan) à hauteur de quatre milliards de FCFA tous les cinq ans. Les sources de financement proviennent également des recettes générées par les propres activités du FASI.

Les limites d'intervention du FAPE

Les crédits attribués par le FASI ont un montant minimum de 50 000 FCFA et un maximum de 1 500 000 de FCFA. Trois situations se présentent :

- 1^{er} crédit - pas plus de 500 000 FCFA ;
- 2^{ème} crédit - pas plus de 1 000 000 FCFA ;
- 3^{ème} crédit - pas plus de 1 500 000 FCFA.

Ils sont accordés pour une durée maximale d'un an. Un différé de 1 à 6 mois est accordé.

Condition d'octroi de prêt

Les financements du FASI sont accessibles aux conditions suivantes :

- demande de crédit ;
- un Dossier de demande de visite de terrain ;
- apporter une garantie physique ou financière (reçu de moto, carte grise, matériel d'exploitation, hypothèque, assurance vie, etc.) ;
- aval pour caution morale ;
- participer aux actions de formation et d'encadrement proposés par le Fonds ;
- le taux d'intérêt est fonction des secteurs ainsi qu'il suit.

VI- Micro-crédit à l'Approvisionnement en Eau Potable des ménages du secteur 21 de la ville de Bobo-Dioulasso

La commune en partenariat avec ONU-Habitat, le CREPA et l'IRC, conduit au secteur 21 un projet de démonstration qui servira de base pour la mise au point d'une stratégie municipale d'accès à l'eau et à l'assainissement à travers des partenariats public-privé impliquant un rôle important pour les communautés.

Un de ses objectifs est d'améliorer l'accès durable aux services d'eau potable, de drainage des eaux pluviales et d'évacuation des déchets solides et liquides et des excréta aux populations du secteur 21.

C'est dans ce cadre qu'a été créé sur la base d'une convention tripartite Mairie, Centre Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (CREPA), Programme d'Amélioration des Services Urbains de Base à Bobo (PASUB), le micro-crédit à l'Approvisionnement en Eau Potable des ménages

Le fonds de démarrage d'un montant de 1 6000 000 FCFA est mis en place par le CREPA. La gestion est assurée par le PASUB.

Objectifs du micro-crédit :

Le programme s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté par la mise à disposition des services urbains de base. Il vise :

- le renforcement des capacités financières des populations en vue de leur rendre l'accès plus facile à l'eau potable par des branchements individuels ;
- l'accélération du programme d'extension du réseau au sous-secteur 06. Dans ce domaine, l'ONEA s'engage à l'extension du réseau à condition que le nombre de demandeurs le justifie (4 branchements par 100m de canalisation).

Les résultats attendus en fin 2006 sont :

- le taux de couverture des ménages est porté de 22,2 à 40 %. Ce qui se traduit par le branchement de 1 350 ménages ;
- de nouvelles extensions sont faites ;
- les populations sont sensibilisées et mobilisées autour du problème de l'approvisionnement en eau potable.

Caractéristiques du fonds :

Ce fonds est exclusivement destiné à financer sous forme de prêt remboursable, les frais de branchement au réseau d'eau potable des ménages. C'est un prêt individuel dont le remboursement devra permettre de financer d'autres branchements.

Montant :

Le montant maximum accordé est de 130 500 FCFA (constitué des frais de branchement : 100 000 FCFA, abonnement au compteur 30 500 FCFA).

Durée de remboursement :

La durée maximum est de 10 mois.

Intérêt :

Le taux d'intérêt fixe est de 7 % dont 2 % serviront à l'indemnisation des membres du comité d'octroi, chargés de la récupération des créances.

Montant à rembourser : 139 635 FCFA

Echéance mensuelle : 13 964 FCFA

Garanties exigées : aval, caution solidaire, matériel

Montant du capital initial :

Le montant du capital initial sollicité est 16 000 000 FCFA calculé sur la base d'un financement de 123 ménages au démarrage. A partir du premier mois les financements se feront sur fonds propres.

Organes du fonds :

Comité de supervision :

Président : le maire de la Commune

Le représentant du CREPA

Le comité de supervision définit les grandes orientations du micro-crédit et assure la supervision des activités du fonds.

Comité d'attribution de prêts :

Chargé de l'examen des dossiers et de la décision d'attribution du prêt; il est composé ainsi qu'il suit :

Président : le coordonnateur PASUB Membres :

1 représentant de l'ONEA

1 représentant du Service d'hygiène

3 représentants des habitants du secteur (structure de la micro finance)

Schéma de fonctionnement

Les étapes du processus sont les suivantes :

- le demandeur du branchement dépose son dossier de demande de prêts auprès du président du comité d'octroi. Le dossier se compose comme suit :
 - une demande manuscrite précisant le montant sollicité, qui ne saurait dépasser celui requis pour l'abonnement (130 000 FCFA), et les délais de remboursement ;
 - une photocopie légalisée de la CIB ;

- la garantie : aval, caution solidaire dûment établis, photocopie des matériels présentés en garantie.
- Les enquêtes nécessaires sont menées.
- Si les enquêtes sont concluantes :
 - le dossier est acheminé à l'ONEA pour étude de faisabilité ;
 - après étude, il est soumis à la décision du Comité d'attribution ;
 - l'intéressé est informé verbalement ou par écrit dans un délai maximum d'une semaine après la décision du comité. Il signe le contrat ;
 - le branchement est réalisé par l'ONEA, et la réception faite par le PASUB.
- Récupération des créances :
 - ouverture d'un fichier pour chaque créancier ;
 - ouverture d'une fiche par créancier ;

A chaque remboursement mensuel :

- la fiche est remplie par l'agent récupérateur et signée par le créancier ;
- le paiement se fait auprès du comptable du PASUB contre reçu établi en trois exemplaires dont l'original pour l'intéressé, une copie pour l'agent et une pour « le comité sectoriel de l'eau ;
- les versements au compte sont faits par le comptable contre avis de versement ;
- un état mensuel des remboursements est dressé par l'agent récupérateur et le comptable du PASUB à l'attention du comité d'octroi des prêts.

VII- Fonds communal d'appui aux activités économiques des femmes et des jeunes (FOCAEFJ)

Introduction

Le FOCAEFJ est la volonté du Conseil municipal de mettre en place un instrument d'appui aux activités économiques des jeunes et des femmes. C'est aussi une opération dans laquelle se manifeste concrètement le jumelage avec la ville de Chalons en Champagne qui a décidé de contribuer au capital initial du fonds fixé à 25 millions CFA, à hauteur de 15 millions de francsCFA.

Objectifs du fonds

La mise en place du fonds s'inscrit dans le cadre de l'insertion économique des jeunes et des femmes et répond au souci de mieux prendre en compte les attentes et demandes exprimées par les différents acteurs de la société civile en faveur de la création d'activités économiques rémunératrices dans la ville de Bobo. IL est destiné à des groupes organisés et à des individus désirant initier ou renforcer des activités économiques rémunératrices. Il se donne comme objectifs de :

- contribuer à la résorption du chômage et à l'insertion économique des jeunes et des femmes ;
- aider à une meilleure structuration des associations autour d'activités économiques ciblées et porteuses ;
- renforcer la capacité des individus et acteurs associatifs à conduire des activités économiques.

Caractérisation du fonds

- Public cible :

Les jeunes (moins de 40 ans) et les femmes; individuellement ou en groupes et associations

- Secteurs d'activité:

Tous les secteurs d'activités des jeunes et des femmes, la zone d'action du Fonds est le territoire communal.

- Conditions du crédit

- Montant minimum:
50 000 cfa pour les individus;
100 000 da pour les groupements.
- Montant maximum: 1 000 000 FCFA.
- Durée :
Variable selon les activités et l'importance du prêt: 4 mois à 24 mois.
- Taux d'intérêt: constant de 5 %
- Mode de remboursement: adapté à la nature de l'activité: Echéance unique, deux échéances, mensualités, avec ou sans différé
- Les sûretés :
Les garanties exigibles dépendent de l'importance du prêt ainsi que des activités menées : valeur vénale des garanties et caution financière de 5 %, cautionnement personnel (aval), caution solidaire, hypothèques et sûretés immobilières, etc.

Schéma de fonctionnement

1-le promoteur :

Se présente à la Cellule d'animation remplit la fiche d'inscription,

- paie les frais de montage du dossier de 5 000 FCFA contre reçu.
- est orienté vers le BAME ou ONPE pour le montage de son projet. Il reçoit à cet effet une note d'introduction signée par le chargé Appui/conseil de la Cellule

Se rend au BAME ou ONPE :

- présente la note d'introduction signée de la Cellule d'animation ;
- donne les indications nécessaires au montage du projet ;
- le dossier est monté à ce niveau.

2- le BAME ou l'ONPE font le montage et adressent à la cellule, les dossiers montés.

3- la cellule, après réception des dossiers, procède à:

- l'examen de conformité;
- l'élaboration de la Fiche de projet reprenant les points importants du dossier.
- la reproduction du dossier;
- l'envoi d'exemplaires aux membres du Comité d'octroi pour étude.

4- Le Comité d'octroi du crédit se réunit et examine les dossiers

- Le président communique les décisions au président du comité d'orientation pour être entérinées ;
- la décision est alors communiquée au promoteur par la Cellule d'animation.

5- Le président du comité d'octroi engage la procédure de déblocage.

PRESENTATION DU PRP

Le Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP) est le premier projet du genre financé par le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Niger. Il s'intègre dans le programme cadre national de lutte contre la pauvreté adopté par le Gouvernement et dans la stratégie de la banque pour la période 1996 - 1998 qui vise à :

- Soutenir le secteur agro-pastoral et promouvoir les réformes en développant les infrastructures nécessaires et en contribuant au financement des activités rurales menées par les groupements de producteurs déjà installés ou par des promoteurs individuels privés qui voudraient s'y lancer ;
 - Financer le secteur social en vue de valoriser les ressources humaines ;
 - Appuyer les réformes économiques structurelles ;
 - L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural en améliorant la sphère économique des pauvres en développant des infrastructures de base, en particulier celles qui favorisent l'accroissement des revenus des groupes cibles. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :
- Mettre à la disposition des groupes défavorisés (surtout les femmes) des formes de crédits adaptées aux réalités locales ainsi qu'aux besoins et aux capacités de remboursement des bénéficiaires ;
 - Faciliter l'accès des populations pauvres aux infrastructures communautaires de base ;
 - Promouvoir le développement de la société civile et renforcer les capacités institutionnelles des structures administratives décentralisées dans le cadre de l'analyse et du suivi de la pauvreté.

La durée de vie du projet est de 5 ans, à compter de Juin 1999. Les lieux d'implantation du projet sont : Dosso, Maradi, Tillabéri, et particulièrement dans les Départements de : *Dosso, Loga, Guidan-Roumdji, Tessaoua, Qualam et Fillingué.*

Ce projet couvre 25 villages des chaque département, soit un total de 150 villages.

L'organe d'exécution est composé de l'Unité de Gestion du projet (UGP) qui relève du Ministre des finances et de l'Economie et de trois antennes régionales (Dosso, Maradi, Tillabéry).

Le projet financera par le biais du crédit et des subventions des activités réparties dans les composantes ci-après :

Composante I : Information - Education - Communication (IEC)

Cette composante vise à faire prendre conscience aux pauvres de leur situation et surtout des solutions envisageables pour y remédier. Elle vise le renforcement des capacités des bénéficiaires en vue de leur mobilisation réelle autour des objectifs du projet à travers des actions de sensibilisation de masse. Pour la mise en œuvre de cette composante, les actions ci-après ont été envisagées :

- ◆ des séances d'information et de sensibilisation au niveau de chaque village ;
- ◆ l'élaboration des supports pédagogiques ;
- ◆ la formation de la population cible sur la gestion des micro-projets, vie associative et autres thèmes pertinents ;
- ◆ l'élaboration d'un programme d'action en matière d'IEC ;
- ◆ l'acquisition des équipements, matériels et fournitures d'IEC.

Composante II : fonds social d'investissement

Cette composante comprend deux volets, le projet prévoit de financer cinq types d'activités :

- ◆ les micro-projets destinés à accroître les revenus d'environ 30.000 ménages au sein des populations cibles ;
- ◆ la mise en place des services et des produits de proximité adaptés aux besoins
- ◆ et capacités des bénéficiaires regroupés dans des caisses de base auto-gérées ;
- ◆ le refinancement et l'appui technique aux caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVEC) par l'intermédiaire des systèmes financiers décentralisés (SFD) existants ;
- ◆ le développement d'un système décentralisé d'intermédiation financière, les CVEC ;
- ◆ la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures socio-communautaire de base.

Sous-composante I : Micro-crédit et appui au système de micro-finance

Cette sous-composante a pour objet principal de mettre à la disposition des groupes cibles des crédits adaptés à leurs besoins et à leur capacité de remboursement. Au niveau de volet, il est prévu des études, des formations des ONG et SFD et celles des groupes cibles, la mise en place de crédit et la création des CVEC, la signature d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Délégué pour le volet micro-crédit avec le partenaire choisi.

Sous-composante II : Infrastructure socio-communautaire de base

Cette sous-composante vise l'amélioration de la sphère économique des pauvres en mettant en place des infrastructures collectives de base. Il est prévu la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, la construction et / ou la réhabilitation des puits, des forages, des cases de santé, des centres d'alphabétisation, des banques céréalieres, des retenues d'eau, etc, la Nigetip en est le Maître d'ouvrage délégué.

Composante III : Promotion de la société civile et appui au système de suivi et d'analyse de la pauvreté

Cette composante comprend deux volets :

Sous-composante I : Promotion de la société civile

Cette sous-composante vise à apporter un appui institutionnel et technique à la société civile (ONG, SFD, Université, Organisations et associations socioprofessionnelles entre autres) en vue de renforcer leurs capacités. A cette fin, il est prévu des appuis en matériel, autres équipements et un encadrement technique sous forme de formation.

Sous-composante II : Appui au système de suivi et d'analyse de la pauvreté

Ce volet a pour objectif principal la réalisation de trois enquêtes socio-économiques dans la zone du projet. Ces enquêtes seront complétées par des évaluations participatives en vue d'apprécier l'évolution des indicateurs de la pauvreté. Il est prévu également un appui à la Direction de la Statistique et des comptes Nationaux (DSCN) pour le suivi et l'analyse de la pauvreté dans les trois départements cibles à travers trois enquêtes légères et des évaluations participatives.

Composante IV : Unité de Gestion du Projet (UGP)

L'UGP comprend une Coordinatrice, un Administrateur-gestionnaire, un Comptable- informaticien, quatre experts (Micro-crédit, IEC, Génie Rural-Hydraulique et Suivi- évaluation), trois chefs d'antenne et un personnel d'appui. L'UGP est installée à Niamey Yantala, non loin du CEG 6.

La stratégie d'intervention du PRP est de mettre l'accent sur l'approche participative pour une prise de conscience effective des groupes cibles et des partenaires.

Pour la mise en œuvre des principales composantes, le PRP a préconisé la stratégie de faire faire qui consiste à confier l'exécution des activités à des partenaires (ONG, SFD, Associations) sur une base conventionnelle. A la fin du projet, des résultats attendus sont :

- Environ 90.000 bénéficiaires des crédits, 2.400 dirigeants et gérants de CVEC sensibilisés sur les objectifs du projet et formés à la formulation et la gestion des projets, ainsi qu'à la gestion des crédits et des caisses populaires ;
- 340 membres des ONG et des SFD formés en gestion des organisations et 10 cadres de la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux recyclés sur la conduite et l'exploitation de résultats des enquêtes ;
- 30 kilomètres de pistes rurales construites en vue de désenclaver les sites concernés de la zone du projet ;
- environ 20 ONG et 5 institutions de micro-finance renforcées et leurs performances améliorées ;
- 3 enquêtes légères et des interviews réalisées auprès des ménages en vue de suivre la condition de vie des pauvres ;
- des infrastructures socio-communautaires ont été programmées à savoir :
 - 77 puits,
 - 22 forages,
 - 37 retenues d'eau - 18 cases de santé,
 - 16 centres d'alphabétisations,
 - 70 autres (banques céréalières, marchés, abattoirs, parcs de vaccination et des actions de « conservation eau et sols/défense et restauration des sols CES/DRS »).

Expérience de l'Institution des micro-finance
AD Finance - Asusu
Branche de Maradi

Pour la mise en œuvre de cette sous composante, il est prévu le recrutement d'un maître d'ouvrage délégué. La SNV initialement proposée pour exécuter le volet micro crédit s'est désistée en 2002, compte tenu de sa nouvelle stratégie. La Banque ayant donné son avis de non objectif pour le recrutement d'un autre opérateur, une consultation a été lancée et une seule offre, celle d'AQUADEV, a été reçue et examinée. Suite à la transmission des résultats, la Banque a jugé que cette structure ne remplissait pas les conditions pour mener à bien les activités de micro crédit. Suite à la mission de supervision de Juin 2003, l'UGP a transmis à la Banque les références techniques de la structure. Des documents complémentaires demandés par la Banque, à savoir: un calendrier détaillé de l'intervention de AQUADEV, un programme d'intervention du personnel cadre de AQUADEV Sénégal et Burkina Faso, le projet de convention et les termes de référence, ont été examinés par la mission de supervision. De plus, du 1^{er} au 5 décembre 2003 le spécialiste en micro finance de la Banque, a rencontré les responsables des cellules de suivi du micro-crédit des Ministères des Finances et de l'Economie, et du Développement Agricole, les SFD (TAÏMAKO, KOKARI, AQUADEV, ADDACHE et KAANI), le Programme Décentralisé des Services Finances Ruraux (PDSFR) en vue de cerner la situation de la micro finance au Niger. La mission a recommandé au gouvernement de transmettre une proposition sur la faisabilité de la mise en œuvre de la sous composante micro crédit.

Dans le but de s'inspirer des expériences capitalisées par Aquadev dans le domaine de la micro finance, une mission conjointe UGP/Aquadev s'est rendue au Burkina Faso du 09 au 16 Avril 2003. A l'issue de ce voyage d'étude, plusieurs leçons ont été tirées par la mission:

Aquadev est une structure qui a une grande expérience dans le cadre du renforcement des capacités des institutions de la micro finance. En dehors des études réalisées, elle a mis en application le logiciel ADBanking au niveau de MUFEDÉ.

La mise en place des crédits nécessite une démarche professionnelle pour pérenniser les activités. Cela sous-entend d'intenses activités de sensibilisation et de formation des bénéficiaires.

La démarche préconisée par le projet de réduction de la pauvreté au Niger est conforme aux préoccupations soulevées par les structures rencontrées.

Pour que l'institution ait une viabilité sociale, il faut procéder à une étude préalable, impliquer les bénéficiaires dès sa création et à la mobilisation des fonds.

Les institutions de micro finance doivent adopter les crédits selon les besoins et les capacités de remboursement des populations.

L'état d'avancement de cette composante se présente comme suit :

- Signature de la convention de partenariat avec le MOD
- Création des points de service - Equipement des points service
- Suivi périodique des activités des micro crédits
- Etude sur la conception du système de la micro finance

La branche Aquadev AD Finance - ASUSU de Maradi a démarré ses activités au début du moi de Juin 2004 et exécute différents projets en partenariat avec le Projet de Réduction de la Pauvreté, le fonds de Nations Unies (UNICEF) et le Projet d'Appui à la Sélection, à la Promotion et à la Diffusion de la Chèvre Rousse de Maradi (coopération Belge).

Ce document présente la situation des activités d'épargne et de crédits au guichet de la branche de Maradi, l'avancement des activités de guichet de Madarounfa et aussi les activités de Maïguizawa.

En démarrant ces activités, la branche de Maradi a établi les prévisions annuelles suivants :

- Mise en place des AEC (Association d'épargne et de crédit)	215
- Mise en place de GS (Groupe de solidarité)	880
- Adhésion individuelle	760
- Frais d'inscription	4.475.000
- Dépôt minimum	4.475.000
- Epargne mobilière	61.200.000
- En cours de crédit	165.625.000
- Nbre de villages touchés	54
- Nbre de village de PRP	42
- Nbre de village..... PRP	12

Ces prévisions ont été faites tout en tenant compte de l'évolution des activités dans les zones de concentration d'activités et aussi dans la ville de Maradi. En ce qui concerne la couverture des villages PRP, elle sera plus active dans la zone de Tessaoua où les villages sont concentrés autour de Maïguizaoua localité qui abrite le guichet.

Actuellement la typologie de la clientèle est la suivante.

AEC (Association d'Epargne et Crédit)	337
GS (groupe de solidarité)	176
Individu	321
Personne morale	1

Aussi selon les statistique 74,70 % des clients sont des femmes et le taux de pénétration est de 62,33 %, du au fait que dans le département de Tessaoua, les villages cibles ne sont pas éloignés les uns des autres, contrairement aux villages de Guidan Roumdji. En plus le constat a montré également que les femmes ont plus la volonté de se mettre en groupe, contrairement aux hommes qui préfèrent évoluer en clients individus.

Les premiers résultats de la branche se présentent comme suit (fin mars 2005)

Ressources mobilisés

Frais d'inscription	1.861.000
Dépôt minimum	1.861.000
Epargne mobilisée	16.588.152
Encours de dépôt	18.449.152
Encours moyen de dépôt	498.162

Le volet crédit

Encours de crédit	69.884.256
Nbre de bénéficiaire	2.620
Crédit remboursé	35.065.744
Nbre de bénéficiaires	180
Cumul crédit	104.950.000
Cumul bénéficiaire	3.800
Encours moyen de crédit	79.088
Montant de crédit en cours le plus élevé	870.000
Montant de crédit en cours le moins élevé	15.000
Portefeuille à risque	0,024

En effet le crédit a été accordé aux associations d'épargne et de crédit et aux groupes de solidarité se trouvant dans la ville de Maradi.

Aucun crédit individuel n'a été octroyé pour le moment.

Par ailleurs en ce qui concerne l'épargne, les comptes individuels sont plus actifs en terme de mobilisation des ressources.

Sur un autre plan, la répartition des crédits par secteur d'activités se résume comme suit :

1	petit commerce	171 prêts
2	vente de produits agricoles et maraîchers	35
3	restauration	28
4	transformation des produits agricoles	97
5	vente des animaux	23
6	Embauche	0
7	vente de produits de l'artisanat	19
8	Prestation de service /petite entreprise	11
9	Autres	7
10	combinaison de catégorie	6

En effet la transformation des produits agricoles et l'activité la plus financée avec 97 prêts représentant une somme de 35.557.885 F. sur 50,88 % du montant total de crédit octroyé. Cette activité est développée chez les jeunes.

Dans le souci de permettre une autogestion communautaire viable et formelle des actions de micro crédits dispensés dans les villages cibles des régions de Maradi et Zinder, une convention a été signée le 1^{er} octobre 2005 entre l'ONG Aquadev et le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Cette convention prévoyait la mise en place de cinq mutuelles d'épargne et de crédits dont trois à Maradi (Madarounfa, Aguié et Mayahi) et deux à Zinder (Tanout et Mirriah).

En ce qui concerne la mutuelle de « Dadin Kowa » de Madarounfa son Assemblée Générale fut tenue le 09 Janvier 2004 et les activités ont commencé le 17 Février 2004. En juin 2004 avec l'ouverture de ADfinance ASUSU de Maradi, la mutuelle a bénéficié des appuis permanents qui lui ont permis de déboursier des prêts d'environ 10.000.000 F dont 5.000.000 F CFA sont actuellement encours.

Leçons apprises

Le crédit constitue un secteur porteur pour le développement de la ville de Maradi

Le warrantage est une activité très prometteuse dans la région de Maradi

Les premiers résultats de ADfinance ASUSU font apparaître que le micro crédit constitue une opportunité pour les populations de Maradi

Plusieurs partenaires au développement collaborent avec la branche ASUSU de Maradi (Unicef, PRP/BAD, Coopération Belge, PNUD).

Nos attentes

Les participants au colloque d'Antananarivo du 25 au 27 Novembre 2005 doivent être convaincus que la micro finance est un outil de développement et d'appui à l'action des municipalités.

Ainsi le colloque doit se pencher sur des recommandations et modalités axées sur les conditions favorables à :

- la création ou la redynamisation des institutions de micro finance dans nos villes,
- faciliter l'accès des populations au crédit adaptés à leur besoins ,
- favoriser l'épargne,

- promouvoir les activités génératrices de revenu (AGR),
- soutenir des initiatives privées, les micro entreprises et projets,
- améliorer les conditions et cadres de vie des communautés, etc..

Suggestions

- 1- Convaincu que la micro est un outil de développement et d'appui à l'action des municipalités;
- 2- Considérant l'absence ou la faiblesse des institutions pour soutenir les initiatives locales, les activités génératrices de revenu et les micro entreprises;
- 3- Vu le niveau de revenu et de l'épargne au niveau des promoteurs économiques ;
- 4- Vu la diversité des activités socio-économiques dans les villes ;

La Communauté Urbaine de Maradi Recommande :

- D'initier des études sur les facteurs favorables à l'émergence des institutions de micro finance pour le développement municipal ;
- Faciliter les échanges d'expériences, d'informations et d'expertises entre les institutions de micro finance et les Conseils municipaux (voyages d'études, ateliers, Réseau...);
- Promouvoir et développer le partenariat entre les institutions de micro finance locales et internationales ;
- Mobiliser les ressources nécessaires (finances, techniques, matérielles institutionnelles) en faveur des institutions de micro finance, cas de ASUSU Maradi ;
- Créer le réseau des institutions des micro finances partenaires de l'AIMF

Nos contacts :

- 1) Projet de Réduction de la Pauvreté / BAD

BP 152 Tel : Fax (00227) 411 494
 Email : prp@intnet.ne
 Maradi - Niger

- 2) AD finance ASUSU

BP 378 Tel : (00227) 411 565
 Email : maradj@adfinance.org
 Maradi - Niger

"La microfinance, outil de développement et d'appui à l'action des municipalités"

(Attentes, suggestions et expériences de la Communauté Urbaine de Douala dans ce domaine).

1. Généralités.

Septembre 2000, les Nations Unies ont adopté à l'unanimité *'La Déclaration du millénaire'* qui fait du nouveau millénaire *'Le Millénaire du développement'* et met une priorité absolue sur *le développement humain et la réduction de la pauvreté dans le monde.*

Le Cameroun a adopté cet objectif et a conçu le DSRP, le *document de stratégie de réduction de la pauvreté* qui, lui, met l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation de base, la promotion du genre et de l'emploi féminin, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration des soins de santé, l'amélioration des conditions d'hygiène et de la salubrité, le développement du partenariat, etc.

Dans cette lutte pour la réduction de la pauvreté, on a relevé le fait que le système financier traditionnel ne pouvait pas faire face ni offrir ses services aux plus démunis sans revenus fixes et substantiels; cette carence a donné lieu à l'émergence de nouveaux instruments qui ont donné naissance et au développement de la micro finance qui répond aux besoins de la couche la plus pauvre de la population.

En effet, durant les premières années de l'indépendance et jusqu'en 1990, le système bancaire et financier de l'Afrique francophone subsaharienne était resté figé sous une double dépendance; d'une part des filiales locales des banques vis-à-vis des leurs maisons mères en Europe, et d'autre part des Etats dans les régimes socialistes comme la Guinée, le Bénin, etc.

Le Cameroun n'a pas été épargné ; son système bancaire est caractérisé par la présence d'institutions très inspirées de la métropole. D'abord la BEAC, structure multinationale intégrée à la *Zone Franc*, puis la BCD qui est chargée de financer les infrastructures économiques, sociales et économiques, ensuite les banques commerciales qui étaient tournées vers le court terme et les services et enfin un fonds de garantie aux petites et moyennes entreprises (le FOGAPE). Ce système traditionnel ignorait une large frange des opérateurs économiques qu'était le groupe des *'gagne petit'* et des *'débrouillards'* sans revenu salarial fixe. Ces *'laissés pour compte'* et ces *'exclus'* du système bancaire se retrouvent donc dans les *circuits informels* des tontines, coopératives qui drainent des flux monétaires de plus en plus impressionnants collectant l'épargne et la distribuant des crédits.

Le dispositif traditionnel a très bien fonctionné tant que les finances publiques étaient saines et dopées par les cours des matières premières d'exportation. La crise économique sévère des années 80/90 a consommé sa faillite ; ainsi a-t-on noté la fermeture de certaines institutions comme les banques de développement ou les banques commerciales publiques et privées.

En réaction à cette crise, des réformes profondes du système financier et bancaire ont été engagées et les mesures de restructuration ont permis l'émergence, à côté des banques traditionnelles, de nouvelles institutions permettant le financement de proximité des PME/PMI, des activités en milieu rural et/ou légitimant les institutions informelles de collecte d'épargne et d'attribution des crédits aux pauvres ; c'est la naissance de la micro finance.

La restructuration du système bancaire a aussi donné naissance à la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), permis l'émergence de banques à capitaux africains privés aux côtés des banques étrangères et ... et surtout donc l'apparition d'institutions de micro finance chargées de financer la petite entreprise, souvent unipersonnelle, à la limite de l'informel et exclues de l'accès aux services du système

bancaire traditionnel. En général les établissements de micro finance se créent sous forme de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) ou de groupes d'initiative commune (GIC). Ils sont régis par la loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux GIC qui harmonise et réglemente ce secteur d'activités.

Le Décret n° 98/300/PM du 09 septembre 1998 fixant les conditions d'ouverture des établissements de crédit *défini la micro finance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas de statut de banque ou d'établissement financier et qui pratiquent à titre habituel des opérations de crédit ou de collecte de l'épargne* et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant en marge du circuit bancaire traditionnel.

L'Ordonnance n° 85/002 du 31 août 1985 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit, modifiée et complétée par les lois n° 88/006 du 15 juillet 1988 et n° 90/019 du 10 août 1990 (article 5) soumet l'agrément pour l'ouverture d'un établissement de crédit aux conditions de forme sociétaire (Société anonyme, Société en commandite simple ou Société de forme Coopérative ou à forme mutuelle) et à l'obligation d'avoir un capital social entièrement libéré.

Les établissements assurent à leur clientèle des services de collecte d'épargne, de crédit (à des conditions très souples pouvant concerner aussi bien la consommation, l'investissement, que la formation, etc.), le Conseil, le cautionnement.

Malgré la légitimation des établissements de micro crédit, le financement des micros projets reste inaccessible pour la plupart des postulants puisqu'il suppose au départ que le promoteur justifie d'un minimum de revenu et offre un minimum de garanties. Il revient donc à la Communauté Urbaine de rechercher, dans le cadre de sa mission de lutte contre la pauvreté de trouver les solutions de remplacement.

II. Problématique de lutte contre la pauvreté et attentes de la Communauté Urbaine de Douala.

i) Problématique.

La Communauté Urbaine de Douala, collectivité locale décentralisée, est une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle gère, sous la tutelle de l'Etat, les affaires locales en vue du développement économique, social et culturel de ses populations. *Elle assure entre autres, une mission de développement local et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants et particulièrement d'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois.*

Le Cameroun a connu une grave crise économique au cours des années 1985 à 1995, période pendant laquelle la croissance démographique s'est poursuivie (avec 6 % à Douala), doublée d'un exode rural massif, alors que les investissements infrastructurels avaient été interrompus, qu'il s'agisse de la création d'ouvrages nouveaux ou de la réhabilitation d'infrastructures existantes. La crise économique a pesé sur les finances de l'Etat, et à plus forte raison sur les finances et la gestion municipales, de sorte que pendant plusieurs années, même les programmes d'entretien courants n'ont pas été assurés convenablement. De nombreuses entreprises ont été fermées provoquant la mise au chômage et la paupérisation d'une grande partie de la population active. L'urbanisme incontrôlée s'est accélérée avec, du fait de l'exode rural massif et de la paupérisation d'une grande partie de la population, l'occupation anarchique des sols et le resserrement, voire même l'envahissement par des habitations et autres bidonvilles, aussi bien autour du centre urbain que des zones industrielles.

La ville de Douala, qui regroupe 65 % du PIB, plus de 60 % des PME du pays, 95 % du trafic maritime global, 60% du potentiel industriel national, 70 % de l'activité économique formelle nationale, se trouve ainsi confrontée à de nombreuses difficultés liées à la prolifération de l'habitat spontané, à l'insalubrité, à l'enclavement de certains quartiers sous intégrés, à l'insécurité, à la montée du chômage et du grand

banditisme. Par ailleurs, presque les trois quarts de la population sont âgés de moins de 30 ans; et ces jeunes, souvent diplômés des écoles et de grandes écoles se retrouvent sans emploi.

Pour faire face à ces problèmes, la Communauté Urbaine, de concert avec le Gouvernement, poursuit une stratégie de développement urbain qui s'articule autour de l'amélioration des conditions de vie des populations dont la majorité vit dans des conditions précaires, de la recherche du renforcement du rôle économique de la ville par l'extension, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures urbaines, du développement d'une politique de promotion de l'habitat social et surtout de l'appui à la création des microprojets.

A cet effet, la promotion d'activités génératrices de revenus et surtout de l'auto emploi en faveur des pauvres, constitue le cheval de bataille dans la lutte pérenne contre la pauvreté. La Communauté Urbaine a donc mis en place la formule des pépinières d'entreprises.

ii) L'initiative pépinières d'entreprises (IPE)

La Communauté Urbaine de Douala, prenant à son compte la Stratégie Nationale de réduction de la pauvreté du Gouvernement qui met un accent particulier sur le rôle du secteur privé, notamment les PME/PMI et les micro entreprises comme moteurs de croissance et instruments de création de richesses, développe entre autres actions prioritaires *les pépinières d'entreprises*.

L'objectif général est de promouvoir l'esprit d'entreprise et de favoriser la création et la réussite de nouvelles entreprises, notamment les micro et petites entreprises à Douala et dans les localités environnantes.

L'objectif spécifique est de mettre en place une initiative pépinière qui :

- assure l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises,
- organise une panoplie de services dont a besoin *le porteur de projet* avant, durant et après le démarrage réel de son entreprise,
- facilite la signature de conventions de partenariat avec les différents prestataires de services.

Tous les secteurs licites de la micro entreprise sont éligibles. Il est envisagé deux modèles :

- le modèle pépinière mixte, couvrant des services extra muros (dans les lieux d'implantation de l'entreprise),
- le modèle pépinière intra muros (offrant un hébergement in situ et des facilités partagées).

Le projet initial prévoyait :

- la création de 60 à 75 entreprises sur une période de 3 ans, dont au moins 30% gérées par des femmes,
- 180 à 225 emplois directs à créer pendant ladite période,
- la coopération renforcée entre les différents prestataires de services,
- des opportunités pour les grandes entreprises de réaliser des actions citoyennes à travers le coaching/parrainage de promoteurs d'entreprises.

Les services proposés prennent la forme de prestations de base (sélection, accueil, information, conseil juridique fiscal marketing, formation, coaching, mise en relation avec les personnes ressources, accès aux laboratoires et aux ateliers, aide à la recherche de financement) complétés par la mise à disposition de locaux et de facilités appropriées durant la phase de démarrage. L'initiative prévoit l'accès à un fonds d'Appui au Conseil.

Le coût du projet était évalué en 2002 à :

Tableau 1 Contribution au financement
de l'Initiative Pépinières d'Entreprises (en milliers de Fcfa)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Achat et aménagement du site				150.000		150.000
Autres partenaires						
Contribution investissement	7.300	10.200	13.800	15.600		46.900
Fonctionnement	35.311	21.983				57.294
Initiateurs						
Fonds de financement		250.000	225.000	200.000	175.000	850.000
Fonds d'appui Conseil		20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
Equipement site	31.680	14.400	7.350	1.750		55.180
Total des ressources	74.291	316.583	266.150	387.350	195.000	1.239.374

iii) Les attentes de la Communauté Urbaine de Douala

La Communauté Urbaine a élaboré ce dispositif en 2002 ; mais le projet n'a pu démarrer faute de financement. En effet, la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif sur une période de 5 ans demandait, selon notre évaluation :

- **Initiateurs** **254.194.000 Fcfa (20,51 %)**
- **Autres partenaires (bailleurs)** **985.180.000 Fcfa (79,49%)**

Les bénéficiaires de l'IPE qui sont les promoteurs des micro et petites entreprises incubées, devraient payer en contrepartie des services reçus (hébergement, appui - conseil - suivi, aide au financement) une somme estimée à 252.450.000 Fcfa sur quatre ans (années 2 à 5) qui constituent des revenus d'exploitation de l'IPE du Littoral. Ces revenus couvrent en partie les charges d'exploitation de la seconde année et en totalité des années subséquentes.

A partir de la troisième année d'exploitation, le bénéfice comptable net était censé s'améliorer progressivement d'année en année. La capacité d'autofinancement devait donc évoluer positivement vers une auto portance relative. Les investissements réalisés jusqu'à la 5^{ème} année avec l'aide des initiateurs et des partenaires devraient permettre à l'IPE de se prendre totalement en charge dans son fonctionnement courant des années 3 à 5, voire au-delà, mais dans une certaine mesure un appui des partenaires devait rester nécessaire après la 5^{ème} année, notamment pour renflouer le fonds de financement ainsi que le fonds de conseil.

La Communauté Urbaine souhaite donc être appuyée par l'AIMF dans le cadre de l'Initiative Pépinières d'Entreprises qui constitue une action prioritaire dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'un des outils de développement économique et d'insertion locale qui vise à faciliter l'émergence des jeunes entreprises et à réduire leur taux d'échec et leur disparition.

Le dispositif envisagé devrait être une structure légère où les promoteurs de projets de création d'entreprises seraient écoutés, conseillés et accompagnés. L'idée n'était pas de créer une structure nouvelle qui opère de manière isolée, mais qui mobiliserait plutôt des prestations des structures publiques et privées concernées par le développement du secteur privé autour d'un projet fédérateur, un réseau de structures et de *personnes ressources* autour d'un *objectif partagé*. A cet effet, il faciliterait l'effort du créateur dans le montage et l'implantation de son projet. Il était conçu pour rendre les services des structures d'appui plus efficaces, dans la mesure où les interventions des partenaires et des prestataires de services seraient davantage coordonnées et suivies.

L'IPE est ouverte à tout projet de création à travers la Province du Littoral, tout en reconnaissant que les services dont a besoin le porteur du projet varient en fonction de la taille du projet, de son contenu technologique et de son secteur. L'accent est mis sur un appui personnalisé, complété par des appuis en commun. Les porteurs de projets sont sélectionnés de manière rigoureuse en fonction d'un nombre de paramètres, dont leur motivation, leur aptitude, la faisabilité et la maturité de leurs projets.

L'IPE adopte une approche mixte, incluant à la fois des services 'extra muros' (dans les lieux d'implantation des entreprises) et 'intra muros' (des services d'hébergement dans la phase de démarrage avec des facilités partagées).

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala
Edouard Etonde Ekoto

Commission n° 3

« De l'institution de microfinance au Crédit Municipal :
une autre forme de financement institutionnel »

DOLISIE (Congo)

Introduction

La Microfinance et ses implications dans le développement municipal est aujourd'hui au centre des préoccupations des villes Congolaises.

Ce nouveau secteur de la vie économique urbaine connaît une importance toute particulière dans la vie quotidienne des citoyens.

Conçue comme un instrument parmi tant d'autres de lutte contre la pauvreté, chargée d'offrir des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel, la Microfinance fait du chemin dans la ville de Dolisie.

En effet, sur une population estimée à environ **120.000** habitants repartis dans près de 13.305 ménages, la commune de Dolisie compte actuellement neuf Etablissements de Microfinance qui favorisent le financement des initiatives économiques de base et sécurisent l'épargne des "**petits épargnants**" provenant essentiellement du secteur informel et des couches pauvres de la population.

Cependant, malgré les espoirs suscités par ce nouveau secteur émergent de l'économie urbaine, il faut tout de même reconnaître que les établissements de Microfinance installés à Dolisie échappent au contrôle de la Mairie et, il n'existe pas un établissement de ce type, géré ou appuyé par la Mairie, ni encore moins l'existence d'un crédit municipal à Dolisie.

Pareille expérience n'existe donc pas à Dolisie et il n'est certainement pas exagéré de dire qu'aucun lien direct n'est établi entre la Mairie de Dolisie et les Etablissements de Microfinance installés sur le territoire municipal.

Ce constat est généralement valable pour toutes les Municipalités Congolaises.

S'agissant du cas particulier de la Commune de Dolisie, il va sans dire que son expérience dans ce domaine s'articulera autour d'une réflexion qui va englober plusieurs variantes :

- d'une part, retenir un mécanisme d'appui direct ou indirect de la Mairie aux Etablissements de Microfinance ;
- d'autre part développer un partenariat avec les bailleurs de fonds, les institutions financières et les **ONG** de développement œuvrant dans ce domaine ;
- enfin, apporter un appui logistique aux Etablissements de Microfinance.

I / - LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA MICROFINANCE EN MILIEU URBAIN

En milieu urbain les objectifs principaux de la Microfinance reposent sur les trois piliers essentiels suivants :

- a) Toucher les pauvres
- b) Créer des institutions privées offrant des services financiers aux pauvres
- c) Renforcer la diversification du système financier

Quel que soit le nom qu'on lui donne : pauvreté monétaire, pauvreté humaine, grande pauvreté, précarité, la pauvreté urbaine est vécue comme une exclusion par les populations qui en sont victimes.

Par ailleurs, lorsque la micro finance rencontre le développement aux trois niveaux présentés ci-dessus, elle acquiert la capacité de provoquer des changements structurels dans la manière dont une population a accès au capital. Elle apporte une solution apparemment insoluble de la création des infrastructures nécessaires à la redistribution des ressources et de la création des richesses dans les secteurs les plus pauvres.

Ceci étant, la Microfinance est une activité qui se développe sur le territoire municipal. n est tout à fait justifié que l'autorité municipale s'intéresse aux Etablissements de Microfinance de sa circonscription.

Cependant, on peut alors se poser la question légitime de savoir quelle forme doit prendre l'intervention des Mairies dans la Microfinance !

II / L'ANALYSE DE LA SITUATION DE LA MICROFINANCE DANS LA VILLE DE DOLISIE

En dépit de l'existence des **E.M.F.** sur le territoire communal, ceux-ci n'ont aucun lien direct avec la Mairie et échappent au contrôle de l'autorité municipale.

Cette situation qui est indépendante de l'autorité municipale est alimentée par quelques facteurs:

a) Obstacles Juridiques :

- Au niveau de la sous-Région Afrique Centrale le règlement **N° 01 /02 CEMAC/ UMAC / COBAC** relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de Microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale du 13 avril 2002 et les vingt un (normes prudentielles applicables aux Etablissements de Microfinance (**E.M.F.**) ne donnent aucune compétence aux Mairies d'Afrique centrale d'intervenir dans le domaine de la Microfinance.
- Au niveau national, la loi **N° 10-2003 du 6 février 2003** portant transfert des compétences aux collectivités locales et la loi **30-2003 du 20 octobre 2003** portant régime financier des collectivités locales n'offrent aucune possibilité aux Municipalités Congolaises d'intervenir dans le domaine de la Microfinance .

b) Absence d'une véritable culture du micro-crédit :

Du fait de son apparition récente à Dolisie , il manque encore une véritable culture de la micro finance et du micro-crédit.

c) Quasi absence des E.M.F. à caractère local :

La plupart des **E.M.F.** qui existent à Dolisie travaillent en réseau c'est à dire qu'ils ont leur siège dans d'autres villes du pays.

Ainsi, l'absence des E M F à caractère local ne permet pas de déterminer quels services les pauvres veulent et leurs besoins.

III / LES MECANISMES SUSCEPTIBLES DE SOUTENIR LA MICROFINANCE A DOLISIE

Au regard de l'intérêt que présente l'activité de la Microfinance pour la Municipalité, il est indispensable qu'une attention particulière soit accordée à ce secteur émergeant de la vie économique urbaine.

Pour cela plusieurs hypothèses de travail peuvent être retenues:

a) L'appui direct de la Municipalité aux Activités de Microfinance :

Cet appui direct peut prendre plusieurs formes :

- financement direct par la Municipalité de la formation des animateurs des **E.M.F.** Autrement dit augmenter les capacités managériales des animateurs des **E.M.F.** ;
- vulgarisation de la Réglementation C.E.M.A.C avec le concours des services techniques ;

- promouvoir les échanges d'expérience entre les E.M.F locaux d'une part, et avec ceux de l'extérieur d'autre part.

b) L'appui indirect de la Municipalité aux activités de Microfinance :

L'appui indirect va consister à l'ouverture d'une ligne de crédit, soit sur fonds propres de la Mairie, soit avec le concours des bailleurs de fonds.

c) Le développement du partenariat avec les O.N.G. de développement :

Le partenariat avec les O .N. G de développement se fera à deux niveaux

- à l'extérieur il s'agira pour la Mairie de rechercher les financements et les aides diverses pour aider les **E.M.F.** ;
- à l'intérieur il s'agira de faire exécuter les projets par les partenaires O.N.G. de développement et Associations tournées vers le développement.

d) L'appui logistique :

- l'appui logistique peut se faire sous forme d'assistance technique ;
- actualisation du système de gestion informatique ;
- fourniture des supports, réseaux et matériels de programmation ;
- implantation des logiciels informatiques qui aideraient à la gestion des risques ;
- soutien à l'artisanat ;
- promotion de la ceinture maraîchère.

PROJET D'APPUI AUX FAMILLES EN SITUATION D'EXTREME PAUVRETE (PAFSEP)

RAPPORT D'ACTIVITES

INTRODUCTION

La Ville de Dakar dans le cadre de sa politique d'Action Sociale et de Lutte Contre la Pauvreté a initié en 1998, le projet d'Appui aux Familles en Situation d'Extrême Pauvreté (PAFSEP) en collaboration avec la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle.

Après la phase test sanctionnée par la clôture du protocole d'accord avec la Coopération Française en 2001, le PAFSEP continue sur fonds propres de la Ville et poursuit son objectif général qui est de contribuer à l'insertion sociale et économique des populations les plus défavorisées.

L'organe d'exécution demeure la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS) qui a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique municipale en matière de développement social.

Le PAFSEP consiste, grâce à son système de micro-crédit rotatif, à offrir aux populations les plus pauvres la possibilité de mener des activités génératrices de revenus et de liens sociaux à travers des projets individuels et collectifs.

Ainsi, pour l'exercice budgétaire 2003, l'enveloppe financière d'un montant de 100 millions de francs CFA a permis de faire accéder au crédit, 125 personnes évoluant dans divers secteurs productifs pour un montant total de 77.350.000 francs CFA.

Cependant, ne disposant pas de données suffisantes pour ces projets déjà financés, nous ferons l'économie dans ce présent rapport d'activités de ne nous intéresser qu'aux demandes non encore soumises à l'examen du Comité d'approbation et d'attribution de crédit.

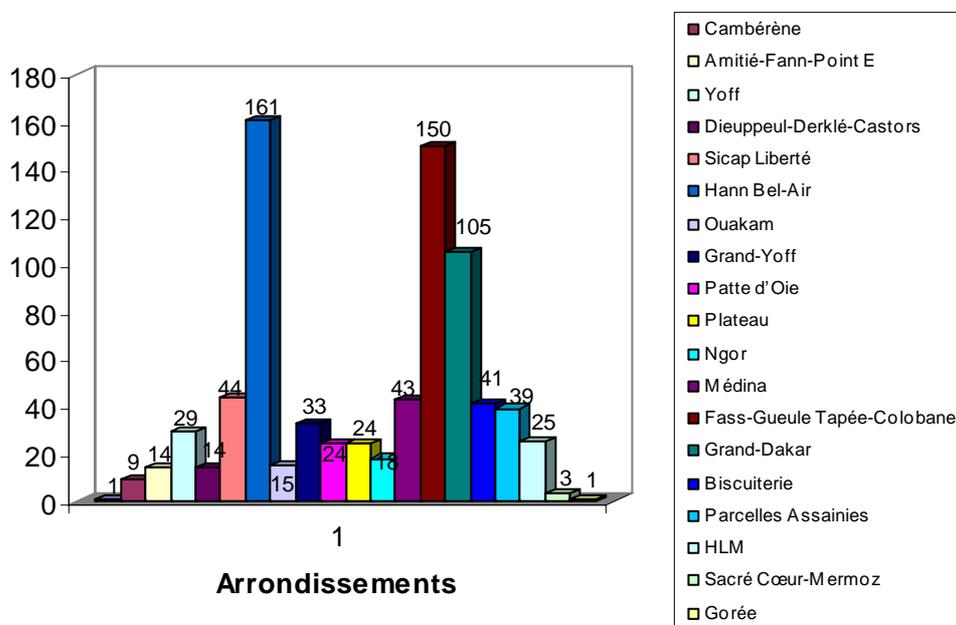
1. Situation des demandes reçues

La Ville de Dakar a enregistré pour l'année 2003, 811 demandes de financement dont 19 provenant hors du périmètre communal soit au total 792 demandes reçues relevant de sa compétence.

Les 792 demandes proviennent des 19 communes d'arrondissement que compte Dakar et sont ainsi réparties :

Tableau n° 1 : Répartition des demandes suivant les 19 communes d'arrondissement.

Communes d'arrondissement	Demandes individuelles	Demandes collectives	Total	%
Cambérène	05	04	09	1,13
Fann-Point E	12	02	14	1,76
Yoff	25	04	29	3,66
Dieuppeul-Derklé-Castors	12	02	14	1,76
Liberté	36	08	44	5,55
Air	154	07	161	20,32
Ouakam	13	02	15	1,89
Grand-Yoff	18	15	33	4,16
Patte d'Oie	21	03	24	3,03
Plateau	14	10	24	3,03
Ngor	15	03	18	2,27
Médina	33	10	43	5,47
Fass-Gueule Tapée-Colobane	145	05	150	18,94
Dakar	104	01	105	13,25
Biscuiterie	37	04	41	5,17
Parcelles	28	11	39	4,97
HLM	20	05	25	3,15
Cœur-Mermoz	00	03	03	0,37
Gorée	01	00	01	0,12
TOTAL	693 = 87,5 %	99 = 12,5 %	792 = 100 %	100 %



Ce graphique nous montre une prédominance des demandes venant de Hann Bel-Air (20,32 %), Fass Gueule-Tapée-Colobane -18,94 %) et Grand-Dakar (13,25 %).

Ceci pourrait s'expliquer par une demande sociale plus élevée dans ces arrondissements ou plutôt par une meilleure connaissance des services offerts par la Ville.

2. Situation des demandes incomplètes

Les demandes incomplètes, sont celles qui n'ont pas fait l'objet de la part des demandeurs de fourniture de pièces justificatives requises pour prouver la véracité de la demande et / ou son éligibilité pour une éventuelle soumission à l'approbation du Comité d'attribution de crédit.

Tableau 2 : Répartition des demandes incomplètes par arrondissement

Commune d'arrondissement	Collectif	Individuel	Total
Cambérène	03	02	05
Amitié-Fann-Point E	00	02	02
Yoff	02	16	18
Dieuppeul-Derklé-Cité Marine - Castors	01	09	10
Sicap Liberté	06	27	33
Hann Bel-Air	06	118	124
Ouakam	02	07	09
Grand-Yoff-KharYalla-Front de Terre	14	09	23
Patte d'Oie - Grand-Médine	03	18	21
Plateau	07	13	20
Ngor	01	14	15
Médina	09	22	31
Fass-Gueule-Tapée-Colobane	05	136	141
Grand-Dakar	01	99	100
Biscuiterie	02	23	25
Parcelles Assainies	10	15	25
HLM	03	14	17
Sacré Cœur -Mermoz	00	00	00
Gorée	00	00	00
TOTAL	75	544	619

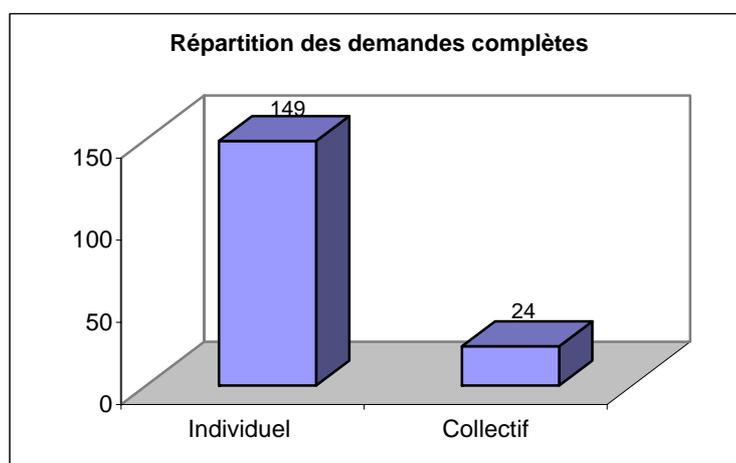
Ces demandes qui sont au nombre de 619 soit 78,15 % de l'ensemble des demandes reçues s'explique soit par un méconnaissance pour certains de la procédure à suivre, ou soit par un découragement pour remplir les formalités nécessaires à la constitution du dossier dont ils ne sont pas sûrs de la suite qui lui sera réservée.

3. Situation des demandes complètes

Ce sont les demandes dont les initiateurs ont rempli toutes les formalités requises et ont fait l'objet d'enquête sociale. Ces demandes dites complètes sont celles qui sont sélectionnées en vue de la soumission au Comité d'attribution de crédits.

Tableau 3 : Répartition des demandes complètes suivant les 19 communes d'arrondissement et selon qu'elles soient individuelles ou collectives

Commune d'arrondissement	Individuel	Collectif	Total	%
Cambérène	03	01	04	2,31
Amitié-Fann-Point E	10	02	12	6,93
Yoff	09	02	11	6,35
Dieuppeul-Derklé-Cité Marine - Castors	03	01	04	2,32
Sicap Liberté	09	02	11	6,35
Hann Bel-Air	36	01	37	21,38
Ouakam	06	00	06	3,46
Grand-Yoff-KharYalla-Front de Terre	09	01	10	5,78
Patte d'Oie - Grand-Médine	03	00	03	1,73
Plateau	01	03	04	2,31
Ngor	01	02	03	1,73
Médina	11	01	12	6,93
Fass-Gueule-Tapée-Colobane	09	00	09	5,28
Grand-Dakar	05	00	05	2,89
Biscuiterie	14	02	16	9,24
Parcelles Assainies	13	01	14	8,09
HLM	06	02	08	4,62
Sacré Cœur - Mermoz	00	03	03	1,73
Gorée	01	00	01	0,57
TOTAL	149 86,13 %	24 13,87 %	173 100 %	100 %



Nous avons 173 demandes au total dont 149 demandes individuelles soit 86,13 % et 24 demandes collectives venant de groupement, association, mouvement, GIE etc... qui représentent les 13,87 %.

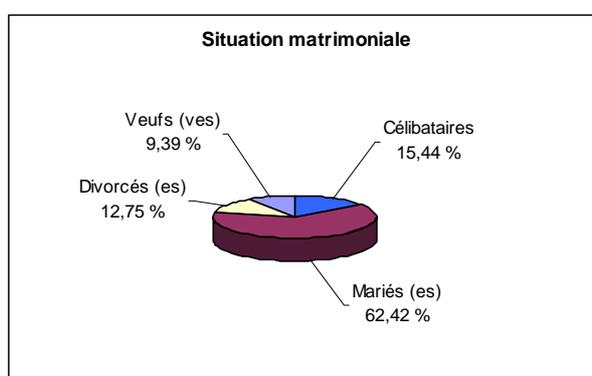
Ce nombre très réduit pourrait s'expliquer d'une part par ce qui précède et d'autre part par le fait que beaucoup de personnes « parrainées » qui n'ont pas rempli les formalités ont déjà été financés.

3.1. Situation des demandes complètes individuelles

Les 149 demandes individuelles complètes soit 86,13 % se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 4 : Répartition par sexe et selon la situation matrimoniale

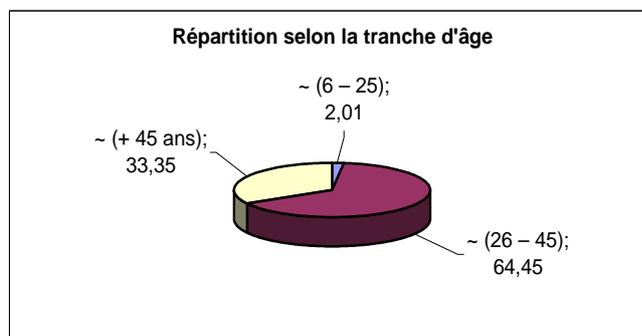
Sexe	Situation matrimoniale				Total
	Célibataires	Mariés (es)	Divorcés (es)	Veufs (ves)	
Féminin	11	60	16	13	100 67,11 %
Masculin	12	03	03	01	49 32,89 %
TOTAL	23 15,44 %	93 62,42 %	19 12,75 %	14 9,39 %	149 100 %



Ce tableau montre que 62,42 % des demandes émanent de mariés, 12,75 % de divorcés et 9,39 % de veufs (ves) soit environ 74 % des demandes. Ceci prouve la difficulté pour les chefs de famille à assumer leurs charges et requière de la part de la Ville de Dakar le renforcement de l'appui à leur endroit. L'accent devrait être mis en particulier sur les femmes qui représentent 67,11 % des demandes.

3.1.1- Répartition selon la tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
6 - 25	03	2,01
26 - 45	96	64,45
+ 45 ans	50	33,35
Total	149	100 %



Ce tableau montre que 98 % des demandes viennent des tranches d'âge de 26 à plus de 45 ans. Ceci est dû au fait que c'est cette catégorie qui supporte le plus les charges de la famille et sont les plus touchées par la pauvreté.

3.1.2. Répartition selon la fonction sociale et par sexe

Tableau 6 : Répartition des demandes selon la fonction sociale et par sexe

Fonction sociale	SEXE			Pourcentage
	Femmes	Hommes	Total	
Commerçants	34	14	48	32,21
Couturiers (ères)	10	3	13	8,72
Sans emploi avec qualification**	1	11	12	8,05
Sans emploi et sans qualification*	43	11	54	36,24
Teinturiers (ères)	1	0	1	0,67
Coiffeurs (euses)	1	0	1	0,67
Retraités (es)	0	8	8	5,37
Menuisiers	0	2	2	1,34
TOTAL	100	49	149	100,00

* Sans emploi et sans qualification : ménagères, chômeurs

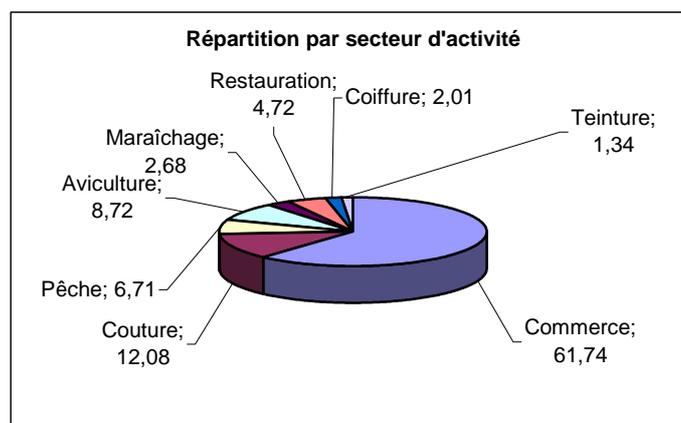
**Sans emploi avec qualification : toutes les catégories de formation diplômantes.

Ce tableau montre que 51 % des demandes émanent de personnes évoluant dans le secteur informel alors que 36,24 % sont sans activité et sans qualification professionnelle. Ceci montre l'intérêt pour la Ville de Dakar, de renforcer ce secteur encore fragile mais aussi d'organiser des sessions de formation à l'endroit de ceux qui sont sans qualification et qui vont forcément grossir ce secteur une fois qu'ils seront financés.

3.1.3. Répartition des demandes selon les secteurs d'activités ciblées pour financement

Tableau 7 : Répartition des demandes complètes selon les secteurs d'activités ciblées

Secteurs d'activités	Nombre	Pourcentage
Commerce	92	61,74
Couture	18	12,08
Pêche	10	6,71
Aviculture	13	8,72
Maraîchage	04	2,68
Restauration	07	4,72
Coiffure	03	2,01
Teinture	02	1,34
TOTAL	149	100 %



Ce tableau nous montre que le secteur d'activités le plus ciblé par les demandeurs de financement est le commerce avec 61,74 % des demandes : ensuite vient la couture 12,08 %, l'aviculture 8,72 % et la pêche 6,71 %.

La prédominance du commerce pourrait s'expliquer par le fait que ce secteur est considéré a priori par les demandeurs comme celui ne nécessitant de formation pour s'y investir.

4. Conclusion et Perspectives

Le projet d'Appui aux Familles en Situation d'Extrême Pauvreté (PAFSEP) a permis depuis son démarrage de redonner confiance aux populations défavorisées et d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires à travers des activités valorisantes et génératrices de revenus.

La consolidation du projet étant décidée par le Maire qui a augmenté l'enveloppe financière réservée à cet effet, il nous semble utile pour sa pérennité et pour mieux répondre à la demande sociale de plus en plus importante :

- d'établir un nouveau cadre d'exécution et de définir de nouvelles conditions d'éligibilité aux fins d'atteindre les véritables cibles du projet
- de doter le projet d'un budget de fonctionnement permettant de couvrir les besoins :
 - ❖ en logistique pour un meilleur suivi – accompagnement,
 - ❖ en formation au profit des bénéficiaires,
 - ❖ en fournitures de bureau, et en indemnité sous forme de motivation pour les techniciens de la DASS.



Présentation du Crédit Municipal de Dakar



*« L'Engagement de chacun pour un
avenir meilleur »*

STATUT JURIDIQUE DU CMD

Le Crédit Municipal de Dakar (CMD) est un fonds de refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) mis en place par arrêté municipal N°05340/MVD/CAB/CT.JUR du 13 Novembre 2003. Les financements octroyés aux bénéficiaires passent par son levier financier qui est la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de la Municipalité (MECM) agréée sous le numéro DK 1/ 03/00310 par décision N° 006370/MEF/ATCPEC du 22 Août 2003.

1. MISSIONS

- financer les projets des femmes et des jeunes à travers le fonds d'appui aux SFD de jeunes et/ou de femmes ;
- appuyer les nouvelles activités économiques ;
- favoriser le financement des secteurs émergents ;
- faciliter l'insertion des jeunes victimes de la déperdition scolaire;
- renforcer les capacités des promoteurs.

2. OBJECTIFS

- lutter contre la féminisation et l'urbanisation de la pauvreté ;
- améliorer le niveau de revenus des couches les plus démunies et vulnérables par un accès plus facile aux ressources ;
- assurer un service financier aux entrepreneurs des 19 arrondissements de la municipalité de Dakar ;
- favoriser la promotion et le développement des activités du secteur tertiaire ;
- permettre aux femmes d'accéder à une intermédiation financière de proximité ;
- aider les femmes et les jeunes à développer leurs capacités managériales ;
- financer des activités génératrices de revenus.

3. RESSOURCES

a. Humaines

L'effectif du CMD est au nombre de 18 personnes réparti comme suit :

- 8 cadres supérieurs ;
- 6 cadres moyens ;
- et 4 pour le personnel d'appui.

Profil du personnel :

- Directrice Générale (postes de responsabilités au niveau gouvernemental, supervision et réglementation des systèmes financiers décentralisés) ;
- DAF et DAJP (niveau BAC +5 et études en banques et systèmes financiers et droit bancaire) ;
- Chefs de service (BAC + 4 minimum et expérience dans divers domaines) ;
- Assistants (BAC + 2 minimum et expérience) ;
- Caissiers (BAC minimum) ;
- Personnel d'appui (CEPE minimum en dehors des chauffeurs).

b. Financières

Le CMD, fonds de refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), qui bénéficie d'une dotation de **500 millions de FCFA** pour l'année 2004 devant servir au fonctionnement de l'institution et au financement des projets. La dotation de la MECMU est de **50.000.000 F CFA**.

c. Matérielles et logistiques

Les moyens logistiques du CMD sont les suivants :

- 1 serveur
- 11 postes de travail (ordinateurs)
- imprimante HP
- fax canon
- copieur CANON IR 1210
- relieuse
- central téléphone
- central de surveillance
- détecteurs de faux billets
- Splits SAMSUNG
- mobiliers de bureau
- 2 véhicules

4. REALISATIONS

Volet micro-entreprise

Durant l'année 2004, 1 866 personnes ont été financés au guichet « filet de sécurité » pour un volume global de 93 300 000 FCFA.

Volet projets

Un montant global de 150 515 000 F CFA a été octroyé aux 77 promoteurs ayant bénéficié d'un appui financier du CMD soit un financement moyen par promoteur de l'ordre 1.954.740 F CFA. Les femmes ont pu bénéficier de 43 % des financements tandis que les hommes et les personnes morales ont eu respectivement 34 % et 23 %.

Emplois créés

Au cours de l'année 2004, le CMD a permis la consolidation et la mise en place de 77 unités de production touchant près de 263 emplois dont 25 temporaires. Ainsi, le CMD a financé la création de 25 nouvelles entreprises. Il a également permis la création de 861 micro activités à travers le guichet « filet de sécurité » pour 1866 bénéficiaires.

Les secteurs d'activités financés (volet projet)

Secteur d'activité	Nombre de promoteurs financés	Montant en F CFA
Commerce	42	70 897 000
Prestations de services	11	28 500 000
Couture	9	20 250 000
Restauration	6	14 712 000
Artisanat	4	7 656 000
Mareyage	2	3 000 000
Aviculture	2	3 000 000
Change	1	2 500 000
Total	77	150 515 000

Remboursement

Le remboursement des crédits alloués aux porteurs de projets a débuté au mois d'octobre et à la date du 31 décembre 2005, le Crédit Municipal de Dakar était à un taux de remboursement de 100 %.

5. PERSPECTIVES

Devant le professionnalisme de plus en plus poussé du secteur de la Microfinance, le CMD entend se positionner par d'une part la création de nouveaux produits financiers notamment la domiciliation de salaire, la carte pour les guichets automatiques et d'autre part, par l'augmentation nécessaire du fonds de crédit accompagnée d'une amélioration de la qualité du service par la mise en place d'un Système Informatisé de Gestion.

6. ATOUS/FAIBLESSES

Atouts

- Expertise de l'équipe du CMD ;
- Sécurisation du processus d'octroi des prêts ;
- Faiblesse des taux d'intérêt ;
- Rôle précurseur au niveau des collectivités locales.

Faiblesses

- Absence d'un système informatisé de gestion ;
- Cibles risquées (jeunes sans emplois salariés notamment) ;
- Faible rentabilité due au caractère social de l'institution ;
- Parc automobile insuffisamment doté pour un meilleur suivi des projets financés

LA MICROFINANCE INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Crédit Municipal de Dakar débourse plus de 150 millions

Les femmes se taillent la part du lion

Au cours de l'exercice 2004, un montant global de 150.515.000 F CFA a été octroyé aux 77 promoteurs ayant bénéficié d'un appui financier du Crédit Municipal de Dakar, soit un financement moyen par promoteur de l'ordre de 1.954.740 F CFA. Les femmes ont bénéficié de 43 % des financements tandis que les hommes et les personnes morales ont eu respectivement 34 % et 23 %.

Dans le but de lutter contre le phénomène de la "féminisation et l'urbanisation de la pauvreté", le Député Maire Pape Diop a créé le Crédit Municipal de Dakar, qui a pour mission de financer les projets des femmes et des jeunes.

Le nombre de promoteurs bénéficiaires au cours de l'année 2004 est de 1 866 promoteurs dont 73,58 % de groupes, 19,61 % de femmes et 6,81 % d'hommes. Cette prépondérance des financements de groupes s'explique par le fait qu'on privilégie le système de cautionnement solidaire, qui sécurise le micro crédit : les groupes sont majoritairement constitués de femmes.

Les commerçants représentent plus de 54 %des bénéficiaires

Les promoteurs s'activant dans le commerce représentent plus de la moitié (54 %) des bénéficiaires de financement, soit 42 promoteurs sur un total de 77. Les promoteurs qui ont des activités liées au commerce, aux prestations de services, à la confection et à la couture représentent 80 % des projets financés. 47 % des financements au secteur du commerce

Le secteur du commerce s'est taillé la part la plus importante des financements (47 %) suivi respectivement par ceux des prestations de services, de la couture et de l'artisanat. Les secteurs du mareyage, de l'aviculture et du change viennent en dernière position. Cette dominance du secteur du commerce vient confirmer le poids non négligeable des femmes bénéficiaires des financements du CMD parce qu'elles constituent une frange très importante de la population s'activant dans le secteur informel sénégalais, dont le commerce est le moteur.

Guichet de "Filet de sécurité"

1.866 personnes ont bénéficié d'un financement au guichet "filet de sécurité" pour un volume global de 93.300.000 F CFA.

Le produit "filet de sécurité" du Crédit Municipal de Dakar est un guichet destiné aux populations démunies de la Ville de Dakar. Le bénéficiaire dispose d'un montant de 50.000 F CFA au maximum : cette somme lui permet d'exercer une micro-activité. Ce micro crédit est assujéti à une épargne obligatoire minimale mensuelle de 2.000 F CFA, les objectifs visés étant l'insertion économique des populations marginalisées et l'inculcation d'une culture d'épargne.

Conventions de partenariat

En comparant le pourcentage du nombre de bénéficiaires et celui des financements par catégories de promoteurs, les personnes morales sont en deuxième position du fait qu'elles bénéficient d'un plafond de crédit plus élevé. Etant un fond d'appui aux structures de financement décentralisées (SFD), le CMD a signé, en 2004, deux conventions de partenariat avec la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Municipalité de Dakar (MECMU) qui est son levier financier et la Mutuelle d'épargne et de Crédit PME-PMI du MEDS.

Accroissement du sociétariat

92 % des promoteurs ayant bénéficié du financement sont membres de la MECMU et 8 % sont des membres de la MEC/PMI du MEDS. La mise à la disposition de la MECMU de fonds pour le

refinancement des promoteurs ayant soumis un dossier de projet au CMD a beaucoup contribué à l'accroissement de son sociétariat.

Répartitions selon les SFD

Sur un montant globale de financement de 150.515.000 F CFA, les promoteurs membres de la MECMU en ont bénéficié de 133.015.000 F CFA soit 88 %, ceux de la MEC/PME-PMI du MEDS ont eu 17.500.000 F CFA.

Création d'emplois

Au cours de l'année 2004, le CMD a permis la consolidation et la mise en place de 77 unités de production touchant près de 263 emplois dont 25 temporaires. Ainsi, le CMD a-t-il financé la création de 25 nouvelles entreprises. Il a également permis la création de 861 micro-activités à travers le guichet "filet de sécurité" pour 1.866 bénéficiaires.

Gestion des ressources

Durant l'exercice 2004, le Crédit Municipal de Dakar a fonctionné sur la dotation de 500 millions de FCFA de la ville de Dakar. La répartition des ressources s'est effectuée de la manière suivante : financement 43 %, fonctionnement 37 % et trésorerie 20 %. 17 % des ressources ont été allouées aux plus démunies par l'intermédiaire du "filet de sécurité", 26 % au financement des projets, 37 % au fonctionnement. Les 20 % représente solde de la trésorerie.

La part relativement importante du fonctionnement s'explique par les charges liées au démarrage de l'institution notamment, celles liées à l'inauguration. Cette proportion devrait être ramené dès 2005 à la norme admise de 33 % voire même 25 % avec le renouvellement de la dotation par la Ville de Dakar.

Répartition par commune

La répartition par commune d'arrondissement est hétérogène. La commune d'arrondissement de Ouakam est la première bénéficiaire avec 25 %, suivi par la commune des Parcelles Assainies (10 %), Plateau (9 %), Grand-Yoff (8 %) et Dieuppeul-Derklé (6 %). Cette répartition inéquitable des financements s'expliquerait par le dynamisme des populations de Ouakam, par la proximité dynamique du Plateau, par le caractère insulaire de Gorée et Ngor.

Pour corriger ces disparités, le CMD a entrepris une journée de sensibilisation à Gorée en collaboration avec les autorités communales de la cité insulaire. Pour Ngor, le CMD a eu un écho beaucoup plus auprès des élus municipaux de la commune qui ont informé les populations éligibles au guichet "filet de sécurité".

Remboursement

Le remboursement des crédits alloué aux porteurs de projets a débuté au mois d'octobre. A la date du 31 décembre 2004, le Crédit Municipal de Dakar était à taux de remboursement de 100 %.

Contraintes

L'expérience du Crédit Municipal de Dakar révèle que les initiatives des femmes en matière d'entrepreneuriat butent sur les contraintes suivantes : l'accès limité à l'information économique ; la faiblesse des capacités de garantie ; la faible connaissance des cours de la formalisation en PME, notamment au regard de la fiscalité ; la faible volume de financement auquel les femmes entrepreneurs ont accès individuellement.

Pour contourner ces contraintes, le Crédit Municipal de Dakar compte travailler à la promotion de l'accès des femmes aux ressources productives. Il œuvre également pour rehausser la visibilité de la contribution économique des femmes auprès des décideurs en vue de la promotion de leur droit économique ainsi que pour trouver des moyens de financer des activités génératrices de revenus.

En amont, le Crédit Municipal de Dakar aide les femmes à rédiger leurs projets, en mettant à leur disposition des guides de projets.

En aval, un système de suivi et d'accompagnement des promoteurs a été mis en place pour suivre et évaluer les activités du promoteur financier.

Les femmes

Le Crédit Municipal de Dakar cherche à répondre aux besoins des femmes en matière de ressources productives. Il œuvre aussi pour non seulement rehausser la visibilité de la contribution économique des femmes auprès des décideurs, en vue de la promotion de leurs droits économiques, ainsi que leur trouver des moyens de financer des activités de revenus.

Les jeunes

Pour ce qui est des jeunes, le crédit municipal de Dakar les aide à créer des centres d'incubation, à renforcer leurs capacités par l'information, la formation et la sensibilisation, à assurer leur insertion dans la vie économique et à développer des aptitudes à l'esprit entrepreneurial.

Stratégie

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le CMD met progressivement en place un dispositif stratégique permettant, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des jeunes de Dakar en valorisant le potentiel qu'ils représentent en leur qualité de futurs acteurs du développement du pays, et, d'autre part, de mobiliser tous les leaders et décideurs économiques nationaux et internationaux autour des activités et des problèmes des jeunes et d'associer, à travers des projets concrets et intégrés, les coopérations décentralisées et bilatérales à la prévention et à la résolution des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés.

Zone de couverture

Le Crédit Municipal de Dakar ne couvre que la Municipalité de Dakar. Il s'agit plus précisément des 19 communes d'arrondissement de la Ville de Dakar : Plateau, Médina, Fass-Colobane-Gueule Tapée, Fann – Point-E, Grand-Dakar, Biscuiterie, HLM, HANN BEL AIR, SICAP-LIBERTE, YOFF-Almadies, Ouakam, Ngor, Gorée, Mermoz – Sacré Cœur, Parcelles Assainies, Grand Yoff, Patte D'oie, Dieuppeul – Derklé, Cambéréne.

Demandes d'agrément

Au titre de l'exercice 2004 le Crédit Municipal de Dakar a reçu 9 demandes d'agrément au dispositif financier. Deux institutions ont été agréées : la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des PME / PMI du MEDS et la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Arafat du PROFEMU (MEC PRO ARAFAT).

Il est à souligner que la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Municipalité de Ville de Dakar (MECMU) n'est pas répertoriée à ce niveau puisque bénéficiant d'un protocole spécifique compte tenu qu'elle est le "levier financier" du CMD. Le CMD étudie actuellement les requêtes des structures financières décentralisées (SFD) suivantes : MECG NAFA, MECDECOM, MEC PROTES, RECEC ENDA GRAND YOFF, MEC COCOGES, MEC AFEPEPES, GEC FEMUNI et MEC CARFEMME.

Analyse 'Abdoulaye KANE, Journaliste Economique – L'Economiste International

Au Burkina Faso, la lutte contre la pauvreté et les inégalités demeure de nos jours l'objectif central des politiques publiques de développement.

A cette fin et à la faveur de l'admission du pays à l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés), le gouvernement a élaboré et adopté, ce qui constitue désormais l'outil essentiel du partenariat avec la communauté des donateurs : le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Depuis 2000, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui s'impose comme la principale référence de tout acteur de développement au Burkina Faso a été révisé en même temps que régionalisé en 2004 et ce, selon une procédure participative.

C'est dire qu'à côté du gouvernement, les collectivités locales en raison de leur proximité avec les populations confrontées à la pauvreté, sont interpellées dans le sens d'avoir des initiatives qui offrent la possibilité aux pauvres d'avoir une prise sur les actions sociales et économiques qui affectent leurs conditions de vie.

L'appropriation des différents éléments du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est d'autant plus un impératif pour les élus locaux du Burkina, que la pauvreté y s'urbanise.

En effet, selon différentes enquêtes de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) notamment celles sur les conditions de vie des ménages, si la pauvreté reste essentiellement rurale et féminine, on relève un fait nouveau : sa tendance à s'urbaniser.

Ainsi, la ville de Ouagadougou compte au moins 1.200.000 habitants, soit 10 % de la population totale du Burkina Faso et 75 % ont entre 15 et 35 ans.

C'est ce contexte qui explique pourquoi la réduction de la pauvreté est devenue un défi majeur pour les gestionnaires des villes.

Plus particulièrement, la promotion de la jeunesse à travers son employabilité est une préoccupation majeure, d'autant plus que celle-ci est la première victime de la crise de l'emploi salarié.

Parmi les initiatives développées, le secteur de l'auto-emploi ou du secteur informel se présente comme la seule source de revenus et il s'y prend très bien, car contribuant pour près de 30 % au PIB local.

Il s'agit en fait de toute une gamme d'activités génératrices de revenus allant de la vente de légumes au coin de la rue, du coiffeur, de la petite restauration, des petites entités de production, de commerce et de services plus ou moins formelles, telles que la menuiserie, la boulangerie, l'atelier de réparation, etc.

Mais avec la non accessibilité de ce public aux crédits des banques classiques, s'est imposé un changement de stratégie et de méthodes des intervenants.

C'est dans ce contexte que le secteur de la micro finance ou de la petite entreprise s'est révélée être un moyen d'émancipation économique et sociale.

La Commune de Ouagadougou s'y est engagée avec des actions, mais en ayant une prudence dans sa démarche.

I – Une démarche prudente

L'installation d'une institution de micro-finance dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) obéit à un encadrement législatif et réglementaire très lourd et très complexe à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le souci de viabilité et d'efficacité de l'institution de la micro-finance nécessite qu'il lui soit affecté un personnel spécialisé et très professionnel.

Partant alors du constat qu'elle ne sait s'y bien faire sinon pas du tout, la mairie de Ouagadougou a choisi d'accompagner les structures déjà existantes qui, publiques ou privés, sont actives.

Il y a ainsi au niveau de l'Etat, le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) et le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE).

Dans le secteur privé, on compte les banques, les ONG et les différentes mutuelles. Ces structures, tout en faisant de la micro-finance, demandent néanmoins aux promoteurs des garanties ou des apports personnels, assorti d'un taux d'intérêt.

Quoique très minorées par rapport aux crédits classiques, ces conditions ont souvent été des obstacles insurmontables pour certains.

C'est là que l'accompagnement de la Commune se manifeste, notamment auprès des institutions étatiques.

En effet, fort de sa bonne connaissance du tissu associatif et de son autorité morale, la Commune, sans se porter en caution solidaire, a introduit des promoteurs auprès d'institutions, qui acceptent libérer des fonds sans aucune conditionnalité.

Cette expérience s'est révélée très concluante car à chaque fois, le taux de remboursement a été de 100 %.

Certes, il est arrivé quelques fois des retards de paiement, mais dont les explications tiennent en des incidents de parcours surmontés avec plus ou moins de bonheur.

II – Les actions directes

Pour promouvoir les activités de micro-crédit, la mairie de Ouagadougou a logé au sein d'une banque primaire de la place un fonds de garantie de 3 000 000 F CFA (environ 4.600 euros).

Ce fonds profite essentiellement aux associations des femmes. Celles-ci font des emprunts à taux préférentiel auprès de la banque et les montants sont de l'ordre de 30 à 500 euros.

Les défaillances éventuelles de remboursement sont couvertes par le fonds de garantie et jusqu'à présent, les choses se passent au mieux des souhaits de tous.

La source d'alimentation de ce fonds est le budget communal. Des actions de réseautage sont également entreprises auprès de sociétés ou d'entreprises, pour les inciter à faire des apports financiers dans le cadre de leurs actions de mécénat ou autres.

Une autre piste d'intervention de la mairie est l'action en amont pour renforcer les capacités des bénéficiaires potentiels de la micro-finance.

Pour ceux qui en font la demande ou par des sessions régulières, le Centre d'Accueil pour Entreprise (CAE) et le Centre d'Information des Jeunes pour l'Emploi et la Formation (CIJEF) organisent des formations en techniques de montage et de gestion des projets.

En effet, si une chose est de favoriser l'accessibilité aux crédits par la micro-finance, une autre est de lui assurer la nécessité de parvenir à un équilibre financier.

Or, dans bien des cas, des projets techniquement bien montés n'ont pas donné les résultats escomptés en termes de rendement pour des problèmes de gestion.

Pour la mairie de Ouagadougou, cette insuffisance est à pallier en premier ordre, d'où les offres d'assistance technique du CAE et du CIJEF.

En résumé, le secteur de la micro-finance est un champ d'intervention près porteur et regorge de capacités de création d'emplois et de revenus insoupçonnées.

Mais à l'échelle de la municipalité de Ouagadougou, au-delà du crédit stricto sensu, d'autres dimensions sont à prendre en compte. Il s'agit de dispositifs visant au renforcement institutionnel, l'investissement en ressources humaines, la formation, l'aide à la commercialisation.

Et à défaut de s'y atteler de manière adéquate sans verser dans l'amateurisme, la Commune de Ouagadougou a pour le moment pris l'option de la prudence en tenant compte du contexte socio-culturel dans lequel l'institut de micro-finance s'insère. Car, au-delà des raisons d'origine financière ou économique, les impayés peuvent aussi s'expliquer par la volonté de certains de ne pas rembourser.

VILLES ET MICROFINANCE



Programme de micro financement de Yaoundé IV -Cameroun

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

SOMMAIRE

- 1 – Présentation du Projet
- 2 - Objectifs
- 3 - Bénéficiaires
- 4 - Gestion du projet
- 5 - Organisation
- 6 - Coopération
- 7 - Conclusion

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

PRESENTATION

- L'arrondissement de Yaoundé IV compte une population de 400 000 habitants et se situe au sud-est de l'agglomération, comme les cinq autres communes d'arrondissement, que compte Yaoundé Capital du Cameroun.
- La ville de Yaoundé elle-même a une population de plus d'un million cinq mille d'habitants.
- En mars 2003, la mairie de Yaoundé IV, a organisé plusieurs rencontres de réflexion regroupant les responsables d'associations, des mouvements de jeunes, le Réseau des associations des femmes, les élus municipaux et les autorités administratives.

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

PRESENTATION

- Au cours de ces rencontres, la lutte contre la pauvreté a été largement discutée et analysée. Aussi certaines recommandations ont-elles été formulées, notamment la mise en place d'un programme de micro-crédit dans la localité.
- La Mairie de Yaoundé IV s'était proposé d'amener ses populations à se doter d'un instrument pérenne de développement autocentré fondé sur leur participation à la mise à leur disposition des sources de financement et des techniques de renforcement des capacités organisationnelles et productives.
- Cet outil de financement de type micro-crédit est destiné à donner un accès aux populations visées à une source de financement de leurs activités
- Cette action s'inscrit dans une stratégie municipale de "réduction de la pauvreté".

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

4

OBJECTIFS

Les objectifs visés par les autorités municipales de Yaoundé IV pour assurer la réussite de ce projet sont de deux ordres :

- **Économique** : accroître les revenus des populations en vue d'une meilleure intégration dans le processus économique
- **Socioculturel** : encourager l'esprit d'initiative et de solidarité.

Ces objectifs se traduisent par les activités suivantes :

- La mobilisation de l'épargne
- L'appui financier et technique aux micro-projets générateurs de revenus
- Le renforcement des capacités en gestion des bénéficiaires
- Le suivi et accompagnement des projets

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

5

BENEFICIAIRES

- Les revendeuses de marchés (Bayam-sellam);
- Les ménagères et des artisans
- Les agriculteurs, pisciculteurs et éleveurs
- Les commerçants, les petites entreprises et les associations

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

6

LA GESTION DU PROJET

La Mairie de Yaoundé IV, soucieuse de la pérennité du projet, a demandé à son conseil municipal du 26 septembre 2003:

de doter son projet de microfinancement d'une structure de gestion autonome et permanente" sous la forme d'un établissement de micro finance suivant les lois et règlements applicables au Cameroun.

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

ORGANISATION

Le CDM Crdit de Développement Mutuel de Yaoundé IV s'est doté des statuts qui sont conformes aux dispositions de la loi n° 1992/01 du 15 avril 1992 et au règlement COBAC EMI 2002/01 à 2002/21 du 15 avril 2002 de la Commission Bancaire de l'Afrique centrale autorisant au Cameroun la création des coopératives "d'épargne et de crédit" (COOPEC).

Ses organes de Décisions et gestion sont :

L'Assemblée Générale des membres;

Le Conseil d'administration composé de 9 membres élus;

Le comité de surveillance élu (5 membres)

Le Comité de crédit (5 membres du conseil)

La Direction Générale composée d'.

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

COOPERATION

Villes Unies contre la Pauvreté (VUP)

La Mairie a bénéficié en 2004, au titre de la lutte contre la pauvreté, d'un financement de 40'000 euros de l'association "Villes Unies contre la Pauvreté" destiné à financer des activités développées par des femmes et par des jeunes.

L'exécution de ce programme a été confiée au CDM suivant les exigences du VUP

De ce financement (Fonds rotatif), près de 591 crédits ont été octroyés d'un montant total de 581 285 Euros.
(ces micro-crédits varient entre 30 à 458 euros)

Les bénéficiaires de ces crédits sont : les femmes revendeuses des marchés, les petits commerçants, les artisans et l'ensemble des petits métiers»

Ces bénéficiaires appartiennent à 85% au secteur du commerce, à 5% à celui de l'artisanat et à 10% à celui des services.

Les femmes représentent les 4/5 des bénéficiaires de ces crédits.

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

COOPÉRATION (suite)

PlaNet Finance

Le CDM est, depuis le 3 mars 2004, membre de la plate-forme de l'organisation non gouvernementale PlaNet Finance (Paris).

Et a bénéficié :

-Une évaluation en février 2005

-Une session de formation des cadres et membres de son conseil en Gestion de crédits et analyse financière en Octobre 2005

-Une demande financement en fonds rotatif est encours pour permettre au CDM d'accroître son portefeuille de crédits.

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

10

BILAN GENERAL

Gouvernance

Organisation d'une Assemblée générale constitutive;

- Election des membres du Conseil, comité de surveillance; comité de crédits;
- Nomination d'un Directeur Général;
- Désignation d'un commissaire aux comptes(Expert comptable)
- Recrutement du personnel.
- Signature de l'accord cadre entre Mairie et Le CDM

Assises

- Tenue de : 3 assemblées générales
- 12 conseils d'administrati
- 3 missions de surveillances

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

11

BILAN (SUITE)

ADHESIONS

Hommes	76
Femmes	308
Personnes morales	72

(soit un total de : 2860 personnes membres de ces groupes d'associations)

MICRO-CREDITS

Demandes reçues	= 843	soit	581 285	Euros
Dossiers déposés	= 591	soit	154 475	Euros
Dossiers encours de financement	= 252	soit	426 810	Euros
Crédits encours	= 423	soit	109 325	Euros
Encours de remboursement	= 168	soit	45 150	Euros

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2005

12

BILAN (Suite)

EPARGNE COLLECTEE : 251 685 Euros

l'épargne collectée a un séjour dans les comptes de moins d'un 1 mois

ACTIVITE DE SUIVI

Les missions de suivi avant et après l'octroi des crédits ont été effectuées : 755

Descentes de suivi de l'activité et recouvrement des crédits : 616

ACTIVITE - FORMATION

Formation du personnel à l'utilisation des outils de gestion de microfinance et à la gestion des crédits

Formation des membres à :

La gestion simple de la trésorerie

La technique de commercialisation et calcul des coûts

CONCLUSION

Bien que la finalité de l'action du CDM demeure "socio-économique" :

- Un accord cadre entre la Mairie et le CDM, signée en 2003, qui précise le Rôle de la Mairie et entre autre: comme Tutelle de la structure et organe d'accompagnement de suivi, de contrôle, de garantie et, d'appui à la recherche des Partenaires Techniques et financiers.

CONCLUSION (suite)

Par ailleurs, le Président de la République Française Monsieur Jacques Chirac soutient la micro finance en ces termes :

« JE SUIS TOUT À FAIT FAVORABLE À LA MICRO FINANCE.

LA MICRO FINANCE EST À MON SENS UNE RÉPONSE AU MONDE DE DEMAIN »

Cette réponse passe aussi par le rôle que joueront les maires de l'AIMF dans bientôt pour favoriser l'essor de la Micro finance dans leur circonscription.

Rôle non gratuit étant donné que les IMF participent aussi à l'organisation du secteur informel qui apportera un plus dans l'assiette fiscale (impôts) de vos municipalités.

**JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

Contact :

**CREDIT DE DEVELOPPEMENT MUTUEL
BP 15 125 TEL : 00 237 775 Fax 00 237 230 24 25
Email : cdmutuel@yahoo.fr
Yaoundé-Cameroun**

VILLES ET MICROFINANCE -
AIMF - NOV 2003

19

INTERVENTION DU MAIRE DE LA COMMUNE URBAINE DE MOPTI

Je voudrais d'abord me réjouir, de la tenue des XXV^{ème} Assises de notre association, et rendre un vibrant hommage au Président ainsi qu'au secrétaire permanent pour le choix du thème de cette année qui fait l'actualité et résume certaines des préoccupations majeures des élus communaux d'Afrique.

Mes félicitations et mes remerciements les plus sincères vont à l'endroit des autorités malgaches, plus particulièrement à notre cher collègue maire d'Antananarivo Monsieur Patrick Ramiaramanana d'organiser une si importante et historique rencontre.

Le thème de notre conférence porte sur "la micro-finance, outil de développement et d'appui à l'action des municipalités", est révélateur du souci qui anime les responsables municipaux et même de la communauté internationale à faire du micro-crédit un instrument de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre, que les systèmes des Nations unies ont décrété 2005, année internationale du micro-crédit.

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Anan a expliqué que, je cite « cette année de la micro-finance revêtait un caractère exceptionnel, dans la mesure où elle vise à construire des secteurs financiers intégrant pour atteindre les objectifs de développement du millénaire » fin de citation.

Le principal objectif que le micro-crédit doit relever estiment les Nations unies est de répondre aux contraintes qui excluent les gens d'une pleine participation au secteur financier.

Les systèmes financiers décentralisés appelés SFD ou encore micro-crédit ou micro-finance ont fait leur apparition au Mali à partir de 1986 et l'on a depuis, assisté à leur prolifération sur l'ensemble du territoire national, sous des dénominations diverses puisées dans le terroir malien telles que : Niéta-Musso (Avenir des femmes), Kondo Jigina (grenier de l'espoir), ou Fantagna Kélé (rempart contre la pauvreté) etc...

En somme, leur typologie regroupe aujourd'hui deux grandes catégories de situation :

- les structures mutualistes d'épargne de crédit,
- les structures ou organisations non mutualistes d'épargne et/ou de crédit.

Avec à ce jour, leurs 800 points de service disséminés à travers tout le pays contre 151 guichets des banques du Mali, les institutions de micro-finance sont devenues un des axes majeurs de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Mali.

Selon les estimations de l'évaluation du plan d'action national 1999 - 2004, un Malien adulte sur six de plus de 15 ans est sociétaire, via l'adhésion à un groupe d'emprunteur. Les institutions de micro-finance fédèrent autour d'elles près d'un million de personnes et l'encours des crédits qu'elles accordent s'élevait à environ **53.357.156 euros, soit 35 milliards de FCFA, soit 5 %** des encours de crédit de l'ensemble du système financier malien, quant à l'épargne collectée, elle s'élevait à environ **38.112.254 euros, soit 25 milliards de FCFA**, ce qui constitue environ 4 % de l'épargne nationale. Le secteur emploie un effectif de plus de **3.000 personnes**.

Tous ces résultats prouvent à suffisance le dynamisme du secteur de la micro-finance et ses capacités à participer pleinement au financement de l'économie locale et nationale. Face à ces résultats très encourageants, mon pays a initié un certain nombre de textes législatifs pour mieux organiser et apporter par des mécanismes appropriés un soutien au secteur de la micro-finance pour qu'elle joue pleinement son rôle d'insertion des exclus dans l'économie nationale. On peut citer à cet effet la création de la Banque malienne de Solidarité appelée banque des SFD (Services financiers décentralisés).

Ma commune, Mopti, ville située à plus de 600 km de Bamako la capitale, sur une population d'environ 100.000 habitants, 30.000 personnes bénéficient des services de la micro-finance dont l'encours s'éleva à **2 milliards de FCFA, soit 3.048.980 euros** à travers une dizaine de guichets.

Aujourd'hui dans ma commune, l'enquête révèle qu'avec le service du micro-crédit, les personnes en situation difficile parviennent de mieux en mieux à envoyer plus d'enfant à l'école, à faire face à leurs soins de santé et à s'insérer dans le tissu économique.

Malgré ces résultats enregistrés par mon pays, le secteur de la micro-finance connaît un certain nombre de préoccupations et reste confronté à un certain nombre de défis importants qui méritent d'être relevés à savoir :

- la faible capacité des SFD en ressources financières longues,
- les contraintes d'extension des activités des SFD dans les zones rurales durement éprouvées par la pauvreté et exode massif des jeunes vers les centres urbains et l'Europe,
- la faible implication des élus au secteur de la micro-finance.

La recherche des solutions à ces problèmes majeurs évoqués auxquels se trouve confronté le secteur de la micro-finance d'une manière générale dans les pays subsahariens, doit être une des préoccupations de cette XXV^{ème} Assemblée Générale de notre Association.

En effet, la pérennisation des systèmes financiers décentralisation ainsi que la lutte contre l'exode des jeunes ruraux vers les villes où l'Europe dépendent me semble-t-il de la volonté politique des Etats et des partenaires financiers à créer dans les pays émetteurs d'émigrants plus d'opportunités et de chance aux jeunes. Les événements récents survenus dans les enclaves Espagnoles de Ceuta et de Mellila au cours desquels des milliers des jeunes Maliens, Sénégalais, Nigériens, Guinéens, Congolais, Camerounais etc. ont failli perdre leur vie dans le désert Marocain à cause de l'émigration clandestine sont là pour nous rappeler cet état de fait.

L'aide la plus précieuse à l'action des Municipalités que pourrait apporter le secteur de la micro-finance aux pays subsahariens est celle devant permettre au financement des petits et micro-projets des jeunes aussi bien dans les villes que des campagnes que la précarité le plus souvent les conduit à l'émigration clandestine actuellement fort décriée par la communauté internationale.

Ayant en charge, la conduite des politiques publiques ainsi que la réalisation des objectifs nationaux de développement économique social et culturel dans les municipalités de nos pays respectifs, nous devons en tant qu'élus communaux saisir l'opportunité offerte par cette XXV^{ème} Assemblée générale de notre association pour adopter une déclaration solennelle sur la micro-finance qui sera portée à l'attention de la communauté internationale.

**CONCLUSION
DES TRAVAUX EN ATELIER**

On a noté, lors de la commission, que les degrés d'avancement de diffusion de la microfinance sont excessivement variables selon les contextes et par conséquent les expériences locales sont plus ou moins fortes.

On constate aussi que le degré de décentralisation des pouvoirs est très variable selon les pays et il est dès lors difficile de proposer exactement les mêmes recettes. Dans tous les cas, même s'il s'agit d'une déconcentration, comme par exemple au Cambodge, le rôle des municipalités apparaît être celui de « creuset d'initiatives », avec une vision transversale des différents types d'interventions.

Pourquoi les municipalités sont-elles apparues comme ayant des capacités d'interventions ? C'est évidemment leur proximité avec les acteurs locaux, leur capacité de renforcement des initiatives locales, c'est leur capacité et leur volonté de développement socialement durable, leur capacité à susciter des partenariats, à travers notamment des jumelages mais pas seulement nous le verrons.

Il y a deux éléments que l'on peut classer : c'est l'environnement qui peut être favorisé et d'autre part des interventions plus directes.

Les municipalités peuvent créer un environnement favorable à la microfinance en facilitant l'entrepreneuriat, mais on ne peut pas réduire à cela la microfinance et plusieurs idées très pertinentes ont été émises autour du soutien au micro-entrepreneuriat.

Il faut distinguer ici l'environnement favorable pour les structures de microfinance existantes et l'encouragement à la création de nouvelles structures. Cela suppose que les municipalités peuvent convaincre des réseaux existants de s'implanter dans leur ville. C'est un premier type d'action qui consiste à mieux connaître les besoins locaux en matière de services financiers pour lequel ils peuvent s'appuyer sur de nombreuses institutions telles que des bureaux d'études locaux, des centres de recherche, des universités, etc.

Il y a des conditions favorables qui sont liées à la fiscalité locale. Il y a la création d'un environnement local médiatique favorable qui permet une meilleure connaissance par les populations des soutiens que peut apporter la microfinance.

Il y a par ailleurs la nécessité de nouer des partenariats multiples avec les différents acteurs du secteur. En effet, les municipalités pouvant connaître des changements politiques et étant donné que pour être pérennes, les institutions de microfinance nécessitent 7 à 10 ans d'existence, cette pluralité des partenaires permet de donner une durabilité aux opérations de microfinance. Ces partenariats permettent également d'éviter qu'une structure financière serve de caisse électorale.

Ces partenariats multiples permettent une mobilisation citoyenne qui fait émerger des ressources internes et des ressources externes, on parle alors d'hybridation des ressources. Il faut donc que dans ces partenariats multiples, les rôles de chacun soient bien définis car les métiers sont différents.

Parmi les conditions favorables, dans la mobilisation des forces locales, on peut citer notamment la mobilisation du patronat local existant. Il est en effet en mesure de soutenir la création de structures et capable de mobiliser des ressources extérieures, par exemple dans le cas de réduction de la dette et de la restructuration de la dette.

Les municipalités peuvent également mettre en place un deuxième type de soutien, plus direct. Ce type de soutien ne se limite pas à un appui financier : cela peut être la mise à disposition de locaux, la mise à disposition de terrains pour construire des agences. Le loyer du terrain se trouve ainsi diminué et cela donne une pérennité plus grande. Cela peut être également le soutien à la formation et à la professionnalisation des institutions.

Un autre rôle possible des municipalités est la recherche de financements complémentaires publics et privés pour les structures de microfinance existantes. Cette recherche peut se faire par la mise en contact d'une structure existante avec des structures extérieures susceptibles de la financer.

Comme la microfinance ne se réduit pas au microcrédit, mais intègre la lutte plus générale contre l'exclusion financière, les municipalités peuvent encourager la création de structures de collecte de l'épargne, de mise à disposition de services financiers au sens large en diminuant le coût des structures. Il a même été envisagé la mise à disposition de gardes municipaux pour sécuriser les locaux de microfinance. Je crois que c'est très important notamment dans le rôle de la microfinance dans les situations *post crise*.

Les soutiens financiers peuvent être divers. Ils ont été cités : garantie des emprunts, création des fonds d'investissement de proximité, création de fonds de financement.

Et je dirai, pour conclure, qu'il existe une chance extrêmement grande des municipalités dans la Francophonie. Une des caractéristique de la microfinance, c'est qu'il existe dans de nombreux pays des modèles nationaux de microfinance. La chance des municipalités, c'est, par la Francophonie, d'être en contact avec une diversité d'opérateurs. Nous avons ici Planet Finance, la SIDI, le CIDR, l'IRAM qui a été fondé il y a une cinquantaine d'années, le GRET INTERED, le Crédit Mutuel, Terre des hommes, les Caisses Desjardins. Il y a une diversité d'acteurs dont les municipalités peuvent bénéficier pour s'inspirer de modèles différents, puisque la microfinance, ce n'est pas seulement une technique, c'est aussi une philosophie du lien entre les hommes.

Je ferais le lien avec ce que dira tout à l'heure Michel Lelart. On peut remarquer que l'action actuelle des municipalités dans le champ de la microfinance nous relie à la longue histoire des municipalités, celle évidemment des caisses municipales d'épargne qui luttèrent contre une forme d'exclusion et depuis bien plus longtemps celle des Monts de Piété. La première institution de microfinance de l'Amérique Latine, c'est le Crédit Municipal de Mexico qui a été fondé au XVIII^{ème} siècle. Donc c'est une très longue histoire. Merci.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la commission N° 2.

Permettez moi de vous rappeler le mandat de cette commission qui devait faire le point sur les opportunités et les risques que peuvent rencontrer les mairies lors de la réalisation des projets de microfinance, de tirer les enseignements de ces évaluations, et sur la base des enseignements, faire des recommandations.

La commission s'est, au préalable, enrichie des expériences de 4 institutions. Il s'agit des expériences : du PADME au Bénin, du réseau CECAM à Madagascar, de ADF Finance à Maradi au Niger et de la Communauté urbaine de Douala.

Des travaux de la commission, nous avons retiré trois enseignements. Ces enseignements se rapportent aux opportunités et également au rôle que peuvent jouer les mairies et ensuite aux risques encourus. Et sur la base de ces enseignements, nous avons formulé quelques recommandations.

Premier enseignement, les opportunités pour les mairies en ce qui concerne les établissements de microfinance sont évidentes. Nous sommes partis sur la base d'un certain nombre d'éléments, à savoir que les mairies ont l'obligation dans le cadre du développement local, d'assurer l'accès des populations aux services sociaux économiques de base.

Deuxième élément militant pour cela, dans le cadre communal des pays en développement, nous constatons que le secteur informel et artisanal a une forte proportion et est constitué en grande partie des exclus du crédit bancaire.

Troisième élément, c'est que la pauvreté a atteint des proportions sans cesse croissantes et il est tout à fait important et urgent d'agir.

Sur la base de ces trois éléments, la commission pense que le développement de la microfinance constitue une opportunité et que cela milite pour un soutien institutionnel en ce qui concerne le rôle que les mairies doivent jouer dans le développement de leur économie. La microfinance peut ainsi permettre aux agents et aux entrepreneurs exclus du crédit bancaire de s'affirmer comme agents actifs de développement mais également permettre à la mairie de lutter contre la pauvreté en jouant un rôle visible et important dans le dialogue politique.

Mais s'il est vrai que c'est une opportunité, comment les mairies doivent s'y prendre pour pouvoir saisir ces opportunités ? La commission pense que les mairies doivent se garder de remplacer les institutions de microfinance en s'investissant elles-mêmes dans l'offre des services financiers. Leur rôle consisterait plutôt à créer les conditions pour permettre au marché de la microfinance d'être efficace.

Dans cette perspective, les mairies peuvent jouer le rôle de facilitatrices de synergie entre les différents types d'acteurs. Elles peuvent mettre en place des collaborations permettant de toucher davantage de démunis : par la diffusion d'information sur le marché, la réduction des asymétries d'information et de coût de transaction par la souplesse et la délivrance rapide d'actes d'Etat civil. Elles peuvent prendre des participations pour consolider les fonds propres des institutions de microfinance, jouer le rôle d'intermédiaire entre les partenaires au développement et les institutions de microfinance, veiller à la pérennité de la microfinance et promouvoir des services qui développent par la suite des microcrédits.

Troisième enseignement, cela concerne les risques.

Les faits positifs portent à croire que les risques sont de deux ordres : institutionnel et politique. Au niveau institutionnel, il faut être conscient que les institutions ne voyagent pas. La mise en place d'institutions de microfinance doit se faire avec prudence notamment pour ce qui est du transfert d'expériences. Chaque expérience est assise sur des spécificités et toute bonne pratique ou réussite ne peut servir qu'à montrer le chemin.

Au niveau politique, le risque se situerait à la fois au niveau des collectivités locales et au niveau de la coopération décentralisée. Il est à craindre au niveau des collectivités locales, des pressions politiques qui pourraient transformer la microfinance en moyen de financement de l'électorat, donc de projets gérés de façon inadéquate.

Quant à la coopération décentralisée, il y a lieu de se prémunir contre le risque de discontinuité dans les projets de coopération du fait de l'humeur changeante des électeurs du Nord.

Sur la base naturellement des risques, des opportunités et de la manière de s'y prendre pour pouvoir réaliser la microfinance dans nos mairies, nous avons formulé, ici, trois recommandations :

- la première, c'est qu'il faut instituer au niveau des mairies un cadre de dialogue et de suivi avec les structures de microfinance,
- la deuxième : encourager au niveau des collectivités l'élaboration de plan stratégiques pour l'implantation et le développement d'institutions de microfinance,
- la troisième, faciliter les échanges d'expériences et d'expertises en institution de microfinance et les conseils municipaux.

Michel Lelart

*Directeur de recherche émérite au CNRS,
Universitaire au Laboratoire d'Economie d'Orléans
et à l'Agence Universitaire de la Francophonie*

Monsieur le Maire,
Messieurs les Maires,
Mes Chers Amis,

Je vais donc vous rendre compte rapidement des travaux du troisième atelier.

Les expériences les du Crédit municipal de Dakar et de la Caisse de développement mutuel de Yaoundé 4 qui ont été présentées sont particulièrement exemplaires.

Les responsables ont très bien expliqué leur ancrage institutionnel, les modalités de leur gouvernance, le fonctionnement de ces institutions, les résultats et par conséquent nous avons eu devant nous deux expériences réussies d'institutions de microfinance dans lesquelles les mairies s'étaient impliquées. Les enseignements que nous pouvons retenir, c'est d'abord que les maires sont très soucieux, et ils l'ont bien répété, de faire quelque chose. On a même cité le cas de ces jeunes maliens qui sont arrêtés à la frontière du Maroc et pour lesquels il faut faire absolument quelque chose pour les retenir chez eux.

Les deux expériences sont en fait des expériences de caisses de crédit mutuel. Et ça vous savez c'est une variété particulière des institutions de microfinance. Il y en a beaucoup d'autres et c'est notamment le cas de la Caisse de crédit municipal de Dakar. Alors il y a peut-être une confusion au départ en ce sens que chez nous dans le Nord, en particulier en France et à Paris, le Crédit municipal est quelque chose de très particulier. C'est une caisse créée il y a très longtemps et qui fait du prêt sur gage. C'est-à-dire qu'elle prête de l'argent contre la garantie d'un dépôt d'un objet de valeur. C'est un crédit qui est ainsi assuré pour apporter une réponse aux imprévus et c'est naturellement aujourd'hui encore quelque chose qui se pratique. Ça n'est pas du tout le cas du Crédit municipal de Dakar, c'est le même nom, la même appellation mais ce n'est pas la même chose. C'est une caisse de crédit mutuel avec une particularité c'est qu'il est lié à un crédit municipal, enfin l'organisation est un peu complexe mais c'est en fait un crédit mutuel.

Les leçons que nous pouvons retirer de ces expériences, il y en a deux. La première c'est que la création d'une caisse doit venir de la base, c'est-à-dire qu'elle doit répondre à un besoin, elle doit répondre à une initiative locale. Et cela est tout à fait normal car la microfinance est une finance de proximité. Ce n'est pas un modèle qui vient d'ailleurs et qu'on implante comme cela un beau jour ici ou là. C'est vraiment quelque chose qui naît de la base et c'est pour cela d'ailleurs que les expériences sont complètement différentes. Il y a bien sûr les grands principes mais il n'y a pas de modèle pré-établi.

La première idée, la première leçon qui est à retenir, c'est quelque chose qui doit venir de la base, qui doit par conséquent être pensé, être réfléchi, être préparé et je crois que pour Yaoundé 4, il a fallu plusieurs années de préparation, de réflexion pour mettre en place la caisse de développement mutuel comme on l'appelle là-bas.

La deuxième leçon, c'est que la structure lorsqu'elle est mise en place par une mairie doit rester autonome et par conséquent ne doit pas s'impliquer d'une façon trop forte. Vous savez qu'un économiste canadien a distingué un jour l'argent « chaud » et l'argent « froid ». C'est une distinction qui est très souvent reprise et qui est très judicieuse. L'argent chaud, c'est l'argent des autres, l'argent de ceux que l'on connaît, l'argent des voisins, de la famille, des amis. L'argent froid, c'est l'argent d'ailleurs, c'est l'argent d'étrangers, c'est aussi l'argent du gouvernement, c'est aussi l'argent de la mairie.

Autrement dit, il faut éviter que les municipalités s'impliquent trop parce que si c'est leur argent qui a l'air d'être prêté et bien il ne sera pas aussi facilement remboursé que l'argent du travail, de l'argent « chaud ».

Donc ce sont les deux enseignements qui sont apparus et que nous pouvons retenir. Il reste un dernier enseignement, c'est un cas particulier qui était traité aussi : c'est le cas d'un fonds de garantie mis en place à Ouagadougou qui nous a été très bien expliqué. C'est une mairie qui loge un fonds de garantie dans une banque. Elle ne s'implique pas directement puisqu'elle ne fait que garantir les crédits qui seront accordés par une caisse. Ca aussi c'est un moyen pour une municipalité de ne pas s'impliquer trop directement dans la microfinance. Les expériences que nous avons eues sont des expériences de caisses de crédit mutuel, c'est une formule, il y en a beaucoup d'autres et on s'en est bien rendu compte une fois de plus dans notre atelier.

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire d'Antananarivo,
Messieurs les Maires,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre invitation et pour avoir décidé que ce colloque serait dédié à la microfinance. Je crois que c'est une décision importante qui pour la première fois réunit les municipalités francophones et la microfinance en cette année du microcrédit, je crois que c'est encore un geste, une décision symbolique de votre part.

Je vais rapidement essayer de résumer, de synthétiser ce qu'on a vu lors de ces deux derniers jours. Tout d'abord en revenant sur le contexte dans lequel on se situe. On est dans un rapport de pauvreté croissant. Jacques ATTALI rappelait en introduction que le nombre de pauvres passerait de 2 à 4 milliards de personnes vivant sous le seuil de 2 euros par jour, et dans ce contexte là, le développement de la microfinance est aussi croissant mais malheureusement insuffisant. On touche aujourd'hui 80 millions de personnes, de clients, et cela évolue comme le montre l'exemple de Madagascar.

A Madagascar, la microfinance est extrêmement dynamique mais elle ne touche aujourd'hui que 5 % de la population. C'est aujourd'hui 150 000 personnes qui sont membres de caisses de microfinance et seulement 45 000 clients qui peuvent emprunter, donc ça démontre à l'échelle d'un pays que la microfinance se développe. Elle est dynamique mais elle est encore trop faible pour vraiment répondre aux besoins de la population, d'où l'importance que l'ensemble des acteurs et les villes en particulier, qui sont au plus proche, puissent s'intéresser et soutenir cette activité. Alors, pour synthétiser et résumer ce qu'on a vu dans les derniers jours, je retiendrai deux grandes activités et lignes d'actions qui peuvent réunir les villes et la microfinance.

La première chose c'est ce qu'on a vu et discuté encore ce matin, le développement en activité directe. Les villes peuvent développer la microfinance en direct. Le Maire de Paris donnait l'exemple de la Mairie de Paris qui a une banque qui fait de la microfinance sur un certain mode. C'est possible seulement il faut évidemment prendre des précautions. Il y a une chose que l'on a retenu, c'est que ça marche très bien quand c'est fait dans un cadre professionnel autonome, indépendant, sous forme d'une ONG, d'une banque, d'une société mise en place avec le partenariat privé. On a vu des exemples à Yaoundé, à Dakar, à Rio, c'est plus difficile quand c'est géré en direct dans le cadre d'un programme de la mairie parce qu'on fait face à des risques de clientélisme, on fait face à des risques de manque de professionnalisation et on fait face à des risques de pérennité de ces programmes. Donc, c'est possible, vos mairies peuvent mettre en place des programmes mais cela doit être fait dans un cadre très précis et très professionnel.

La deuxième grande action que vos mairies peuvent mener c'est le soutien du secteur et le soutien des institutions existantes et là on l'a vu, il y a une multitude de soutiens qui peuvent être apportés. Ça peut commencer par l'environnement : on a parlé de l'Etat civil, on a parlé de la transparence, on parlait hier du taux d'intérêt. Les mairies peuvent avoir, en effet, un rôle moteur pour la transparence du secteur auprès des emprunteurs en leur faisant savoir quels sont les taux d'intérêt des différentes institutions de microfinance, les différents produits, les coûts de ces produits. Les mairies peuvent avoir aussi un rôle très important de promotion de ces activités de microfinance en faisant savoir simplement qu'elles existent et qu'elles peuvent permettre à des entrepreneurs qu'ils peuvent développer leur activité. Elles peuvent également avoir un rôle encore plus important dans l'appui direct de ces institutions en offrant des financements pour l'assistance technique, pour la formation, pour les locaux et j'en passe.

Donc il y a à la fois de manière directe ou indirecte un rôle très important que peuvent jouer les mairies. Enfin il y a un troisième rôle qui doit être noté et qui est aussi important que les deux premiers, c'est dans le cadre de la coopération décentralisée et du partenariat entre les mairies du Nord et du Sud. On a vu l'exemple de la ville d'Orléans dans le cadre d'un partenariat avec une ville du Bénin, qui soutenait le développement de la microfinance dans cette ville. Ce sont des exemples qui démarrent et peuvent être appliqués aux échelons internationaux, aux différentes politiques locales.

Enfin pour terminer sur l'AIMF et la microfinance donc, comme je le disais, je dois vous remercier encore une fois pour l'existant. L'existant c'est ce colloque qui est une étape majeure. C'est aussi, comme le suggérait le Président de l'AIMF en introduction, l'AIMF doit faire savoir, doit permettre de faciliter l'échange. Pour cela, l'AIMF en collaboration avec Planet Finance a décidé suite à cette réunion de ne pas s'arrêter à ce colloque mais de réaliser des actions très concrètes. Premièrement nous sommes engagés pour réaliser un mémorandum pratique sur les meilleures pratiques entre la microfinance et les villes, lequel mémo sera diffusé à l'ensemble des membres de l'AIMF. Il recensera les actions possibles des meilleures pratiques des exemples concrets d'actions.

De plus je retiens de mes discussions avec certains d'entre vous, toute une série de pistes et de suggestions qui pourraient être prises en compte par l'AIMF pour des actions ultérieures, en dehors de ce premier colloque et de ce document pratique. Il y a un certain nombre d'actions concrètes qui pourraient être mises en place par l'AIMF. On a parlé ces derniers jours du rôle que l'AIMF pourrait avoir pour contribuer à des actions précises sur le terrain, dans le cadre, par exemple, d'un fonds microfinance et villes qui contribuerait à la formation d'institutions liées aux villes dans les pays du Sud, à l'assistance technique dans ces domaines là mais aussi qui contribuerait à développer la coopération décentralisée entre différentes villes intéressées à s'engager dans ce domaine. Pour savoir comment faire, on pourrait imaginer un groupe de maires pilotes encadrant le développement de la microfinance de manière à ce que votre engagement sur la microfinance ne s'arrête pas à ce colloque mais que ce colloque soit plutôt le début d'une initiative de long terme puisque comme l'a cité l'un des panélistes, le développement est une affaire de patience et la microfinance ne se développera et n'aura un effet vertueux sur les années à venir que si on s'y met maintenant pour une longue durée. Donc je vous engage pour terminer à ce que ce colloque signe le démarrage d'un engagement fort de l'AIMF et des mairies francophones dans la microfinance et que l'on se revoit régulièrement pour parler de ces sujets.

Enfin je vous signale que Planet Finance est à votre disposition et de l'AIMF pour mettre en place et développer l'ensemble de ces actions.

Je vous remercie chaleureusement.

SEANCE DE CLÔTURE

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire d'Antananarivo,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,
Chers Amis,

Je tiens à vous remercier, tout d'abord, Monsieur le Maire d'Antananarivo, pour la qualité d'organisation et du travail de cette importante réunion de l'Assemblée générale de l'AIMF.

Parmi les problèmes majeurs auxquels nous nous sommes confrontés en qualité de maires ou représentants de villes, une grande importance doit être accordée à la question du financement de l'activité micro-économique.

Je suis content d'être présent parmi vous et de participer aux travaux de ces réunions. La Francophonie qui est par vocation au service du dialogue et de la diversité des cultures, nous a offert pendant ces trois jours la possibilité de nous réunir ensemble dans la famille, en abordant des sujets actuels et en partageant des expériences d'informations.

2006 sera l'année du premier Sommet de la Francophonie organisée en Europe de l'est.

Et comme vous le savez déjà, la ville de Bucarest aura l'honneur d'être l'hôte de la prochaine réunion de l'AIMF.

Et pour commencer l'année de la Francophonie, il y a quelques jours, la ville de Bucarest a organisé le vernissage d'une exposition de photographies des villes francophones membres de l'AIMF, un événement qui ouvre la série de manifestations dédiées à la Francophonie dont je souhaite vous remercier pour votre contribution.

Je profite aussi de cette occasion pour vous donner rendez-vous à Bucarest en septembre 2006, à l'occasion de la prochaine Assemblée générale, étant honoré de vous accueillir dans la capitale de l'un des plus grands pays de l'Europe de l'Est.

En espérant revoir l'année prochaine toute la famille francophone à Bucarest, je vous souhaite, à tous, un excellent retour dans votre pays et je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président de l'AIMF,
Cher Bertrand,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs les experts,

Nos travaux sont maintenant terminés mais en écoutant vos conclusions, le travail, pour nous, commence aujourd'hui.

En effet, si nous avons pu faire aujourd'hui un grand pas dans notre réflexion, il nous reste encore un long chemin pour consolider nos acquis, pour construire notre édifice de solidarité basé sur notre histoire et notre culture francophone.

En tant que maires francophones, nous avons parlé de nos spécificités. Nous sommes tous fiers des valeurs qu'elles incarnent : valeurs de liberté et de culture dans un monde qui a trop tendance à les faire passer au second plan, mais aussi réalisme et esprit de conquête face à un contexte mondial où le plus faible ne peut espérer, au mieux, qu'une aumône du plus fort pour garder sa place et ses privilèges. Mais, ici, au sein de la grande famille des maires francophones, ces situations n'ont pas cours.

Nous avons pu le constater lors de ces rencontres, nous sommes tous des maires fiers d'appartenir à cette famille et je dirais que nos rapports sont ceux que l'on attend d'une véritable amitié. Et c'est dans ce contexte de solidarité et d'échanges équitables que nous avons pu faire avancer notre réflexion sur le thème, Ô combien important, de villes et microfinance, que nous avons choisi lors de notre XXIVème Assemblée générale à Ouagadougou.

De cette réflexion, nous attendions tous beaucoup et je crois pouvoir affirmer que le fruit de nos travaux va bien au-delà de nos espoirs.

Je tiens, ici, à tous vous remercier pour votre participation constructive qui nous a permis de poser les premières pierres de ce que j'appellerai les banques des villes, qui doivent nous permettre d'intégrer au processus de développement, des populations les plus défavorisées. Ca sera une banque où il y aura de l'argent, pas de l'argent « froid » mais l'argent utile pour le développement.

Je remercie également tous les experts qui nous ont apporté leur lumière sur ce thème et qui nous ont fait comprendre que tout n'était pas si simple, que le microcrédit pouvait être mis en place par des banques commerciales mais aussi par des mairies, selon les différents contextes. Nous avons retenu la leçon et nous attendons d'eux qu'ils nous aident à créer des cadres réglementaires adaptés à nos spécificités, à nos besoins respectifs, et à mettre en place avec nous les formules qui correspondent le mieux à nos contextes.

Nous avons noté aussi que la microfinance n'était pas une recette miracle pour résoudre le problème de pauvreté et qu'elle n'était qu'un outil parmi les outils du développement. Avec la démocratie, l'accès à l'éducation et à la santé, la mise en place des grandes infrastructures et des grands équipements, la réduction du système informel vers une économie de marché constituent les voies et moyens d'accès au développement durable.

Le travail reste encore immense et comme je le proposais hier lors de l'inauguration du centre de santé de base et de la maternité, nous devons passer directement à l'action pour bien définir le programme et bien définir le projet. Et en tant que maire, c'est là notre rôle, notre responsabilité. Nous maires, si nous ne faisons pas partie de la solution, c'est que nous sommes le problème.

Ces journées nous ont aussi permis d'apprendre à communiquer, à écouter et à réagir. Elles nous ont permis de prendre conscience de l'ampleur des tâches qu'il reste à faire mais aussi, et surtout, elles nous ont permis de nous revoir et de renforcer les liens qui nous unissent.

Monsieur le Président de l'AIMF, Cher Bertrand, vous tous mes chers collègues, j'ai été très heureux de vous accueillir à Antananarivo et j'espère que vous garderez tous un bon souvenir de votre passage parmi nous. Merci encore pour avoir choisi la capitale de Madagascar, pour la tenue de cette XXV^{ème} Assemblée générale. Nous en sommes très honorés et profondément touchés. Sachez que nous aurons toujours un très grand plaisir à vous recevoir, à vous faire découvrir un peu plus que ce que vous n'avez qu'entreaperçu au cours de ce trop bref séjour.

Et pour terminer, à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette Assemblée, à toute l'équipe de la Commune Urbaine d'Antananarivo, vous avez bien travaillé. Bravo. Je vous en remercie.

Bertrand Delanoë

Maire de Paris

Président de l'AIMF

Mes Chers Collègues,
Mes Chers Amis,

Depuis quatre ans et demi que vous m'avez fait l'immense honneur, et je dois le dire, l'immense plaisir de me confier la tâche d'animer notre famille des maires francophones, je sens que nous progressons à chacun de nos rendez-vous.

Dans les réunions précédentes, et je veux encore remercier tous ceux qui nous ont accueillis, en particulier Simon à Ouagadougou, nous avons vraiment noué des liens, raffermi des liens, appris à nous connaître, enrichi notre famille de nouvelles adhésions. Nous avons vraiment beaucoup évolué et je crois que j'ai le devoir et le plaisir de vous dire que cette évolution, nous la devons à chacune et à chacun d'entre vous.

La famille des maires francophones est une famille qui évolue dans le monde tel qu'il est, dans le monde avec ses conflits, avec ses risques de conflagrations philosophiques, civilisationnelles ou religieuses, avec ses guerres, avec ses conflits économiques. Nous ne sommes pas des théoriciens de la mondialisation. Nous sommes des acteurs du monde du XXI^{ème} siècle car nous avons, dans nos villes-mêmes, le monde. Beaucoup de nos villes sont cosmopolites, beaucoup de nos villes ont reçu des influences multiples. Nous sommes aussi les produits de l'histoire. Ce que nous voulons d'abord partager, c'est la vie de nos concitoyens.

Lorsque dans certaines de nos villes trop urbanisées, trop mal urbanisées, où le respect vis-à-vis de chacune ou de chacun, quelle que soit la couleur de sa peau, le moment où il est arrivé, sa religion, lorsque ce respect n'est pas assez vécu, éprouvé, nous savons bien que dans toutes les villes du monde, toutes celles que nous représentons, la question centrale est : la cohésion, la dignité, la justice, valeurs fondamentales qui sont la raison d'être de la famille francophone.

Voilà pourquoi, nous tous, maires de cités si diverses, nous nous sentons si proches. Je veux vous le dire en tant que Président, car je le sens chaque fois que je parle à l'une ou à l'un d'entre vous et que nous prenons le temps de confronter nos expériences, ce que nous transmettent les habitants de nos villes, je le sens à chaque fois, quelque soit la taille de la commune, quelle que soit son histoire, quelles que soient les difficultés que nous avons à surmonter, les défis que nous éprouvons lorsque les drames frappent, parce que la ville est un univers passionnant, la ville est un univers créatif, un lieu de bonheur mais aussi un lieu de conflit, un lieu de difficultés. Nous sommes au cœur, nous les maires, de cette réalité.

Et c'est ça la beauté et la grandeur de la Francophonie ! Que nous soyons réalistes, lucides, modestes mais que nous ayons envie de nous épauler les uns les autres, que nous ayons envie d'apprendre les uns des autres, que nous ayons envie d'entreprendre ensemble et que nous fondions toujours sur les valeurs originelles qui ont fait que notre association existe, notre vie d'aujourd'hui, nos expériences d'aujourd'hui pour encore inventer le monde du XXI^{ème} siècle.

Chers amis, je veux vous dire cela avant de parler de choses plus précises car nous devons avoir cela au cœur, nous devons savoir pourquoi nous faisons ces longs voyages : certains de nos amis ont fait deux jours de voyage pour se retrouver aujourd'hui à Antananarivo avec leurs collègues pour apprendre avec eux, pour entreprendre avec eux. Je ne peux pas, en tant que Président de cette association, ne pas voir ce qu'il y a derrière l'engagement, cette envie de partager ! Il faut que nous sachions traduire cela d'abord en intelligence partagée.

Ces travaux si riches et nous l'avons vu aujourd'hui avec « Villes et microfinance », nous le verrons au mois d'avril à Montréal avec « Villes, savoirs et développement local », nous le verrons quelques mois plus tard à Bucarest avec « Ville et éducation citoyenne », comment la connaissance, le partage pour tous, au-delà des différences de langues, de générations, de catégories sociales, comment cela peut faire une ville plus démocratique, une ville plus civilisée, du travail, de l'intelligence partagée mais aussi, chers amis, de l'action de solidarité assumée.

Je veux le dire, j'ai une admiration immense quand je constate qu'il y a tout juste un an à Ouagadougou, nous décidions de consacrer des crédits à la création de ce troisième centre de santé ici à Antananarivo et qu'un an après, nous pouvons l'inaugurer, au milieu d'une population pauvre avec des enfants adorables, souriants, attachants, qui exigent de nous avec gentillesse, que nous soyons utiles et efficaces et que nous allions mettre au milieu de ce quartier, grâce à l'efficacité du travail de l'équipe de Patrick, ce centre de santé où il y aura une maternité, où l'on fera de la prévention par rapport au VIH Sida, là où la population a tant de besoins, de droit fondamental à une naissance digne et à une santé qui permet de vivre.

Voilà l'AIMF, et Simon me faisait remarquer tout à l'heure, à juste titre, qu'il faut que l'on modifie un peu la conception du déroulement de nos assemblées générales de manière à ce qu'au-delà des membres du Bureau qui hier ont pu aller éprouver cette émotion, ce sourire, cette vie, ce travail naissant, il faut vraiment, je le dis à nos collaborateurs, que désormais, dans ces assemblées générales, lorsque nous allions inaugurer un lieu dédié à la population et qui vient de notre effort, de notre solidarité, de notre souci d'être des acteurs de la coopération Nord-Sud, il faut que nous y allions tous ensemble.

Ces enfants de ce quartier d'Antananarivo, hier, leurs sourires, leur demande, leur envie de vivre avec nous, c'est la plus belle des récompenses pour nos travaux et pour nos entreprises de coopération.

Et je suis très heureux que, collectivement nous ayons décidé lors de cette Assemblée d'Antananarivo, pour je crois sept 733 000 € de financer onze projets dédiés à l'éducation, à la santé, à l'Etat civil, à la démocratie, au sport, au patrimoine et sur toutes les parties de la planète, là où est la famille francophone.

Alors, Chers Amis, voilà ce que nous sommes mais nous devons nous mettre une obligation supplémentaire, c'est d'être une équipe extrêmement performante. Et je vous le dis, c'est vraiment volontairement, et là aussi, de manière assumée, que nous faisons évoluer considérablement notre gestion de l'AIMF.

Tout à l'heure, j'ai senti Simon très intéressé quand nous parlions d'argent « chaud » et d'argent « froid ». Lorsque nous décidons de consacrer de moins en moins d'argent au fonctionnement, de plus en plus d'argent dans des proportions qui sont extrêmement significatives, je crois que pour l'année 2006, tu nous as proposé hier de consacrer plus de 3 600 000 € à la coopération concrète et seulement 1 000 000 € au fonctionnement, je peux vous dire que ce changement là, va produire des effets concrets dans la vie de nos concitoyens. Pour ces enfants, ces jeunes ou ces familles qui sont dans la difficulté, passer à 3 600 000 € cela fera chaud dans le cœur de ceux qui bénéficieront de ces projets de coopération.

Chers Amis,

Je ne sais comment évoluera notre association dans son animation mais je ne pourrai pas assumer cette mission sans son Bureau. Je veux rendre un hommage vraiment très chaleureux à notre ami, le Secrétaire général, Abbès Mohsen, à notre Trésorier, Simon COMPAORE, aux Vice-présidents et à tous les maires du Bureau.

Dans nos réunions du Bureau, il n'y a pas de compétition, il y a vraiment une fraternité dans le travail, une exigence hors de toute complaisance. Nous nous contredisons parfois mais c'est vraiment du travail collectif et je veux vous le dire, pour moi, c'est à la fois une fierté et, une manière de reconsidérer certaines difficultés que nous connaissons tous dans nos communes pour animer les équipes avec les désaccords, les amendements sur lesquels il faut négocier.

Non, au Bureau de l'AIMF, chacun vient avec ses idées, sa conviction, son savoir-faire et nous avons une production commune que nous vous proposons à vos suffrages lors de nos assemblées générales et de nos colloques.

Je veux vous dire aussi, parce que c'est très important, que nous avons une équipe permanente dont je veille à ce qu'elle ne soit pas trop importante en nombre. Ce qui veut dire, parce que ça fait des frais de fonctionnement, qu'ils travaillent beaucoup.

Lorsque je suis arrivé à Madagascar vendredi après-midi et quand j'ai vu les têtes de Gilles Gauthier et Pierre Baillet, je me suis dit : il faudrait quand même qu'ils dorment un peu, ils ne vont pas tenir jusqu'à dimanche ! Ils travaillent vraiment beaucoup, je veux le dire pour notre Secrétaire permanent qui en dix mois s'est fait adopter. Il est une sorte d'enfant, mon Cher Gilles, de cette famille francophone parce que vous savez que nous avons nos têtes, nous avons du caractère et si au bout de dix mois, je vous sens aussi

à l'aise, aussi heureux, aussi apprécié par l'ensemble des maires francophones c'est que vous avez les qualités humaines et professionnelles qui font honneur à la famille francophone.

Mais je veux le dire aussi pour toute notre équipe permanente en particulier pour Pierre Baillet qui, vous le savez, parce que vous le côtoyez avec simplicité, professionnalisme, dévouement, gentillesse, ce qui ne gâche rien, et à tous ceux qui l'entourent, je veux dire très simplement, combien que je leur suis immensément reconnaissant. Si je vois, un peu plus que mes collègues, le travail considérable que vous remplissez avec toute notre équipe permanente, je veux que chacune et chacun, maires de la francophonie, sachent ce que nous vous devons et ce que les populations de nos villes vous doivent. Merci beaucoup à toute l'équipe permanente.

Chers Amis, je veux conclure par quelque chose qui tient à la culture et à l'affectivité.

La famille francophone n'a pas vocation à être un lobby politique ou économique dans le XXI^{ème} siècle mondialisé. La famille francophone a vocation à créer des liens réels autour de valeurs, autour du partage de l'action.

Pour cela il faut absolument que nous acceptions notre diversité et que nous l'aimions. La famille francophone au XXI^{ème} siècle commettrait une erreur majeure si elle représentait une Histoire plaquée, si elle était une Histoire qui ne se regarde pas en face, qui joue avec les phénomènes de la colonisation.

Président de l'AIMF en 2005, je veux dire que si aujourd'hui, cette famille francophone est debout et vraiment chaleureuse et ambitieuse, c'est parce que cette famille francophone regarde en face les leçons de l'Histoire et que ce n'est pas la famille francophone qui aurait envie de voter une loi pour dire que la colonisation était positive. Non, la famille francophone aujourd'hui, ce sont des pays, des villes égales, dans la dignité des cultures, des peuples, des histoires. Nous sommes dans la Francophonie aujourd'hui avec la diversité de nos cultures, de nos religions, de nos histoires. Nous sommes fondamentalement égaux, ce qui est exactement l'inverse de l'esprit colonial.

Et il est important que nous ayons ce goût de la vérité, ce goût de la différence. Depuis que je suis Président, je souhaite que nous tenions des réunions dans des lieux où l'on aurait envie d'affirmer l'adhésion à la Francophonie. C'est pourquoi, et je vous l'ai dit lors de la séance d'ouverture, je rêvais d'une réunion de maires francophones, ici, à Antananarivo, à Madagascar. A Madagascar on aime la Francophonie ? Alors c'est à la Francophonie de se déplacer pour venir à Madagascar dire : oui, nous sommes de la même famille !

Et je veux vraiment mes amis, que ces derniers mots, ces derniers instants de notre XXV^{ème} Assemblée des maires francophones soient tout entier dédiés au peuple malgache parce que ce peuple malgache nous attendait, ce peuple malgache espérait que nous viendrions vers lui, chez lui, que nous sachions lui dire merci, que nous sachions dire au Président de la République de Madagascar merci de l'importance et des moyens que vous avez accordés à l'Association des maires francophones, de dire à toutes les autorités, le Président du Sénat, les ministres qui, nombreux sont venus à nos réunions, à nos rencontres merci ! Nous avons considéré comme un honneur que les plus hautes autorités, à commencer par le Président de la République soient avec nous pour ce moment familial de travail et de fraternité francophones.

Je veux que soit souligné le rôle exceptionnel, très particulier et tout à fait décisif du maire d'Antananarivo, notre ami Patrick qui, avec son professionnalisme, avec sa discrétion et avec sa formidable amabilité a organisé de manière exceptionnelle ce rendez-vous.

Je veux, Cher Patrick que tu saches que notre reconnaissance, elle est pour aujourd'hui, elle est pour demain et que ce que tu as créé ici, pendant cette Assemblée générale, c'est un lien indissoluble entre ta ville et la famille des maires francophones.

Mais je veux associer à Patrick, cette formidable équipe de la mairie d'Antananarivo.

Vous savez, c'est tout de même curieux, nous avons parfois des réflexes qui ne sont pas assez égalitaires. On nous dit souvent : accueillez à Paris des fonctionnaires municipaux pour les former.

Moi j'enverrai bien les fonctionnaires municipaux parisiens se faire former à Antananarivo. Pour vous dire toute la vérité, si je n'avais pas pour Patrick un immense respect pour son travail, je débaucherais même un certain nombre de ses collaborateurs que j'ai trouvé tout à fait remarquables. D'ailleurs si jamais un jour, Patrick ne veut plus de vous ou si la mobilité professionnelle vous le permet, sachez, que vous serez les bienvenus dans l'administration parisienne.

En tout cas, comme je passe pour assez exigeant et assez perfectionniste, sachez vraiment, que l'ensemble des maires francophones est très respectueux de vos immenses qualités professionnelles et a particulièrement apprécié la gentillesse, la grâce même, avec laquelle vous nous avez accueilli pendant ces trois jours.